THÈSE DE
PARIS.
1889
N°.

PHILIPPE V

ET

LA COUR DE FRANCE

1700 — 1715

THÈSE

PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

PAR

ALFRED BAUDRILLART

Ancien élève de l'École normale supérieure, professeur agrégé de l'Université.

PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cie,

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56.

1889.

PHILIPPE V

ET

LA COUR DE FRANCE

1700 — 1715

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT. — MESNIL (EURE).

PHILIPPE V

ET

LA COUR DE FRANCE

1700 — 1715

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS TIRÉS DES ARCHIVES ESPAGNOLES
DE SIMANCAS ET D'ALCALA DE HÉNARÈS,
ET DES ARCHIVES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES A PARIS.

THÈSE

PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

PAR

ALFRED BAUDRILLART

Ancien élève de l'École normale supérieure, professeur agrégé de l'Université.

BIBLIOTHEEK RIJKS UNIV. LEIDEN

PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cie,

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56.

1889.

A MON MAITRE

M. ERNEST LAVISSE

HOMMAGE RESPECTUEUX ET RECONNAISSANT.

PHILIPPE V

ET

LA COUR DE FRANCE

1700 — 1715

INTRODUCTION

L'année 1700 a vu naître en Europe quelque chose de nouveau et quelque chose de grand : l'union de deux peuples, séparés trop longtemps par un accident dynastique et politique, contraire à leur penchant naturel aussi bien qu'à leur histoire. Un système nouveau, que l'on a désigné d'un nom peut-être barbare, *le bourbonisme*, a tendu à fondre en un même empire toutes les nations néo-latines, contrepoids nécessaire de ce monde slave qui, à l'heure même, établissait sa masse colossale à l'orient de la vieille Europe. Sans les entraves que la guerre et la diplomatie apportèrent à l'œuvre d'un grand roi, la maison de Bourbon, la maison d'Autriche et celle des Romanoff se partageaient de fait le continent; et, dans un temps donné, on voyait succéder au principe, fécond en guerres, de l'équilibre entre dix nations d'étendue médiocre, l'accord possible et pacifique de trois races également puissantes, sinon par l'étendue de leurs domaines, du moins par le chiffre de leur population et

le degré de leur culture, la race latine, la race germanique et la race slave. Les ambitions traditionnelles de l'Autriche, l'hostilité de l'Angleterre, justifiée par tout ce qu'elle eût perdu au nouvel ordre de choses, le démembrement enfin de l'Empire espagnol et les renonciations imposées au roi Philippe V, ont réduit ces nobles et légitimes espoirs à n'être que de simples rêves ; le traité d'Utrecht a fait revivre et a perpétué le principe ancien de l'équilibre entre des nationalités et des dynasties multiples ; les guerres purement politiques n'ont pas cessé ; la situation générale de l'Europe n'a pas été profondément modifiée.

Du moins l'hostilité deux fois séculaire de la France et de l'Espagne a cédé la place à leur entente cordiale ; au Pacte de Famille entre l'Espagne et l'Autriche s'en est substitué un nouveau, aussi intime, utile à notre patrie et plus conforme aux intérêts permanents du peuple espagnol. La France de Louis XIV a imprégné de son esprit gouvernemental et de son génie intellectuel l'Espagne de Charles II. Comme jadis, au temps de saint Louis et des premiers Valois, cette puissance notre voisine a été entraînée dans l'orbite politique et moral de notre pays. Les deux nations ont reconnu qu'ayant la même foi religieuse, la même générosité native, et souvent, hélas ! les mêmes passions, elles n'avaient nulle raison de se haïr. Elles sont redevenues ce que le lien géographique qui les unit, la communauté d'origine et l'identité des croyances, voulaient qu'elles demeurassent, deux sœurs prêtes à s'entr'aider. Quelques années ont suffi à celui de nos rois qui mérita le plus le nom de grand par la hauteur de ses pensées et sa constance à les exécuter, pour accomplir, quoique mal servi par un prince timide et médiocre, cette transformation complète d'un peuple et d'une politique. Spectacle grandiose d'où l'on sort pénétré d'une admiration toujours croissante pour le monarque qui, au déclin de l'âge et parmi les désastres de la guerre, sut gouverner sans faiblir deux vastes monarchies ; et pour la nation, qui, sous une mort apparente, cachait la vigueur indomptable de ses vertus populaires, de ses convictions inébranlables, d'un

courage militaire à toute épreuve et d'un patriotisme indestructible.

On conçoit qu'un tel tableau ait tenté plus d'un peintre : aussi les historiens sont-ils nombreux en Espagne, en Allemagne et surtout en France, qui ont vu dans ce magnifique sujet de la succession d'Espagne le plus digne emploi de leurs talents et de leurs labeurs. Maldonado-Macanaz (1), von Noorden (2), Gœdeke (3), Arneth (4), Mignet (5), de Grovestins (6), Hippeau (7), Reynald (8), Giraud (9), Combes (10), de Vogüé (11), de Courcy (12), Legrelle (13), dans des œuvres inégales sans doute, mais dont les moindres sont encore fort estimables, ont tous mis en lumière un fait, un personnage, une idée, une part quelconque en un mot de la vérité totale.

Aussi se demandera-t-on comment, après tant d'écrits divers et distingués, il se trouve encore un auteur assez courageux ou assez impertinent, pour reprendre la plume et aborder à son tour une époque si connue. L'auteur s'est plus d'une fois posé la même question, et s'il a passé outre, c'est qu'il lui a semblé qu'un point de vue nouveau et des documents nouveaux justifiaient en fin de compte un livre nouveau. Il n'a nullement prétendu refaire ce qui a été fait et bien fait par d'autres. Ce n'est pas l'histoire de la guerre de succession qu'il s'est proposé de raconter; ce n'est pas davantage la biographie des principaux

(1) España y Francia, en el siglo XVIII. Discursos y conferencias etc. Madrid, 1886. — La Princesa de los Ursinos, *Revista de España*, t. XIII, nos 52, 53 et 54. — La Casa de Borbon, même revue, juin 1879. — El Cardenal Alberoni, cinq articles de la même revue, 1884. — Almanza y Villaviciosa, juicio de la guerra de sucesion. *Revista cientifico-militar de Barcelona*, 1886. — Dr Rafaël Melchor Macanaz[etc., etc.

(2) *Der spanische Erbfolgekrieg;* Leipzig, 1870.

(3) *Die Politik Œsterreichs in der spanischen Erbfolgefrage*, Leipzig, 1877.

(4) *Le prince Eugène de Savoie.*

(5) *Mémoire sur la succession d'Espagne et documents inédits.*

(6) *Guillaume III et Louis XIV*, Paris, 1868.

(7) *Avènement des Bourbons au trône d'Espagne*, 1875.

(8) *Louis XIV et Guillaume III*, 1883.

(9) *Le Traité d'Utrecht*, 1846.

(10) *La Princesse des Ursins*, 1858.

(11) *Villars, d'après sa correspondance*, etc., 1888.

(12) *La Coalition de 1701 contre la France*, 1886.

(13) *La Diplomatie française et la succession d'Espagne*, 1888. Il y a tout lieu d'espérer que cet ouvrage sera l'histoire diplomatique définitive de cette grande question.

personnages qui y furent mêlés; c'est encore moins la suite des négociations diplomatiques qui ont assuré à la maison de Bourbon la possession de la monarchie espagnole, ou qui la lui ont fait reconnaître par l'Europe réunie en congrès; tout cela, nous le répétons, se trouve ailleurs et il faut aller l'y chercher.

Nous avons voulu montrer comment pendant quinze ans les deux cours de France et d'Espagne n'en ont pour ainsi dire fait qu'une seule; comment Louis XIV a gouverné le royaume de son petit-fils en même temps que le sien; comment enfin les relations les plus intimes ont subsisté entre les princes des deux maisons.

Nous verrons d'abord le roi de France entreprendre hardiment de diriger et de relever l'Espagne; échouer une première fois dans ses tentatives de réforme les plus sagement conçues, par suite d'intrigues misérables et de honteuses dissensions entre les Français qu'il a envoyés à Madrid; triompher enfin, grâce aux efforts obscurs et soutenus d'un ambassadeur intelligent et modeste. Au même moment, les désastres de la guerre viendront compromettre le trône de Philippe V et la sécurité de la France; bien loin de supporter l'union des deux monarchies, leurs ennemis coalisés exigeront que l'aïeul combatte le petit-fils; il faudra que la France se résolve à abandonner l'Espagne, et que Louis XIV cesse de la gouverner. Rien ne va-t-il plus rester de l'œuvre de 1700?

Mais l'union de la France et de l'Espagne n'était pas une union politique; elle ne reposait sur aucun traité d'alliance formelle entre les deux gouvernements; elle tenait surtout à la parenté des princes. Quelles étaient à l'égard de Philippe V les dispositions des membres de la famille royale? Que voulaient ou que pouvaient faire pour le roi d'Espagne des personnages tels que M^me^ de Maintenon, le grand Dauphin, le duc de Bourgogne, le duc de Berry, le duc d'Orléans, la princesse palatine? Bien peu de chose hélas! dans la détresse du royaume.

Et si Louis XIV se décide à venir, une fois encore, au secours du prince de son sang qui lutte désespérément au-delà des

Pyrénées, il y sera contraint plutôt par les folles exigences de ses ennemis que par les inutiles sympathies de son entourage. La victoire le justifiera. Nous assisterons alors à une transformation dernière de la politique française. Convaincu que l'Europe ne permettra jamais, ni que la maison de Bourbon règne sur les immenses domaines qui ont appartenu à la branche espagnole de la maison d'Autriche, ni que les deux couronnes de France et d'Espagne soient réunies sur une seule tête, ni qu'un même souverain exerce dans l'un et l'autre pays la réalité du pouvoir, Louis XIV obligera le roi son petit-fils à accepter, avec la paix, le démembrement de ses États; il fera de la séparation des deux monarchies la base fondamentale de leur droit public; il renoncera pour lui-même à toute ingérence dans les affaires intérieures de l'Espagne et ne souffrira pas non plus qu'après lui, son petit-fils puisse, en prenant le titre de régent, intervenir dans celles de la France; bref, disant adieu aux rêves ambitieux et magnifiques qu'il avait pu se croire permis en l'année 1700, il se contentera de maintenir un accord politique étroit entre les deux gouvernements; il inaugurera ainsi, dans les dernières années de sa vie, la politique qui présidera, pendant tout le dix-huitième siècle, aux relations de la France et de l'Espagne. Il en connaîtra jusqu'aux difficultés; de son vivant, naîtront la plupart de celles qu'on verra se développer sous la Régence de son neveu, le duc d'Orléans.

Après avoir, dans un tableau final, rassemblé les personnages qui tiennent encore leur rôle, en 1715, fait entrevoir à l'arrière-plan ceux qui se disposent à les remplacer et dit par quelles mesures dernières le roi de France a couronné son œuvre, nous nous arrêterons à la mort de Louis XIV. C'est la fin d'une grande période.

Il ne faut pas oublier cependant qu'elle n'a été qu'une époque de fondation et de préparation. Philippe V a voulu être pour Louis XV et pour la France ce que Louis XIV avait été pour lui-même et pour l'Espagne. Un déplorable intérêt dynastique, habilement soutenu, disons même exploité, par l'Europe jalouse,

en divisant les deux branches de la maison de Bourbon, a tendu à refaire de leurs États deux puissances non seulement distinctes, mais rivales. On a revu l'Espagne, un moment ennemie de la France, alliée de la maison d'Autriche.

En 1729, il est vrai, la naissance du Dauphin, fils de Louis XV, en enlevant à la question dynastique son imminence et son acuité, la signature du traité de Séville, en opérant la réconciliation officielle des deux couronnes, rétabliront l'union entre la France et l'Espagne, et, sans leur permettre de se confondre, assureront du moins leur action commune en Europe. L'alliance de la France et de l'Espagne pendant les guerres de succession de Pologne et d'Autriche, la conclusion du Pacte de famille, élaboré en 1733, signé en 1743 (1), cimenté en 1746, l'année même de la mort de Philippe V, ne seront que le développement naturel et le couronnement de la seconde politique adoptée par Louis XIV.

Mais de la première il est encore possible de suivre les traces jusqu'à la fin du dix-huitième siècle. Jamais Philippe V n'a renoncé sincèrement à ses droits éventuels au trône de France; au contraire, il s'est toujours montré résolu à les faire valoir, le cas échéant. De telles intentions, la prise de possession d'une grande partie de l'Italie par les Bourbons, les tentatives faites par eux pour absorber par des mariages successifs la maison de Savoie, enfin, dans la seconde moitié du siècle, leur réconciliation avec la maison d'Autriche, pouvaient préparer cette répartition de l'Europe plus favorable à la paix générale que nous indiquions en commençant. Pour qu'elle nous fût avantageuse, il suffisait que les dynasties bourboniennes demeurassent étroitement liées, que le prince qui régnait à Madrid pût avoir la perspective de régner un jour à Paris, de même que le roi de Naples pouvait, sans violer aucun traité, devenir roi d'Espagne. Maîtresse de la France, de l'Espagne et de l'Italie, la maison de

(1) Comme le prouve l'instrument original, conservé aux archives d'Alcala, le traité de Fontainebleau de 1743 porte officiellement le nom de Pacte de famille, réservé par l'usage au traité de 1761.

Bourbon pouvait sans crainte livrer à l'Autriche tout le centre de l'Europe et laisser l'Orient à la Russie. Un partage à trois a des chances de durée.

La Révolution française a changé tout cet ordre de choses. D'une part, elle a ébranlé tous les trônes au point d'obliger chaque souverain à songer avant tout aux nécessités intérieures de l'État qu'il gouverne, ce qui n'est pas un mal; et de l'autre, elle a relevé, plus hautes que jamais, ces barrières entre les peuples qu'elle avait souhaité d'abaisser. Par une série de contre-coups, elle a réveillé l'esprit national jusqu'à identifier presque partout les dynasties et les peuples. Ce qui était possible avant 1789 ne l'est plus à présent; les rois, fussent-ils les plus proches parents du monde, sont des étrangers les uns pour les autres et les uns chez les autres, au même titre que leurs sujets.

Napoléon sans doute a tenté de refaire avec l'Espagne et l'Italie ce qu'avaient accompli les Bourbons; mais les circonstances, en le poussant vers l'Allemagne et en faisant de lui l'ennemi implacable de l'Autriche, ont rendu sa tâche impossible; elles l'ont conduit à ce partage à deux, chimère irréalisable et cause première de sa ruine définitive, où devait sombrer en même temps que lui la prépondérance de notre patrie.

Aujourd'hui les alliances dynastiques ne paraissent guère destinées à tenir dans l'histoire des nations la place privilégiée qui leur appartint jadis. Il nous a paru cependant qu'il pouvait être intéressant de rechercher dans l'étroite intimité de deux branches d'une même maison royale les origines d'une alliance politique entre deux nations, ou tout au moins d'une sympathie mutuelle que les événements de 1808 eux-mêmes n'ont pu suffire à altérer. Heureux si cet ouvrage contribuait, fût-ce pour une faible part, à entretenir l'amitié réciproque de deux peuples, nés pour se comprendre et pour s'estimer.

*
* *

Comment avons-nous été conduits à l'étude de ce sujet que tant d'écrivains avaient abordé avant nous? Principalement, il faut le dire, par la découverte des papiers privés de Philippe V que nous avons faite aux archives d'Alcala de Hénarès.

Nous ne saurions donc trop remercier le savant directeur au ministère de l'Instruction publique de qui dépendent les missions scientifiques à l'étranger. Par celle qu'il nous a fait confier, M. Xavier Charmes est, sans contredit, l'auteur premier de ce travail. Si d'autres livres, patronnés par lui ou signés de son nom, semblent justement destinés à lui rapporter plus d'honneur, nul auteur en revanche n'est plus convaincu de ce qu'il lui doit, ni plus heureux de le reconnaître publiquement.

Aussi bien, n'y aurait-il pas ingratitude et mauvaise grâce à nous taire ici sur les secours nombreux que nous avons rencontrés? Sans parler des conseils que nous aimions à recevoir chaque jour au foyer domestique d'un père accoutumé dès longtemps à la pratique des plus hautes études, notre pensée se reporte naturellement, à l'heure où ce travail s'achève, vers ceux qui en France ou en Espagne lui ont permis de s'élaborer.

Nos maîtres, M. Lavisse, M. Geffroy, M. Monod, M. Pigeonneau, nous avaient de tout temps trop donné, pour que leur aide bienveillante, — tant l'élève accoutumé à recevoir devient exigeant, — ne nous semblât pas due. Quand, aux Affaires étrangères, M. Farges ou M. Chevrier nous rendaient presque chaque semaine quelque nouveau service, nous pouvions nous imaginer, et cela ne retire rien à notre gratitude, qu'il y avait chez eux un peu de cette coquetterie qui les pousse à faire de leurs Archives le lieu de travail le plus distingué et le plus accueillant du monde. Mais que dire des hommes éminents qui, sans qu'aucun lien de maître à disciple les unît à nous, sans qu'aucun devoir professionnel largement entendu le

leur imposât, se sont empressés de nous ouvrir les trésors de leur expérience ou de leurs collections : M. le marquis de Vogüé, M. le duc de la Trémoille, M. Frédéric Masson, et surtout l'héritier des papiers de Louville, Mgr. d'Hulst? Des étrangers enfin, tels que l'estimable historien Maldonado Macanaz, l'illustre écrivain Tamayo y Baus, les directeurs érudits de Simancas et d'Alcala, MM. Diaz Sanchez, Velasco y Santos, que nous devaient-ils pour s'associer à nos travaux aussi complètement qu'ils l'ont fait? Pouvons-nous oublier celui qui, pendant plus de deux mois, a été notre collaborateur de tous les jours, M. Melgares-Marin, archiviste à Alcala de Hénarès? Tout livre a plusieurs auteurs et celui qui le signe n'y est pas toujours pour autant que les anonymes qui l'ont aidé.

Trois grands dépôts d'archives nous ont fourni les documents inédits qui expliquent ce nouveau travail : les archives d'Alcala de Hénarès et celles de Simancas en Espagne, celles des Affaires étrangères à Paris (1).

Il existe aux archives d'Alcala quatre cents lettres particulières de Louis XIV à Philippe V et à la reine sa femme. Elles sont de la main du roi, c'est-à-dire soit autographes, ce qui est le cas d'un certain nombre, soit, plus ordinairement, d'un secrétaire de la main qui n'est autre que Torcy (2).

Cette correspondance qui passe assez rapidement sur les affaires privées de la maison royale, traite à fond tous les sujets politiques et certaines questions militaires. Elle commence avec l'arrivée de Philippe V en Espagne, en 1701, pour ne se terminer que le 11 août 1715, jour où Louis XIV sortit pour la dernière fois de sa vie, trois semaines avant de mourir (3).

Ces lettres où Louis XIV prodigue à son petit-fils, avec la plus tendre affection et la sagesse la plus élevée, les conseils

(1) On trouvera dans notre rapport de mission (Archives des Missions scientifiques, t. CXV), l'étude complète des documents d'Alcala et de Simancas; nous résumons ici les passages de ce rapport qui concernent nos principales sources.

(2) « S. M. voulut écrire une lettre de sa main. Lorsque je lui en montrai la minute que je devois transcrire en imitant son écriture, etc. » Journal de Torcy, 26 décembre 1710. Ed. Fred. Masson, p. 323.

(3) Saint-Simon, t. VIII, p. 50. Ed. Cheruel, in-12.

d'une expérience royale de cinquante années, sont-elles l'œuvre personnelle du Grand Roi? Philippe V lui-même, irrité de la franchise avec laquelle son grand-père l'avertissait de ses fautes, a parfois affecté d'en douter : il les attribuait à Torcy (1).

Ce ministre et le marquis de Bonnac, ambassadeur à Madrid, ont réfuté cette supposition gratuite et peu flatteuse; les dépêches diplomatiques elles-mêmes, bien que rédigées par Torcy, étaient revues par Louis XIV qui en modifiait les termes; quant aux lettres particulières, il les a souvent dictées et quelquefois écrites; les autres, il est vrai, lui ont été soumises en minutes par Torcy, mais il les a toujours inspirées d'abord et corrigées ensuite; c'étaient des lettres purement politiques (2). Les lettres de compliment ou de recommandation, il se bornait à les signer. En revanche, les plus secrètes n'ont même pas été communiquées au secrétaire d'État des affaires étrangères. Tout d'ailleurs dans ces pages sent, comme le disait Sainte-Beuve des « *Œuvres de Louis XIV* », la présence et la dictée du maître. Tout y est simple, grand et digne de celui qui a dit : « On remarque presque toujours quelque différence entre les lettres que nous nous donnons la peine d'écrire nous-même et celles que nos secrétaires les plus habiles écrivent pour nous, découvrant en ces dernières je ne sais quoi de moins naturel, et l'inquiétude d'une plume qui craint éternellement d'en faire trop ou trop peu. » Quelques-unes des lettres du roi de France au roi d'Espagne nous permettent de pénétrer plus profondément dans

(1) Bonnac à Torcy, 30 mai 1712. Affaires étrangères, Espagne, t. CCXIV, f° 155 : « Ce n'est pas... qu'on ne soit même persuadé, quelque chose que je puisse dire, que toutes les lettres de la main du Roi sont aussi de votre composition; on fait même semblant de croire qu'il en est venu dans les temps précédents que le Roi n'a jamais vues, ni lues, ce qui n'est que pour rejeter sur le ministère ce qu'on ne veut pas attribuer au Roi. »

(2) Il existe, aux Affaires étrangères, des brouillons de la main de Torcy; ils sont en général chargés de ratures et de corrections. Trois passages du Journal de Torcy nous montrent comment les choses se passaient : « S. M. voulut écrire au roi d'Espagne une lettre de sa main (sur le sujet dont on vient de délibérer au Conseil). Lorsque je lui en montrai la minute,... elle fit une observation sur ce que, etc...; l'expression fut retranchée. » 26 décembre 1710, p. 323. — « S. M. m'ordonna de lui rendre cette lettre pour la brûler quand j'aurois fait la réponse. » 10 février 1711, p. 372. — « Le duc de Bavière me demanda plusieurs fois d'écrire la lettre au roi d'Espagne (lettre que Louis XIV a promise à ses instances), d'un style qu'elle produisît son effet. Je lui promis qu'il en seroit content, sachant quelles étoient les intentions du Roi. » 28 mai 1711, p. 441.

l'âme de Louis XIV ; écrites dans des circonstances quelquefois tragiques, par un prince qui força dans ces moments l'admiration de Saint-Simon lui-même, elles arrivent naturellement à l'éloquence ; elles constituent dans leur ensemble un document historique et littéraire de premier ordre.

Bien que la très grande majorité de ces lettres soit inédite, la correspondance de Louis XIV avec le roi et la reine d'Espagne, n'est pas cependant inconnue. Deux recueils au dix-huitième siècle en avaient fait connaître d'importants fragments : les *Mémoires de M^me^ de Maintenon*, composés par la Beaumelle (1) et les *Mémoires de Noailles*, rédigés par l'abbé Millot.

Ces fragments ont été réunis en 1806 par l'éditeur des *Œuvres de Louis XIV* et publiées parmi les *Lettres particulières du Roi* (2). L'éditeur reconnaît avoir tiré ces lettres d'ouvrages imprimés ; sauf quelques extraits insignifiants et une lettre du 19 décembre 1702 (mal à propos datée du 29), il les a tout simplement prises dans la Beaumelle et dans l'abbé Millot. Lorsque le texte a été donné par ces deux éditeurs, il a eu l'esprit de choisir celui de Millot. Mais la publication a été faite légèrement : outre que la plupart des lettres présentées comme complètes ne sont que des extraits, les inexactitudes de détail sont presque innombrables ; il y a même une erreur grossière : l'éditeur donne pour une lettre de Louis XIV à Philippe V, du 3 juin 1709, un fragment de la lettre fameuse du roi de France aux gouverneurs de province (3).

La Beaumelle apporte dix-sept lettres, toutes de 1701 et 1702 ; l'abbé Millot en fournit dix-neuf autres, au moins par extraits, de 1703 à 1711 ; il faut y ajouter deux lettres de 1712 reproduites par Torcy dans ses *Mémoires ;* treize lettres déjà publiées par la Beaumelle, mais éditées pour la première fois exactement par le comte du Roure dans les Mémoires de Louville ; enfin cinq lettres de 1713 et 1714, citées récemment par M. de Courcy dans

(1) Tome VII. Ed. de 1778. Pièces justificatives.
(2) *Œuvres de Louis XIV*, t. VI, suite de la troisième partie.
(3) *Ibid.*, t. VI, p. 201.

son ouvrage : *La Coalition de* 1701 *contre la France;* soit en tout soixante-quatre lettres (1).

Quant aux recueils intitulés : *Lettres de Louis XIV aux princes de l'Europe* (2) et *Quelques lettres de Louis XIV et des princes de sa famille* (3), le premier ne contient que des lettres officielles et s'arrête à 1678; le second est une mince plaquette où l'on ne trouve aucune lettre adressée à Philippe V.

Quelles sont donc les sources de la Beaumelle et de l'abbé Millot, puisque c'est d'eux que nous vient la quasi-totalité des lettres connues? Les manuscrits d'Alcala ont été naturellement ignorés de l'un et de l'autre; ils étaient alors la propriété privée de la maison royale d'Espagne et se trouvaient soit au palais de Saint-Ildefonse, soit au palais royal de Madrid.

Mais il y a à Paris des copies de la plupart de ces lettres; elles sont au ministère des Affaires étrangères; c'est de là que proviennent les textes de Millot (4), de Torcy et de M. de Courcy.

Le cas de la Beaumelle est beaucoup moins simple. Suivant son habitude, il indique ses sources d'une façon si vague qu'elle ne laisse pas d'être suspecte. « La copie que j'ai entre les mains, dit-il, et que je tiens de M^lle^ de St-M. de T..... porte au titre : *Lettres écrites par Louis XIV au roi d'Espagne son petit-fils, copiées sur les originaux écrits de sa main* (5). »

Ce que pouvait être cette copie, nous n'en savons rien; mais il est sûr que la Beaumelle donne quatre lettres dont il nous a été impossible de découvrir une copie quelconque. D'autre part les originaux de 1701 et de 1702, à l'exception de quatre, manquent aux archives d'Alcala. Les lettres de Louis XIV et celles des princes français semblent n'avoir été conservées qu'à partir de la seconde moitié de 1703.

(1) Depuis que ce travail a été composé, M. le marquis de Courcy a publié les fragments de quelques autres dans son ouvrage sur la *Renonciation des Bourbons d'Espagne au trône de France* (1889).

(2) Deux volumes in-12. Paris, Francfort et Liège, 1756.

(3) Un volume in-12. Paris, Bry, 1862.

(4) Nous montrerons plus loin que, de 1700 à 1711, l'abbé Millot n'a fait qu'analyser les documents des Affaires étrangères.

(5) La Beaumelle, *op. cit.*, 1778, t. VI, p. 263.

Une collection particulière nous a, du moins dans une certaine mesure, procuré le moyen de sortir d'embarras. M. le duc de la Trémoille possède, par voie d'acquisition, et il a bien voulu nous communiquer un recueil factice relié, intitulé : *Lettres relatives à Philippe V.* Ce volume contient, entre autres pièces curieuses, treize lettres de Louis XIV à son petit-fils, absolument identiques par le format, le papier et l'écriture, à celles qui sont conservées à Alcala; elles sont toutes de 1701 et de 1702, c'est-à-dire qu'il est infiniment probable qu'elles ont été, à un moment quelconque du dix-huitième siècle, soustraites à la collection du roi d'Espagne, ou que Philippe V lui-même en a fait don à quelqu'un de ses favoris français. On ne tenait pas alors comme aujourd'hui à ces papiers qui nous paraissent d'un si grand prix ; en France même, ce ne fut qu'en 1710 que Louis XIV ordonna le dépôt et la conservation des papiers d'État (1). Aussi ne serions-nous point autrement surpris que Philippe V eût laissé prendre les lettres en question par Louville qui avait rédigé un certain nombre des réponses qu'elles demandaient; le mélange de quelques papiers intimes du marquis de Louville avec les lettres du roi et des princes français dans le recueil de M. le duc de la Trémoille, ainsi que la publication de toutes ces lettres dans les Mémoires dits de Louville, corroborent cette hypothèse que nous donnons d'ailleurs pour ce qu'elle vaut. Ce qui est certain, c'est que les lettres de Louis XIV et des princes de sa famille adressées au roi d'Espagne, de janvier 1701 à août 1703, courent les collections d'autographes, tandis que d'août 1703 à août 1715, on les retrouve, sauf quelques exceptions, aux archives d'Alcala. Les treize lettres du volume de M. le duc de la Trémoille sont de beaucoup les plus importantes des dix-sept qu'a publiées la Beaumelle. Voilà les originaux des copies qu'il a eues. On rencontrerait sans doute les quatre autres et celle de la lettre du 19 décembre 1702 des *Œuvres de Louis XIV* dans quelque collection privée.

(1) Saint-Simon, t. V, p. 393.

Comment la Beaumelle a-t-il édité ces lettres? De la même façon qu'il a fait celles de M^me^ de Maintenon; il les a modifiées de manière à les rendre plus conformes au goût du siècle, c'est-à-dire plus vives dans la forme et plus riches en mots à effet. Nous l'avons prouvé dans un autre travail par la comparaison de quelques textes; nous demandons la permission d'y renvoyer (1).

Les textes des mémoires de Louville, de Noailles et de Torcy, au contraire, font autorité; les premiers reproduisent les originaux distraits de la collection d'Alcala; les seconds, les copies des Affaires étrangères. Or ces dernières ont été dressées sous les yeux de Torcy et ont à peu de chose près la valeur d'originaux.

Notons cependant qu'il manque dans ce dernier dépôt quelques copies de lettres fort intéressantes. Philippe V, toujours dominé par quelqu'un, que ce fût Louville, la princesse des Ursins ou la reine, se révoltait pourtant quelquefois contre son maître habituel; il écrivait alors au roi son grand-père par ce qu'il appelait lui-même *la voie secrète*. Il se plaignait à cœur ouvert, avouait qu'on ne devait pas croire un mot de ses lettres précédentes et suppliait Louis XIV de ne pas faire connaître une telle faiblesse à ses ministres. Il lui arrivait aussi d'attaquer ces mêmes ministres ou de traiter quelque affaire absolument secrète, comme les intrigues du duc d'Orléans en Espagne. Louis XIV avait la bonté de prendre la plume lui-même et d'ajouter à la lettre déjà dictée, un post-scriptum de sa main; quelquefois, c'était une lettre tout entière. Il nous avait paru, en copiant les quatre cents lettres d'Alcala, que l'on pouvait distinguer celles qui avaient été écrites par le roi lui-même de celles qui l'avaient été par le secrétaire de la main; la forme des lettres est la même sans doute, mais celles du secrétaire sont plus appuyées et par conséquent plus noires; elles sont aussi plus régulières et plus serrées; ce que Louis XIV a écrit est plus pâle, identique comme couleur à sa

(1) Voir notre rapport de mission, *loc. cit.*, p. 53.

signature (1), et surtout plus lâche et moins uniforme; enfin l'orthographe est moins soignée, sans être généralement incorrecte. L'absence de toutes les lettres ou parties de lettres que nous avions jugées autographes parmi les copies des Affaires étrangères, nous a pleinement confirmé dans notre opinion.

En résumé, le total des lettres de Louis XIV retrouvées par nous s'élève à 538, dont 408 originales (395 à Alcala, 13 chez M. le duc de la Trémoille). Les copies des Affaires étrangères sont au nombre de 514; les copies de vingt lettres originales font défaut. Quatre cent soixante-quatorze lettres sont entièrement inédites. Dans ces 538 lettres, on a toute l'histoire de la guerre de succession écrite et commentée par Louis XIV lui-même. Sans doute beaucoup d'entre elles ne contiennent qu'une mention assez sèche des événements accomplis et des résolutions à prendre, mais beaucoup sont riches aussi en réflexions et en avis.

Tandis que c'est surtout par là que valent les lettres du roi de France, celles du roi d'Espagne, qui présentent un intérêt égal, sont importantes par la masse des faits et des renseignements qu'elles renferment. Cela est tout naturel : Philippe V demandant conseil est obligé d'exposer chaque affaire dans le moindre détail. De quelle utilité de pareilles lettres peuvent être pour l'histoire, il n'est pas nécessaire de le démontrer. Il y en a plus de six cents, et elles sont presque toutes inédites; on n'en connaît jusqu'à présent que de courts fragments publiés principalement dans les *Mémoires de Noailles*, ou dans l'ouvrage déjà cité de M. le marquis de Courcy.

Beaucoup des originaux se trouvent à Londres, chez M. Morrisson; on en rencontre une certaine quantité à la Bibliothèque nationale et aux archives des Affaires étrangères. Ces dernières possèdent en outre la copie de presque toutes les lettres de Philippe V à Louis XIV, classées à leur date : seules les lettres se-

(1) L'encre de Louis XIV a jauni; celle de Torcy est restée noire ou est devenue grise.

crètes font défaut. Les minutes de celles-ci sont conservées à Alcala, où nous les avons copiées.

*
* *

Le duc d'Anjou, devenu roi d'Espagne, est, disions-nous plus haut, resté en relations avec les princes français de sa famille, ainsi qu'avec M^me^ de Maintenon. De là toute une série de correspondances qui ont été déposées, il y a quelques années, aux archives d'Alcala de Hénarès (1).

Les plus intéressantes sont celles de Monseigneur, père de Philippe V, du duc de Bourgogne et du duc de Berry ses frères.

Il est à remarquer qu'aucune de ces lettres n'est antérieure à 1703; nous avons déjà signalé le fait à propos des lettres de Louis XIV. Une partie des lettres antérieures se rencontre dans le recueil de M. le duc de la Trémoille; mais il en manque certainement un assez grand nombre. Outre que ce n'est généralement pas dans les premiers temps d'une séparation que la correspondance est moins active, nous savons par plusieurs dépêches de Torcy que Monseigneur et surtout le duc de Bourgogne entretinrent, dès le commencement de 1701, un commerce de lettres suivi avec le roi d'Espagne.

Les lettres de Monseigneur à son fils sont au nombre de cinquante-trois et ne commencent qu'en 1706; elles vont jusqu'en 1711. On peut y joindre quatre lettres de 1701 et de 1702 qui appartiennent au recueil de M. le duc de la Trémoille : soit en tout cinquante-sept.

Elles n'ajouteront rien à la gloire de leur auteur; car il est difficile d'imaginer une pareille absence d'idées.

C'est un jugement tout opposé qu'il convient de porter sur les lettres que le duc de Bourgogne a écrites à son frère. La découverte de cette correspondance est certainement un des résultats les plus heureux de nos recherches. On sait combien peu nous

(1) Sur la formation de ce dépôt, voir notre rapport de mission.

possédons des œuvres de ce prince qui est encore aujourd'hui l'objet d'admirations enthousiastes et d'attaques très vives. L'abbé Proyart, dans sa *Vie du Dauphin, père de Louis XV*, ne cite que treize lettres de lui; les *Mémoires de Louville* en fournissent trois ou quatre; les *Mémoires relatifs à la succession d'Espagne*, cinq. Celles du livre de l'abbé Proyart sont presque toutes empruntées à la Beaumelle, et la seule qui soit adressée à Philippe V ne présente aucun caractère d'authenticité. On comprend dès lors l'importance de notre trouvaille : deux cent douze lettres inédites, toutes autographes, datées et signées, de Louis, duc de Bourgogne, à son frère Philippe V, et à sa belle-sœur, Marie-Louise de Savoie. La série d'Alcala commence en 1703 et se termine en 1712; ajoutons-y quatre lettres de 1701 et 1702 provenant du recueil de M. le duc de la Trémoille.

Pendant ces onze années, le duc de Bourgogne a entretenu avec le roi d'Espagne une correspondance régulière, lui racontant tous les faits de guerre, lui donnant toutes les nouvelles de la cour et de la famille royale, lui exposant tous les projets politiques venus à sa connaissance et mêlant à tout cela ses propres jugements sur les hommes et sur les choses. Les lettres du duc de Bourgogne sont infiniment plus sérieuses et plus nourries que celles du grand dauphin, quelquefois plus détaillées et toujours plus intimes que celles de Louis XIV. Les réflexions et les jugements, superficiels d'abord, deviennent plus profonds et plus solides, au fur et à mesure que les années s'écoulent; le sentiment religieux qui anime toutes ces lettres s'élève et s'élargit lorsque le prince devient plus mûr et approche des affaires; l'esprit s'ouvre et se dilate. Le patriotisme le plus pur, le dévouement le plus absolu aux devoirs du prince, la tendresse et la générosité du cœur, respirent d'un bout à l'autre de cette correspondance. Généralement grave, le duc de Bourgogne se déride parfois ; il a même illustré de sa main deux ou trois de ses lettres; enfin ses billets à la reine d'Espagne sont, le plus souvent, spirituels et galants.

Les lettres du duc de Berry méritent beaucoup plutôt d'être

rapprochées de celles de Monseigneur que de celles du duc de Bourgogne. Il y en a dix-sept à Alcala et trois dans le recueil de M. le duc de la Trémoille. Elles sont pour la plupart très puériles; sauf quelques nouvelles de la chasse au loup, la grande passion du prince, elles ne contiennent guère que les protestations d'une amitié qui paraît d'ailleurs très sincère. La guerre a cependant secoué ce naturel si lourd; la vaillance qui perce dans les lettres écrites de Flandre en 1708 les rend plus dignes d'intérêt.

Pendant les premières années du règne de Philippe V, de 1701 à 1707, le duc d'Orléans s'efforça de faire reconnaître par ce prince et par l'Espagne, les droits de succession qu'il prétendait tenir d'Anne d'Autriche; en 1707 et 1708, il commanda en Espagne les armées du roi son neveu. Les archives des affaires étrangères, les archives nationales et celles de la guerre, fournissent des documents sur ces deux questions : aux archives nationales notamment, un registre important renferme la copie de toute la correspondance de Philippe d'Orléans pendant ses deux campagnes de 1707 et 1708. Les archives d'Alcala possèdent en outre un dossier concernant les intrigues du duc d'Orléans dans le royaume de Philippe V et contenant : 1° les lettres du ministre d'État Grimaldo au duc d'Albe, et les réponses du duc d'Albe à Grimaldo (juillet et août 1709); 2° les lettres de dénonciation, de juin 1709; 3° les pièces à conviction : lettre de créance donnée par le duc d'Orléans à son agent, Flotte; adresse de quelques seigneurs espagnols au duc d'Orléans, etc.; 4° les lettres de Don Blas de Loya, aide-major des gardes, au marquis de Grimaldo, relatives à l'arrestation et la conduite de Flotte, du 6 juillet au 2 août 1709; 5° les lettres du chevalier de Connok au même, sur l'arrestation et les réponses de Régnault, secrétaire du duc d'Orléans; 6° une longue lettre d'Espinosa à Grimaldo, résumant tous les interrogatoires subis par Flotte; 7° les rapports des gardiens de la prison d'État de Ségovie; 8° enfin les lettres échangées à ce sujet entre Louis XIV et Philippe V. Un curieux volume, conservé aux affaires étrangères, nous a raconté toute

l'histoire de la prétendue tentative d'empoisonnement, ordonnée contre Philippe V, par le duc d'Orléans : c'est le procès complet du cordelier le Marchand, dont Saint-Simon a résumé en quelques lignes la mystérieuse histoire.

Nous pensions, après une étude sérieuse des documents contemporains et sur des indications dignes de foi, découvrir à Alcala de Hénarès les lettres que M^me^ de Maintenon a écrites au roi d'Espagne Philippe V et à sa première femme Marie-Louise de Savoie. Notre espérance a été trompée. Il n'existe à notre connaissance dans ces archives qu'une seule lettre de M^me^ de Maintenon au roi Philippe V ; elle est de 1714, autographe et signée, mais d'un ton convenu qui ne permet pas de préjuger la nature du reste de la correspondance. Trois lettres de Philippe V et deux lettres de Marie-Louise, adressées à M^me^ de Maintenon, ont une valeur plus grande et jettent quelque lumière sur l'influence politique de celles qui les a reçues. Toute obscurité sera dissipée par la lecture de deux recueils d'un prix inestimable, le second surtout, qui sont la propriété du ministère des Affaires étrangères. L'un contient vingt et une lettres de Philippe V et une du prince des Asturies à M^me^ de Maintenon ; elles sont autographes à l'exception d'une seule, dont on n'a que la copie, et qui a été publiée, avec huit inexactitudes, par la Beaumelle ; les vingt autres sont inédites ; d'autre part, quatre lettres données par la Beaumelle manquent à ce recueil. Le même éditeur a imprimé treize lettres de la reine d'Espagne à M^me^ de Maintenon. Le second registre des Affaires étrangères nous en apporte une centaine, aussi longues que familières, vrais chefs-d'œuvre de pensée, de sentiment et quelquefois de style. Plusieurs, et des plus parfaites, appartiennent au temps où la princesse des Ursins était éloignée de Madrid ; toutes se valent par l'esprit et par la forme.

Les archives d'Alcala ne sont pas beaucoup plus riches en papiers de la princesse des Ursins qu'en lettres de M^me^ de Maintenon ; ceux qui sont antérieurs à sa disgrâce lui ont été restitués ; on trouvera dans notre rapport de mission l'énumé-

ration des autres dont nous avons tiré un trop faible profit pour en parler ici. Bornons-nous également à mentionner des documents, plus précieux cependant, telles que la correspondance de Philippe V et du comte de Bergeick; celle du duc de Noailles avec le roi et la reine d'Espagne, de 1710 à 1712; quelques lettres de la reine d'Espagne au duc de Savoie son père; quatre lettres fort curieuses du cardinal del Judice à Philippe V pendant sa mission en France (1714), et enfin deux *mémoires* du père de Malboan, confesseur du roi, sur la validité des renonciations d'Utrecht.

Le seul document d'Alcala sur lequel nous voulions encore attirer l'attention est le journal italien de l'abbé Mascara. Qu'est-ce que l'abbé Mascara? Nous avons vainement cherché son nom dans les mémoires et dans les almanachs royaux de l'époque. Il ne paraît avoir été attaché à la maison d'aucun des princes du sang. Les seuls renseignements que nous ayons pu jusqu'à présent trouver sur lui, viennent de deux lettres de Torcy à Marcin et de Marcin à Torcy (13 et 30 août 1702), d'une lettre de Torcy à Desmarets (20 février 1711) et de deux lettres de Mascara au Régent et au maréchal d'Huxelles (15 avril 1716), conservées aux archives du ministère des affaires étrangères; enfin de cinq lettres qu'on trouve aux archives d'Alcala : l'une du marquis de Grimaldo au P. Daubenton, confesseur de Philippe V (12 septembre 1715); l'autre du Père de la Rüe à l'abbé Mascara (9 mars 1716); la troisième de l'abbé Mascara au ministre Grimaldo (11 mars 1716); la quatrième de « Madame » à l'abbé Mascara (14 avril 1716); et la cinquième du prince de Cellamare au marquis de Grimaldo, le 4 mai 1716, de toutes la plus abondante en détails biographiques (1).

L'abbé Mascara-Torriani était chanoine de la Scala à Milan; il se recommanda à Marcin, lorsque celui-ci accompagna Philippe V en Italie, en 1702; Marcin parla pour lui à Torcy, et l'ambassadeur de Venise à Paris appuya sa candidature à la

(1) On trouvera dans notre rapport de mission, pages 39 et suivantes, les principaux passages de ces documents et la justification des détails qui suivent.

place « d'économe général de l'État de Milan » ; Torcy refusa de s'occuper de lui, « parce que la recommandation des ambassadeurs de Venise devait être souvent une exclusion », et que Marcin avait reconnu en cet abbé « un esprit intrigant et dangereux ». Mais, en 1706, l'abbé Mascara « rendit tous les services qui dépendirent de lui, pendant que les troupes françaises étaient dans le Milanais » ; il abandonna sa prébende lorsque les Espagnols furent chassés du pays et il vint chercher fortune à Paris. Il entretint une correspondance suivie avec le marquis de Mejorada, dans le temps où celui-ci était secrétaire du *Despacho universal*. En 1710, il demanda et obtint l'autorisation de se retirer en pays neutre, mais il est peu probable qu'il en ait profité, car, après une interruption d'un an, il reprit sa correspondance avec le secrétaire d'État Grimaldo, afin d'amuser le roi d'Espagne et de le servir. Le marquis de Mejorada lui envoyait de temps en temps par ordre du roi un secours de cent doublons; le marquis de Grimaldo lui en donna cinquante lorsqu'il reprit sa correspondance. En 1711, Torcy lui fit accorder une gratification de trois mille livres; et enfin Louis XIV lui octroya une pension de quinze cents livres. Philippe, de son côté, lui concéda une rente de sept cents écus sur l'évêché de Malte, mais l'évêque se déclara hors d'état de la payer. Grimaldo s'occupait d'assurer quelque revenu au pauvre abbé, lorsque, au mois de mars 1716, le régent découvrit la correspondance; « Madame », qui l'avait d'abord honoré de sa confiance, le regarda comme un espion. Le P. de Linière intervint en sa faveur, et Mascara ne fut pas chassé, mais il cessa d'être accueilli au Palais-Royal. On l'accusa d'être passé au service de la maison d'Autriche, et, dans le courant de 1716, il se vit contraint de reprendre la route de l'Italie, afin de se retirer à Bergame, sa patrie : « Pour avoir obéi, s'écrie-t-il douloureusement, j'ai perdu honneur et pension; *ho scritto per obbedire, e per havere fedelmente obbedito,... ho perduto honore e pensione!* »

Ce n'est pas la correspondance entière de Mascara que nous

avons retrouvée; c'en est la dernière partie, composée des lettres qu'il écrivit presque chaque jour au marquis de Grimaldo du 17 juin 1715 au 11 mars 1716. Ces lettres réunies forment trente-trois cahiers, petit in-8° carré, d'une écriture ronde, fine et serrée, véritables mémoires sur la cour de France pendant ces dix mois. Faites pour piquer la curiosité de Philippe V et le tenir au courant d'un monde qu'il a quitté, elles abondent en anecdotes sur chacun des personnages de la cour; tous y passent à leur tour, le roi, les ministres, le duc d'Orléans, sa mère, M^me^ de Maintenon, M^me^ des Ursins, la duchesse de Berry, M^mes^ de Parabère et de Mouchy, le P. Tellier, le médecin Fagon, etc. Destinées aussi à servir les intérêts du roi d'Espagne, ces lettres donnent de nombreux détails sur la conduite de la maison d'Orléans, ses prétentions et ses espérances; elles fournissent quantité de nouvelles religieuses et politiques.

Où l'abbé Mascara puisait-il tant de renseignements? Visiblement, il écrit chaque soir ce qu'il a recueilli dans la journée. Ses lettres sont la vie même, remplies de conversations textuellement rapportées, de mots piquants, de récits très significatifs. Mais il écrit à un homme qui le connaît et il n'éprouve pas le besoin de citer ses sources : tout est de premier jet. Nous voyons cependant qu'il dîne souvent chez la duchesse du Lude, et nous savons par les paroles de « Madame » qu'il rapporte dans sa lettre à Grimaldo du 11 mars 1716, par une phrase de la lettre de Cellamare, et enfin par la lettre suivante de « Madame » qu'il était reçu fréquemment au Palais-Royal : « Monsieur l'abbé Mascara, je vous avoue franchement que j'ay été fort surprise de voir par plusieurs lettres tous les mauvais discours qu'on vous impute; je ne puis vous dire autre chose là-dessus, sinon que je vous ay cru trop honnest homme pour en estre capable; je souhaite qu'il n'y ait rien de véritable en tout ce qui m'en est revenu, et je vous assure que je suis, à Paris, ce 14^e^ avril 1716, monsieur l'abbé Mascara, votre bien bonne amie, Élisabeth-Charlotte. »

L'hôtel de la duchesse du Lude et le Palais-Royal, voilà donc, croyons-nous, les principaux lieux d'information de l'abbé Mascara. Ce curieux journal pourra servir de complément aux *Mémoires de Saint-Simon*, pour les années 1715 et 1716.

*
* *

Si les archives d'Alcala contiennent surtout, pour la période qui nous occupe, des documents d'ordre privé, les archives de Simancas renferment principalement des pièces et des correspondances officielles. C'est dire qu'étant donné notre sujet particulier elles nous ont été d'un moindre secours que les archives d'Alcala. En dehors des documents relatifs à la souveraineté, réclamée si impérieusement par la princesse des Ursins, nous n'avons pu tirer parti que de quatre correspondances diplomatiques : 1° *les lettres ou dépêches du comte d'Aguilar*, pendant sa mission extraordinaire de décembre 1705; 2° *les dépêches du duc d'Albe*, ambassadeur d'Espagne à Paris, 1705-1711; 3° *la correspondance de Don Feliz Cornejo*, secrétaire de l'ambassade, puis chargé d'affaires d'Espagne à Paris, 1711-1717; 4° *les lettres du cardinal del Judice*, en 1714, complément de celles qu'on trouve à Alcala.

On sait que le comte d'Aguilar fut envoyé à Versailles par Philippe V, après la perte de Barcelone, pour exposer à Louis XIV la situation de la Catalogne et la nécessité d'un prompt secours, si l'on voulait enfermer l'archiduc dans la cité conquise, puis l'en chasser. Les trois dépêches principales sont celles du 3, du 12 et du 20 décembre 1705. La première, qui est la plus intéressante, ne compte pas moins de 79 pages in-f°. On y trouve le compte rendu des audiences qu'ont accordées à l'ambassadeur le roi, Monseigneur, le duc de Bourgogne, M^me^ de Maintenon, le duc d'Orléans et les secrétaires d'État; et il est facile de juger d'après cette lettre de l'attitude de tous ces personnages à l'égard de la cour d'Espagne. Aguilar ne

perdit point son temps à la cour de France; il obtint presque tout ce qu'il voulut; mais Louis XIV écrivit à son petit-fils qu'il désirait ne pas voir se renouveler de pareilles missions, qui évidemment lui paraissaient trop pressantes.

On se rend compte en effet, par la lecture des dépêches du duc d'Albe, que l'ambassadeur ordinaire n'avait aucune espèce d'influence à la cour, et que les affaires se traitaient directement entre Louis XIV et Philippe V; les lettres qu'échangeaient les deux rois et la subordination de la cour d'Espagne, rendaient à peu près inutile la correspondance diplomatique. Louis XIV a caractérisé lui-même le rôle effacé de l'ambassadeur d'Espagne dans cette lettre à Amelot du 10 janvier 1706. « Je sais bien que le duc d'Albe n'a jamais rendu de services considérables au roy son maître *et que l'emploi qu'il a ne lui en donne pas les moyens*, mais il ne me convient pas, non plus qu'au roi mon petit fils, que ce même emploi donne des prétextes de perdre un homme dont je crois la fidélité à toute épreuve. » La correspondance du duc d'Albe n'offre donc qu'un intérêt assez mince; il y a beaucoup de lettres insignifiantes. La plupart ne racontent que des faits déjà connus grâce aux « Mémoires » du temps. Toutefois une chose nous a frappé, l'identité presque absolue des récits du duc d'Albe avec ceux de Saint-Simon; quelquefois on y remarque jusqu'aux mêmes réflexions, aux mêmes commentaires sur les moindres incidents de la politique, de la cour et de l'armée.

La correspondance de Don Feliz Cornejo ne fait guère que continuer sur le même ton celle du duc d'Albe, mort en 1711. Celui-là aussi n'a tenu que les seconds rôles : le premier a été occupé successivement par le comte de Bergeick, par les négociateurs d'Utrecht, Osuna et Monteleone, par le cardinal del Judice, par le prince de Cellamare. Cependant on trouve dans les lettres de Cornejo quelques faits et quelques réflexions dignes de remarque; elles valent surtout par le grand nombre de bruits dont elles se font l'écho. Comme le duc d'Albe, il présente en général les choses de la même manière que Saint-

Simon; mais il les apprécie très différemment, puisque le duc du Maine est son homme, et qu'il ne hait personne autant que le duc d'Orléans, du moins jusqu'en 1715.

Les lettres du cardinal del Judice ont, au contraire, quoique peu nombreuses, une très réelle importance. Elles traitent 1° des griefs de Philippe V contre le marquis de Brancas, ambassadeur de France à Madrid; 2° des raisons qu'a eues le roi de France de signer la paix avec l'Empereur sans y comprendre le roi d'Espagne; 3° des difficultés que fait Philippe V de signer la paix tant que l'Empereur conservera le titre de roi d'Espagne et que la princesse des Ursins n'aura point obtenu de souveraineté; 4° des secours à obtenir du roi de France pour le siège de Barcelone; 5° de la nullité des renonciations de Philippe V à la couronne de France et de ses prétentions à la tutelle du jeune Louis XV. On doit ajouter à cette correspondance celle du prince de Cellamare pendant les mois de juin, de juillet et d'août 1715, car elles traitent à fond ces deux dernières questions.

Il en est des archives du ministère des affaires étrangères, à Paris, à peu près comme de celles de Simancas. Les documents officiels, *Instructions* ou *Correspondances diplomatiques*, en sont la principale richesse. Mais ces documents de provenance française étaient plus précieux pour nous que ceux d'origine espagnole. Rien ne pouvait mieux que les *Instructions* nous révéler les vues et les volontés du roi de France; rien n'était plus propre que la correspondance diplomatique à nous éclairer sur la façon dont les unes et les autres étaient accueillies à la cour de Madrid. Que de détails piquants et nouveaux y devions-nous trouver sur le royaume de Philippe! Il ne s'était pas montré à nous, comme celui de Louis XIV, dans une admirable série de *Mémoires* contemporains, analogues à ceux dont s'enorgueillit la littérature française.

On nous dispensera d'insister ici sur le caractère de chacune de ces correspondances, puisqu'elles formeront la trame

de notre récit, et que tout le monde sera mis à même d'en juger. Toutes ont leur valeur propre, leur originalité; les unes, comme celles d'Harcourt et d'Amelot, seront l'œuvre d'hommes d'État capables, distingués, éminents même; d'autres, celles de Marcin et de Tessé, se signaleront par le piquant des anecdotes, par des mots spirituels, plus que par la justesse et la profondeur des vues; celle de Louville roulera comme un torrent les idées les plus hardies, les appréciations les plus outrées, les mots à l'emporte-pièce; c'est encore par l'esprit et par la vivacité que vaudront surtout les lettres du duc de Gramont, tandis que celles du cardinal d'Estrées, avec plus de poids, rappelleront les fureurs de Louville. Orry, par ses dépêches d'une clarté parfaite, permettra aux plus ignorants de comprendre, sinon d'apprécier, ses plans de réforme administrative et financière. Vendôme, avec ses façons de grand homme, nous apprendra peu, mais ses paroles brèves, ses affirmations rapides auront décidé de beaucoup de choses. Plus sage et plus modéré, le duc de Noailles apportera des renseignements utiles et des considérations sensées, qui contribuèrent en leur temps à sauver le trône de Philippe V. Le marquis de Bonnac, exécuteur habile et dévoué des volontés de son maître, racontera beaucoup et jugera sainement. Moins solide et plus emporté, le marquis de Brancas fera revivre le temps des Estrées et des Gramont. Le duc de Saint-Aignan, intelligent et perspicace, mais volontiers intrigant, donnera trop souvent dans ses lettres, à côté de faits incontestables, ses partis-pris pour des vérités. N'oublions pas enfin l'honnête et modeste chargé d'affaires Blécourt, chez qui une rare sincérité et un jugement droit tiennent lieu de pénétration et de vigueur d'esprit. Et par dessus tous ces ambassadeurs mettons sans hésiter Torcy, leur chef et leur vrai maître, dont les instructions et les dépêches sont des modèles de netteté, de précision, de largeur et d'élévation. Au-dessous d'eux, on pourra citer à une place honorable, des correspondants secondaires, tels que Montviel et Ozon, ou des agents qui

ne touchèrent que par accident aux affaires d'Espagne, Puységur, Châteauneuf et d'Iberville.

Enfin, à côté des documents officiels, il en est d'une singulière utilité ou d'un mérite exceptionnel. Quelle correspondance diplomatique est, au moins littérairement, à la hauteur de celle de la princesse des Ursins et du marquis de Torcy? Intégralement publiée, elle surpasserait en étendue et égalerait en réputation la fameuse correspondance de cette princesse et de M^me^ de Maintenon. Tous les secrets de la politique s'y déroulent avec une abondance d'arguments, une force de logique, une véhémence de passion, qui donnent une vie extraordinaire à tous les personnages, à toutes les questions, et font de l'histoire ainsi présentée la plus attachante des lectures. Grand aussi est le charme des lettres de M^me^ des Ursins au duc de Noailles; fertiles en informations de toute nature, celles du chevalier du Bourk à Torcy, dont M. Combes avait déjà fait connaître une notable partie. Nous passons sous silence les mille pièces diverses qui se trouvent mêlées aux documents plus importants que nous venons d'énumérer. Aussi bien ne finirions-nous jamais, si nous voulions, dès l'*Introduction*, apprécier ou seulement faire connaître ce que contiennent les deux cents volumes que nous avons consultés aux Affaires étrangères. Quand on a dit qu'il y a là une mine inépuisable, il semble qu'on n'ait fait qu'une phrase, et cependant rien n'est plus vrai.

Les archives nationales, au contraire, nous ont peu donné; de même, celles du ministère de la guerre. Ce n'est pas que ces dernières ne puissent fournir beaucoup de documents sur la guerre de succession d'Espagne; mais, d'une part M. Combes les a déjà utilisés dans divers écrits; et de l'autre, ils ne tendent généralement pas au but que nous nous sommes proposé; la plupart de ceux qui pouvaient nous servir sont également aux Affaires étrangères, parce qu'ils ont été envoyés en copie à l'ambassadeur Amelot.

Quant aux archives privées, celles de M. le duc de la Tré-

moille et du château de Louville, nous avons déjà eu l'occasion de dire ce que nous leur devions.

*
* *

Tout, parmi les papiers que nous venons d'indiquer, n'est pas inédit ou inconnu. Ainsi, M. Hippeau a publié, à peu de choses près, la correspondance du marquis puis duc d'Harcourt (1); M. de Girardot, les lettres de Louis XIV à Amelot (2); M. de Rambuteau, les lettres du maréchal Tessé (3); enfin, M. Louis Pâris, diverses pièces dans les papiers de Noailles (4).

La première de ces publications a été faite avec trop peu de soin par un homme d'une valeur indiscutable, et se trouve déparée par les plus fâcheuses inadvertances. Il en est de même de l'édition des lettres de Louis XIV à Amelot par M. de Girardot; pour que l'œuvre fût complète, il eût été nécessaire d'y ajouter les lettres d'Amelot; en outre, l'auteur, très versé dans d'autres époques de notre histoire, n'avait pas sur celle-là les connaissances nécessaires pour éviter les fautes quelquefois grossières qui déshonorent le texte et les notes. Les *Lettres de Tessé* ont été destinées par M. le C^te^ de Rambuteau à amuser les gens du monde plutôt qu'à servir aux historiens; elles atteignent parfaitement leur but, mais la quasi-totalité des lettres diplomatiques y fait défaut. Quant aux *Papiers de Noailles*, précieux puisque les originaux en ont disparu avec la bibliothèque du Louvre, ils fournissent un assez grand nombre de pièces détachées et l'analyse de beaucoup d'autres.

(1) Hippeau, *Avènement des Bourbons au trône d'Espagne*, correspondance inédite du marquis d'Harcourt etc. Paris, 2 vol. in-8°, 1875.

(2) De Girardot, *Correspondance de Louis XIV avec M. Amelot, son ambassadeur en Espagne* (1705-1709). Paris, 2 vol. in-8°, 1864.

(3) Comte de Rambuteau, *Lettres du maréchal de Tessé*, 1 vol. in-8°. Paris, 1888.

(4) Louis Pâris, *les Papiers de Noailles de la Bibliothèque du Louvre*; dépouillement de toutes les pièces, etc. Paris, 2 vol. in-8°, 1875.

Les *Lettres de Madame de Maintenon* et surtout sa *Correspondance avec la princesse des Ursins* sont au nombre des documents que nous avons consultés avec le plus de fruit. La critique de ces correspondances, si justement fameuses, a été faite récemment avec trop de savoir et de talent par un éminent historien, pour que nous ne nous bornions pas à y renvoyer nos lecteurs (1). Est-il besoin de dire que nous citerons toujours les lettres de M^me^ de Maintenon d'après l'édition de M. Geffroy, quand il les aura jugées dignes de figurer dans ses deux volumes choisis? Pour les autres nous recourrons exclusivement aux recueils de Lavallée et de Bossange.

Nous n'avons fait qu'un petit nombre d'emprunts à la *Correspondance de Madame*, duchesse d'Orléans, et, quelques imperfections que présentent les éditions, d'ailleurs utiles, de Brunet et de Jæglé, nous n'avons pas cru qu'il fût nécessaire de chercher d'autres textes; ce qui est dans ces quatre volumes est exact, et c'est tout ce qu'il nous fallait. Les jugements passionnés de « Madame » et ses informations souvent incomplètes ne font pas de ses écrits une source historique de premier ordre; mais elle a souvent sur les gens ou sur les choses des intuitions qui méritent d'être connues et discutées.

*
* *

Sans avoir la prétention de faire l'histoire bibliographique de la succession d'Espagne (2), nous devons cependant parler, au moins brièvement, des *Mémoires* contemporains et des ouvrages récents que nous avons mis à contribution pour notre propre travail.

(1) A. Geffroy, *Madame de Maintenon, d'après sa correspondance authentique*, t. I^er^, Introduction. Paris, 1887

(2) Cette histoire bibliographique a été faite récemment avec autant d'exactitude que de pénétration par M. Legrelle : *la Diplomatie française et la succession d'Espagne* (Avant-Propos).

Les *Mémoires de Noailles* nous ont été de beaucoup les plus utiles. On sait que l'on désigne sous ce nom une compilation publiée, en 1777, par l'abbé Millot et portant sur une période de quatre-vingt-quatre ans, de 1682 à 1766. Ils contiennent la série des événements auxquels prirent part les deux maréchaux Anne-Jules et Adrien-Maurice de Noailles. Ni l'un ni l'autre n'ont écrit de mémoires, mais ils ont recueilli les documents historiques sur lesquels Millot les a rédigés. Selon cet éditeur, la collection formée par Adrien-Maurice s'élevait à deux cents volumes. Ils ont été partagés, à l'époque de la Révolution, entre la Bibliothèque nationale, le Dépôt des Invalides, les archives du ministère des affaires étrangères, et la Bibliothèque du premier consul, devenue sous Napoléon I^er^ la Bibliothèque du Louvre.

Tout le monde a dû être frappé, à la lecture des *Mémoires de Noailles*, des différences très profondes qui en distinguent la seconde partie de la première et de la troisième. Tandis que celles-ci s'appliquent bien réellement aux faits et gestes des Noailles, celle-là est une histoire générale de la cour d'Espagne et de ses rapports avec la France de 1700 à 1711; c'est à peine si de loin en loin le nom de Noailles vient nous rappeler ce qui a servi de prétexte à l'ouvrage. Une constatation minutieuse nous a permis d'établir qu'effectivement, de 1700 à 1711, l'abbé Millot n'a fait qu'analyser les cent vingt-six volumes qui forment aujourd'hui, sur cette période, le fonds « *Espagne* » au ministère des affaires étrangères, du tome 85 au tome 211. L'ordre même des documents a été scrupuleusement suivi. De là ce qu'on peut regretter de longueur et de confusion dans certains récits de Millot. Mais de là aussi la parfaite exactitude des renseignements et le bien fondé de toutes les affirmations du compilateur.

L'abbé Millot suspend son récit en 1711 pour ne le reprendre qu'après la mort de Louis XIV. Pourquoi? Il avance que ses documents s'arrêtent là. Nous n'en croyons rien. Si on lui a livré les correspondances diplomatiques antérieures

à 1711, pourquoi ne lui aurait-on pas communiqué celles de 1711 à 1715? Les archives des affaires étrangères ont été créées en 1710 et Millot écrit vers 1775. Il allègue en second lieu la publication des Mémoires de Torcy; il est vrai que Torcy et lui se seraient répétés au sujet des négociations puisqu'ils auraient analysé les mêmes pièces. Mais Torcy ne dépasse pas l'année 1713 et, en dehors des négociations, Millot avait mille choses à dire. Il y a là un petit mystère qui n'est pas encore éclairci (1).

Immédiatement après les *Mémoires de Noailles*, nous devons placer ceux de Saint-Simon. Leur infinie supériorité littéraire, la prodigieuse abondance des mots heureux dont nous eussions pu, comme d'autres, enrichir nos récits, ne nous empêchent pas de les reléguer au second rang. Autant les *Mémoires de Noailles* sont sûrs, autant ceux de Saint-Simon sont sujets à caution; tout ce qu'il avance, il faut le contrôler; et ce qu'il dit tout seul, le plus sûr est de le présenter comme douteux. Cependant il faut avouer qu'il est remarquablement informé sur l'Espagne et qu'il s'est livré à des études aussi sérieuses qu'étendues sur les personnages et les institutions de ce pays. Les documents espagnols serviraient mieux que la plupart des documents français sa réputation d'historien. Cela tient à ce qu'il est tout naturellement moins aveuglé par ses partis-pris sur des étrangers que sur des compatriotes. Où la passion reprend ses droits, c'est quand il s'agit de Madame des Ursins ou des autres Français, mêlés de près ou de loin aux affaires de la succession d'Espagne. Au surplus, nous aurions

(1) Je sais bien qu'on pourrait admettre que Millot a réellement travaillé, même pour cette période de 1700 à 1711, sur les papiers des Noailles. Mais comment supposer que le duc de Noailles ait réuni dans ses archives *tous* les papiers de Torcy relatifs à l'Espagne, les Instructions et les Correspondances diplomatiques, les lettres *privées* adressées à Torcy par la princesse des Ursins, le chevalier du Bourk, le chevalier de Torcy et tant d'autres, la correspondance de Louis XIV et de Philippe V, les lettres *autographes* du roi et de la reine d'Espagne, les lettres de Louville, celles de *tous* les ambassadeurs ordinaires et extraordinaires, sans compter des centaines de documents d'origine espagnole adressés *directement* au roi et au ministre. Non, ces 126 volumes ne sont et ne peuvent être que les archives régulièrement formées du ministère des affaires étrangères.

quelque honte à prolonger ces courtes réflexions; mieux vaut ne pas parler de Saint-Simon que de le faire après MM. Chéruel et de Boislisle. Notre seul chagrin a été que l'admirable édition de ce dernier s'arrêtât tout juste au seuil de la période qui devait nous occuper.

Un lien tout naturel unit les *Mémoires de Louville* aux deux précédents. Comme les *Mémoires de Noailles,* ils sont l'œuvre d'un compilateur, si ce mot peut s'appliquer, même en ce cas particulier, à l'érudit spirituel et lettré qui fut le comte Scipion du Roure. Comme les *Mémoires de Saint-Simon*, ils sont œuvre de passion. Le comte du Roure les a rédigés à l'aide des quatre volumes in-fol. de correspondances du marquis de Louville que conserve la bibliothèque du château de Louville et du recueil de *Lettres relatives à Philippe V*, qui est aujourd'hui la propriété de M. le duc de la Trémoille. A lire les *Mémoires secrets*, nul ne se douterait qu'ils ne sont point originaux, tant ils débordent de verve et d'esprit. Nous sommes loin de la sage lenteur et de la prudente modération du bon abbé Millot. Les qualités et les défauts du bouillant Louville s'y retrouvent aussi vivants qu'en 1701.

Des *Mémoires de Torcy* nous n'avons tiré que peu de choses; ils portent exclusivement sur l'histoire des négociations de la Haye, de Gertruydenberg, de Londres et d'Utrecht. En revanche le *Journal de Torcy*, pour les mois trop peu nombreux qu'il fait connaître plus parfaitement, a été pour nous un document d'une valeur inappréciable. Rarement, M. Frédéric Masson, ce connaisseur sans rival des sources de notre histoire au dix-huitième siècle, a eu la main plus heureuse que le jour où il a découvert ces procès-verbaux, tout personnels, des séances du grand conseil. Les faits écrits au jour le jour, du 6 novembre 1709 au 29 mai 1711, sont toujours vrais et sans arrangement. Si nous avons pu découvrir les véritables intentions de la cour de France à l'égard de l'Espagne pendant ces deux années, qui furent les années critiques, c'est à cette très intéressante publication que nous l'avons dû. Quant aux appréciations mêlées

aux faits, nous les prendrons peut-être un peu moins au pied de la lettre que l'éditeur, suivant une pente naturelle, n'a été amené à le faire. Torcy n'aime ni le duc de Bourgogne, ni au fond le duc de Beauvilliers; sans cesse il attaque ou raille leur politique et leurs avis. Aussi éprouve-t-on quelque étonnement lorsque dans la plupart des cas on constate qu'il a voté comme eux au conseil. Lui aussi a beaucoup varié dans ses opinions. Un jour, il veut soutenir l'Espagne, un autre il croit qu'il faut l'abandonner; il est facile de noter au passage toutes ces tergiversations dans son *Journal*.

Deux écrivains militaires, les maréchaux de *Berwick* et de *Villars* sont venus à leur tour déposer dans notre longue enquête. Le premier a écrit lui-même et sur ses propres notes, la partie de ses *Mémoires* qui nous intéressait, de 1701 à 1716. Ils sont presque exclusivement consacrés au récit des opérations militaires, mais ils n'ont pas ce caractère sec et technique qui rend en général si fatigante la lecture des œuvres de ce genre. Leur merveilleuse clarté, la sobriété et la justesse ordinaire des appréciations nous les a rendus fort utiles, surtout pour les événements de 1707 et de 1708; la conduite de Louis XIV, celles des ducs de Bourgogne et d'Orléans, en Flandre et en Espagne, ne peuvent être estimées avec équité, sans une étude approfondie des mémoires de Berwick.

Notre sujet ne nous conduisait point sur les champs de bataille où se signala Villars. Mais l'intimité de ce personnage avec M^me^ de Maintenon et l'importance tout exceptionnelle de son rôle, à la fin du règne de Louis XIV nous faisaient un devoir de lire soigneusement ce qu'il a écrit, ou plutôt ce qu'on a écrit en son nom, la période de 1701 à 1723 étant précisément celle qui a été rédigée par Anquetil. Heureusement, la savante édition de M. le marquis de Vogüé est venue fort à propos nous apporter un texte exact jusqu'à l'année 1707. Ces mémoires sont en outre très riches en pièces justificatives; nous y avons largement puisé.

Les *Mémoires du marquis de Saint-Philippe* sont la seule

source espagnole que l'on puisse comparer à toutes celles que nous venons de citer. Don Vincent Bacallar y Sanna, leur auteur, est né en Sardaigne. A la mort de Charles II, il prêta serment au duc d'Anjou et lui demeura constamment fidèle. Philippe V le nomma son grand écuyer pour le royaume de Sardaigne et après la perte de cette île, le créa marquis de Saint-Philippe et l'envoya représenter l'Espagne auprès de la République de Gênes. La guerre de succession finie, Saint-Philippe entreprit de la raconter sous ce titre : *Commentaires sur la guerre de succession d'Espagne et Histoire de son roi Philippe V le Courageux*. La haine que Saint-Philippe portait à l'Aragon et à la Catalogne, l'extrême liberté avec laquelle il parlait de toutes les grandes familles espagnoles et de leur attitude plus ou moins louable de 1706 à 1710, la véhémence injustifiée de ses attaques contre le duc de Bourgogne, déterminèrent Philippe V, quoiqu'il fût personnellement fort bien traité par l'auteur, à retirer du commerce tous les exemplaires qui s'y trouvaient. Mais trente ans plus tard, un Français, M. de Maudave, entreprit d'en donner, en notre langue, une édition nouvelle. Il supprima presque tout ce qui concernait les guerres, comme fastidieux et peu exact, adoucit sur certains points les appréciations de l'écrivain espagnol, et substitua au titre ancien celui de : *Mémoires pour servir à l'histoire d'Espagne sous le règne de Philippe V*. L'édition française forme quatre volumes in-12; on y a laissé subsister toutes les anecdotes piquantes dont l'édition espagnole était pleine et des jugements si sévères qu'on ne se douterait pas que le traducteur les a généralement atténués. Si les mémoires de Saint-Philippe sont fort amusants, il faut reconnaître qu'ils fourmillent d'inexactitudes, surtout en ce qui concerne la cour de France.

C'est à peine si les *Mémoires* joints aux *Lettres de Filtz-Moritz*, les *Mémoires secrets de la cour de Madrid* et même les *Mémoires de Duclos* méritent ce nom de mémoires; ce ne sont à vrai dire que des pamphlets, où presque rien n'est vrai. Un auteur peut les citer s'il se propose de divertir ses lecteurs;

mais un historien qui prétendrait s'appuyer sur leur autorité ne serait que ridicule.

Le grand tort d'un écrivain, d'ailleurs spirituel et distingué, M. Combes, auteur d'une histoire réputée de la princesse des Ursins, a été tout justement de trop chercher le plaisir de ceux qui le lisaient et de tenir pour vrai tout ce qui pouvait éveiller leur curiosité. Il est difficile d'imaginer les erreurs auxquelles le goût immodéré des mémoires secrets a été capable de l'entraîner. Ne va-t-il pas jusqu'à retarder de plusieurs mois le départ de la princesse des Ursins, en 1704, afin de se lamenter avec esprit sur les rigueurs de la traversée de l'Espagne en plein hiver? Et pour mieux justifier ce que dit Saint-Simon de l'amour de Louis XIV pour ses bâtards, il fera du duc de Vendôme « le fils valeureux du roi et de M^me^ de Montespan. » N'insistons pas : l'exploration des archives d'Alcala, de Simancas et des Affaires étrangères, suffit à expliquer la nécessité d'un nouvel ouvrage sur l'influence française en Espagne; et rendons plutôt justice à ces pages brillantes par lesquelles M. Combes a su résumer tant d'impressions que d'autres, plus minutieux et plus exacts, n'eussent peut-être pas été en situation de donner.

Les deux ouvrages de M. le marquis de Courcy sur la coalition de 1701 contre la France et sur la renonciation des Bourbons d'Espagne sont au contraire aussi consciencieux que bien écrits. C'est de l'histoire purement diplomatique; nous ne nous rencontrons que sur quelques points; nos travaux se compléteront, sans se nuire, et nous ne pouvons que souhaiter aux nôtres le succès légitime qu'ont obtenu ceux de M. le marquis de Courcy.

Les études plus récentes de M. le marquis de Vogüé sur Villars nous ont été aussi fort utiles, quoique nulle part nous ne dussions traiter précisément les mêmes questions.

Le livre si connu de M. Giraud sur le traité d'Utrecht est d'un grand secours pour quiconque touche à l'histoire des relations de la France et de l'Espagne. Les vues générales en sont remarquables; mais, écrit par ordre et afin de soutenir une thèse

politique déterminée, il comporte certaines appréciations sur lesquels l'historien désintéressé a le droit et le devoir de revenir.

Aux historiens étrangers, à part l'Espagnol Maldonado Macanaz, nous ne sommes redevables que de fort peu. D'abord nous avons constamment travaillé sur les sources et cela nous mettait à l'aise avec tous les auteurs. Ensuite aucun d'eux n'avait abordé la guerre de succession au même point de vue que nous. Sirtema de Grovestins n'a écrit qu'une longue mais enthousiaste apologie de Guillaume III; le chevalier d'Arneth s'est borné à la biographie du prince Eugène; Gœdeke, dans son travail consciencieux, équitable et presque toujours clair, n'a prétendu mettre en lumière que le rôle de l'Autriche, à l'heure où elle allait perdre le trône d'Espagne, et n'a donné au public que les pièces les plus intéressantes des archives impériales de Vienne. Von Noorden et Klopp ont au contraire vu les choses, sinon de trop haut, du moins trop en grand. C'est l'Europe qui intéresse le premier et non pas la France; c'est le mouvement économique qui l'attire, bien plus que les relations dynastiques et politiques des puissances. Son histoire de la guerre de succession, qui s'arrête à 1710, n'était que le prélude d'une histoire générale de l'Europe au dix-huitième siècle. Des recherches assidues dans les principales archives de l'Europe et l'étude des papiers du grand pensionnaire Heinsius font une œuvre importante, encore que très obscure, des volumes que cet écrivain, trop tôt ravi à la science historique, a pu achever. Les quatorze volumes que M. Klopp a consacrés à la *chute de la maison de Stuart* contiennent sans doute de nombreux renseignements, mais noyés dans un fatras de faits, d'épisodes et de déclamations intolérables contre la politique et la personne de Louis XIV. Seul donc, M. Maldonado Macanaz, par ses considérations générales et par quelques monographies, d'ailleurs fort disséminées, nous a fourni un contingent appréciable d'idées et de renseignements. Nous tenons à honneur de signaler ici ses trop rares travaux.

* * *

Après avoir indiqué le but de notre ouvrage, énuméré et apprécié les sources auxquelles nous avons puisé, mentionné brièvement les écrits analogues, il ne nous reste plus qu'à donner un mot d'explication sur notre méthode. Sans aller jusqu'au système de Lenain de Tillemont qui prétendait, assure-t-on, qu'un historien consciencieux devrait laisser la première place aux textes originaux et mettre ses propres phrases entre guillemets, nous avons cru qu'il convenait en un pareil sujet de faire la part large aux documents contemporains; ayant eu pour auteurs des écrivains sinon grands, du moins très distingués, ils sont, au demeurant, fort agréables à lire. Est-il nécessaire d'ajouter que nous nous sommes efforcés de les unir aussi parfaitement que possible à la trame même de notre récit et d'en tirer toutes les conclusions générales qui en découlaient naturellement?

Si, par cette méthode, les œuvres historiques perdent quelque chose des qualités brillantes et purement littéraires qui caractérisaient jadis les meilleures d'entre elles, elles y gagnent en revanche d'être plus solides, et, si on l'osait dire, plus définitives. Le seul moyen de couper court aux aperçus légers, aux généralisations hâtives, aux jugements sans preuves, qui obligent à refaire sans cesse les mêmes ouvrages, c'est de fournir au lecteur assez de matériaux pour qu'il puisse au besoin refaire lui-même l'édifice que l'auteur a construit. Mieux vaut en effet, pour l'un et pour l'autre, chercher et trouver lentement, à travers la multiplicité des pièces et la complexité des faits, quelques parcelles de vérité vraie, que de se reposer dans l'agréable vraisemblance d'un système qui suscite d'abord quelques dupes et bientôt de redoutables contradicteurs.

Alfred Baudrillart.

ABRÉVIATIONS; ÉDITIONS CITÉES.

A. E. Esp. — Affaires étrangères. Espagne.
Arch. d'Alcala. Est. l. — Archives d'Alcala. Estado. liasse.
Arch. de Simancas. Est. l. — Archives de Simancas. Estado. liasse.
Rec. du duc de La Trémoille. — Lettres relatives à Philippe V. Recueil etc.
Papiers de Louville. — Papiers de la Bibliothèque du château de Louville.
Doc. inéd. — Documents inédits de l'Histoire de France.

Mémoires de Noailles. — Collection Michaud et Poujoulat. Tome XXXIV.
Mémoires de St-Simon. — Ed. Cheruel. 13 vol. in-12.
Mémoires de Louville. — 2 vol. in-8°. Paris, 1818.
Mémoires de Torcy. — Collection Michaud et Poujoulat.
Journal de Torcy. — Édition Frédéric Masson.
Mémoires de Berwick. — Collection Michaud et Poujoulat.
Mémoires de Villars. — Ed. de Vogüé (Société d'histoire de France) jusqu'en 1707; puis collection Petitot.
Mémoires de Saint-Philippe. — 4 vol. in-12. Amsterdam, 1756.
Lettres de Filtz-Moritz. — 2e édition, 1718.
Lettres du Maréchal de Tessé. — Ed. Rambuteau. Un vol. 8°. Paris, 1888.
Lettres de Louis XIV à Amelot. — Ed. de Girardot. 2 vol. 8°. Paris, 1864.
Papiers d'Harcourt. — Hippeau. 2 vol. in-8°. — Paris, 1875.
Les Papiers de Noailles. — Louis Pâris. 2 vol. in-8°. — Paris, 1875.
Correspondance de Madame, duchesse d'Orléans. — Ed. Jæglé. 2 vol. in-12. Paris, 1880; et Ed. Brunet. 2 vol. in-12.
Lettres de Mme de Maintenon. — Ed. Geffroy. 2 vol. in-12. 1887.
Œuvres de Mme de Maintenon. — Ed. Lavallée. 10 vol. in-12.
Correspondance de Mme de Maintenon et de Mme des Ursins. — 4 vol. in-8°. Bossange. Paris, 1826.
Lettres inédites de la Princesse des Ursins. — Ed. Geffroy. Un vol. in-8°.

Les éditions de tous les ouvrages de seconde main que nous avons consultés ont été indiquées au cours de l'Introduction.

LIVRE PREMIER.

LOUIS XIV ENTREPREND DE RELEVER ET DE GOUVERNER L'ESPAGNE; LES INTRIGUES DE PALAIS ET LES DISSENSIONS DES FRANÇAIS FONT AVORTER SES PLANS.

(1701-1705.)

CHAPITRE PREMIER.

La cour de France et la cour d'Espagne au commencement de 1701. — Louis XIV est forcé, contrairement à ses premières vues, de prendre en main le gouvernement de l'Espagne. — Ambassade du duc d'Harcourt.

(1701.)

Nous nous proposons d'étudier les relations qui ont existé à partir de l'année 1701 entre les deux cours de France et d'Espagne et de montrer comment Louis XIV a, durant quinze années, gouverné le royaume de Philippe V, son petit-fils.

Il est naturel de faire connaître au début même de cet ouvrage les personnages qui, de Versailles ou de Madrid, vont se trouver en rapport les uns avec les autres, d'indiquer ensuite les intentions premières que nourrit Louis XIV à l'égard de l'Espagne, et d'exposer enfin les raisons qui l'amenèrent, de l'aveu même des Espagnols, à prendre en main la direction de leurs affaires.

I.

Si tout le monde à Versailles, princes, ministres et courtisans, fut sensible à la gloire incomparable que le testament de Charles II fit rejaillir sur la maison et sur le royaume de

France, tous cependant ne le furent pas de la même manière, et des sentiments bien différents agitèrent ces âmes qu'une même passion animait au fond.

Les perplexités par lesquelles passa Louis XIV lui-même ne sont plus un mystère et nul, depuis les travaux les plus récents et les plus solides de la critique historique, n'a désormais le droit de mettre en doute la sincérité des hésitations qu'il manifesta lorsqu'il apprit la volonté dernière du roi d'Espagne (1). S'élever d'un seul coup au sommet de la puissance et de la gloire, unir à l'héritage de François Ier celui de Charles-Quint, combler par le plus éclatant bienfait un petit-fils tendrement aimé, quoi de plus capable de tenter une ambition aussi altière, un cœur aussi magnanime? Mais risquer une guerre générale, achever d'épuiser, même par la victoire, un peuple déjà surmené par tant de combats, compromettre peut-être la gloire de tout un règne victorieux par de terribles revers, terminer enfin, sinon dans la défaite, du moins dans la lutte, une vie déjà longue et destinée, semblait-il, à jouir désormais du repos, quoi de plus grave, quoi de plus inquiétant pour un prince profondément attaché à son peuple et soucieux au-delà de toute mesure de sa propre grandeur? Louis XIV, d'ailleurs, s'il avait toujours l'âme aussi haute qu'au temps où, dans la force de l'âge, il dictait ses conditions à l'Europe, n'avait plus l'esprit aussi ferme; ses vues étaient plus généreuses et, si je puis dire, plus morales; mais elles étaient aussi moins nettes et moins précises; ses conseillers, même les meilleurs, n'avaient plus cette supériorité d'intelligence, cette vigueur dans la conception, cette sûreté dans l'exécution qui s'étaient jadis imposées à lui avec les Colbert, les Lionne, les Louvois. Nous le verrons, pendant toute la guerre de succession d'Espagne, s'élever autant que prince puisse s'élever par la noblesse des sentiments et par la sagesse des conseils, mais aussi, dans l'ordre de la pratique, changer trop aisément et trop souvent, au gré des

(1) De Vogüé, *Mémoires de Villars*, t. I, ch. I.

événements et des avis, les résolutions en apparence les mieux arrêtées, comme si lui-même n'avait plus confiance dans les moyens qu'il emploie après les avoir choisis. Rien de plus grand toutefois et rien de plus touchant que les lettres si nombreuses où, père autant que souverain, il se fera le directeur, le conseiller, l'ami d'un petit-fils maître, à moins de vingt ans, d'une monarchie ébranlée par les plus terribles orages!

Près de lui vient se placer M^me^ de Maintenon, « cette fée toujours obéie », s'il fallait en croire Saint-Simon, qui nous la représente souveraine maîtresse à Versailles par Louis XIV, à Madrid par la princesse des Ursins. Rien de plus faux pourtant que le tableau de cette prétendue toute puissance tracé par l'inimitable écrivain. Personne ne peut dire aujourd'hui quel conseil M^me^ de Maintenon donna au roi de France lors de l'acceptation du testament (1), mais en revanche on peut affirmer, et nous en apporterons mille preuves, que dans sa correspondance avec le roi d'Espagne, la reine et M^me^ des Ursins, elle ne fut que l'interprète des volontés et des avis de Louis XIV. Elle tint la plume pour conseiller et pour avertir, quand le roi ne voulut pas la prendre pour commander. Ce rôle de confidente et d'intermédiaire elle était, dès 1701, prête à le jouer et certes elle en était digne. Qui donc, à la cour, connaissait mieux qu'elle le jeune roi d'Espagne? Nul ne se faisait moins d'illusions sur les défauts de Philippe V, « son caractère particulier et incertain, la défiance exagérée qu'il avait de lui-même, le ton désagréable et la lenteur de sa parole (2); » mais nul ne rendait plus volontiers hommage à ses excellentes qua-

(1) Saint-Simon affirme qu'elle conseilla à Louis XIV d'accepter le testament de Charles II (t. II, p. 131). Louville dit qu'elle n'omit rien pour l'en détourner (*Mémoires*, t. I, p. 24). La princesse Palatine prétend que le roi l'amena publiquement au conseil le jour où l'on discuta le testament. Enfin Torcy, le seul de tous ces personnages qui ait été présent à ce fameux conseil, dit textuellement : « Les écrivains des derniers temps ont avancé faussement que M^me^ de Maintenon avait assisté à ce conseil et qu'elle avait donné son avis. » (*Mémoires de Torcy*, Coll. Petitot, t. I, p. 90). Il est plus sûr de se ranger à l'opinion de Torcy; quant à savoir ce que M^me^ de Maintenon a pu dire en particulier à Louis XIV, qui aurait cette prétention?

(2) M^me^ de Maintenon au duc d'Harcourt, 3 décembre 1700. Geffroy, t. I, p. 329; à la princesse des Ursins, Ibid., t. II, p. 343.

lités, sa piété, son esprit de droiture, de justice et de probité, la justesse de ses propos, et jusqu'à cette gravité « dont il avait été prévenu dès le ventre de Madame sa mère (1) ». Des lettres intimes et fréquentes ne devaient pas tarder à lui révéler l'âme de la reine aussi bien que celle du roi.

Si Saint-Simon s'est trompé du tout au tout sur le rôle de M^me^ de Maintenon dans les affaires d'Espagne, il a parfaitement vu au contraire les dispositions affectueuses que Monseigneur avait et conserva toujours pour le second de ses fils. Lui du moins s'était prononcé hautement pour que Louis XIV acceptât le testament de Charles II; jamais il ne se montra si sensible qu'en cette occasion, « plus touché de voir son fils régner sur toute la monarchie d'Espagne que d'être lui-même souverain des royaumes de Naples et de Sicile (2). » Avec quelle joie il se plut à traiter le jeune prince en souverain! Qui ne se le représente, tel que le dépeint la Palatine courant tout hors d'haleine au devant de son fils, qui vient lui rendre visite à Meudon (3)? Malheureusement l'amour paternel ne devait lui tenir lieu ni d'intelligence ni de volonté; les affaires privées et les plaisirs du roi d'Espagne rempliront ses lettres courtes et sèches; en quelques circonstances seulement, les plus graves il est vrai, il osera intervenir au Conseil pour y défendre avec énergie les intérêts politiques et militaires de Philippe V.

Ce prince et ses frères, les ducs de Bourgogne et de Berry, s'étaient séparés le 22 janvier 1701, à Saint-Jean de Luz, « avec des larmes qui allèrent jusqu'aux cris », nous dit Saint-Simon (4). Quels étaient les véritables sentiments que nourrissaient l'un pour l'autre ces trois jeunes gens dont le cadet et l'aîné venaient, sans le savoir, de dire un éternel adieu au seul

(1) M^me^ de Maintenon au comte d'Ayen, 28 janvier 1701 et au duc d'Harcourt, 3 décembre 1700. Geffroy, t. I, p. 325 et 329.

(2) *Mémoires de Torcy*, Ed. Michaud, p. 551. Saint-Simon le représente s'expliquant avec force et d'un visage enflammé qui aurait surpris à l'excès, t. II, p. 131.

(3) Madame à la duchesse de Hanovre, 19 novembre, 1700. Jæglé, t. I, p. 262.

(4) T. II, p. 158.

d'entre eux qui dût, non seulement régner, mais survivre?

Tous trois avaient été élevés en commun et, selon la Palatine, tenus dans un affreux isolement (1); ils mangeaient et se promenaient ensemble, venaient voir le roi chaque matin à neuf heures, assistaient à la musique quand il y avait appartement, mais jamais au spectacle, d'ailleurs tous trois sur le même pied, sans que rien rompît l'égalité parfaite qu'on affectait dans leur éducation (2).

Ils différaient cependant très fort les uns des autres : le duc de Bourgogne, intelligent, spirituel, actif, énergique, mais impétueux avec fureur, opiniâtre à l'excès, passionné pour toute espèce de volupté, méprisant, sec et bref dans ses paroles; le duc d'Anjou, bon, généreux et véridique, mais timide, taciturne, lent et lourd dans sa façon de s'exprimer; le duc de Berry, vif, enjoué, pétulant, « un vrai frétillon, » comme disait sa bonne amie Madame, mais violent et sans esprit (3) : « Je suis bien malheureux, s'était-il écrié en apprenant que le duc d'Anjou devenait roi d'Espagne, je n'ai point d'espérance d'être roi comme mes frères, et par le départ de mon frère le duc d'Anjou, tous les gouverneurs et sous-gouverneurs me vont tous tomber, et j'en ai déjà trop à ceux que j'ai. Que sera-ce donc quand j'aurai encore le reste? Il faut espérer qu'ils me rendront infaillible (4). » A défaut d'infaillibilité, le duc de Berry avait du moins un certain bon sens qu'appréciait Madame et surtout un excellent cœur; trop paresseux pour écrire régulièrement à son frère, il saura cependant lui dire de temps à autre qu'il ne cesse point de l'aimer (5).

Enfant, le duc de Bourgogne regardait ses frères comme de simples intermédiaires entre lui et le genre humain. Mais au

(1) Madame à la duchesse de Hanovre, 28 mars 1697. Jæglé, t. I, p. 165.
(2) Même lettre et Saint-Simon, t. VI, p. 239.
(3) Saint-Simon, Ibid.; et lettres de Madame à la duchesse de Hanovre, 28 mars 1697, 15 janvier 1699 13 novembre 1700, Jæglé, t. I.
(4) Madame à la duchesse de Hanovre, Jæglé, t. I, p. 261.
(5) Archives d'Alcala, l. 2514.

temps où Philippe V fut appelé à la couronne d'Espagne, les conseils de Beauvilliers et de Fénelon, joints à une dévotion sincère, avaient accompli leur œuvre dans l'âme de ce prince de dix-huit ans. Bien loin de ressentir, ainsi que certains auteurs l'ont affirmé, la moindre jalousie contre son frère, il n'avait élevé nulle prétention sur un trône où la légitimité pure l'eût fait monter avant Philippe. Le long voyage qu'ils avaient fait ensemble à travers la France consacra leur amitié; et leurs adieux furent en même temps des promesses d'éternelle union (1). Les deux princes avaient résolu de l'entretenir par une fréquente correspondance; ceux qui, comme le duc de Beauvilliers, les aimaient tous deux, fondaient le plus grand espoir sur ces lettres qui devaient accoutumer l'un à traiter d'affaires sérieuses et permettre à l'autre de recevoir, sans que son amour-propre en souffrît, les conseils les plus désintéressés (2).

L'intimité de Philippe et de Louis était si connue que les Espagnols qui voulaient obtenir quelque marque de faveur de leur nouveau maître prirent l'habitude de s'adresser d'abord au duc de Bourgogne (3). Elle fut si parfaite, malgré l'éloignement, qu'en 1702 Philippe V pleura longtemps parce que Louis XIV ne permit point au duc de Bourgogne de le venir voir (4). En 1721, au témoignage de Saint-Simon, alors ambassadeur à Madrid, il n'était point consolé de la mort de Louis, arrivée dix ans auparavant. Plus tard encore il fit saisir tous les exemplaires des *Mémoires* de Saint-Philippe qui incriminaient les intentions de ce frère bien-aimé (5).

Le duc d'Orléans tenait d'Anne d'Autriche sa mère des droits

(1) Relation de ce qui s'est passé aux adieux que le roi d'Espagne, Mgr le duc de Bourgogne, etc. Avignon, Chastanier, in-4° pièce. Biblioth. natle. Lb37. 4852. Journal adressé par M. le maréchal de Noailles, connu alors sous le nom de comte d'Ayen, à M. le maréchal son père A. J. de Noailles, depuis le commencement de 1701 jusqu'à son retour à la cour de France dans la même année, A. E. Esp. Mémoires et Documents, t. 100. (1004 pages).

(2) Louville à Beauvilliers, 12 octobre 1702. A. E. Esp., t. 113, f° 132.

(3) Voir p. ex. les lettres du duc de Bourgogne à Castel dos Rios, à Ubilla, etc., etc. A. E. Esp., t. 87 et 88.

(4) Louville à Beauvilliers, 12 octobre 1702. A. E. Esp., t. 113, f° 132.

(5) Voir l'introduction des Mémoires de Saint-Philippe, édition française.

éventuels au trône d'Espagne; selon quelques juristes, ils étaient même supérieurs à ceux de Philippe V. La loi des Majorasques voulait en effet que, lorsqu'il y avait deux filles, les héritiers de la première aînée fussent appelés à succéder de préférence à ceux de la seconde. Or, d'après ces juristes, la couronne devait suivre la loi des Majorasques. En vertu de ce principe, Monsieur, fils d'Anne d'Autriche, première aînée, aurait dû être préféré, du moment qu'on voulait assurer la séparation des deux couronnes de France et d'Espagne, aux petits-fils de Marie-Thérèse, deuxième aînée (1). Telle n'avait pas été l'opinion de Charles II. Par son testament, acte de sa pleine puissance royale, il avait virtuellement aboli la renonciation de Marie-Thérèse, acte de la pleine puissance royale de Philippe IV; tandis qu'en omettant de mentionner la branche d'Orléans, il avait laissé subsister virtuellement les deux renonciations d'Anne d'Autriche. Il reconnaissait cependant qu'elles n'avaient eu d'autre but que d'assurer la séparation des deux couronnes. Ces renonciations avaient été transformées en loi de l'État le 3 juin 1619 sur la proposition des Cortès, et insérée comme telle, en 1640, dans la *Nueva recopilacion de las leyes de Castilla*. Monsieur s'était empressé de protester par-devant notaire contre cet oubli de ses droits (2). Le faire réparer par une interprétation habile du testament de Charles II fut la première et pendant longtemps la principale préoccupation du duc d'Orléans, son fils, dans ses rapports avec le nouveau roi d'Espagne. Par bonté et par attachement à la grandeur de sa maison, Philippe V se prêta volontiers aux réclamations de son oncle et finit par les faire triompher.

Était-il prudent de mettre en évidence les droits plus ou moins fondés d'un prince qui pouvait, à tel moment, devenir un rival? Un pamphlet célèbre, les lettres de Filtz-Moritz, nous raconte par la bouche du comte de Las Batuecas que,

(1) Archives d'Alcala, l. 2975.

(2) Protestation du duc d'Orléans, frère unique du roi faite, par-devant notaires, le 1er décembre 1700, contre l'omission que Charles II a faite dans son testament des droits de la branche d'Orléans à l'extinction de celles d'Anjou et de Berry. A. E. Esp., t. 85, f° 431.

du vivant de sa femme, la reine Marie-Louise d'Orléans, Charles II avait songé à faire venir en Espagne le jeune duc de Chartres, à l'élever comme s'il était prince des Asturies, à le rendre populaire par cette éducation espagnole et à lui laisser la couronne après sa mort. La proposition en aurait même été faite à Monsieur qui aurait refusé pour ne pas se séparer de son fils unique (1). Le même pamphlet ajoute qu'au mois de novembre 1700, « le duc d'Orléans averti de l'irrésolution où semblait être Louis XIV au sujet du testament de Charles II, forma le dessein de se dérober de la cour et de gagner un port d'Espagne. Dans ce lieu, il devait se faire connaître aux Espagnols pour le petit-fils d'Anne d'Autriche et leur déclarer qu'il voulait tenir la couronne uniquement de leur choix. Tout ce qui était nécessaire pour exécuter promptement ce projet fut disposé de la manière suivante. Le duc d'Orléans avait alors un cheval anglais, merveilleux coureur; il devait le monter et le pousser jusqu'où il pourrait aller, pour se rendre en fort peu de temps à Lyon, où un homme envoyé par avance l'attendait avec un canot pour descendre le Rhône. Un autre lui avait préparé vers l'embouchure de ce fleuve un petit bâtiment qui était toujours prêt à mettre à la voile. « D'où avez-vous tiré cette anecdote que nous ignorons nous-même? demande à son interlocuteur le comte de Las Batuecas; n'aurait-elle pas été inventée par quelqu'un qui aurait voulu faire sa cour au duc d'Orléans? — Non, reprend Filtz-Moritz; ce prince conta lui-même tout cela, en Espagne, au général don Antonio de Villaroël, son ami, qui depuis se jeta dans le parti de l'archiduc, eut de grandes liaisons avec les Anglais et recevait même des appointements du lord de la Trésorerie. Les charmes d'une couronne sont puissants (2). »

Ce récit, bien qu'il ne se rencontre nulle part ailleurs que dans Filtz-Moritz, présente quelques garanties d'authenticité. Ces lettres, en effet, ont été écrites en 1717, en pleine régence,

(1) Lettres de Filtz-Moritz, l. IV, p. 93.
(2) Lettres de Filtz-Moritz, l. VI, p. 173.

pour défendre et justifier la conduite du duc d'Orléans en Espagne; rien n'obligeait l'auteur à citer un fait peu connu et qui constituait une présomption grave contre son client. Toutefois il serait peu sensé de tenir un tel fait pour certain sur une telle autorité, d'autant qu'en lui-même il n'est guère vraisemblable.

Philippe V, en tout cas, ne le connaissait pas, si l'on en juge par les marques d'amitié que sa femme et lui donnèrent souvent au duc d'Orléans pendant les premières années de leur règne.

Il est encore à la cour de Louis XIV et dans la famille d'Orléans, une personne si originale, si franche, si primesautière dans ses jugements, qu'il est curieux de savoir ce qu'elle pensait de Philippe V, bien que ses vues personnelles ne pussent modifier en quoi que ce soit la conduite politique de Louis XIV : nous voulons parler de Madame.

Elle avait beaucoup aimé le duc d'Anjou enfant; elle lui contait des histoires pendant des soirées entières, et l'avait toujours à ses côtés dans l'appartement, à table, à la comédie. Elle le préférait au duc de Bourgogne parce qu'elle le trouvait bon et moins *méprisant;* elle avait su découvrir les qualités que cachait trop souvent une extrême timidité; elle les appréciait singulièrement, tout en raillant avec sa verve ordinaire les défauts extérieurs de ce prince plus autrichien que français, disait-elle, et qui à seize ans lui faisait déjà l'effet d'un *roi d'Espagne*, tant il était grave et sérieux (1). Rarement, dans ses lettres à Philippe V, elle abordera les grands sujets de la politique ou de la guerre, mais, se souvenant du temps où elle lui faisait des contes, elle cherchera longtemps encore à l'amuser par ses récits (2).

Trois ministres seulement, le secrétaire d'État des affaires étrangères, Torcy, le chancelier Pontchartrain, et le duc de

(1) Madame à la duchesse de Hanovre, 28 mars 1697, 16 septembre 1699, 25 juillet et 13 novembre 1700. Jæglé, t. I, p. 166, 239, 253, 260.

(2) Recueil de M. le duc de la Trémoille et arch. d'Alcala, l. 4823.

Beauvilliers, chef du conseil des Finances, avaient été admis au conseil solennel où l'on avait traité du testament de Charles II (1).

Torcy avait déduit, avec autant d'habileté que de vigueur, toutes les raisons qui pouvaient déterminer Louis XIV à l'accepter. La royauté de Philippe V était pour ainsi dire son œuvre; il fera tout, pendant des années, pour la maintenir et la consolider. Dire quel surcroît de soucis et de labeurs devait lui apporter la succession d'Espagne serait chose malaisée. Que de lettres il faudra écrire, soit au nom du roi, soit en son nom propre, à Philippe V, à la reine, à la princesse des Ursins, aux ambassadeurs, à dix correspondants particuliers, plus ou moins sûrs, plus ou moins éclairés! Que d'instructions à rédiger, que d'intrigues à démêler, que de désordres à prévenir ou à réparer, quand au ministère des affaires étrangères de France il aura joint le ministère suprême de toutes les affaires espagnoles! Sans attachement personnel pour Philippe V, qu'il ne prise guère, quelque peu jaloux de la princesse des Ursins, il n'aura jamais en vue que l'intérêt direct de la France, et sacrifiera trop complètement peut-être, en certains cas, ceux de l'Espagne.

Pontchartrain, au contraire, ne sera que fort peu mêlé aux affaires de ce royaume; en 1700, il n'a point voulu exprimer un avis formel au sujet du testament; il s'est borné à peser le pour et le contre, s'en rapportant au roi. Il en sera de même jusqu'aux années désastreuses de la guerre; alors il parlera fortement pour qu'on abandonne Philippe V, et même, s'il est nécessaire, pour qu'on l'oblige par la force à déposer la couronne.

Seul le duc de Beauvilliers avait, dès 1700, osé conclure qu'il fallait s'en tenir au traité de partage, persuadé que la guerre, suite nécessaire de l'acceptation, causerait la ruine de la France. Lui non plus n'avait pas grande confiance dans

(1) *Mémoires de Torcy*, p. 551.

le génie du duc d'Anjou, quoiqu'il l'aimât tendrement. Du moins ne chercha-t-il, d'accord avec Fénelon, qu'à le guider par les voies les plus droites. Jamais il ne perdit de vue celui qu'il avait formé; tous les conseils qu'il lui donna tendirent à faire de lui un homme et un roi. Le duc et la duchesse de Beauvilliers étaient pour Philippe V des amis très sûrs. Malheureusement, l'éloignement qu'ils ressentaient pour M^me^ de Maintenon et la confiance excessive qu'ils avaient en Louville devaient, en peu d'années, ruiner leur influence.

II.

Le marquis de Louville, si sévère il est vrai et si amer dans l'expression de ses jugements, disait de Philippe V, dix-huit mois après l'avènement de ce prince : « C'est un roi qui ne règne pas et qui ne règnera jamais (1). » Il avait été cependant accueilli en Espagne par les transports de l'enthousiasme populaire, et quelques-unes de ses paroles avaient donné de grandes espérances à ceux qui l'approchaient. Il avait promis de consacrer chaque jour quatre heures aux affaires de l'État, de recevoir les grands tous les jours, de manger quelquefois en public (2); et de fait, à la surprise du cardinal Porto-Carrero, son premier ministre, il venait de bonne heure au conseil et s'en retirait tard; il donnait son avis, au lieu de se borner à dire comme son prédécesseur : « Cela est bien; » il jugeait les gens, sans se tromper sur leurs intentions (3); bref, la pratique du gouvernement semblait lui avoir ouvert l'esprit (4). Quoi de surprenant après tout si un prince qui, n'étant point l'aîné, n'avait pas été élevé pour

(1) Louville à Torcy, 7 août 1702. A. E. Esp., t. 113, f° 57.
(2) Harcourt au roi, 23 février 1701. Hippeau, t. II, p. 498.
(3) Porto-Carrero à Torcy, 10 mars 1701. A. E. Esp., t. 88, f° 59. Louville à Torcy, 1^er^ mai 1701. *Mémoires de Noailles*, p. 80.
(4) Louville à Torcy, 24 août 1701. A. E. Esp., t. 97, f° 201.

le trône, avait paru en France un peu effacé et n'avait point, en Espagne, osé parler en maître dès les premiers jours?

Par malheur, bien loin de manifester au début les germes de qualités qui devaient se développer plus tard, Philippe V avait donné tout ce qu'il pouvait être; il s'était surpassé lui-même, et dans les mois qui suivirent son entrée à Madrid, il ne fit que déchoir. Sa vie journalière était l'irrégularité même, au grand désespoir de ceux qui l'entouraient. Il donnait l'ordre pour sept heures du matin, mais comme il se couchait entre une heure et trois, il se levait beaucoup plus tard. Le conseil devait se tenir à neuf heures; il fallait le plus souvent que le cardinal Porto-Carrero, le président de Castille et le secrétaire des dépêches, attendissent jusqu'à onze, malgré les affaires dont ils étaient accablés. Le souper était commandé pour huit heures, mais on ne se mettait à table que trois heures après. Et ainsi de tout (1).

Les occupations sérieuses tenaient fort peu de place dans l'existence du roi : « Il va à son Despacho, comme il allait à son thème, » pouvait écrire Louville, dès le mois d'avril 1701; « quand il en sort, il a tout oublié (2). » Il lui arrivait de garder plusieurs jours, sans les ouvrir, les lettres qu'il recevait de Louis XIV ou de M. de Beauvilliers; il n'adressait la parole à personne, et la seule consolation des Espagnols était qu'il se taisait pour les Français aussi bien que pour eux. On s'était vu réduit à lui conseiller de jouer lorsqu'il recevait; autrement, « il ne savait sur quel pied danser (3). »

Comme le plaisir lui était aussi étranger que le travail, il s'ennuyait au point que rien ne le pouvait divertir; il demandait ses frères et s'enfermait avec Louville pour pleurer en pensant à Versailles, à la plaine Saint-Denis ou à Fontainebleau; il ne pouvait souffrir la cuisine espagnole, et il avait remplacé par

(1) *Mémoires de Noailles*, p. 83.
(2) Louville à Torcy, 30 avril 1701. A. E. Esp., t. 96, f° 135.
(3) Louville à Torcy, 14 mai 1702; Ibid., t. 112, f° 174 et lettres du duc de Bourgogne.

des Français tous les domestiques qu'il avait trouvés au palais (1).

Faut-il s'étonner qu'au bout de six mois il eût perdu presque toute sa popularité (2) et que l'on commençât à augurer fort mal de sa personne et de son règne? Ce n'était pas seulement Louville qui écrivait : « Si quelqu'un s'empare de son esprit, on lui fera tout faire... On lui ferait peut-être, dans la suite, signer une ligue contre la France avec la même facilité qu'il signerait un passeport, quoiqu'il ait le cœur bon et qu'il aime la France; mais, par sa facilité naturelle et par sa timidité, il est capable de faire malgré lui des choses qu'il ne voudra pas faire (3). » C'était la duchesse de Beauvilliers qui disait : « Le peu d'occupation que se donne le roi d'Espagne est pénible, et de voir qu'il veille jusques à une heure ou deux pour ne rien faire; quand il y aura une reine, il passera ses journées renfermé à badiner (4). » C'était Marcin qui, après une conversation avec Philippe V, s'écriait : « Et moi j'ajoute qu'une fois retourné à Madrid, il y sera plus volontiers et mieux enfermé qu'aucun de ses prédécesseurs et que vous pouvez compter que la reine le gouvernera et l'État (5). »

Les caricatures et les pamphlets couraient déjà; on y voyait le roi d'Espagne que le cardinal Porto-Carrero menait par la lisière, tandis que le duc d'Harcourt lui donnait la main. « *Anda, niño, anda*, disait la légende, *porque el cardenal lo manda;* marche, enfant, marche; le cardinal le veut (6). »

Ce cardinal si puissant, le véritable inspirateur du testament de Charles II, était-il du moins capable de diriger le jeune monarque et de tenir à sa place les rênes du gouvernement? Hélas! non. Il était dur, borné, souvent injuste; inté-

(1) Louville à Torcy, 30 avril 1701, loc. cit. et *Mémoires de Noailles*, p. 83.

(2) « Je vois avec déplaisir, écrit Blécourt, en juillet 1701, que le grand amour que le peuple avait pour le Roi Catholique soit presque entièrement évanoui dans les provinces aussi bien qu'à Madrid. » A. E. Esp., t. 91, f° 187.

(3) Louville à Torcy, 30 avril 1701. Ibid., t. 96, f° 135.

(4) La duchesse de Beauvilliers à Louville, 2 mai 1701. Recueil de M. le duc de la Trémoille, pièce 75.

(5) Marcin à Torcy, 19 septembre 1702. A. E. Esp., t. 101.

(6) Louville à Torcy, 30 mars 1701. Ibid., t. 96, f° 78.

ssé, sinon pour lui-même, du moins pour ses amis et ses parents; léger au point de n'écouter que rarement les conseillers ou les solliciteurs (1).

Le gouverneur du conseil de Castille, don Manuel Arias, qui tenait le premier rang après lui, était d'une intelligence plus ouverte, mais d'une ambition que la vieillesse ne calmait pas. C'était un personnage singulier que cet homme qui de chevalier de Malte s'était fait prêtre à cinquante-cinq ans, qui avait donné à la reine une somme considérable pour exercer la charge de président de Castille à la place du comte d'Oropeza exilé, et qui maintenant aspirait au chapeau de cardinal ainsi qu'à la fonction de grand inquisiteur (2). Il comptait gagner le roi en le flattant et grandir par lui en le grandissant. « Les ministres, lui disait-il, et le cardinal même archevêque de Tolède, ont chacun un ange gardien pour les conduire; les rois en ont deux, l'un qui préside au gouvernement de leurs États et qui est beaucoup plus habile que l'autre. Un roi de la plus médiocre capacité est plus capable de bien gouverner par les lumières de cet ange que le meilleur et le plus grand ministre (3). »

L'opinion publique n'avait pas tardé à être désabusée sur le compte de ces deux personnages; eux qui avaient été l'adoration du peuple étaient maintenant l'objet de son indignation; on méprisait le cardinal et on le menaçait; on l'accusait d'avoir aggravé le désordre de l'État, loin de le croire en position d'y remédier (4).

Plus intelligent et plus actif était le secrétaire du Despacho, don Antonio Ubilla, mais il était peu dévoué à la France.

Parmi les conseillers d'État, Philippe V comptait quelques serviteurs dévoués. Le marquis de Mancora, président du con-

(1) Instructions de Louis XIV à Marcin. A. E. Esp., t. 98.

(2) Il y avait entre le président de Castille, inamovible, et le gouverneur du conseil de Castille, révocable, à peu près la même différence qu'il y avait en France entre le chancelier et le garde des Sceaux. Dans la pratique on appelait souvent Arias *le président de Castille*, parce qu'il en faisait la fonction.

(3) *Mémoires de Noailles*, p. 83.

(4) Lettres d'Ozon, de Louville et de Montviel à Torcy, 19 et 23 mai 1701. A. E. Esp., t. 89 et 96.

seil d'Italie, n'avait d'autre règle que son devoir et paraissait d'une fidélité à toute épreuve; mais quel service sérieux attendre d'un homme âgé de quatre-vingt-six ans?

Le marquis de Villafranca, grand-maître de la Maison du roi, avait opiné le premier dans le conseil de Charles II, en faveur du prétendant français; malheureusement il se montrait le défenseur convaincu, presque farouche, de l'étiquette et des anciens usages.

Le duc de Montalto, président du conseil d'Aragon, était un homme honnête et bien intentionné, mais d'un esprit peu étendu et d'un caractère inquiet; la haine qu'il portait au cardinal le rendait hostile au gouvernement.

Le marquis del Fresno et son fils paraissaient pleins de probité et de zèle; le comte de San-Estevan était de tous les seigneurs espagnols le plus dévoué à la France et le plus disposé à suivre en tout les conseils de Louis XIV.

Par une étrange fatalité, les trois hommes les plus éminents, parmi ceux qui pouvaient être mis à la tête des affaires, étaient précisément ou les adversaires ou les amis suspects de la dynastie française. L'amirante de Castille et le comte d'Aguilar étaient fort opposés au gouvernement. Le premier, Thomas Enriquez de Cabrera, duc de Rioseco et comte de Melgar, grand d'Espagne de première classe, était un homme extraordinaire; sans avoir fait nulle étude, il affectait d'aimer les gens de lettres, et entretenait chez lui quatre Jésuites instruits qu'il faisait toujours manger à sa table: il était avare et voulait paraître magnifique; il avait d'ailleurs beaucoup d'esprit, parlait et écrivait bien et ne songeait qu'à satisfaire ses intérêts et sa vanité. Bien qu'attaché à la maison d'Autriche, il n'avait pas osé au dernier moment se prononcer contre le testament; aussi Louis XIV, malgré l'avis de Porto-Carrero, n'avait-il pas voulu qu'on l'exilât à l'avènement de Philippe V. L'ambassade de France qu'il semblait convoiter pouvait être un moyen de le réconcilier avec le nouveau régime; en tout cas, elle le mettrait hors d'état de nuire.

Le comte d'Aguilar avait encore plus d'esprit, d'expérience et de capacité que l'amirante, mais on ne lui accordait ni honneur, ni probité. Sa réputation avait beaucoup souffert de la mort trop subite du duc d'Ossone; ce personnage avait pris du tabac que lui offrait Aguilar et il était tombé sans vie : on prétendait que l'amirante de Castille avait eu part à l'affaire. L'un et l'autre étaient également haïs de la majorité des Espagnols (1).

Le marquis de Léganez, enfin, était entièrement dévoué à l'Empereur; ses sentiments étaient connus de tout Madrid; et cependant Porto-Carrero lui avait confié le commandement de toutes les forces militaires de l'Andalousie, sous prétexte qu'il était homme d'honneur!

Ce qui manquait le plus au parti autrichien, c'était d'avoir un chef populaire et respecté; la reine douairière, Marie-Anne de Neubourg, ne pouvait en jouer le rôle; elle n'était point aimée, parce qu'on la rendait justement responsable des intrigues pitoyables au milieu desquelles avait fini le dernier règne; elle n'était ni fort intelligente, ni fort énergique. Si elle avait causé quelques inquiétudes, tandis qu'elle vivait encore à Madrid, depuis que Tolède lui avait été assignée pour résidence, elle n'avait donné matière à aucune plainte, et toute son ambition paraissait se borner à obtenir le paiement régulier de ses pensions (2).

Il importait que le parti français profitât de cette infériorité notoire du parti autrichien pour se grouper étroitement, non seulement autour du roi, mais autour des représentants de la France. Les trois principaux étaient le duc d'Harcourt, le marquis de Louville et le chargé d'affaires Blécourt.

(1) « Il n'y en a que deux qui aient de l'esprit, écrira Louville, l'Amirante et le comte d'Aguilar. Je suis fâché de vous le dire, car je sais bien que vous aimeriez mieux qu'ils n'en eussent pas, et que le cardinal et le président de Castille fussent des aigles; mais Dieu n'a pas été de votre goût, car il leur en a donné beaucoup et aux deux autres fort peu. » Louville à Torcy, 19 mai 1701, A. E. Esp., t. 89.

(2) Ces détails sont presque tous empruntés à l'Instruction rédigée par Torcy pour Marcin.

Le duc d'Harcourt, de qui Voltaire a dit si justement qu'il fut « le premier mobile de la plus grande révolution dans le gouvernement et dans les esprits », en renouant les anciens nœuds qui avaient uni la France et l'Espagne avant le règne de Ferdinand le Catholique, a été, avec Amelot, le seul homme d'État que Louis XIV ait donné à l'Espagne. Il la connaissait à fond et il inspirait une rare confiance au peuple comme aux grands. Mais, par une malechance à jamais regrettable, il tomba si dangereusement malade, moins de trois mois après l'arrivée de Philippe V, qu'il fut longtemps entre la vie et la mort; dès lors tout languit, tout devint incertain, et faute d'un chef incontesté les Français eux-mêmes se divisèrent (1).

Blécourt, l'homme honnête, estimable et sensé, qui gérait l'ambassade, en l'absence d'Harcourt, n'avait pas l'autorité nécessaire pour donner des conseils, ni même pour parler au nom du roi de France.

Louville enfin était trop bouillant et trop emporté pour concilier, pour amalgamer les éléments divers d'un parti quel qu'il fût. Le caractère de ce personnage et la maladie du duc d'Harcourt furent deux malheurs également fertiles en suites désastreuses pour la politique française.

Comment Louis XIV qui était instruit des défauts de Louville l'avait-il mis à la tête de la maison française de son petit-fils, alors qu'il recommandait à celui-ci de « tenir tous les Français dans l'ordre (2) », comment surtout avait-il fait d'un homme aussi peu maître de lui presque le tuteur d'un prince destiné par sa jeunesse et sa timidité à devenir le point de mire de tous les intrigants, de tous les ambitieux? C'est que Louville était l'ami, le confident du duc de Beauvilliers, et que par lui pour-

(1) Sur le rôle du duc d'Harcourt il faut consulter l'intéressante introduction que M. Hippeau a mise en tête des papiers d'Harcourt publiés par lui. Sur les suites funestes de la maladie de cet ambassadeur les documents abondent; voir principalement deux lettres de Montviel et d'Ozon à Torcy, du 19 mai et du 7 juin 1701. A. E. Esp., t. 96. — Louis XIV, qui faisait grand cas de son ambassadeur, exigeait qu'on lui rendît compte des moindres incidents de sa maladie, et certaines lettres de Philippe V n'ont d'autre but que de donner au roi de France des nouvelles sûres du duc d'Harcourt.

(2) Instruction de Louis XIV pour le roi d'Espagne, du 3 décembre 1700.

raient passer les conseils du maître vénéré de Philippe V; c'est que nul plus que lui n'avait aimé le duc d'Anjou et n'avait conservé plus de puissance sur son esprit.

Leur intimité datait de loin et était parfaite, comme en témoigne ce placet badin :

« A Monseigneur le duc d'Anjou.

« BON POUR QUATRE-VINGT ANS

PHILIPPE.

« fait en l'année 1694.

« Louville, l'un des deux gentilshommes de vostre manche, « vous suplie très-humblement d'avoir la bonté de luy acorder « vostre protection dans toutes les affaires qu'il aura dans tout « le cours de sa vie, de luy donner un logement dans toutes « vos maisons de plaisance, une place dans tous vos carosses « de suite et une place dans vostre table immédiatement après « vostre premier maistre d'hôtel, un cheval dans vostre écurie « toutes les fois qu'il voudra sortir, des habits quand il en « aura besoin et une pension honête pour ses menus plaisirs qui « sera continuée à sa femme et à ses enfants quand il en aura, « moyennant quoy il sera obligé de continuer ses prières pour « vostre santé, celle de Madame la duchesse d'Anjou et de « M^gr le duc d'Alençon vostre fils (1). »

Philippe avait onze ans lorsqu'il apposait sa signature au bas de cette requête; Louville en avait vingt-six. Tous deux étaient loin de s'imaginer qu'ils se retrouveraient six ans plus tard en Espagne, l'un souverain d'une immense monarchie, l'autre mentor d'un roi absolu. Mais le fond de leurs sentiments réciproques n'avait pas changé; Louville osait tout dire et de lui Philippe consentait à tout entendre. Là est l'excuse et la raison du choix qu'avait fait Louis XIV.

Enfin et surtout le roi de France, en accordant Louville à

(1) Recueil de M. le duc de la Trémoille, p. 6.

Philippe V, avait entendu ne lui donner qu'un conseiller et un ami privé; car il voulait que les Français ne se mêlassent point du gouvernement de l'Espagne; nous allons en fournir la preuve.

III.

Louis XIV, lorsqu'il eut accepté le testament de Charles II, crut pouvoir profiter de la première stupeur de l'Europe pour consommer d'un seul coup l'œuvre commencée par ce grand acte. Au lieu de laisser faire le temps et de permettre à ses successeurs de profiter de conjonctures favorables faciles à prévoir, il décida de lui-même et sur-le-champ, par les lettres patentes de décembre 1700, que Philippe V conserverait et transmettrait ses droits au trône de France. C'était ouvrir les voies à la réunion des deux monarchies, c'était provoquer l'Europe en l'inquiétant outre mesure, c'était, par une faute capitale, justifier l'attitude hostile des autres puissances. Mais il ne faut pas croire que le roi de France, par cela seul qu'il continuait à tenir Philippe V pour un prince apte à succéder à sa couronne, le cas échéant, fût disposé à le considérer dans le présent comme son lieutenant en Espagne et dès lors à rendre effective cette union des deux monarchies qu'il savait à si juste titre redoutée de l'Europe entière.

Aux yeux de Louis XIV, il ne fallait pas que la séparation des deux couronnes devînt l'une des bases du droit public européen; mais il convenait que l'Espagne gardât son indépendance et se gouvernât elle-même.

Cette indépendance, il avait, dès 1698, solennellement promis de la respecter (1); et, dans la célèbre *Instruction* qu'il avait lui-même rédigée pour son petit-fils, il avait nettement marqué la même intention (2).

Aussi, lorsque le duc d'Harcourt lui demanda la permission

(1) Le roi au marquis d'Harcourt, 5 août 1698. Hippeau, t. I, p. 149.
(2) Instruction de Louis XIV à Philippe V, *Mémoires de Noailles*, p. 71.

d'assister au *Despacho universal*, c'est-à-dire au conseil suprême du gouvernement espagnol, il la lui refusa péremptoirement (1). L'ambassadeur souffrit cette réponse avec peine, et, tout en s'y conformant, ne cessa point de représenter à Louis XIV qu'il faudrait en venir un jour ou l'autre à cette mesure, mais qu'il serait bien plus difficile de la prendre quand, le bienfait ayant vieilli, la reconnaissance de Philippe V et de son peuple se serait elle-même émoussée (2).

C'était déjà le langage que, dans des circonstances bien différentes, l'un des successeurs d'Harcourt, Amelot, devait tenir à son tour; il prétendait que l'union de la France et de l'Espagne ne fût point un vain mot, et, convaincu qu'on n'apaiserait pas les étrangers, il souhaitait qu'on les effrayât; tous les Français de Madrid, Blécourt et Louville surtout, pensaient comme l'ambassadeur (3). Louis XIV au contraire, une fois les lettres patentes, qu'il avait jugées nécessaires pour réserver l'avenir, enregistrées et publiées, aimait mieux tenter de désarmer les autres puissances par sa modération que de les étonner par son audace. Il fallut le désir des Espagnols, la faiblesse de Philippe V, l'impuissance du gouvernement madrilène et l'imminence de la guerre générale pour le déterminer à changer d'avis et de conduite.

Les Espagnols souffraient singulièrement de l'état lamentable où les derniers rois Autrichiens avaient laissé tomber la monarchie. Ils disaient eux-mêmes qu'après plus d'un siècle de mauvais gouvernement, il n'y avait plus de gouvernement. On vendait à prix d'argent les principaux emplois; les droits de la couronne avaient été sacrifiés, dans les Indes, à l'avidité des vice-rois. En Espagne même, toutes les charges pesaient sur la Castille; l'esprit militaire était à peu près éteint; l'incapacité et l'intérêt des administrateurs avaient entretenu le désordre

(1) Le roi au duc d'Harcourt, 27 janvier 1701. Hippeau, t. II, p. 448.
(2) Harcourt au roi, 14 février 1701. Hippeau, t. II, p. 474.
(3) Blécourt au roi, 1er décembre 1700; Hippeau, t. II, p. 325; et Louville à Torcy, 30 avril 1701. A. E. Esp., t. 96, f° 132.

dans les finances; la justice n'était plus crainte, tant l'impunité était scandaleuse; l'autorité était méprisée. Le clergé n'était pas mieux réglé que le reste, et, selon Louville, les prêtres ne comprenaient même pas leur bréviaire (1). La misère universelle était la conséquence inévitable d'une telle désorganisation : « Rien n'égale la pauvreté de ces peuples, » écrivait Louville pendant son voyage de la frontière de France à Madrid; et, avec sa vive imagination, il représentait tous les Espagnols « d'une maigreur affreuse», et n'ayant pour vivre que « de l'eau, du chocolat et des confitures (2). » Au palais même, on n'avait pas de fonds pour les choses les plus nécessaires. Le roi avait traversé son royaume dans le plus piteux équipage; il avait dû réduire jusqu'à sa table; et l'on avait vu quelques-uns de ses domestiques mendier dans les rues (3).

Or les Espagnols n'espéraient pas que leur patrie pût se tirer elle-même de la situation malheureuse où elle végétait depuis près de cent ans. La nature du pouvoir royal, l'indépendance des grands, l'esprit national, presque *séparatiste*, des diverses parties du royaume, le mécanisme même du gouvernement, semblaient autant d'obstacles insurmontables au relèvement spontané de l'Espagne.

La monarchie française et la monarchie espagnole étaient toutes deux des monarchies absolues, mais elles l'étaient d'une manière bien différente. Le despotisme des rois d'Espagne était en un sens plus profond et plus lourd que celui des rois de France; il s'appuyait sur cette Inquisition qui ne respectait pas plus les évêques que les grands ou les gens du peuple, instrument de terreur politique et religieuse entre les mains du pouvoir; ce gouvernement, tout clérical, pesait sur les esprits bien plus fortement que le gouvernement français; caché au fond de ses tristes palais, le monarque autrichien d'Espagne semblait un despote de l'Asie. Mais, dans l'ordre politique,

(1) Instruction de Louis XIV à Marcin. A. E. Esp., t. 98.
(2) Louville à Torcy, 14 février 1701. Ibid., t. 96, f° 30.
(3) Louville à Torcy, Ibid., t. 96, f° 67.

l'action qu'il exerçait était bien moindre que celle du roi de France: car, au contraire de celui-ci, il devait encore compter avec des privilèges sociaux, des coutumes locales, des assemblées, Conseils ou Cortès, autant d'entraves à l'autorité royale qui n'existaient plus chez nous. En Espagne, l'administration chancelante était peu obéie; rarement la parole du roi arrivait jusqu'au sujet; l'État demandait peu au nom du bien public; chacun, isolé chez soi, songeait à soi et demeurait indépendant; chaque province gardait ses lois particulières; le pouvoir central paraissait n'avoir d'autre but que de maintenir tant bien que mal l'édifice élevé par Philippe II: en dehors de là, c'est à peine s'il osait agir; respect excessif des traditions, inertie gouvernementale, ou, pour employer l'énergique expression de l'historien Maldonado Macanaz, « pléthore de traditionalisme et d'inertie, *plétora de tradicionalismo y de inercia* (1), » tel était le régime politique de l'Espagne à la fin du dix-septième siécle.

Or voici qu'en face de cette monarchie caduque et peu gênante à l'ordinaire, s'est élevée une monarchie prodigieusement active et envahissante, une monarchie moderne où tout doit être subordonné au bien public, où toute initiative part du centre. Richelieu, Colbert et Louvois ont organisé en France une administration publique qui présente ces deux caractères : action plus grande du gouvernement, intervention plus fréquente dans la vie des particuliers, et par suite diminution de l'individualisme provincial ou personnel; d'autre part, quasi-impossibilité pour le roi et pour ses agents de substituer leur caprice à l'intérêt général et à la justice. On administre, on légifère sans cesse, et chaque loi nouvelle, si elle restreint la liberté des sujets, met aussi une limite de plus à l'arbitraire du souverain. La personne du maître importe déjà beaucoup moins, car, en dehors d'elle, il existe un gouvernement dont les chefs

(1) M. Maldonado Macanaz dans son travail intitulé : « *España y Francia en el siglo XVIII*, » Madrid 1886, a fait le parallèle le plus heureux entre la monarchie de Philippe II et celle de Louis XIV. Nous y empruntons plusieurs traits.

ont des attributions parfaitement définies et dont les agents subalternes suivent une direction commune et même identique. Une machine aussi puissante est nécessaire pour créer des armées et des flottes nationales, pour établir l'ordre public et faire régner partout la sécurité; mais elle a en outre pour effet certain la destruction des restes de la féodalité, des privilèges régionaux ou personnels, l'établissement de l'unité nationale et de l'égalité civile; elle fait, pour un temps du moins, le bien du pays, mais tous ceux qu'elle est destinée à broyer s'opposent naturellement à son établissement. Voilà pourquoi le régime français était nécessaire à l'Espagne du dix-huitième siècle et pourquoi aussi les grands n'en voulaient pas.

Ceux-ci, en Espagne comme partout, étaient les adversaires nés du pouvoir royal. Charles-Quint et Philippe II les avaient politiquement abattus; depuis lors ils se montraient plus avides d'honneurs, de titres et de pensions que de pouvoir. Généralement paresseux, ignorants malgré dix années passées dans des collèges d'où ils ne sortaient guère qu'à leur majorité, incapables d'un effort sérieux, ils venaient vivre à Madrid, le seul lieu du monde où ils voulussent séjourner, des revenus de leurs immenses domaines, sans autre occupation que le plaisir ou l'intrigue. Peu soucieux de prendre une part directe au gouvernement, ils tenaient à ne pas se sentir gouvernés; jaloux de cabaler librement, ils haïssaient d'avance tout pouvoir qui les en empêcherait et préférerait l'ordre général à leurs satisfactions particulières; par orgueil et par intérêt ils devaient être les ennemis de tout souverain qui prendrait au sérieux « son métier de roi ». Leur impopularité faisait leur faiblesse.

L'esprit provincial, l'attachement de chacun des États annexés à la couronne de Castille à ses *fueros* particuliers, étaient beaucoup plus redoutables que l'opposition des grands. « On croit en général, écrit l'historien Maldonado Macanaz, que Philippe II, non content d'avoir fait décapiter le justicier d'Aragon, profita de cette circonstance pour mutiler les fueros du royaume au point qu'ils ne fussent plus que l'ombre de ce qu'ils avaient

été au moyen âge. Les mémoires et les papiers manuscrits de Macanaz, et en particulier le livre intitulé *Regalias de los señores Reyes de Aragon*, font évanouir cette erreur : ils montrent que l'unification politique de l'Espagne ne fut point l'idée maîtresse de la maison d'Autriche. La passion religieuse, le soin de sa royale autorité, le désir de la venger quand il la croyait atteinte ainsi que sa personne, furent les mobiles de la politique de Philippe II; telles furent les causes qui intervinrent dans le triste dénouement des troubles d'Aragon; mais il ne convient pas d'attribuer à ce monarque un effort raisonné pour consolider l'union purement personnelle qui s'accomplit au temps des rois catholiques entre les deux grands États de la Péninsule. »

Les résolutions votées par les fameuses Cortès de Tarazone, loin de supprimer les fueros de l'Aragon, n'avaient même pas touché à ce qu'ils renfermaient d'essentiel. Sans doute elles avaient concédé à la couronne le droit d'envoyer en Aragon un vice-roi qui ne fût point indigène (faculté qu'on abandonna plus tard); sans doute elles l'avaient autorisée à nommer et à révoquer le justicier d'Aragon; sans doute encore elles avaient aboli l'usage anarchique qui exigeait, pour la validité des résolutions, l'unanimité des votes dans chacun des *Bras* des Cortès; mais pour tout le reste, dans l'ordre politique et dans l'ordre civil, les Cortès de Tarazone avaient laissé subsister le régime des fueros. Bien plus, ce régime avait repris toute sa vigueur au temps de Philippe IV et de Charles II. Le mécontentement et l'agitation des Catalans avaient obligé ces deux princes à transiger avec les prétentions des Aragonais; de telle sorte qu'à l'avènement de Philippe V, le *provincialisme* était plus fort et plus vivant qu'à la mort de Philippe II (1).

Il suffit de voir quelles concessions Philippe IV et Charles II

(1) « Al subir al trono de la dinastia de Borbón, el provincialismo alentaba vigoroso, constituyendo, á no dudarlo, la principal dificultad y el mayor peligro con que Luis XIV y su nieto iban á luchar. » Op. cit. p. 82. La première citation est empruntée à la Biographie de Macanaz: *Bibliotheca juridica*, etc., t. I.

avaient été obligés de faire aux Cortès de 1626, de 1646, de 1677 et de 1686, pour comprendre à quelles difficultés devait se heurter l'autorité royale le jour où, se réveillant elle-même elle voudrait se faire respecter (1). Les évêchés, commanderies, et autres dignités ecclésiastiques ou civiles, à la seule exception de l'archevêché de Saragosse, ne pouvaient plus être conférées qu'à des Aragonais; le vice-roi devait être indigène; un grand nombre de charges à la cour et d'emplois dans le gouvernement général du royaume étaient réservés à des Aragonais; aucune garnison castillane ne pouvait être introduite dans les places de l'Aragon, les tributs de péage, monnayage, etc., étaient supprimés; le roi devait se contenter en échange d'un donatif de six mille écus par an, tandis que l'ancien péage à lui seul produisait six fois plus! Bref, il faut reconnaître avec un Aragonais politique et sincère, le comte de Robrès, que la désastreuse guerre civile que nous verrons éclater en 1705 eut pour causes l'inégalité des charges fiscales entre la Castille et les *provinces forales* (2), le profond mécontentement qu'en éprouvaient les Castillans et la conviction des Aragonais et des Catalans qu'un tel état de choses ne se maintiendrait que par la force. Charles III, vainqueur grâce à eux, confirmerait leurs privilèges, et, s'il était vaincu, Philippe V, pensaient-ils, serait heureux d'acheter au même prix leur soumission.

Enfin nous avons dit que le mécanisme même du gouvernement espagnol semblait empêcher toute réforme. Il réalisait l'idéal de la *polysynodie* qu'on eut la sottise de vouloir introduire en France après la mort de Louis XIV. Toutes les affaires étaient livrées à des *Conseils* qui délibéraient toujours et n'agissaient jamais.

Le premier était le *Conseil d'État* qui se réunissait là où était le roi; il n'avait pas de président parce qu'il était censé présidé

(1) M. Maldonado Macanaz renvoie sur ce point au livre des *Observations* et aux *Mémoires* manuscrits de Melchor Macanaz. « Es preciso ver en extenso en el libro de las *Observaciones*, ó extractadas en las Memorias de Macanaz las concesiones, etc. » Op. cit., p. 82.

(2) C'est-à-dire jouissant de leurs fueros. Nous emploierons désormais cette expression technique et qui abrège.

par le roi lui-même; deux secrétaires expédiaient les affaires, l'un, des dépendances du Nord, l'autre de celles d'Italie; toutes les affaires politiques et militaires de la monarchie étaient soumises à ce conseil (1).

Venait ensuite le *Conseil de guerre;* celui-là non plus n'avait pas de président; il comptait deux secrétaires, l'un pour la *mer*, l'autre pour la *terre;* il se composait des mêmes membres que le Conseil d'État (2).

Le *Conseil de Castille* avait l'administration supérieure de la justice et veillait au bon gouvernement de tout le royaume (3). Parmi les membres de ce conseil, le roi en choisissait trois qui constituaient la *Chambre de Castille* ou le *Conseil de la Chambre* où se traitaient les affaires ecclésiastiques. Le Conseil de Castille avait trois secrétaires, celui de *grâce* et celui de *justice*, pour l'administration de la justice dans toute la Castille, celui du *patronage*, pour les affaires ecclésiastiques. Le *Tribunal des Alcaldes* était un membre du Conseil de Castille (4).

Le *Conseil d'Aragon* se composait des ministres originaires des États de cette couronne; il avait un président nommé au gré du roi, qui n'était pas obligé de le choisir parmi les Aragonais; il avait quatre secrétaires dont le *Protonotaire d'Aragon* (5).

Le *Conseil d'Italie* avait un président et trois secrétaires pour Milan, Naples, la Sicile; le *Conseil de Flandres*, un président et un secrétaire.

En dehors de ces conseils politiques qui dirigeaient toutes les dépendances européennes de la monarchie, mais au même

(1) « Tiene en su corte el Rey el Consejo de Estado aquien comunica todos los negocios graves de la Monarquia politicos y de guerra. » Saint-Simon a fait une étude des divers conseils de la monarchie espagnole. Celle que nous donnons ici est l'analyse pure et simple d'un Mémoire très détaillé intitulé *Forma de govierno* qui se trouve aux Affaires étrangères. Esp., t. 91, f° 233 sq. D'après une lettre de Montviel à Torcy (Ibid., t. 96, f° 127), ce Mémoire est l'œuvre de don Manuel Arias, gouverneur du Conseil de Castille, et doit être par suite d'une exactitude parfaite.

(2) « Los Consejeros de Estado lo son asi mismo de guerra. »

(3) « La administracion de Justicia, y buen govierno de todo el Reyno. »

(4) « La *Sala de Alcaldes* es miembro del Consejo de Castilla. »

(5) « Compuesto de ministros naturales de los Reynos que componen dicha Corona. »

rang, on doit citer le *Conseil de l'Inquisition*. Il était présidé par l'Inquisiteur général; celui-ci était nommé par le Pape sur la proposition du roi. Le roi choisissait chaque membre du Conseil sur une liste de trois qui lui était présentée par l'Inquisiteur général.

Tous les conseils dont nous venons de donner la liste portaient le titre de *suprêmes*, parce qu'ils ne relevaient que du roi et n'avaient aucun lien de dépendance les uns avec les autres. Quant à l'ordre de préséance, il était le suivant : Conseil d'État et de guerre; Conseil de Castille; Conseil d'Aragon; Conseil de l'Inquisition; Conseil d'Italie; Conseil de Flandres.

Il existait encore quantité d'autres conseils qui ne portaient pas le titre de suprêmes, parce qu'ils dépendaient du Conseil de Castille : tels, le *Conseil des Indes*, le *Conseil des Ordres*, le *Conseil des Finances* (1), le *Conseil de la Cruzada*, la *Junte des Décharges* (2), la *Junte des Eaux et Forêts* (3), le *Conseil de la ville de Madrid* (4), la *Junte de guerre des Indes*, la *Junte des Galères*, la *Surintendance des Milices*, etc., etc., sans compter une infinité de Conseils secondaires qui ne faisaient qu'entraver la marche du gouvernement.

Tous ces Conseils ne traitaient pas plus de deux ou trois affaires par séance; ils se les renvoyaient sans cesse de l'un à l'autre; enfin quand leurs consultes étaient rédigées en bonne et due forme, il fallait encore attendre l'approbation du Roi. La coutume s'était introduite sous les deux derniers règnes que toutes les consultes, de quelque conseil qu'elles émanassent, fussent portées au Roi par le *Secrétaire des Dépêches* et que le Roi prît, tête à tête avec lui, ses résolutions sur toutes choses.

Si la matière était grave, s'il s'agissait de toucher à quelque loi fondamentale de l'État, à quelque privilège jusque-là res-

(1) Seulement pour les revenus du roi en Castille.

(2) Tribunal chargé d'acquitter les dettes des rois et d'exécuter leurs dernières volontés.

(3) Junta de Obras y Bosques.

(4) C'était le corps municipal de la capitale.

pecté, ou de consacrer solennellement telle mesure importante émanée de l'initiative royale, on devait réunir et consulter les *Cortès* d'Aragon et de Castille. Bien que l'opposition de ces assemblées ne fût généralement plus dangereuse, c'était toujours une grosse affaire et une complication que d'avoir à les mettre en mouvement.

Faut-il être surpris que les Espagnols, affligés de la décadence de leur patrie, tournassent un regard d'envie vers ce royaume de France où tout paraissait marcher simplement et comme de soi-même, vers ce roi dont la volonté semblait être le moteur unique d'un gouvernement toujours obéi et jusque-là toujours heureux?

Louis XIV leur apparaissait, ainsi qu'à beaucoup d'autres étrangers, comme l'incarnation de la royauté active, puissante, équitable et bienfaisante. Plus il les avait vaincus, plus ils l'admiraient. Il était pour eux une sorte de dieu qui pouvait rétablir en quelques mois l'ordre dans les finances, l'honnêteté dans l'administration, la force dans l'armée, qui surtout devait faire régner la justice, même aux dépens des grands. Selon le témoignage d'un Français bien informé, depuis la mort de Charles II jusqu'à l'arrivée de Philippe V, pas un crime n'avait été commis en Espagne, tant le peuple était frappé de l'idée que la justice y deviendrait aussi sévère qu'elle l'était en France. « Ce peuple, écrivait M. Ozon, *n'a de ressource que dans le grand-père*... Il veut absolument que ce soit le roi qui gouverne, jusqu'à ce que son petit-fils soit en état de le faire par lui-même (1). »

Beaucoup désiraient que Louis XIV fît un voyage dans la péninsule, et plusieurs avaient la naïveté de l'espérer. On y vit plus longtemps qu'en France, disaient-ils; l'air y est meilleur, surtout pour la vieillesse; la goutte y est rare. Si ce grand prince veut passer quelques années à Madrid, c'est l'affaire d'un courrier pour porter ses ordres en France où tout est sou-

(1) Ozon à Torcy, 19 mai 1701. A. E. Esp., t. 89, f° 20

mis et tranquille. Le marquis de Léganez lui-même disait qu'une année de la belle vie du roi de France serait bien employée à rétablir les affaires de son petit-fils. Des bourgeois de Burgos témoignaient le désir que Louis XIV vînt seulement après Pâques, parce que les taureaux avaient plus de force et qu'on lui donnerait une plus belle fête (1).

Sans aller jusqu'à ce raffinement d'attentions, les deux chefs du gouvernement, Porto-Carrero et Arias, manifestaient des dispositions analogues; c'est le premier qui avait demandé que l'ambassadeur assistât au Despacho (2); quant au second, dans la première entrevue qu'il eut avec Louville, « il éleva Louis XIV au troisième ciel, et dit que le bonheur de l'Espagne dépendoit des ordres qu'il voudroit bien lui envoyer, *et qu'il auroit même été à souhaiter qu'il eût envoyé des ministres* jusqu'à ce que le roi son petit-fils fût en état de gouverner par lui-même; il ajouta que l'union qu'il y avoit à présent entre les deux couronnes n'était pas *union* mais *unité;* enfin, il montra la plus vive satisfaction qu'on eût mis des Français auprès de Philippe V (3). » Un autre grand personnage, le duc d'Escalone, adressait directement au roi de France un mémoire sur le mauvais gouvernement de l'Espagne et les moyens d'y remédier (4).

Philippe V lui-même, à peine sorti de France, jeune, timide et reconnaissant, ne devait pas demander mieux que de suivre les conseils de son grand-père : « Le roi d'Espagne m'a témoigné un véritable désir *d'obéir en tout à vos ordres;* » écrivait d'Harcourt à son maître (5).

Blécourt nous raconte à ce sujet une anecdote assez significative : il avait communiqué au roi d'Espagne une lettre de Torcy et lui avait demandé ce qu'il fallait répondre. Philippe se mit à rire, en regardant le chargé d'affaires. « Je vois bien que V. M. se conformera aux bonnes intentions du Roi, » repartit

(1) Harcourt à Torcy, 22 février 1701 et *Mémoires de Noailles*, Coll. Michaud, p. 76.
(2) Harcourt au roi, 19 et 23 février 1701. Hippeau, t. II, p. 491 et 498.
(3) Louville à Torcy, 19 février 1701. A. E. Esp., t. 96, f° 40.
(4) A. E. Esp., t. 86, f° 103.
(5) Harcourt au roi, 7 avril 1701. A. E. Esp., t. 88, f° 218.

celui-ci. « Oui, » reprit Philippe V (1). Il reconnaissait, on le voit, sans trop de peine les limites de sa royale indépendance.

Dans ces conditions il était bien difficile que Louis XIV ne dépassât pas celles qu'il avait primitivement marquées à sa propre initiative. Cependant il avait très sincèrement essayé de donner à l'Espagne un gouvernement qui, tout en étant purement espagnol, fût assez fort pour exécuter les réformes nécessaires. C'est pour cela qu'il avait conseillé la création d'un Conseil supérieur de gouvernement, le *Despacho*, dont la composition devait varier sans cesse pendant le règne de Philippe V, mais qui à l'origine ne se composa que de quatre personnes : le roi, le cardinal Porto-Carrero, le gouverneur du Conseil de Castille, Don Manuel Arias, tous deux faisant fonction de premiers ministres, et le secrétaire don Antonio Ubilla. Si ces quatre personnes avaient montré le talent et l'énergie qu'on était en droit d'attendre d'un prince jeune et soucieux de ses devoirs, de deux hommes vieillis dans les affaires, les plus chauds partisans du nouveau roi, et d'un secrétaire connu par son intelligence et son activité, il n'est pas douteux que le *Despacho* n'eût été respecté et obéi partout (2). Mais on a vu comment chacun de ces personnages avait failli à sa tâche et déçu les espérances les plus justement fondées. Or, plus on avait compté sur le nouveau gouvernement, plus on devait souffrir que rien ne parût changé : « Une seule chose me fait peur, disait avec raison Louville, c'est qu'ils ont conçu une telle espérance qu'à moins que Dieu n'envoie ses anges pour les gouverner, il est difficile qu'on la puisse remplir. Qu'un royaume qui est gangrené d'un bout à l'autre se rétablisse en peu de temps, c'est une vision ou plutôt une folie ; mais c'est celle de tous les peuples, qui se plaignent toujours des meilleurs gouvernements, à plus forte raison des autres (3). »

(1) Blécourt à Torcy, 9 mai 1701. A. E. Esp., t. 89, f° 83.

(2) *Mémoires de Noailles*, p. 76.

(3) Louville à Torcy, 19 février 1701. — Blécourt dit de même : « Le roi a été ardemment souhaité sur l'espérance qu'il soulageroit le peuple et que la justice seroit bien administrée. Comme le peuple est impatient et qu'il ne voit encore l'effet ni de l'un ni de

« Il sembleroit, pourrions-nous ajouter avec Montviel, que les apparences d'une guerre presque infaillible auroient dû réveiller les Espagnols de la léthargie dans laquelle ils étoient depuis si longtemps, mais ils paraissoient se reposer sur les forces et la protection du roi de France dont ils avoient grand besoin (1). »

La résolution que Louis XIV avait prise d'accepter le testament avait en effet excité dans l'Europe l'agitation qu'on avait prévue. L'empereur avait envoyé ses troupes en Italie; bien qu'il eût été obligé de se soutenir seul pendant la première année, il savait qu'il serait bientôt secouru. Le roi d'Angleterre et les États généraux, « aussi blessés de l'infraction du traité de partage que s'ils en avaient fidèlement observé les engagements, » négociaient secrètement avec lui pour unir contre Louis XIV et Philippe V leurs passions et leurs intérêts. Louis XIV ne s'était pas laissé tromper par « la négociation frauduleuse » dont ils cherchaient à le leurrer, et il attendait d'un moment à l'autre la conclusion de cette grande alliance qui fut en effet signée à La Haye le 7 septembre 1701. Mais il sentait la France trop épuisée par la dernière guerre, terminée depuis moins de quatre ans, pour oser prendre une offensive hardie. Lui-même cherchait des alliés : en Allemagne, les ducs de Brunswick-Wolfenbuttel et de Saxe-Gotha, l'évêque de Munster, et surtout les électeurs de Cologne et de Bavière se prononçaient en sa faveur. Ces deux derniers, oncles de Philippe V, devaient se dévouer à soutenir son droit; « et malgré la perte de leurs États et de leurs dignités, ils persistèrent avec fermeté dans le parti qu'ils avaient pris comme le plus juste (2). » Louis XIV cherchait à gagner le duc de Savoie, déjà beau-père du duc de Bourgogne, par le mariage de sa seconde fille avec le roi d'Espagne, et le duc de Mantoue qui consentit à remettre aux troupes

l'autre, cela fait qu'il murmure et que plusieurs parlent insolemment. » Blécourt à Torcy, juillet 1701. A. E. Esp., t. 91, f° 187.

(1) Montviel à Torcy, 6 avril 1701. A. E. Esp., t. 96, f° 91.

(2) *Mémoires de Torcy*, Coll. Michaud, p. 552.

françaises la garde de sa capitale. Enfin, dans la Péninsule ibérique, il espérait assurer à son petit-fils l'amitié et les secours du roi de Portugal. Au dedans du royaume, il donnait ses ordres pour opposer des forces suffisantes aux puissances qui se déclareraient contre le roi d'Espagne et contre lui (1).

Tandis que le roi de France déployait une pareille activité, que faisait le gouvernement espagnol? Au dedans il végétait et sommeillait; au dehors, le croirait-on, il entravait par des vues d'une ambition extravagante les efforts du gouvernement français! Tandis que Louis XIV négociait une alliance avec le Portugal, Philippe V en rêvait la conquête, et quelques-uns la lui conseillaient immédiate (2); il fallut que le roi de France ordonnât à son petit-fils de se conformer à sa politique, et ce fut la première fois qu'il usa d'autorité à son égard : « Mon intention, écrivit-il à Blécourt, est qu'immédiatement après l'arrivée du courrier, vous alliez trouver le cardinal Porto-Carrero, que vous lui disiez ce que je vous marque au sujet du traité de Portugal, et que vous lui fassiez connaître de ma part qu'il est absolument nécessaire d'envoyer le consentement du roi d'Espagne pour le conclure. Le même courrier portera au président Rouillé les dépêches que vous lui ferez remettre. Si le cardinal Porto-Carrero hésite encore, vous direz en mon nom au roi, mon petit-fils, *qu'étant le maître, je dois décider dans une conjoncture aussi importante*, qu'il est de son intérêt de conclure le traité avec le roi de Portugal, que si les avis de son conseil sont contraires, *je ne dois pas y avoir égard* (3). »

Mêmes difficultés à l'égard de l'électeur de Bavière, à qui Philippe V refusait le plein et libre commandement dans les Pays-Bas : les ministres espagnols n'avaient-ils pas imaginé de réserver ces provinces éloignées comme un objet d'échange avec la France à qui on réclamerait la Navarre française et le Roussillon (4)? Seuls l'alliance avec le duc de Mantoue et le

(1) *Mémoires de Torcy*, Collection Michaud, p. 552.
(2) Louville à Torcy, mars 1701. A. E. Esp., t. 96, f° 67.
(3) Louis XIV à Blécourt, 3 juin 1701. Ibid., t. 89, f° 390.
(4) Louville à Torcy, mars 1701. A. E. Esp., t. 96, f° 67.

projet de mariage avec la princesse de Savoie avaient trouvé grâce devant le gouvernement espagnol (1). Quant aux préparatifs de geurre, il s'était borné à remercier Louis XIV de s'être chargé de la défense des Pays-Bas et à le prier avec instance d'envoyer sa flotte dans le détroit de Gibraltar (2).

IV.

En présence d'une telle incapacité, d'une telle incurie, en face des dispositions hostiles de l'Europe, Louis XIV pouvait-il et devait-il refuser de se rendre aux vœux des Espagnols les mieux intentionnés? N'était-ce pas perdre à coup sûr tous les résultats de la politique suivie depuis tant d'années et rejeter vers l'Autriche tous ceux que préoccupait avant tout l'intégrité de leur patrie? « S. M., écrira Torcy, se vit donc comme forcée d'entrer dans le détail du gouvernement de l'Espagne et des États qui en dépendaient (3). » Le roi résolut d'agir directement sur son petit-fils par des lettres fréquentes et personnelles, tandis que son ambassadeur exercerait sur les ministres, auxquels il se mêlerait dans le conseil, une influence qui serait presque de l'autorité. Ce parti nouveau fut pris par Louis XIV dans le courant de juin 1701, c'est-à-dire au moment même où les négociations de la grande alliance étaient sur le point d'aboutir et de faire courir au double trône des Bourbons un péril immédiat.

A dater de cette époque, Louis XIV parla et agît en maître. Le conseil de Flandre, présidé par le comte de Monterey, contrariait les ordres que le ministère français, conformément à la convention qui avait confié à Louis XIV l'administration des

(1) Philippe V à Louis XIV, 18 mars 1701. A.E. Esp., t. 88.

(2) Philippe V à Louis XIV, 10, 14, 24 mars 1701; Porto-Carrero à Louis XIV, 26 décembre 1700; Harcourt au même, 14 février 1701. Ibid., t. 86, 87 et 88.

(3) Instruction de Louis XIV au marquis de Bonnac. Ibid., t. 209, f° 4. Voir Appendice n° I.

Pays-Bas, adressait directement au marquis de Bedmar, gouverneur de cette province.

Le roi de France signifia à Porto-Carrero que le marquis de Bedmar ne devait plus de comptes qu'au gouvernement de Versailles, et que le Conseil de Flandre ne pourrait plus changer les dispositions jugées par lui propres au rétablissement des affaires (1).

Sans même avoir consulté son petit-fils, il ordonna de surseoir à la conclusion du mariage de Savoie, en des termes qui n'admettaient pas la réplique (2).

Enfin il se mit à distribuer les principaux emplois de la monarchie espagnole; il exigea tout au moins que les nominations lui fussent soumises avant d'être rendues publiques (3). Aussi fût-ce désormais à lui que les Espagnols adressèrent leurs sollicitations et leurs remerciements; ils le firent parfois en des termes qui durent amener plus d'un sourire sur les lèvres des ministres (4).

Mais il importait surtout de confier à des Français le soin d'entreprendre les réformes et de mettre l'Espagne en état de soutenir la guerre; Louis XIV jugeant que les Espagnols « étaient depuis trop longtemps accoutumés à négliger leurs affaires les plus importantes (5), » se décida enfin à faire ce pas décisif. Il résolut d'envoyer tout d'abord à Madrid « un homme capable et instruit dans les finances » qui pût aider et soulager l'ambassadeur. Blécourt et Louville, très satisfaits, s'enhardissaient à demander un financier de premier ordre et désignaient même ce Desmarets à qui Louis XIV devait avoir recours en 1708 pour

(1) *Mémoires de Noailles*, p. 84. Torcy à Porto-Carrero, A. E. Esp., t. 89, f° 396.

(2) *Œuvres de Louis XIV*, t. VI, p. 68.

(3) Ainsi il ordonne le changement des gouverneurs de Majorque et de Minorque; il blâme avec la dernière sévérité la révocation de l'Inquisiteur général qui s'est faite sans son consentement; il ordonne au duc d'Harcourt de lui dresser des listes de candidats à telles et telles fonctions, etc., etc. Le roi à d'Harcourt, 21 août 1701; à Blécourt, 29 juillet 1701. A.E. Esp., t. 92, f° 135 et t. 91, f° 369. *Mémoires de Noailles*, p. 82.

(4) Voir aux affaires étrangères, Esp., t. 86, 88, 89, 95, les lettres de Fernan-Nuñez, Castañaga, Leganez, Florida, Monteleon, Canales, etc. Cette dernière, par l'orthographe et le style, est d'un rare comique. Ibid., t. 94, f° 104.

(5) Le roi à d'Harcourt, 15 mai 1701. A. E. Esp., t. 89, f° 28.

relever les finances françaises épuisées (1). Le 22 juin 1701, le roi de France faisait partir pour Madrid un homme obscur, mais connu des gros financiers, et qui devait jouer par la suite un très grand rôle en Espagne : c'était Orry, « d'abord rat de cave, » comme dit Saint-Simon, puis homme d'affaires : « Mon cousin, écrivit le roi de France à son ambassadeur, je vois depuis longtemps qu'on ne doit pas attendre aucun secours de l'Espagne avant que d'avoir remédié aux finances du roi catholique. *Il y avoit lieu de croire que, dans une aussi grande monarchie, il se trouveroit des gens assez habiles et assez désintéressés pour les employer à rétablir l'ordre dans les finances; et jusqu'à présent je n'avois pas voulu en prendre connoissance jugeant que ces détails devoient être laissés aux Espagnols mêmes*, et qu'il me suffisoit de donner au roi, mon petit-fils, les secours nécessaires pour la défense de ses États du dehors. Mais comme je vois que son service et son autorité souffrent également du peu de moyens qu'il a de soutenir l'un et l'autre,... qu'enfin le cardinal Porto-Carrero m'a fait demander quelqu'un intelligent en matière de finances,... qu'il m'assure que toute l'Espagne le désire en général; toutes ces raisons m'ont déterminé à choisir Orry, etc (2). » Le roi expliquait ensuite ses intentions. Orry devait examiner les revenus de la monarchie, la manière dont ils étaient perçus et employés, les engagements pris; dresser des mémoires sur les moyens d'augmenter ces revenus et de proportionner les dépenses aux recettes; soumettre ces mémoires à l'ambassadeur, et ne faire aucune proposition aux ministres espagnols sans que le roi de France l'eût au préalable approuvée (3).

Pourquoi Louis XIV avait-il fixé son choix sur Orry, un subalterne, en fin de compte? Sans doute par une de ces demi-mesures qui lui devenaient malheureusement familières, par

(1) Blécourt au roi, 21 avril 1701; A. E. Esp., t. 88; Louville à Torcy, mars 1701 et 19 mai 1701. Ibid., t. 96 et 89.

(2) A. E. Esp. t. 90, f° 299.

(3) *Mémoires de Noailles*, p. 84.

un reste de ménagements pour les ministres espagnols qu'un personnage de haute volée eût effrayés. Mais aussi parce qu'il voulait que le réorganisateur des finances demeurât subordonné à l'ambassadeur et qu'il y eût à Madrid unité de direction de la part de la France.

Orry devait-il se montrer à la hauteur de la tâche si épineuse que lui valait la confiance de Louis XIV? Peu d'hommes ont été aussi vilipendés, aussi violemment attaqués dans leur capacité et dans leur honneur; le roi de France lui-même et surtout Torcy ont maintes fois paru reconnaître le bien fondé de ces attaques; ils ont à plusieurs reprises blâmé et rappelé leur agent; et cependant, jusqu'à la chute de la princesse des Ursins, Philippe V l'a redemandé dans toutes les crises difficiles; il a toujours proclamé que seul Orry pouvait lui procurer les fonds dont il avait besoin, et de fait Orry a suffi à toutes les dépenses. Fut-il un honnête homme? Qui pourrait le dire aujourd'hui? Du moins ce fut un administrateur laborieux, fécond en moyens et en ressources; il porta le fer et le feu dans les abus qui déshonoraient le système financier de l'Espagne, après les avoir reconnus par une étude approfondie; il introduisit dans cette branche de l'administration les principes et les procédés que la France devait à Colbert, et par là il contribua autant que personne à rapprocher l'Espagne du régime français. Mais il fut insolent et brutal à l'égard des personnes; partout où il découvrit un désordre il prit plaisir à le signaler; et chaque fois qu'une coutume parut chère aux Espagnols, il éprouva une joie méchante à la déclarer mauvaise et à la détruire. Cela ne suffit-il point à expliquer une impopularité à laquelle échappent d'ailleurs bien peu de financiers et qui, dans son propre pays, n'avait point épargné Colbert (1)?

Le relèvement de la marine n'était guère moins urgent que

(1) Nous ne jugeons ici l'œuvre d'Orry que prise dans son ensemble; si on voulait étudier dans le détail ses réformes financières, travail intéressant mais qui exigerait la compétence d'un financier autant que d'un historien, on pourrait le faire à l'aide des innombrables mémoires qu'Orry a rédigés et qui sont aux Affaires étrangères (Espagne).

celui des finances puisque on allait avoir à lutter contre les deux plus grandes puissances maritimes du temps, la Hollande et l'Angleterre. Le comte d'Estrées fut chargé d'y travailler au moins par ses conseils (1).

Enfin les efforts des deux monarchies devaient demeurer inutiles si la politique générale de l'Espagne ne concordait point exactement avec celle de la France. Le seul moyen d'obtenir cette parfaite conformité de vues et d'actions était que l'ambassadeur de France à Madrid remplît de fait les fonctions de premier ministre d'Espagne tout le temps que durerait la guerre (2); il fallait en conséquence qu'il assistât au Despacho et qu'il en conduisît dans une certaine mesure les délibérations. Or précisément au moment où Louis XIV reconnaissait la nécessité de cette dérogation fondamentale à ses premiers plans et envoyait au duc d'Harcourt l'autorisation depuis si longtemps sollicitée par lui, l'ambassadeur tombait dangereusement malade, sans qu'il fût possible de prévoir une guérison prochaine.

Il devint urgent d'envoyer à la cour d'Espagne un représentant autorisé qui suppléât l'ambassadeur et dirigeât le roi. Louville lui-même en fit la demande (3); il aurait voulu que Louis XIV désignât le duc de Beauvilliers. Mais était-il probable que le roi de France laissât partir un de ses ministres, un de ses quatre conseillers habituels? Était-il possible que les Espagnols consentissent à voir leur roi retomber sous la tutelle du gouverneur de ses premières années? Philippe V lui-même n'en éprouverait-il point quelque humiliation? Beauvilliers enfin, toujours malade d'une sorte de dysenterie, voudrait-il affronter le climat et la cuisine de l'Espagne? Frappé de ces considérations, mais convaincu qu'il fallait en effet donner un second au duc d'Harcourt, Louis XIV re-

(1) Ozon à Torcy, 5 août 1701. A. E. Esp., t. 92.

(2) Cela est indispensable, écrit Louville à Torcy, 26 juillet 1701. A. E. Esp., t. 97, f° 91.

(3) Louville à Torcy, 30 avril 1701. A. E. Esp., t. 96, f° 132. — Voir également les lettres du duc et de la duchesse de Beauvilliers, soit aux Affaires étrangères, soit au château de Louville.

jeta le nom de Beauvilliers et fit appel au comte de Marcin.

Les instructions qu'il allait lui donner étaient sur bien des points contraires à celles qu'il avait rédigées quelques mois auparavant pour le duc d'Harcourt; elles marquaient le profond changement qui s'était fait dans l'esprit du roi et résumaient toute la révolution que nous venons d'exposer.

CHAPITRE II.

Premières résolutions imposées par Louis XIV à Philippe V. Il dirige sa vie privée aussi bien que sa politique. Ambassade du comte de Marcin.

(1701-1702.)

« Le roi, disait Torcy au début de ses instructions au comte de Marcin, avoit résolu de laisser aux Espagnols le soin entier de leur gouvernement. Mais toute la nation, persuadée du désintéressement de S. M., bien loin de concevoir aucune jalousie des ordres qu'elle voudroit bien donner, a regardé au contraire comme un abandon cette liberté entière que S. M. croyoit lui devoir laisser. »

Le roi de France avait cependant accordé à l'Espagne de nombreux secours; il avait envoyé des armées en Italie et aux Pays-Bas, des escadres sur la Méditerranée et sur l'Océan; il avait contracté des alliances en Italie et en Allemagne; « mais tous ces secours seroient inutiles, si S. M. ne donnoit aussi ses conseils. » Marcin serait chargé de les transmettre, après s'être, lorsqu'il y aurait lieu, concerté avec le duc d'Harcourt. Tant que ce personnage en effet demeurerait à Madrid, il y porterait le titre d'ambassadeur; Marcin ne serait qu'un conseiller officieux; il prendrait au Despacho la place d'Harcourt toutes les fois que la santé de celui-ci ne lui permettrait pas d'y assister; mais ils n'y siégeraient jamais tous deux en même temps.

« *Comme il était présentement nécessaire que l'Ambassadeur du roi de France fût ministre du roi Catholique, et que, sans en avoir le titre, il en exerçât les fonctions*, » la lettre de créance donnée au comte de Marcin devait le mettre en état de traiter avec le roi d'Espagne *de toutes les affaires de sa monarchie.* A peine arrivé à Madrid, Marcin recevrait de tous

côtés des avis « *car il n'y avoit plus rien de caché en Espagne pour l'Ambassadeur de S. M. T. C.* » La difficulté serait pour lui de distinguer le vrai du faux. Aidé des renseignements qu'il aurait reçus, il examinerait les affaires par lui-même et ne se ferait point scrupule de dresser des projets qu'il soumettrait au roi et au Despacho. Il ne s'y proposerait que le véritable intérêt de l'Espagne, « car ce seroit une fausse vue de croire qu'il est avantageux à la France d'empêcher que l'Espagne se rétablisse. »

Il ne fallait pas s'imaginer qu'il fût facile de relever un État si abaissé, si désorganisé; cela était possible cependant, parce que la monarchie était absolue, le peuple soumis et plein d'espoir, les grands divisés et haïs.

L'essentiel était que Philippe V fût un *roi;* tous les efforts de l'ambassadeur devaient tendre à le défaire de cette timidité qui le rendait indécis sur les moindres choses, à lui faire sentir qu'il était le maître, à l'instruire de tout ce qu'un roi doit savoir pour rendre ses sujets heureux. Qu'il se débarrassât de l'étiquette, barrière insurmontable entre le prince et ses sujets; qu'il supprimât les nains, les bouffons, les amusements ridicules qui déshonorent un souverain; qu'il prît pour modèles Louis XIV et Charles-Quint; qu'à leur imitation, il s'occupât de ses affaires, qu'il allât où il fallait aller, qu'il s'entretînt avec ceux qui pouvaient l'éclairer; en un mot, qu'il ne fût pas, comme ses prédécesseurs, un fantôme de roi!

Il lui fallait une garde; cela est indispensable à tous les princes, à plus forte raison à ceux qui s'établissent dans un pays divisé et menacé par la guerre; trois régiments, un flamand et deux espagnols, commandés par des gentilshommes, suffiraient à la composer. La maison du roi d'Espagne pourrait être réglée sur le modèle de celle du roi de France.

Quant à celle de la reine, elle devrait l'être avec un soin infini « *car la reine prendrait probablement un grand empire sur le roi.* » S. M. avait déjà choisi comme *camarera mayor* la

princesse des Ursins, parce que son mari, le feu duc de Bracciano, était grand d'Espagne; qu'elle avait elle-même passé une partie de sa vie dans les pays étrangers, qu'elle connaissait les coutumes d'Espagne, qu'elle avait beaucoup d'esprit et de politesse et que personne n'était plus capable qu'elle d'instruire une jeune princesse dans l'art de tenir une cour avec dignité. Il était nécessaire, et S. M. exigeait qu'il y eût un parfait concert entre l'ambassadeur et la princesse des Ursins. On ne devrait point mettre d'autre Française qu'elle auprès de la reine, et on aurait soin d'exclure aussi les Piémontaises.

Après la réforme de la cour qui rendrait seule toutes les autres possibles, rien n'était plus urgent que celle des finances et celle de l'armée. La première avait été confiée à Orry; la participation de l'Aragon aux charges de la Castille, celle de l'Église aux dépenses de l'État, et la répression des abus aux Indes, tels seraient les moyens à employer pour l'accomplir.

En soumettant les Aragonais aux mêmes impôts que les Castillans, on pourrait tout à la fois soulager ceux-ci qui le demandaient avec raison, et augmenter les revenus généraux de la monarchie. Le tout serait de choisir le moment où l'on serait en mesure de réprimer toute tentative de sédition en Aragon.

Les églises d'Espagne avaient des richesses immenses en or et en argenterie qui augmentaient tous les jours par le crédit des religieux; il conviendrait d'obliger le clergé à vendre une partie de cette argenterie; toutefois il importerait de bien peser les inconvénients qu'un pareil ordre serait capable de produire.

Aux Indes, les vice-rois et les autres officiers ne songeaient qu'à s'enrichir; loin de punir leurs malversations, le conseil des Indes soutenait les coupables à proportion des présents qu'il recevait d'eux; cette impunité et les biens immenses qu'ils rapportaient excitaient leurs successeurs à suivre le même exemple; ceux qui, sensibles à l'honneur, tenaient une conduite différente, en étaient punis par une humiliante pauvreté. On remédierait à cet état de choses par le meilleur choix des fonctionnaires, par l'élévation de leurs traitements et par le châtiment rigou-

reux de tous ceux qui feraient des gains illicites. Les colonies rapporteraient dès lors bien davantage à la métropole.

Enfin le roi serait respecté dès qu'il aurait des troupes. « On prétend qu'avec six mille hommes il serait maître absolu de l'Espagne. » Mais il y aurait lieu d'en armer bien davantage en prévision de la guerre générale qui ne paraissait plus pouvoir être évitée.

Diriger le roi, réorganiser la cour, présider à la réforme des finances et de l'armée, voilà donc la tâche qui incombait présentement à un Ambassadeur de France à Madrid ; comme en toutes matières la décision suprême serait prise à Versailles, le représentant de Louis XIV ne saurait être trop exact, ni trop complet dans ses relations ; il n'y avait pas de considération au monde qui pût le déterminer à dissimuler ou à atténuer en quoi que ce fût la vérité; qu'il s'exprimât librement même sur le compte de Sa Majesté Catholique ; la seule chose que le roi de France ne pardonnerait pas serait un mensonge qui l'entraînerait à des erreurs de conduite, aussi déplorables pour la France que pour l'Espagne (1).

I.

Il n'est pas besoin de longs développements pour montrer que cette instruction était le triomphe du parti français qui avait pour chefs ces deux hommes si opposés de caractère et d'esprit, le duc d'Harcourt et le marquis de Louville. A partir de ce moment et jusqu'à la fin de 1709, Louis XIV allait être le vrai roi d'Espagne.

Mais la prédiction que le duc d'Harcourt avait faite ne devait pas tarder aussi à se vérifier. « On auroit fort bien fait, écrira Montviel à Torcy, de commencer ce nouvel établissement le jour de l'arrivée à Madrid ; tous les Espagnols s'y attendoient et à une infinité de choses bien plus mortifiantes, auxquelles ils se se-

(1) A. E. Esp., t. 98. — Cette instruction ne compte pas moins de176 pages in-f°.

roient soumis en ce temps-là sans murmurer. Mais après s'être aperçus que l'on vouloit leur être obligés de ce qu'ils recevoient pour maître un petit-fils du roi, ils ont repris courage (1). »

Ceux-là même qui avaient affecté de souhaiter que Louis XIV envoyât des ministres à Madrid, Arias et Porto-Carrero, furent transportés d'indignation lorsqu'ils virent les ordres relatifs aux affaires d'Espagne venir directement de Versailles. La mauvaise volonté d'Arias ne connut bientôt plus de bornes, et il cessa de réprimer les désordres qui éclataient non seulement dans la capitale, mais jusque dans le palais (2). Le cardinal et lui voulurent perdre Fernan-Nuñez parce qu'il avait osé demander à servir sur mer sous les ordres du comte d'Estrées; il fallut que Philippe V usât d'une fermeté qui ne lui était pas ordinaire pour les en empêcher (3). Dans une autre circonstance encore, Porto-Carrero résolut de ne pas déférer *aux ordres de la France;* Arias lui représenta que « le roi T. C. étoit un maître homme, qu'il n'en auroit pas le démenti et qu'il falloit se contenter de prendre des mesures pour l'avenir, que cependant il leur venoit tous les jours de nouveaux ordres et que le roi se laissoit mener par son aïeul comme un enfant de quatre ans (4). » Leur commun mécontentement avait réconcilié les deux ministres : « Nos deux prêtres se sont raccommodés, écrit Louville à Torcy, et le Président qui craignoit l'apoplexie, et qui s'en mouroit hier, est gai ce matin comme un pinson; et ce qui l'a rendu tel, est que le bon cardinal fit écrire le roi au Despacho, sans lui donner le temps de se reconnoître ni de prendre aucun avis; il le fit écrire, dis-je, de sa main qu'il lui donnoit la permission de se retirer du gouvernement de Castille après le voyage d'Italie, mais à condition qu'il reste-

(1) 4 août 1701. A. E. Esp., t. 96.

(2) Voir l'anecdote de l'archer franc-comtois Voiturier, dans les *Mémoires de Noailles*, p. 91, d'après deux lettres de Louville, 20 juillet et 4 août 1701. A. E. Esp., t. 97.

(3) *Mémoires de Noailles*, p. 90.

(4) Louville à Torcy, 21 juillet 1701. A. E. Esp., t. 97, f° 73.

« Le cardinal, de son côté, ne fait guère mieux, écrit encore Louville, et ses bonnes intentions pour la France sont tout aussi douteuses. » Le même au même, 4 août 1701. Ibid., t. 97, f° 135.

roit toujours dans le Despacho. Voilà ce que le saint homme demandoit, et c'est là où il prétendoit songer à son salut sans craindre l'apoplexie. Moyennant cela, il est bien sûr d'être cardinal, espère avec raison d'être grand Inquisiteur et ne désespère pas d'être archevêque de Tolède, après quoi il ne sera pas fâché d'aller en Paradis, pourvu que ce soit bien tard (1). »

On conçoit qu'avec ces dispositions des deux principaux ministres, le Despacho, quand il n'y avait pas de Français, fût, suivant le mot de Marcin, « le tombeau des affaires avantageuses au roi d'Espagne (2). » Aussi Louis XIV ordonna-t-il au comte de Marcin d'y assister toujours, tandis que le duc d'Harcourt, épuisé par la maladie, reviendrait en France (novembre 1701). Il estima qu'on aurait dû prendre au mot don Manuel Arias dans ses velléités de retraite, mais qu'on ferait bien d'apaiser Porto-Carrero qu'il était impossible de remplacer (3).

Il eût été bon de recommander du même coup aux Français d'user de ménagements, au moins extérieurs, à l'égard des Espagnols. Comment un président du conseil de Castille n'eût-il point été humilié de trouver toutes choses résolues quand il arrivait au Despacho (4)? Et quel Espagnol pouvait apprendre sans un sentiment de révolte les propos d'un Louville qui disait à son maître et écrivait en France : « Les grands sont tous des imbéciles, bas, sans force ni vertu, fidèles par paresse et par lâcheté; » qui parlait sans cesse de l'ignorance crasse des Castillans, de leur ignoble paresse, de leur inhumanité, de leur cruauté même (5)? Ou ceux d'un Montviel et d'un Blécourt qui n'étaient guère plus modérés dans leurs attaques? Selon le premier, tous les Espagnols étaient « faux, soupçonneux, présomptueux, hypocrites, n'ayant de religion que les dehors auxquels l'Inquisition oblige. » « Il n'y a que deux moyens, ajoutait-il, de s'assurer d'eux : l'un de se faire craindre qui est incompa-

(1) Louville à Torcy, 5 août 1701. A. E. Esp., t. 97.
(2) Marcin au roi, 1er septembre 1701. A. E. Esp., t. 98, f° 155.
(3) Le roi au duc d'Harcourt, 21 août 1701, t. 92, f° 135.
(4) Louville à Torcy, 4 août 1701. Ibid., t. 97, f° 135.
(5) Louville à Torcy, 14 février, 30 avril, 19 mai 1701. Ibid., t. 96 et 89.

rablement le plus sûr; l'autre de leur distribuer des pensions... La nation du monde où l'impunité est la plus dangereuse est l'Espagnole (1). » Et le bon Blécourt de s'écrier à son tour : « Quand on traite les Espagnols avec douceur, ils sont superbes, et bas quand on les traite avec hauteur (2). » Arias n'avait-il pas raison lorsqu'il disait « que le moyen de rendre les gens méchants étoit de les soupçonner (3)? » Encore si tous les Français venus en Espagne à la suite de Philippe V eussent été dignes d'estime et de respect! Mais loin de là. Une nuée d'aventuriers et d'aventurières s'était abattue sur la Péninsule; et certes ils ne contribuaient pas à y faire aimer et considérer le nom français. Quand on avait soi-même tant à se reprocher, convenait-il de le prendre de si haut avec les Espagnols?

II.

Cependant, le mariage du roi d'Espagne et de la princesse Marie-Louise de Savoie avait fini par être décidé, sans que le principal intéressé eût été consulté plus que de raison (4). Philippe V résolut d'aller attendre la reine à Barcelone et d'organiser le gouvernement pour toute la durée de son absence qu'il savait devoir se prolonger, puisqu'il comptait passer en Italie la plus grande partie de l'année 1702. Il laissa à Madrid le cardinal Porto-Carrero avec le titre de gouverneur du royaume et le pouvoir de prendre toutes les mesures urgentes. Lui-même emmena le comte de Marcin, le duc de Medina-Sidonia, le comte de San-Estevan et le secrétaire Ubilla qui formèrent son Despacho (5).

Nous connaissons déjà tous ces personnages à l'exception de Medina-Sidonia. C'était un des plus grands seigneurs et le plus

(1) Montviel à Torcy, 3 juillet, 4 août, 15 décembre 1701. A. E. Esp., t. 97.
(2) Blécourt à Torcy, 19 mai 1701. Ibid., t. 89.
(3) Louville à Torcy, 10 août 1701. Ibid., t. 97, f° 191.
(4) Louis XIV à Philippe V, 21 août 1701. *Œuvres de Louis XIV*, t. VI.
(5) Philippe V à Louis XIV, 3 septembre 1701. A. E. Esp., t. 93, f° 101.

ancien duc de l'Espagne, l'aîné de la maison de Guzman; vrai courtisan, très complaisant quoique très glorieux; très ambitieux et très libéral.

Attaché à la maison d'Autriche, il avait le premier, par intérêt et par raison, adhéré aux propositions de Villafranca lorsqu'il avait pris l'initiative de la candidature française. Philippe V l'en avait récompensé par la charge de grand-écuyer; défendu contre d'injustes soupçons par Louis XIV lui-même, il s'était pris d'une réelle affection pour son jeune souverain, et, comme il avait en outre de l'expérience et de l'esprit, sa présence au Despacho était une force pour le nouveau gouvernement (1).

Le départ du roi d'Espagne fut marqué par des mésaventures fort désagréables qui prouvèrent combien Louis XIV avait eu raison de conseiller la formation d'une garde royale et combien on avait eu tort de ne pas se conformer à ses instructions (2). Heureusement l'accueil enthousiaste que lui firent partout les Castillans et les Aragonais consola bientôt Philippe V des ennuis qu'il avait éprouvés au sortir de sa capitale. « L'amour parut, selon l'expression de Marcin, aller jusqu'a la fureur, jusqu'à l'idolâtrie. » A Saragosse, où le prince entra à cheval, une foule si prodigieuse remplissait les rues qu'il fut obligé de s'arrêter souvent; tous ceux qui pouvaient toucher son habit ou son cheval baisaient aussitôt leur main. Il mangeait en public; et plus il se montrait, plus on était enchanté de sa physionomie aimable, de sa douceur et de sa dignité (3).

Tout autre fut l'attitude des Catalans; ils ne se consolaient pas de perdre par l'établissement d'une dynastie française à Madrid les secours que depuis si longtemps la France avait accoutumé de leur donner lorsqu'ils se révoltaient; ils voyaient menacées leur indépendance et leurs lois nationales et laissaient deviner qu'ils les défendraient coûte que coûte (4).

(1) St-Simon, t. II, p. 187; Louis XIV au duc d'Harcourt, 15 mai 1701; A. E. Esp., t. 89, f° 28.
(2) Montviel à la duchesse de Beauvilliers, 4 août 1701. Ibid., t. 97, f° 162, et *Mémoires de Noailles*, p. 96.
(3) *Mémoires de Noailles*, p. 96.
(4) Philippe V à Louis XIV, 7 octobre 1701. A. E. Esp., t. 93, f° 327. M. Maldonado Macanaz

Philippe V devait attendre la reine à Barcelone, bien plus longtemps qu'il ne l'avait cru. Elle avait tant souffert de la navigation des galères, qu'elle avait demandé et obtenu l'autorisation de poursuivre son voyage par terre de Marseille à Barcelone. La princesse des Ursins la rejoignit à Villefranche. A la frontière d'Espagne, les dames piémontaises qui avaient accompagné Marie-Louise, durent, conformément aux ordres de Louis XIV et malgré les larmes de leur maîtresse, reprendre la route de Turin; le confesseur de la reine était compris dans le même arrêt; le roi de France avait exigé qu'on le remplaçât par un prêtre espagnol (1). Chacun sait par le récit piquant de Saint-Simon comment la jeune souveraine tira vengeance du chagrin que son époux ne lui avait imposé que pour obéir à son aïeul, et retarda de deux nuits le bonheur que Philippe V s'était depuis si longtemps promis (2). Nous ne ferions point allusion à cet incident ridicule s'il n'avait fourni à Louis XIV l'occasion d'intervenir par de bons conseils dans le ménage de son petit-fils, comme il intervenait déjà dans ses affaires. La lettre du roi de France est d'ailleurs trop belle et trop sage pour qu'on ait regret à la citer tout entière :

A Fontainebleau, le 13 novembre 1701.

« J'attendois avec impatience la nouvelle de votre mariage. « Votre lettre et Louville que vous m'avez envoyé me l'ont « apprise. Il m'a parlé de toutes les bonnes qualités de la « reine. Elles peuvent vous rendre heureux si elle en fait bon « usage. Je l'espère quoiqu'elle ait mal commencé. J'attribue « ce qu'elle a fait à de mauvais conseils et vous devez juger « par cet exemple de l'importance dont il étoit de renvoyer à

(*España y Francia en el siglo XVIII*) a parfaitement mis en lumière ce côté de la question : « La vecindad de Francia y la rivalidad de esta nacion con la nuestra garantizaban la conservacion del regimen foral... La frontera de Pirineos sirvio à Catalanes ó Aragoneses de refugio, y de ella vinieron las excitaciones y los auxilios El cambio de dinastia y de sistema les dejaba sin aquel aliado y sin refugio alguno en caso de revés. Al contrario, de la frontera venia ahora la amenaza. De aqui que aborreciesen la mutacion y que desearan à toda costa anularla. (P. 64.) »

(1) Le roi à Marcin, 3 octobre 1701. A. E. Esp., t. 98, f° 195.

(2) Saint-Simon, t. II, p. 249.

« Turin les hommes et les femmes venus avec elle. Elle a de « l'esprit; elle verra qu'elle doit songer uniquement à vous « plaire. Je suis persuadé qu'elle s'y appliquera lorsqu'elle se « conduira par elle-même, mais il faut pour votre bonheur et « pour le sien, qu'elle se désabuse de toutes les vues qu'on « peut lui avoir données de vous gouverner. Je crois que V. M. « ne le souffriroit pas. Elle sent trop vivement le déshonneur « qu'une pareille foiblesse attire. On ne la pardonne pas aux « particuliers. Les rois exposés à la vue du public en sont « encore plus méprisés quand ils souffrent que leurs femmes « dominent. Vous avez devant les yeux l'exemple de votre « prédécesseur. La reine est votre première sujette. En cette « qualité et en celle de votre femme elle doit vous obéir. Vous « la devez aimer. Vous ne le feriez pas de la manière que « vous le devez si ses pleurs avoient assez d'empire sur vous « pour vous engager à des complaisances opposées à votre « gloire. Ayez de la fermeté dans les commencements. Je « sais que les premiers refus vous feront de la peine; qu'ils « répugnent à la douceur de votre nature; mais ne craignez « point de causer de légers chagrins à la reine pour lui en « épargner de réels dans la suite de sa vie. C'est par cette « conduite seule que vous pouvez prévenir des éclats que vous « ne pourriez supporter. Souffririez-vous que vos sujets, que « toute l'Europe s'entretînt de vos divisions domestiques? « Rendez la reine heureuse malgré elle-même, s'il est néces- « saire. Contraignez-la dans les commencements. Elle vous en « sera obligée dans la suite, et la violence que vous vous ferez « présentement sera la marque la plus solide de votre amitié « pour elle. Relisez je vous prie ce que j'avois prévu sur cet « article dans le mémoire que je vous donnai quand vous par- « tîtes. Croyez enfin que ma tendresse pour vous dicte ces « conseils que j'attendrois d'un père, si j'étois en votre place, « et que je les recevrois comme des preuves assurées de son « amitié (1). »

(1) A. E. Esp., t. 93, f° 547.

Toutes les lettres que le roi de France reçut de ceux qui à différents titres le représentaient en Espagne lui permirent sans doute de juger que ses conseils demeureraient en pure perte, attendu que la jeune reine était tout simplement une femme supérieure et que Philippe était déjà subjugué.

Marie-Louise de Savoie n'était point ce qu'on est convenu d'appeler une beauté; elle avait les yeux médiocrement grands et peu vifs, le teint pâle, les dents mal rangées; mais la petitesse de sa bouche, la finesse de sa taille, la noblesse de son air, la grâce de ses manières et de son sourire, la rendaient digne de plaire à tout homme de goût (1). Quant à l'esprit, de l'aveu de tous, elle l'avait surprenant. Aimable et fière, vive et raisonnable, pénétrante comme une femme de trente ans, à treize ans et demi, « elle faisait déjà la reine à merveilles (2). » Dès les premiers jours, l'opinion de tous ceux qui l'approchèrent fut unanime; il était indubitable qu'elle gouvernerait le roi, sans que rien pût l'empêcher; il ne s'agissait que de faire en sorte qu'elle le gouvernât bien (3).

Chacun se félicitait alors de voir auprès d'elle Madame des Ursins, surtout quand on comparait cette princesse aux Espagnoles qui, selon Montviel, digne émule de Louville, « étaient ou sottes ou malicieuses, souvent tout les deux, et dont on pouvait compter que la meilleure ne valait rien (4). » Madame des Ursins n'avait pas tardé à s'emparer de l'esprit et du cœur de la reine : celle-ci avait cru s'apercevoir que le roi devenait plus tendre pour elle à mesure que Madame des Ursins le voyait plus souvent. « Son cœur fut tranquille, et, quant à son esprit, très jaloux aussi de dominer, la princesse fut tou-

(1) Le duc de Gramont à Mme de Maintenon, 14 juin 1704. A. E. Esp., t. 141.

(2) La princesse des Ursins à Torcy; *Mémoires de Noailles*, p. 99.

(3) Marcin au roi, 21 novembre 1701. A. E. Esp., t. 98, f° 331. — « Elle a plus d'esprit et est plus fine qu'on ne peut croire, écrit aussi la princesse des Ursins à Torcy. Il faut la ménager et en même temps bien prendre garde qu'elle ne prenne un trop grand ascendant sur l'esprit du roi. » 19 novembre 1701. A. E. Esp., t. 94, f° 123. Et Montviel écrit à Torcy, 21 novembre 1701 (ibid., t. 97, f° 251) : « La reine a l'esprit et la pénétration d'une femme de trente ans; elle a une docilité sans foiblesse qui la détermine à faire tout ce qu'on lui propose de raisonnable. »

(4) Même lettre de Montviel.

jours si insinuante et si pleine de douceur, elle sut si bien présenter ses avis avec discrétion, les faire prévaloir avec modestie, triompher sans morgue, pallier son ascendant en proportion des hommages, et lui attribuer constamment l'honneur de ce qu'elle avait conseillé elle-même, que, enchantée d'une direction qui ne coûtait rien à son amour-propre, la reine fit tout se qu'elle voulut (1). »

Torcy approuva que, malgré l'étiquette, la *camarera mayor* montât dans le même carrosse que le roi et la reine, assistât aux audiences que la reine donnerait aux ambassadeurs et aux ministres, et prît place à ses côtés lorsqu'elle siégerait au Despacho, sous prétexte qu'il n'était pas convenable qu'une si jeune princesse se trouvât seule au milieu des hommes (2).

C'est ainsi que, de propos délibéré, le gouvernement français livra la reine, et par elle le roi, à la princesse des Ursins. Allait-on par cette action directe, mais peu constitutionnelle, exercée sur l'esprit du souverain, éviter ou multiplier les embarras qui avaient déjà rendu inutile au bien public la première année d'un règne salué par tant d'espérances?

III.

Tandis que Philippe V, sans argent et par conséquent sans plaisirs, avait langui dans Barcelone à compter les jours qui le séparaient de l'arrivée tant souhaitée de Marie-Louise de Savoie, il avait enfin donné un corps au projet qui depuis plusieurs mois occupait son esprit, celui de passer en Italie. La guerre, qui continuait dans le nord de ce pays, et les troubles, momentanés il est vrai, qui avaient éclaté à Naples, avaient augmenté son désir : « Rien ne vous donnera plus de réputation et plus de gloire dans le monde, particulièrement dans

(1) Combes, La princesse des Ursins, p. 98.

(2) Torcy à la princesse des Ursins, 14 novembre 1701. A. E. Esp., t. 93, f° 544; Saint-Simon, t. IV, ch. V.

vos royaumes, lui avait écrit Louis XIV. Vous gagnerez le cœur de vos sujets; vos ennemis seront forcés à vous estimer et à vous craindre. Que je serai heureux quand je vous verrai dans le haut point de gloire où j'espère que votre courage vous élèvera (1)! » Et il avait fixé d'abord au mois de mars, puis au mois de janvier 1702, le départ de son petit-fils (2). Malheureusement les courageuses velléités du jeune prince ne changeaient rien aux lenteurs et aux irrésolutions du gouvernement espagnol. Même pour maintenir dans le devoir le royaume de Naples, il ne comptait que sur les vaisseaux et les régiments français; Marcin ne cessait pas d'en réclamer de nouveaux, et cependant le prince Eugène prenait en Italie une supériorité inquiétante (3). Aussi la cour de Versailles trouvait-elle déjà que la monarchie espagnole devenait pour elle un bien lourd fardeau : « Je soutiens de tous côtés les frais de la guerre, marquait Louis XIV à Marcin, et bien loin d'être aidé par l'Espagne à défendre ses propres États, je trouve des contradictions de sa part dans tout ce que je veux faire de plus avantageux pour elle. Si le zèle de mes sujets n'a point de bornes, ils en trouveront enfin aux moyens de m'assister. Je ne dois pas attendre cette extrémité, ni pour moi, ni pour eux; et ce seroit tromper le roi d'Espagne que de ne le pas avertir du véritable état de ses affaires. » Marcin devait donc représenter à Philippe V tous les sacrifices que la France avait déjà faits, lui montrer qu'il fallait désormais s'attendre à une guerre très longue, ruineuse pour la France et pour l'Espagne, et peut-être désastreuse, que le seul moyen de la prévenir était de désarmer les ennemis par des cessions territoriales librement consenties; qu'il était nécessaire de s'y résoudre et de les proposer avant que les ennemis eussent pu pénétrer les secrètes intentions des deux gouvernements de Versailles et de Madrid,

(1) Louis XIV à Philippe V, 7 août 1701. Rec. de La Trémoille, p. 18.
(2) Le même au même, 2 octobre 1701. Ibid., p. 24.
(3) Philippe V à Louis XIV, 7 octobre 1701. A. E. Esp., t. 93, f° 327. Marcin à Louis XIV, 7 et 20 octobre 1701. Ibid., t. 98.

de peur qu'ils n'en devinssent beaucoup plus exigeants; que Philippe V prît donc son parti lui-même, et que reconnaissant l'impuissance de son royaume à se défendre, il permît à son aïeul de lui conserver presque tous ses États par le sacrifice volontaire de quelques-uns des plus petits et des plus éloignés (1).

Le même jour, dans une lettre particulière, Torcy proposait à Marcin une tout autre façon d'obliger l'Espagne à reconnaître les services de la France; c'était, suivant l'un des rêves chéris du ministre français (2), qu'elle lui cédât les Pays-Bas; et qu'en échange, la France se chargeât de défendre le reste de la monarchie. Ne valait-il pas mieux les donner à la France qu'à l'Autriche, puisqu'aussi bien on ne pourrait pas les garder à la paix générale (3)?

Mais n'était-ce pas avouer, contrairement aux assertions de la dépêche royale, que la France était en état de soutenir la guerre? Qui donc en Espagne, excepté Philippe V, pourrait agréer un tel projet? Qui n'accuserait Louis XIV de n'avoir accepté le testament de Charles II que pour faciliter le démembrement de l'Espagne? Qui, parmi les coalisés, souffrirait un tel accroissement de la puissance française? L'électeur de Bavière, privé d'espérances, cesserait de nous soutenir; et, dans la Péninsule même, les défections se multiplieraient autour du prince signataire d'une telle convention (4). Marcin n'avait que trop pleinement raison quand il énumérait ces arguments dans la réponse qu'il adressa à Torcy. Loin de parler de la cession des Pays-Bas à la France, il fut plus de deux mois sans oser communiquer à Philippe V les réflexions de son aïeul. Ni le prince, ni ses sujets ne semblaient se douter qu'il pût jamais être question de sacrifier quoi que ce fût du territoire espagnol (5).

(1) Louis XIV à Marcin, 30 octobre 1701. A. E. Esp., t. 98, f° 248.

(2) La cession des Pays-Bas à la France, « rêve chéri de M. de Torcy, » disent les *Mémoires de Louville*, t. I, p. 249.

(3) Torcy à Marcin, 30 octobre 1701. A. E. Esp., t. 98, f° 247.

(4) Marcin à Torcy, 18 novembre 1701, t. 98, f° 308. *Mémoires de Noailles*, p. 98.

(5) Marcin au roi, 19 novembre 1701. A. E. Esp., t. 98.

Dès que la nouvelle du prochain départ du roi pour l'Italie avait été connue, elle avait causé autant de trouble et de regrets en Espagne que de joie à Naples et à Milan. Le cardinal, le président de Castille, les principaux conseillers d'État ne cessaient d'écrire à Philippe pour le détourner de son projet, ou tout au moins pour le déterminer à revenir à Madrid en attendant le jour de l'exécuter. Le duc d'Harcourt appuyait auprès de Louis XIV les vues de Porto-Carrero (1). Marcin, Louville, la princesse des Ursins étaient au contraire les partisans les plus fermes de l'expédition. La princesse représentait au roi que sa seule présence avait suffi à transformer en sujets zélés les Catalans jusque-là si peu affectionnés à leur souverain : « C'est un exemple dont je me sers, écrit-elle, pour l'animer à passer en Italie; quoique cela ne soit pas nécessaire, car S. M. brûle d'envie d'aller combattre le roi des Romains s'il vient au printemps commander l'armée de l'Empereur. Je prends pourtant la liberté de lui dire que je n'en crois rien. La reine entre dans cette plaisanterie et nous le tourmentons souvent là-dessus. Il me disoit hier que s'il étoit de glace en Espagne, il seroit tout de feu dans ce pays-là et voulut gager contre moi qu'il amèneroit mon ami le roi des Romains prisonnier à Milan (2). » Marcin pensait que si le roi catholique retournait à Madrid, ses ministres viendraient à bout de renverser ses résolutions. Philippe ne lui cachait pas d'ailleurs « qu'une des principales raisons de l'opposition effroyable qu'il avoit pour Madrid étoit la manière dure dont Porto-Carrero et Arias traitoient avec lui dans le Despacho (3). » Louis XIV se prononça dans le même sens que Marcin (4).

On avait d'ailleurs un excellent prétexte pour demeurer à Barcelone quelque temps encore, celui d'attendre la clôture des États de Catalogne. A tort ou à raison, Philippe V les

(1) Mémoire d'Harcourt. A. E. Esp., t. 94, f° 269. Autrés, t. 98, f° 337, t. 108, f°s 104-119.
(2) La princesse des Ursins à Torcy, 19 novembre 1701. A. E. Esp., t. 94, f° 123.
(3) Marcin au roi, 11 janvier 1702. A. E. Esp., t. 100, f° 38.
(4) Louis XIV à Philippe V, 25 décembre 1701. Ibid., t. 94, f° 280.

avait réunis, le 12 octobre : c'était une insigne témérité, disaient les Espagnols, car, depuis plus de cent ans on n'avait pu venir à bout de terminer ces Cortès, et le fameux comte-duc d'Olivarès y avait échoué lui-même sous Philippe IV. Philippe V fut plus heureux, car, le 11 janvier 1702, les États conclurent leurs délibérations par le vote d'un subside de trois millions de notre monnaie payables en six ans, sans exiger du roi autre chose que quelques réformes administratives : « Votre patience étoit nécessaire, dit Louis XIV, moins absolu dans les États de son petit-fils que dans les siens. Il falloit faire voir à des peuples naturellement inquiets et jaloux de leurs privilèges que vous n'aviez pas dessein de les supprimer. Cette confiance leur inspirera plus de zèle pour le service de V. M. et il n'est que trop vrai qu'elle a besoin de l'assistance de tous ses sujets (1). »

Dès que la conclusion des États fut certaine, le roi d'Espagne, remis d'une légère maladie, demanda à son grand-père la permission de partir sur-le-champ pour l'Italie et celle d'emmener la reine avec lui; le ton de la lettre qu'il écrivit à Louis XIV en cette circonstance suffirait à donner l'idée de son extrême soumission (2). Louis XIV acquiesça d'abord sans nulle difficulté à tous ses désirs.

« Je confirme votre décision, écrivit-il à Philippe V. Vos su-
« jets vous aimeront davantage et vous seront encore plus fidè-
« les lorsqu'ils verront que vous correspondez à leur attente,
« et que, bien loin d'imiter la mollesse de vos prédécesseurs,
« vous exposez votre personne pour défendre les États les plus
« considérables de votre monarchie... Je crois que V. M. doit
« passer dans le royaume de Naples où sa présence est encore
« plus nécessaire qu'à Milan. Vous y attendrez le commence-
« ment de la campagne, vous y calmerez l'agitation des peuples
« de ce royaume. Ils souhaitent ardemment de voir leur sou-
« verain; ils ne sont excités à la révolte que par l'espoir d'a-
« voir un roi particulier. Traitez bien la noblesse, faites espérer

(1) Même lettre.
(2) Philippe V à Louis XIV, le 9 janvier 1702.

« du soulagement au peuple lorsque les affaires le permettront; « écoutez les plaintes, rendez justice et vous communiquez « avec bonté sans perdre votre dignité; distinguez ceux dont « le zèle a paru dans les derniers mouvements; vous connoi- « trez bientôt l'utilité de votre voyage et le bon effet que votre « présence aura produit (1). »

Cette lettre, qui fut rendue publique, mécontenta les Espagnols. Les anciens amis de la maison d'Autriche virent une injure dans l'allusion faite à la mollesse des prédécesseurs; les Aragonais et les Castillans s'indignèrent qu'on pût appeler les États italiens les plus considérables de la monarchie; beaucoup enfin affectèrent de croire que le nouveau roi allait préférer le séjour de Naples à celui de Madrid (2). Louis XIV prit la peine d'écrire de sa main au comte de San-Estevan, au duc de Medina-Sidonia et au cardinal Porto-Carrero pour calmer leurs inquiétudes et leurs regrets (3). Il consentit même, sur l'avis formel de Marcin, mais non sans quelque scrupule, à adresser une lettre au Conseil d'État : « Il n'y a point d'autre autorité en Espagne, rappelait-il à son ambassadeur, que celle du Roi. Cette lettre pourra faire croire que je regarde le Conseil d'État comme étant en droit d'être informé du motif des résolutions que prend le Roi catholique, et comme étant pour ainsi dire en Espagne ce que le Parlement est en Angleterre ou le Corps de la République en Pologne (4). »

Le Despacho fut d'avis que la lettre fût remise au Conseil. Celui-ci y répondit en envoyant à Philippe V une représentation sur le voyage qu'il projetait. C'était la même qu'on avait faite autrefois à Charles-Quint lorsqu'il allait s'embarquer pour l'Italie. Un Espagnol dit plaisamment qu'il fallait chercher dans les archives la réponse de cet empereur et l'envoyer au Conseil d'État (5).

(1) Louis XIV à Philippe V. A. E. Esp., t. 102, f° 79.
(2) Blécourt à Torcy, 9 février 1702. Ibid., f° 382.
(3) A. E. Esp., t. 202.
(4) Le roi à Marcin. A. E. Esp., t. 102, f° 203.
(5) *Mémoires de Noailles*, p. 104, d'après une lettre de Montviel à Torcy, 13 février 1702.

Les réclamations des Espagnols ne devaient pas cependant demeurer tout à fait inutiles; désespérant de garder le roi, ils s'étaient mis en tête de conserver du moins la reine « comme un otage. » Nombre d'avis particuliers informaient le gouvernement français des dispositions fâcheuses de quelques grands et lui montraient le danger qu'il y aurait à laisser la Péninsule sans l'un ni l'autre de ses maîtres. Louis XIV se rendit à une aussi grave raison, et il se chargea d'annoncer lui-même à ses petits-enfants la nouvelle, singulièrement affligeante pour de jeunes mariés fort amoureux, d'une séparation prochaine et forcée : « Si je vous aimois moins, mandait-il à Philippe, ma complaisance n'auroit point de bornes, je supprimerois les conseils de père lorsqu'ils seroient contraires à ce que vous désirez. » Il énumérait ensuite tous les désagréments, tous les dangers même auxquels un voyage à travers un pays troublé par la guerre et par les séditions exposerait une jeune princesse. La tendresse que Philippe avait pour sa femme ne devait-elle pas le déterminer à les lui épargner? « Elle-« même, ajoutait le roi de France, vous donnera des mar-« ques bien plus solides de son amitié, en contenant par sa « présence les peuples d'Espagne dans le devoir, qu'en s'expo-« sant pour vous suivre aux périls et aux incommodités de la « mer, dont personne ne vous saura gré et que les malveil-« lants vous reprocheront. Elle a trop de raison pour ne le pas « comprendre, lorsque vous lui montrerez ma lettre. Vous « devez avoir assez de force sur vous-même pour lui demander, « comme une preuve essentielle de sa tendresse, ce que vous « pourriez obtenir par autorité. Vous consolerez vos fidèles « sujets d'Espagne; ils attendront votre retour avec confiance; « les artifices de vos ennemis ne pourront ternir votre gloire, « en faisant regarder comme une fuite votre départ pour aller « défendre vos États. Vous savez apparemment que c'est ainsi « qu'ils en parlent.

« On diroit inutilement que l'espérance d'une prochaine suc-« cession vous oblige à mener la reine avec vous; on sait

« qu'elle n'est pas encore en état que nous puissions nous en « flatter. Si elle pouvoit bientôt vous donner des enfants, « seroit-il de la prudence de l'exposer pendant une grossesse, « aux fatigues d'un long voyage par mer; et conviendroit-il « que l'héritier de vos royaumes naquit hors de l'Espagne (1)? »

Enfin pour convaincre Marie-Louise, Louis XIV invoquait les arguments les plus capables de toucher son cœur, son intelligence, son honneur de femme et de souveraine : « Il vaux mieux encore que vous n'alliez point en Italie que d'y mener la reine; » tels étaient les derniers mots du roi de France, qu'il confirmait par les instructions les plus précises données à Marcin : « Il est si important, y disait-il, que le roi mon petit-fils laisse la reine en Espagne... que je ne consentirai point à son voyage en Italie, s'il ne prend cette résolution. Je ne puis croire qu'il balance et qu'il voulût s'exposer à la honte de changer de dessein par le seul motif de ne pas quitter sa femme (2). »

Louis XIV n'avait point assez présumé du courage de ses petits-enfants; à peine Marie-Louise eut-elle pris connaissance de la lettre de son aïeul que, tout en fondant en larmes, elle exhorta son mari à obéir; quant à lui, profondément humilié des doutes qui se faisaient jour à la fin de cette lettre, il se promenait à grands pas, se répétant à lui-même : « J'aimerois mieux que vous n'allassiez point en Italie! » Il ne balança point un seul moment, a-t-il écrit lui-même, à se séparer de la reine, dût cette séparation se prolonger pendant dix ans ! « Il n'y avoit aucune satisfaction, ni aucun plaisir que je ne sacrifiasse pour celui de chasser les Allemands hors d'Italie (3). » La reine témoigna autant d'énergie et de hauteur dans la réponse qu'elle fit au roi son grand-père : « Je crois pouvoir dire « sans blesser la modestie, Monsieur, lui écrivit-elle, que

(1) Louis XIV à Philippe V, 3 mars 1702. Rec. de M. le duc de la Trémoille, p. 46.
(2) Le roi à Marcin, 3 mars 1702; A. E. Esp., t. 99, f° 233.
(3) Marcin au roi, 10 mars 1702; la princesse des Ursins à Torcy, 9 mars 1702; Philippe V à Louis XIV, 10 mars 1702. Ibid., t. 100, f° 232; t. 103, f° 65; t. 103, f° 79.

« j'aime passionnément le roi; ainsi je ne saurois penser que « je me sépare de lui qu'avec une extrême douleur; cepen- « dant j'ai connu qu'il falloit que je fisse ce sacrifice à « sa gloire et que je demeurasse en Espagne, pour engager « ses sujets, qui souhaitent si fort ma présence à conserver « la fidélité qu'ils lui doivent, et à le secourir dans les besoins « qu'il aura pour soutenir la guerre. J'espère, Monsieur, « qu'avec les bons conseils que V. M. veut bien lui donner et le « grand nombre de troupes qu'elle fait passer en Italie, il « battra ses ennemis et que j'aurai la consolation de le voir « venir en ce pays-ci victorieux où nous n'aurons plus qu'à « songer à des choses agréables. Comme ce sera principale- « ment aux bontés de V. M. et à sa générosité qu'il devra « son repos, vous voulez bien me permettre par avance que « je lui fasse de très humbles remerciements. En attendant « je vous demanderai la grâce de me donner tous les avis « nécessaires pour la conduite que vous croirez que je devrai « tenir pendant l'absence de mon aimable roi. Je les suivrai « je vous assure, Monsieur, comme une fille très-soumise à « vos volontés et qui a pour vous toute l'amitié possible (1). »

Tant de courage, de raison et de soumission touchèrent le vieux roi qui le marqua à ses petits-enfants par deux lettres très paternelles : « J'ai pu douter de votre fermeté, disait-il à Philippe, sans rien diminuer de la bonne opinion que j'ai de vos sentiments... Regardez présentement votre mariage comme le plus grand bonheur de votre vie. La complaisance de la reine, sa douceur et sa raison ne sont pas moins rares qu'il est extraordinaire de trouver toutes ces qualités dans une personne de son âge. Vous ne pouviez m'apprendre de nouvelles plus agréables... Quelque particulière que soit mon amitié pour vous, je sais qu'elle ne m'aveugle point, et je vois avec un sensible plaisir par toutes vos actions que je vous rends justice (2). » Et à la reine : « Je n'ai pu douter que

(1) A. E. Esp., t. 103, f° 78.
(2) Louis XIV à Philippe V, 22 mars 1702. Rec. de M. le duc de la Trémoille.

votre amitié tendre et vive pour le roi d'Espagne ne vous fît ressentir toutes les peines d'être obligée de vous séparer de lui. Mais j'avoue que je ne pouvois croire que cette séparation fût une nouvelle occasion pour moi de vous aimer davantage et de reconnoître que votre esprit, votre raison et vos sentiments surpassent beaucoup tout ce que j'en avois appris jusqu'à présent. C'est aimer véritablement le roi, mon petit-fils, que de préférer sa gloire à toute autre considération; et je dois plutôt vous donner les justes louanges que vous méritez que les avis que vous me demandez pour votre conduite. Je suis persuadé qu'il suffit, pour la bien régler, que vous suiviez votre inclination naturelle; elle vous porte à remplir tous vos devoirs. Je ne prétends pas cependant vous refuser les lumières que l'expérience peut m'avoir données; mais je suis persuadé que j'aurai le plaisir de voir que V. M. d'elle-même aura prévenu mes conseils et que je n'aurai qu'à vous louer et à vous assurer de toute ma tendresse (1). »

Les lumières de Louis XIV ne devaient pas être superflues pour diriger la jeune princesse, attendu que les ministres espagnols, non contents d'avoir obtenu qu'elle demeurât en Espagne, voulaient maintenant qu'elle y exerçât la régence, bien qu'elle eût tout juste quatorze ans. Louville, à ce propos, raconte assez plaisamment qu'un d'eux lui avait dit « que si la reine étoit en nourrice et le roi encore plutôt, ils aimeroient mieux que sa nourrice décidât pour lui que d'avoir les quatre plus grands personnages du monde pour les gouverner, parce qu'ils disent que c'est se soumettre à ses pareils et c'est ce qu'ils ne peuvent souffrir (2) ». Le roi de France protesta d'abord contre un tel projet qu'il regardait comme un piège (3); mais l'exécution avait dans une certaine mesure précédé son consentement. En effet, l'archevêque de Saragosse ayant écrit que si la reine tenait les États d'Aragon (ce qui s'était pratiqué autre-

(1) Louis XIV à Marie-Louise, 22 mars 1702. A. E. Esp., t. 103, f° 86.
(2) Louville à Torcy, 18 mars 1702. A. E. Esp., t. 112, f° 78.
(3) Louis XIV à Marcin, 23 mars 1702. Ibid., t. 99, f° 241.

fois), les Aragonnais donneraient des preuves éclatantes de leur zèle, on se détermina tout à coup à les convoquer, et l'on conféra à la reine le titre de *lieutenant général* (1). C'était engager la question; Marcin représentait d'ailleurs que tout autre système de gouvernement exposerait l'Espagne à l'anarchie (2). Louis XIV céda donc sur le principe, mais quelle devait être la limite réelle des pouvoirs de la régente? Présiderait-elle simplement la junte de gouvernement? avec la voix d'honneur comme la reine douairière? avec une autorité absolue comme la feue reine mère? ou gouvernerait-elle avec un seul ministre et sans junte, comme le proposait Porto-Carrero « jugeant bien qu'on n'en pouvait pas choisir un autre que lui? » Telles furent les questions que Philippe V posa au roi de France, en le priant d'adresser ses ordres directement à la reine et au ministre (3). Lui-même en effet partit pour l'Italie, à la fin de mars 1702, sans attendre la réponse de son aïeul.

Celui-ci décida que la Junte resterait telle que Philippe V l'avait formée avant de quitter Madrid; que la reine la présiderait et y aurait la voix d'honneur; que les expéditions se feraient en son nom, quoique les résolutions dussent être prises à la pluralité des voix; et que la princesse des Ursins, instruite de toutes ces dispositions, assisterait aux séances (4).

Louis XIV allait donc se trouver pendant près d'une année à la tête de deux gouvernements, sans compter le sien propre, celui de la Régente en Espagne et celui de Philippe V en Italie; tous deux devaient se montrer également soumis.

(1) *Mémoires de Noailles*, p. 108.
(2) Marcin au roi, 27 mars 1702; A. E. Esp., t. 100, f° 327.
(3) Philippe V à Louis XIV, 26 mars 1702. Ibid., t. 103, f° 218.
(4) Louis XIV à Philippe V, 14 avril 1702. Ibid., t. 103, f° 261.

CHAPITRE III.

Louis XIV dirige le gouvernement de Marie-Louise en Espagne et celui de Philippe V en Italie.

(1702.)

Marie-Louise de Savoie était, quoiqu'on en ait dit, très disposée à accueillir volontiers les conseils du roi de France et à servir la cause des Bourbons. Toute la suite de notre histoire en fournira la preuve. Jamais on ne la verra trahir la maison où elle était entrée au profit de celle dont elle sortait. Rien n'est plus touchant au contraire que la façon dont elle sut, au plus fort de la lutte entre son père et son mari, concilier ses devoirs de fille et ses devoirs de femme, sans cesser jamais d'être bonne Espagnole.

Comme après son mariage on l'avait soupçonnée de nourrir des sentiments contraires, on l'avait espionnée, et Marcin avait même trouvé le moyen de faire voler par le barbier du roi les lettres que la reine écrivait à sa mère, à sa grand'mère et aux dames, ses favorites, qu'à Perpignan on avait renvoyées avec toute la suite piémontaise. Elle en écrivait beaucoup avec une vivacité et une vitesse étonnantes : « Nous les lûmes toutes, avoue impudemment Marcin, et nous n'y trouvâmes rien que de très bien, mais surtout infiniment plus d'esprit et de raison qu'il n'en appartient à son âge, ni à un âge même plus avancé, paraissant aimer fort le roi son mari et se trouver fort heureuse... Toutes ces lettres ont un air si naturel et si véritable, qu'il n'y a nul lieu de la soupçonner d'en écrire sur un autre ton... Cependant nous avons pris nos mesures pour les voir toutes (1). »

(1) Marcin à Torcy, 24 janvier 1702. A. E. Esp., t. 100, f° 70.

Marie-Louise avait entrepris de conquérir la faveur du roi de France par ce ton de familiarité respectueuse, tendre et enjouée qui avait si heureusement réussi à sa sœur aînée la duchesse de Bourgogne. Dans ses premières lettres, elle l'appelait son cher grand-papa, parlait du plaisir qu'elle aurait à l'embrasser un jour et même à lui sauter au cou (1). Faut-il croire que la gravité de Louis XIV ne s'accommoda point de formes qui durent pourtant charmer son cœur? Toujours est-il qu'au bout d'un temps assez court le terme de « grand-papa » fit place à un « Monsieur » beaucoup plus froid, et qu'à des effusions un peu enfantines succédèrent les marques de la déférence, du respect et de la plus parfaite soumission. Dès qu'elle fut déclarée Régente, elle n'eut rien de plus pressé que d'écrire à son grand-père qu'elle lui obéirait en toutes choses (2).

I.

Le Junte de gouvernement que la reine devait présider était composée du cardinal Porto-Carrero et des chefs des différents conseils, Arias, Villafranca, Montalto et Medina-Celi.

Avant de se rendre à Madrid, Marie-Louise dut clore tant bien que mal la session des Cortès d'Aragon.

Elle et la princesse des Ursins, dont elle suivait déjà tous les avis, firent preuve d'un véritable esprit politique dans la conduite de cette assemblée turbulente et surent en obtenir un don, modeste à la vérité, puisqu'il n'était que de cent mille écus, au lieu de cinq cent mille qu'on avait espérés, mais du moins accordé sans conditions. La reine partit de Saragosse fort contente parce qu'elle avait su mettre à couvert l'honneur de la couronne et qu'elle-même avait été acclamée; Louis XIV la félicita chaudement de ces premiers pas dans la carrière du gouvernement (3).

(1) Marie-Louise à Louis XIV, 9 et 17 janvier 1703; A. E. Esp., t. 101, f°s 57 et 149.
(2) La même au même 8 et 29 avril 1702. Ibid., t. 103, f° 323 et 458.
(3) Louis XIV à la reine d'Espagne. A. E. Esp., t. 105, f° 175. — La reine à Louis XIV, 17 juin 1702. Ibid., t. 105, f° 244. — *Mémoires de Noailles*, p. 117.

A Madrid, où elle arriva le 30 juin 1702, elle se montra supérieure à la réputation qui l'y avait précédée. Elle assista tous les jours deux ou trois heures à la Junte, occupation très honorable, disait-elle, mais peu divertissante pour une aussi jeune tête (1).

« Il y a quelque temps, écrivait-elle à Louis XIV avec un « charme et un entrain remarquables, que je ne me suis point « donné l'honneur d'écrire à V. M. Je ne suis pas destinée à « faire aussi souvent que je le voudrois une chose qui m'est « si agréable; mais les occupations que vous et le roi votre « petit-fils avez jugé à propos de me donner m'occupent si « fort que je n'ai en vérité pas le temps de me reconnoître. « Les affaires vont d'une lenteur extraordinaire dans la Junte. « De cinquante affaires qu'on y apporte l'on n'en finit pas quel- « quefois la moitié. Le lendemain l'on en rapporte autant et « l'on en use de même. Je sais que cela fait crier beaucoup de « gens qui voudroient savoir à quoi s'en tenir de leurs pré- « tentions bien ou mal fondées. J'en suis fort fâchée; mais « ce n'est pas ma faute puisque je dis là-dessus mon sentiment. « Peut-être que ma vivacité naturelle et mon peu d'expérience « me font croire que les ministres feroient mieux d'aller plus « vite et que c'est eux qui ont raison de considérer les choses « avec le flegme espagnol. Il y a des jours que je suis six heures « au conseil entre le matin et le soir. J'en donne d'autres pour « des audiences publiques et particulières et aux dames de la « ville. Il ne m'en reste souvent pas pour prendre l'air; de « sorte que je n'ai qu'un moment le soir après mon souper « pour m'amuser un peu avec mes dames. Je l'emploie à jouer « à *colin-maillard* et à *la compagnie vous plaît-elle,* où la « princesse des Ursins m'a dit avoir eu l'honneur d'y voir jouer « V. M. autrefois chez la feue Madame. A vous parler franche- « ment, j'ai bien de l'impatience que le roi revienne, après « avoir battu les Allemands, reprendre le soin de ses affaires

(1) La reine d'Espagne à Louis XIV. A. E. Esp., t. 106, f° 55.

« et que je n'aie plus qu'à jouir du plaisir de le voir et à penser « à me divertir (1). »

La reine étonnait la Junte par son application et son amour du travail; elle présidait jusqu'à trois conseils par jour. Par sa propre activité, elle cherchait à rendre un peu de vie à ce gouvernement paralysé; bref elle secondait de son mieux les efforts de la cour de Versailles, mais tout ce qui venait de France paraissait toujours aussi suspect aux Espagnols (2).

L'heure des grandes épreuves avait cependant sonné et pour l'Espagne et pour sa jeune souveraine; l'Angleterre et la Hollande, à la suite de l'Autriche, étaient entrées dans la lutte; déjà la Catalogne s'apprêtait à leur demander l'appui qu'elle avait jadis trouvé en France contre ses maîtres légitimes; tout y respirait la révolte.

Enfin, dans les derniers jours du mois d'août, les Anglais firent une descente près de Cadix. A l'approche du danger, Marie-Louise se fit encore admirer davantage. Aussitôt la nouvelle arrivée, elle rassembla son conseil et le présida jusqu'au milieu de la nuit; elle s'offrit à aller en personne à Séville ou à Cordoue, si l'on croyait que sa présence pût engager les Andalous à se bien défendre; elle prit sur-le-champ les mesures les plus nécessaires pour arrêter l'invasion. Après beaucoup de consultes, la Junte décida que les lettres du Capitaine-général d'Andalousie seraient envoyées à Louis XIV et à Philippe V et qu'on supplierait ce dernier de revenir en Espagne. Tandis que dans une lettre personnelle, Marie-Louise laissait le roi de France parfaitement maître de décider ce qu'il voudrait au sujet du retour de Philippe, elle le lui demandait immédiat dans une seconde lettre, officielle celle-là et conforme à la pensée de ses ministres. Ce n'est pas la seule fois que nous relèverons des contradictions de ce genre dans la correspondance des deux souverains (3).

(1) A. E. Esp., t. 106, f° 302.

(2) *Mémoires de Noailles*, p. 122. — La princesse des Ursins à Torcy, 15 juillet 1702.

(3) 1er septembre 1702. A. E. Esp., t. 108, f° 3. « Debo suplicar á V. M. me ayude á persua-

Louis XIV fut d'avis qu'en présence du danger qui menaçait l'Espagne, Philippe V ne devait pas en rester plus long temps éloigné : « Vous avez passé en Italie pour la défense de vos États, lui écrivit-il; le même motif doit vous obliger à retourner présentement à Madrid (1). » Philippe ne demandait pas mieux, bien qu'en somme sa conduite en Italie eût été glorieuse pour lui et profitable à l'État.

II.

Nous avons laissé Philippe V au moment où, après avoir prié Louis XIV d'organiser la régence en Espagne, il s'embarquait lui-même pour l'Italie. Il était accompagné de Medina-Sidonia, de San-Estevan, d'Ubilla, créé marquis de Rivas, qui devaient, avec le duc d'Escalone, vice-roi de Naples, former le Despacho, de Marcin, à la fois ambassadeur et lieutenant-général des armées françaises, de Louville enfin et de Montviel. L'amirante de Castille, de qui l'on se défiait de plus en plus, avait été nommé ambassadeur en France.

Le roi d'Espagne entra à Naples le 17 avril 1702. Il y fut reçu par des acclamations d'autant plus grandes que le peuple avait moins espéré le bonheur de le voir : « Ils ne croyoient point que je vinsse, écrit Philippe à son grand-père, parce qu'ils n'osoient s'en flatter, et les Espagnols ne le croyoient pas non plus à force de le craindre. Ils me prenoient les uns et les autres pour le roi des Romains ou monsieur l'Archiduc qui ont toujours envie d'aller à la guerre et qui n'y vont jamais (2). » Marcin, Louville, le comte d'Estrées, tous s'applaudissaient d'un voyage exécuté malgré tant d'oppositions et s'en promettaient les fruits les plus heureux (3). Dans leur enthousiasme

dir al Rey á que sin punto de dilacion se restitua á estos Reynos, que es el zentro de su monarchia, etc. »

(1) Louis XIV à Philippe V, 16 septembre 1702. A. E. Esp., t. 108, f° 48.

(2) Philippe V à Louis XIV, 17 avril 1702. Ibid., t. 103, f° 396.

(3) Marcin à Louis XIV, 7 mai 1702; Louville à Torcy, 23 avril; Philippe V à Louis XIV, 26 avril; le comte d'Estrées à Louis XIV, 25 avril; A. E. Esp., t. 100, 103 et 112.

prématuré ils proposaient que le roi allât aussi en Sicile; cela donnerait à la reine le temps de se fortifier, au roi celui de gagner vingt ans et de revenir en Espagne capable de gouverner par lui-même. Tout se disposait pour faire à Philippe V un don de huit cent mille écus, sans compter ce que le cardinal Cantelmi, archevêque de Naples, espérait tirer des moines et des religieuses par voie d'insinuation, et ce que donneraient les autres villes du royaume (1).

Mais sous ces apparences se cachait un esprit d'opposition formidable qui ne devait éclater que trop tôt et inspirer des craintes pour la vie même du souverain. L'Empereur avait dans la noblesse un parti considérable; quelques-uns de ceux qu'on savait mal intentionnés affectaient auprès du roi un zèle des plus suspects; quelques scélérats allaient jusqu'à répandre que les Français assassineraient eux-mêmes leur prince, lorsque Louis XIV serait en état de se rendre maître de la monarchie. Quant aux Espagnols, ils continuaient à marquer leur mécontentement jusque dans les moindres détails; c'est ainsi qu'hommes et femmes s'abstenaient d'aller à l'Opéra, lorsque le roi s'y rendait, et bien que la noblesse de Naples y assistât tout entière. « Le roi, disait Louville, ne devroit pas souffrir de telles insolences, mais sur cela, comme sur bien d'autres choses, il a encore besoin de prendre des leçons du roi son grand-père, avec lequel je vous proteste que les Espagnols joueroient et iroient à l'Opéra, s'il étoit à Naples, voire même à Madrid (2). »

Louis XIV, lui, ne s'était laissé tromper ni aux acclamations du peuple, ni aux protestations des grands; dès le 2 mai, il ordonnait à Marcin de mettre son petit-fils en garde contre de fausses espérances, de lui rappeler que la maison d'Autriche avait encore des partisans et que le temps seul et des victoires en viendraient à bout; que Philippe par son application aux affaires et par la manière dont il traiterait la noblesse et le peuple devait s'efforcer de remplir leur attente; ne pouvant

(1) *Mémoires de Noailles*, p. 111.
(2) Louville à Torcy, 14 mai 1702. A. E. Esp., t. 112, f° 174.

réformer d'un seul coup tous les abus, qu'il se montrât du moins appliqué à les connaître; que tout le monde pût être persuadé qu'ayant été sur les lieux, le prince ne se laisserait pas aisément tromper par des rapports infidèles (1). Trois semaines après, il envoyait six officiers français pour veiller à la sûreté personnelle de son petit-fils (2). Il répétait enfin dans toutes ses lettres que l'on se hâtât de constituer autour de Philippe V une garde nombreuse et fidèle (3).

Le roi d'Espagne avait songé un moment à profiter de son séjour en Italie pour avoir une entrevue avec le Pape.

Clément XI, qui craignait la maison d'Autriche et que l'exil du Grand-Inquisiteur avait d'ailleurs mécontenté, différait toujours de donner au nouveau prince de la maison de Bourbon l'investiture du royaume de Naples. En d'autres temps et avec d'autres que les Espagnols, Louis XIV n'eût point hésité à conseiller à son petit-fils de profiter de cette occasion pour débarrasser le royaume de Naples d'une sujétion temporelle qui n'avait plus aucune raison d'être. Mais comme beaucoup de prêtres et de moines représentaient déjà les Français comme des hérétiques et disaient que si le Pape était pour l'Empereur, c'est que l'Empereur avait raison, Louis XIV exhortait Philippe V à se contenter d'une neutralité bienveillante, à prendre en bonne part toutes les excuses du Souverain Pontife, et à tout faire pour persuader au peuple qu'il était en termes excellents avec lui : « Le refus de l'Investiture a dû vous faire de la peine, lui écrivait-il le 7 août 1701; mais le ressentiment ne doit paraître que quand le bien de l'État le demande. Il faut l'éteindre ou le témoigner suivant les conjonctures (4). »

Comme le souverain pontife avait accueilli volontiers l'idée du voyage de Philippe V en Italie, on s'était imaginé qu'il accorderait quelque chose si le roi le lui demandait en personne.

(1) Dépêche analysée dans les *Mémoires de Noailles*, p. 113.
(2) Le roi à Marcin, 29 mai 1702. A. E. Esp., t. 100, f° 423.
(3) Le même au même, 7 juin et 14 septembre. Ibid., t. 99, f°s 287.
(4) Recueil de M. le duc de la Trémoille.

Louville et Marcin firent prévaloir une opinion tout opposée : « Quoique le roi catholique ait beaucoup d'esprit et de bon sens, disait Marcin, il est impossible qu'à son âge il ait autant d'expérience que Sa Sainteté, qui paroit bon politique, et dont je ne vois pas que l'on soit tout à fait assuré. Et comme ces conférences se passent tête à tête, il seroit à craindre que le Pape Italien, et par conséquent fin et intéressé, n'abusât de la candeur et de la sincérité du roi d'Espagne (1). »

Louis XIV pensa qu'en effet il fallait se borner à envoyer de Naples un ambassadeur pour complimenter le pape. Louville, chargé de cette mission, fut reçu de la manière la plus honorable, mais ne gagna rien d'essentiel (2). Le roi de France exigea néanmoins, cette fois encore, que Philippe V se déclarât satisfait. En somme, Clément XI ne s'était pas montré partial pour la maison d'Autriche; il avait, au contraire, donné des marques de son inclination pour le roi catholique et promis de n'accorder qu'à lui l'investiture, lorsque les circonstances lui permettraient de se prononcer tout haut; pourquoi l'aigrir par des paroles de mécontentement et risquer de perdre le fruit de sa bonne volonté (3)?

Une autre question préoccupait singulièrement le roi d'Espagne. Les Messinois s'étaient révoltés contre son prédécesseur et avaient même été contre ce prince les alliés de Louis XIV; fallait-il enfin pardonner aux coupables et leur restituer ceux de leurs biens qui n'avaient pas encore été vendus? Le roi de France, par des ordres précis et réitérés, obtint de son petit-fils un décret d'amnistie (4). Mais aussitôt le cardinal del Judice, qui exerçait, à titre provisoire, les fonctions de vice-roi de Sicile, fit entendre ses représentations; le Despacho fut sur le point d'annuler le décret; toute l'énergie de Louis XIV fut

(1) Marcin au roi, 3 avril et 7 mai 1702. A. E. Esp., t. 100.

(2) *Mémoires de Noailles*, p. 113. Louville à Torcy, 9 mai 1702. A. E. Esp., t. 112, f° 159.

(3) Louis XIV à Marcin : « Je trouve en plusieurs occasions que les Espagnols ne distinguent pas assez les temps où il faut traiter la cour de Rome avec hauteur et ceux au contraire où il est bon de donner des marques de considération et de ménagement pour le Pape. » 29 août 1702. A. E. Esp., t. 101, f° 203.

(4) Marcin au roi, 27 mai 1702. Ibid., t. 104, f° 281.

nécessaire pour qu'on passât outre à de telles oppositions : « La résolution que le roi d'Espagne a prise de pardonner aux Messinois ayant été rendue publique, manda-t-il à Marcin, il n'est plus question de déférer aux remontrances que le cardinal del Judice a faites sur ce sujet. Il est essentiel pour le service du roi catholique de bien examiner toutes les raisons qu'il y a pour appuyer ou pour combattre les résolutions que l'on agite devant lui. Mais lorsqu'il a décidé avec une entière connoissance, il ne convient plus qu'il change de sentiments (1). » Et comme on insistait sur la perte de cinquante mille écus qu'entraînerait cette mesure, Torcy écrivit généreusement à Rivas, « qu'il étoit à souhaiter que le roi catholique n'augmentât jamais ses finances de cette manière (2). »

A Naples cependant le parti autrichien conspirait. On avait fini par découvrir plusieurs individus de naissance illustre qui n'attendaient que l'occasion d'agir. Le cardinal Cantelmi déclarait lui-même que les manœuvres des prêtres et des moines pouvaient devenir funestes. Enfin, on savait par le cardinal de Médicis que jusque dans la garnison espagnole de Naples il y avait un grand nombre d'officiers et de soldats corrompus et payés par l'empereur (3).

Philippe V se sentait profondément triste et découragé en présence de tant de difficultés; comme toujours, il invoquait l'appui de son aïeul : « Je suis incommodé depuis quelques jours de vapeurs qui m'empêcheront de vous écrire aussi longtemps que je le désirerois, quoique j'eusse bien des choses à vous mander... Tout étoit ici dans un désordre effroyable; et il y a tant de choses à faire qu'on ne sait par où commencer. Le cardinal Cantelmi ne veut pas faire la fonction des serments (4), à cause que je n'ai pas l'investiture; et jamais

(1) Louis XIV à Marcin, 21 juin 1702. A. E. Esp., t. 101, f° 37.
(2) Torcy au ministre Rivas, 21 juin 1702. Ibid.
(3) *Mémoires de Noailles*, p. 115.
(4) On appelait fonction des serments la cérémonie où le roi recevait le serment de fidélité de ses sujets et leur jurait la conservation de leurs privilèges. Les ecclésiastiques qui avaient des biens relevant de la couronne prêtaient serment entre les mains d'un prélat; comme la cérémonie se faisait à la cathédrale, il était naturel que l'on s'adressât à l'ar-

ni son frère, ni ses amis, n'ont pu l'y résoudre; ce qui me fera tort dans l'esprit des peuples et surtout du clergé et autorisera sa mauvaise conduite. Son frère, le duc de Popoli, croit qu'il a reçu un ordre sur cela du Pape, à qui il aime mieux obéir qu'à moi. Tout le monde est fort surpris de cette démarche, car il a paru bien intentionné jusqu'à présent. Je crois être obligé de vous dire que je m'aperçois de plus en plus du peu de zèle que les Espagnols ont pour mon service, dans les petites choses comme dans les grandes, et qu'ils s'opposent à tout ce que je désire. Les Napolitains même bien intentionnés s'en plaignent, et disent qu'ils ne les secondent en rien: et je vois évidemment que tant que je n'aurai point de troupes à moi, et surtout de régiment des gardes dont je sois sûr, je ne viendrai jamais à bout de rien. C'est pourquoi je suis résolu de ne jamais retourner en Espagne sans en avoir, et je vous prie de m'aider dans cette résolution. Il vaut mieux retrancher d'autres troupes, et cela se pourra faire aisément cet hiver (1). »

Louis XIV répondit en père et en roi : « Les vapeurs dont vous vous plaignez sont seulement incommodes, mais elles ne sont point dangereuses; elles n'altèrent point le fond de votre santé. Songez-y le moins qu'il vous sera possible, et ne faites nul remède pour les guérir. Ne vous étonnez point du désordre que vous trouvez à Naples dans la conduite des affaires, ni de la froideur des Espagnols, lorsqu'il s'agit de le corriger. Ils en profitent depuis tant d'années qu'on ne doit point s'attendre qu'au commencement d'un nouveau règne, ils préfèrent le bien de l'État à leurs intérêts particuliers. Il est de votre prudence de ne leur pas témoigner de défiance. Mais vous devez parler en maître et décider sur les choses que vous croyez conformes à votre service. Vous avez assez d'autorité et même présentement assez d'expérience, pour expliquer vos intentions et qu'elles ser-

chevêque; mais Cantelmi avait des prétentions à la tiare; il ne voulait porter aucune atteinte aux prérogatives du Saint-Siège, ni se brouiller radicalement avec l'Empereur. On s'adressa à son défaut à l'archevêque de Salerne qui consentit à présider la fonction. *Mémoires de Noailles*, p. 114.

(1) Le 18 mai 1702, A. E. Esp., t. 104, f° 193.

vent de loi. Elles seront encore mieux suivies, lorsque vous aurez des troupes pour votre garde : ne perdez point de temps pour la former (1). »

Ces vapeurs, qui tiendront désormais une grande place dans les lettres de Philippe V, avaient une origine singulière chez un aussi jeune homme, et, bien que la matière soit délicate, il est impossible de n'en pas dire un mot, puisqu'il y avait là le premier indice d'un tempérament qui devait faire de Philippe l'esclave de sa femme : « La cause du mal, écrivait Louville, vient en partie de la sagesse du Roi. Il y a peu de gens de dix-huit ans qui soient sujets à de pareilles maladies; cependant il est désagréable qu'une pareille vertu fasse de si mauvais effets (2). » Louville et Marcin, peu scrupuleux, indiquaient au roi une médication très simple; mais Philippe ne voulait d'autre médecin que la reine. « Quoique la proposition que M. de Louville vous a faite au sujet des vapeurs du Roi, écrit Marcin à Torcy, vous ait paru hardie et peut-être téméraire, j'ose presque vous assurer que si vous aviez vu cela de près comme nous, il se seroit fort bien pu faire que vous en auriez pensé la même chose; le malade même tout affectionné qu'il est à son médecin l'auroit souhaité; nous ne lui en avons point parlé depuis, ni lui en dirons mot, et, s'il nous en parle, nous sommes convenus d'éluder sous divers prétextes le mieux que nous pourrons, sans lui ôter cependant l'espérance; cela va quelquefois mieux, quelquefois plus mal, mais cependant mangeant, buvant et dormant toujours bien et ayant bon visage (3). » A vrai dire, la maladie affectait encore plus l'esprit que le corps; Philippe V éprouva alors les premiers accès de cette mélancolie sinistre qui devait assombrir les vingt-cinq dernières années de sa vie et compromettre tant de fois les intérêts les plus sérieux de la politique espagnole. A Milan, au milieu des témoignages de l'allégresse générale, il ne parlait à personne et ne voulait voir que ceux auxquels il était

(1) Le 7 juin 1702. A. E. Esp., f° 221.
(2) Louville à Torcy, 27 mai 1702. Ibid., t. 112, f° 197.
(3) Marcin à Torcy, 14 juillet 1702. Ibid., t. 101, f° 104.

accoutumé. Sans cesse il envoyait chercher Louville, ou son médecin, ou son confesseur; il se croyait toujours près de mourir; il disait que sa tête était vide, qu'elle allait tomber, et cette pensée le suivait partout (1). L'idée fixe de revoir la reine commençait dès lors à lui faire oublier ses devoirs de prince; il avoua à Marcin, dès le mois de septembre 1702, le désir extrême qu'il éprouvait de retourner à Madrid, et l'ambassadeur tira ce jour-là même l'horoscope que nous avons rapporté (2).

L'impatience de rejoindre l'armée et le désir de combattre le soutenaient cependant : « Il me paraît, dit Marcin, avoir plus de goût pour la guerre que pour toutes les autres affaires; il semble écouter avec quelque plaisir ce que l'on lui en dit, au lieu que tout le reste ne fait qu'exciter son ennui (3). » Quelque danger qu'il dût courir, Louis XIV l'exhortait à donner de sa personne : « Il est inutile de vous dire combien je souhaite que les succès de votre première campagne soient heureux. La réputation de toute votre vie en dépend, et je suis persuadé que vous ferez pour l'acquérir tout ce que je puis attendre et de votre sang et de la bonne opinion que j'ai de V. M. Ne vous exposez pas mal à propos; mais ne déférez pas à des conseils timides. Croyez ceux du duc de Vendôme et de Marcin. Je crois vous donner les marques les plus essentielles de mon amitié en songeant à votre gloire (4). » En même temps il prenait pour son petit-fils toutes les précautions que lui dictait l'amour paternel; elles n'étaient que trop nécessaires : « Je ne puis assez vous répéter, écrit-il à Marcin, de veiller sur toutes choses à la sûreté de la personne du Roi. Car il paroît par plusieurs avis que je reçois *qu'il n'y a rien que les Allemands ne soient capables d'entreprendre, et qu'ils regardent comme leur dernière ressource ce qu'ils pourroient exécuter contre la personne du Roi catholique* (5). » N'avait-il pas dû, l'année précédente, re-

(1) Louville à Torcy, 20 juin 1702. A. E. Esp., t. 112.
(2) Marcin à Torcy, 19 septembre 1702. Ibid., t. 101.
(3) Le même au même. 18 juillet. Ibid., t. 101, f° 131.
(4) Le 24 juillet 1702. Ibid., t. 106, f° 168.
(5) Louis XIV à Marcin, 21 juillet 1702. Ibid., t. 101. f° 91.

commander au jeune monarque « de ne pas sentir les fleurs, de ne pas prendre du tabac, qui lui seroient présentés, et de ne pas ouvrir lui-même les lettres qui lui seroient écrites (1)? » A Naples même, de nouvelles conspirations venaient d'être découvertes, et l'on s'était vu dans la nécessité d'accorder au vice-roi les pouvoirs nécessaires pour les réprimer sévèrement (2).

Sur les champs de bataille du nord de l'Italie, à Santa-Vittoria et à Luzzara, Philippe V devait répondre aux espérances que Louis XIV avait mises en lui; il s'exposa au feu, s'avança fort loin et fit preuve d'intelligence autant que de valeur (3). Aussi le roi de France ne se montra pas avare de compliments : « Dieu livre nos ennemis entre vos mains, écrivit-il à son petit-fils, et les avantages que vous emportez depuis votre arrivée à l'armée marquent visiblement sa protection sur la justice de votre cause. Après vous avoir témoigné ma joie par rapport au bien général des affaires, je puis comme père et comme vous aimant tendrement, vous ouvrir mon cœur et vous laisser connoître le plaisir que je sens de voir que vous répondiez si dignement au devoir de votre naissance, et particulièrement à ce que j'ai toujours espéré de votre courage et de votre intrépidité. Je sais les marques que vous en avez données. Je ne puis vous reprocher de vous être trop exposé dans une première occasion. Il étoit nécessaire de faire connoître votre valeur, et mes conseils vous y auroient excité plutôt que de vous retenir; mais ils étoient inutiles et vous pensiez comme moi (4). »

Était-il dit que jamais Louis XIV ne pourrait se laisser aller librement au bonheur de louer son petit-fils? A peine avait-il envoyé cette lettre qu'il se trouvait dans la nécessité de lui en écrire une autre toute pleine des avertissements les plus sévères. En

(1) Louis XIV au duc d'Harcourt, 15 mai 1701. A. E. Esp., t. 89, f° 28.
(2) Louis XIV à Marcin, 21 juillet 1702. Ibid., t. 101, f° 91.
(3) *Mémoires de Noailles*, p. 122; et diverses relations A. E. Esp., t. 101; Marcin au roi; 7 août 1702. Ibid., f° 199.
(4) Louis XIV à Philippe V, 20 août 1702. Ibid., t. 107, f° 12.

dehors des choses de la guerre, Philippe V était retombé dans l'inaction la plus honteuse, et déjà sa négligence entraînait les suites les plus fâcheuses :

« Il ne suffit pas d'avoir fait connoître votre valeur à la tête « des armées; il faut, pour votre gloire, travailler au rétablis- « sement de vos affaires, et vous n'y parviendrez que par beau- « coup de soins et par une extrême application. Vous ne voyez « que trop le désordre où elles sont par la paresse des rois vos « prédécesseurs. Leur exemple vous apprendra à réparer, par « une conduite opposée, le préjudice qu'ils ont causé à la mo- « narchie d'Espagne. Je vous avouerai que je vois avec douleur « que, dans le temps que vous vous exposez sans peine à tous « les périls de la guerre, il semble que le courage vous manque « pour combattre un vice aussi odieux. Je sais qu'il vous en- « traîne, et que vous succombez lorsqu'il est question d'entendre « parler d'affaires et de vous appliquer. Enfin, j'ai peine à vous « le dire; mais on m'assure que les lettres que je reçois de « vous, et même celles que vous écrivez à la Reine sont dictées « par Louville. Pendant qu'il étoit auprès de moi, j'en ai reçu « de V. M.; aussi je sais qu'elle n'a pas besoin de secours pour « bien écrire; mais le public pensera différemment. Il ne faut « pas croire qu'il ignore de telles particularités : elles lui sont « connues avant même qu'elles parviennent jusqu'à moi, car « on ne s'empresse pas de me donner de pareils avis. Jugez de « l'effet que ce bruit doit faire pour votre réputation; songez « aussi au chagrin de la Reine, si elle en est informée, et considé- « rez si elle n'aura pas sujet de croire que vous manquez pour « elle de confiance et d'amitié. Vous n'avez pas de plus grand « ennemi que la paresse : si elle vous surmonte, vos affaires « achèveront de périr, et leur décadence vous fera perdre la ré- « putation que votre courage a commencé de vous acquérir. Je « vous dois cet avertissement, et par la tendresse que j'ai pour « vous, et par la nécessité dont il est que vous travailliez de « votre côté, si vous voulez que je continue à vous secourir. « Comptez enfin que je n'aurai jamais de joie plus parfaite, que

« lorsque je vous verrai tel de toutes manières que je vous ai « toujours souhaité (1). »

Philippe avoua humblement, comme un écolier pris en faute; « *il est vrai que Louville m'a aidé à faire mes lettres, mais je ne sais pas comment on a pu s'en apercevoir;* car je suis sûr qu'il ne l'a jamais dit à personne. Je les lui donnois en particulier et il me les corrigeoit et me les rendoit de même. Ce qui m'a obligé d'en user ainsi, c'est que je me défiois de moi-même et que je n'étois pas encore dans l'habitude d'écrire des lettres d'affaires. J'écris à présent avec plus de facilité, *et je ferai sur cela ce que V. M. m'ordonne*, et je m'appliquerai le plus qu'il me sera possible (2). »

Juste au même moment, un seul mot de Louis XIV soulevait dans le cœur de la jeune reine d'Espagne un orage plus terrible que les lettres les plus dures n'étaient capables d'en exciter dans l'âme apathique de Philippe V. Il s'agissait de bien peu de chose, de la suppression du *tontillo*, cette traîne incommode qui servait à couvrir les pieds des dames lorsqu'elles s'asseyaient à terre selon la mode d'Espagne; ce changement avait fait grand bruit et désolé, sinon les femmes, du moins leurs maris. Aussi Louis XIV avait-il très doucement averti Marie-Louise de ne plus rien faire qui marquât le moindre dédain pour le costume et les habitudes espagnols. Celle-ci jeta d'abord feu et flamme, voulant à tout prix connaître celui qui, en une matière aussi insignifiante, avait pu noircir ses intentions auprès de son aïeul. Mais, comme son mari, elle finit par la plus humble des soumissions, s'offrant à porter elle-même le tontillo, pour réparer le mal qu'elle avait involontairement causé (3). De pareilles bagatelles ne montrent-elles pas, autant que de plus grandes choses, l'étroite dépendance où vivait la cour d'Espagne?

(1) 10 septembre 1702. A. E. Esp., t. 107, f° 233.
(2) Philippe V à Louis XIV, 17 octobre 1702. Ibid., t. 109, f° 273.
(3) *Mémoires de Noailles*, p. 118. — Louis XIV à la reine, 24 septembre 1702. A. E. Esp. t. 108, f° 113. — La reine à Louis XIV, 15 octobre 1702. Ibid., t. 109, f° 254.

Louis XIV se hâta d'ailleurs de panser les blessures qu'il avait faites; chacun de ses petits-enfants reçut de lui la lettre la plus flatteuse et la plus tendre (1). Marie-Louise la méritait; que n'en peut-on dire autant de Philippe V? Pourquoi la reine n'était-elle pas le roi?

III.

Dès que Philippe V avait appris le débarquement de ses ennemis en Andalousie, il avait manifesté l'intention de quitter l'armée dans les premiers jours d'octobre 1702, de s'arrêter une quinzaine de jours seulement à Milan, puis de revenir à Barcelone par Gênes et la France (2).

Les événements qui s'étatent succédé en Espagne dans le courant de l'automne y avaient rendu sa présence encore plus nécessaire.

Sans doute l'expédition des Anglais contre Cadix avait échoué, mais la trahison de l'amirante de Castille, l'attitude inquiétante de Léganez, le désastre de Vigo et la faiblesse inévitable d'un gouvernement partagé entre Versailles, Madrid et Milan, avaient compromis, plus qu'une attaque à main armée, la situation de la régente.

Nommé ambassadeur en France, l'amirante, après avoir longtemps différé son départ, était parti de 13 septembre, emportant tout ce qu'il avait d'argent, de pierreries et de meubles; arrivé à Tordesillas, il avait brusquement pris la route du Portugal et s'était rendu à Lisbonne avec le marquis d'Alcanises, son neveu; qu'allaient faire à Madrid ses parents, ses amis, ses créatures (3)?

Le gouvernement français avait donc commis une faute en croyant gagner ou contenir par cette ambassade l'amirante

(1) Louis XIV à Philippe et à Marie-Louise, 31 octobre 1702. A. E. Esp., t. 109, f° 280 et 281.
(2) Philippe V à Louis XIV, 25 septembre 1702. Ibid., t. 108, f° 460.
(3) La reine à Louis XIV, 26 septembre 1702. Ibid., f° 468.

de Castille; il la renouvela en demandant à sa place un autre suspect, le marquis de Leganez. On avait à peu près contraint ce personnage à s'aller justifier à Versailles; il parla avec tant de force que Torcy fut à demi convaincu (1). La princesse des Ursins, malgré les conseils de Medina-Celi et la répugnance du Despacho, obtint cependant qu'on le gardât comme ambassadeur; la patente fut expédiée (2). Mais aussitôt les plus fidèles partisans de la France, Medina-Sidonia, San-Estevan et d'autres se récrièrent, disant qu'il suffisait donc d'être bien attaché à l'Empereur et d'aller à Paris pour devenir l'objet des faveurs du roi Très-Chrétien. Quel découragement pour les bons et loyaux sujets de Philippe V, quelle satisfaction pour les malintentionnés (3)! Comme sur ces entrefaites, l'Andalousie avait cessé d'être en péril, on ne craignait plus que Léganez pût jouer en Espagne un rôle dangereux, et, changeant de résolution, on le laissa repartir. Louis XIV ordonna bien de ne point parler de la charge qui lui avait été destinée; mais il était trop tard; on railla sa faiblesse et ses hésitations, tandis que Leganez parut plus fort et plus indépendant que jamais (4).

De semblables tergiversations allaient, dans un autre ordre de choses, entraîner des conséquences bien plus funestes. Les galions du Mexique étaient arrivés à la fin de septembre, escortés de vingt-trois vaisseaux français, sous les ordres de Château-Renault. C'était la principale ressource de l'État et des particuliers. Mais Louis XIV, qui voyait les finances françaises s'épuiser au profit de l'Espagne, s'était flatté qu'avec l'argent venu du Mexique, le royaume de Philippe V pourrait enfin se suffire à lui-même. Il n'y avait d'autre moyen, selon lui, que

(1) Torcy à la princesse des Ursins, 8 octobre 1702. A. E. Esp., t. 109 : « Je vous avoue que plus je le vois, moins je sais encore ce que l'on doit véritablement penser sur son sujet, et que je crois très dangereux de se déterminer à le croire innocent ou coupable. »

(2) La princesse des Ursins à Torcy, 27 octobre 1702. Ibid., f° 632 : « J'ai beaucoup raisonné avec le duc de Medina-Celi sur la pensée que vous avez d'arrêter à Paris le marquis de Léganez en lui donnant une ambassade. Il ne croit pas que cela convienne... mais je ne veux pas pourtant abandonner une vue que j'ai eue avant vous et j'ai déjà chargé, etc... Je ne suis point d'avis que vous le laissiez sitôt revenir en Espagne. »

(3) Louville à Torcy, 18 octobre 1702. Ibid., t. 113.

(4) *Mémoires de Noailles*, p. 127.

de confisquer tout ce qui se trouverait sur la flotte pour le compte des Anglais et des Hollandais, d'emprunter aux autres propriétaires leurs effets, moyennant un intérêt de six pour cent pendant la guerre, et de les leur restituer seulement à la paix générale (1).

Qu'un tel procédé eût de graves inconvénients, rien de moins contestable. La princesse des Ursins se chargea de les faire ressortir. Chacun croirait son capital perdu, supposant, non sans quelque apparence de raison, que le roi d'Espagne ne serait jamais en état de rembourser une somme aussi considérable; on ne compterait même pas sur les intérêts, si nombreux étaient les exemples de la mauvaise foi du Conseil des Finances; outre les banqueroutes commerciales qu'on ne pourrait éviter, beaucoup de particuliers, qui attendaient depuis cinq ans leurs revenus, se verraient hors d'état de payer leurs dettes; tous, créanciers et débiteurs, feraient grand bruit et rendraient la France responsable de leurs malheurs; or la moitié de l'Espagne, pour le moins, y serait intéressée directement ou indirectement (2).

La discussion devait bientôt cesser, hélas! par la disparition des trésors qui en faisaient l'objet; on avait provisoirement interdit de les débarquer; l'ennemi profita de ce retard: la plupart des galions espagnols furent coulés ou pris dans la baie de Vigo.

Cette terrible nouvelle parvint à Madrid le 29 octobre 1702. La douleur qu'elle y causa ne détermina pas la Junte à agir avec plus de promptitude et de décision; ce fut encore à Louis XIV que Marie-Louise dut recourir (3). Ce prince, qui pourtant n'avait pas fait l'apprentissage du malheur, répondit par une lettre aussi noble que résignée :

Le 10 novembre 1702.

« Je suis trop persuadé de vos sentiments pour douter que

(1) *Mémoires de Noailles*, p. 126.
(2) La princesse de Ursins à Torcy, le 27 septembre 1702.
(3) La reine d'Espagne à Louis XIV, 31 octobre 1702. A. E. Esp., t. 109.

« la perte de mes vaisseaux n'ait été le principal effet de la « douleur que vous témoignez par votre dernière lettre. Je « vous avoue aussi que cette perte me toucheroit moins si je « ne voyois combien le roi d'Espagne y est intéressé. Les évé- « nements sont entre les mains de Dieu. Souvent il tire le « bien de ce que nous regardons comme des malheurs. Il « faut songer à prévenir les suites de celui qui vient d'arriver. « V. M. les a prévenues, et il étoit essentiel de donner ses « ordres comme elle a fait pour mettre en sûreté les effets « de la flotte. Je ne puis assez vous louer de votre attention « continuelle au bien de l'État, elle est présentement bien « nécessaire et je puis vous assurer qu'en y travaillant comme « vous faites, vous augmentez encore l'estime véritable et la « tendresse particulière que j'ai pour vous (1). »

Il écrivit en même temps à Philippe V que « s'il devoit adorer les jugements de Dieu, il devoit en même temps à ses peuples de prévenir les maux dont ils étoient menacés »; que le cardinal d'Estrées, envoyé vers lui, lui en indiquerait les moyens, qu'il pressât enfin son arrivée à Madrid (2). Il lui conseilla de garder ce qui restait des sommes apportées à à Vigo et d'en faire deux parts : l'une, réservée à l'Espagne, servirait à lever des troupes, l'autre, cédée à la France, la paierait d'une partie de ses dépenses; les particuliers ne recevraient que l'intérêt de leur argent. Ce n'était pas, disait-il, qu'il n'eût reconnu le bien fondé des observations de la princesse des Ursins, mais il ne voyait plus d'autres ressources (3).

Le désastre de Vigo, suivi de telles mesures, pouvait entraîner les pires conséquences. Déjà les Catalans remuaient; un muletier de Cerdagne avait bu publiquement à la santé de l'archiduc Charles et dit, en parlant de Philippe V : « Qu'il vienne, le traître, à Barcelone; s'il en est sorti une fois, il n'en

(1) A. E. Esp., t. 109, f° 687.
(2) Louis XIV à Philippe V, 10 novembre 1702. Ibid., f° 689.
(3) *Mémoires de Noailles*, p. 127.

sortira pas la deuxième sans être égorgé. » Et les plus mutins se vantaient qu'on n'oserait arrêter aucun d'entre eux (1).

Dans la Junte même, l'opposition du duc de Medina-Celi se dessinait de plus en plus; il imputait aux officiers français la perte de la flotte et blâmait les procédures commencées contre l'amirante. Les ministres enfin se plaignaient d'avoir les mains liées, et de ne pouvoir prendre aucune résolution, sans avoir au préalable obtenu l'assentiment du roi, qui lui-même ne se décidait qu'après avoir consulté son grand-père; quand la réponse arrivait à Madrid, il était trop tard pour agir (2). Ne fallait-il pas que Philippe V concentrât toute l'autorité entre ses mains. et que, tout en suivant les conseils de Louis XIV, il parlât en maître : « Votre Majesté ne saurait assez s'imaginer, écrit la reine d'Espagne à Louis XIV, combien la présence du roi son petit-fils est nécessaire en ce pays-ci pour calmer l'agitation qui y est parmi les grands depuis la fuite de l'Amirante et les malheurs arrivés à Vigo. Le peuple et la noblesse paroissent fort zélés pour nous et attendent avec une impatience extrême le retour du roi leur maître, dans l'espérance qu'ils ont que la forme du gouvernement changera, et qu'ils n'auront plus qu'à obéir qu'à qui leur doit naturellement commander. Cela est à un point qu'ils disent qu'ils ne se soucient pas ce que le roi leur commande pourvu que ce soit lui qui donne les ordres. Ainsi je supplie humblement V. M. de se servir de l'autorité qu'elle a par tant d'endroits sur le roi son petit-fils pour qu'il s'accoutume bien à dire d'un ton hardi : « Je veux, » ou « Je ne veux pas. » Enfin qu'il tâche de vous imiter. Ce sera un prince parfait, s'il y peut parvenir. Je ne vois en cela qu'une chose qui me doit faire un peu de peine, c'est que, si cela étoit, je sens bien que je l'aimerois avec trop d'excès; car vous savez que dans celles qui sont même les plus permises, il faut encore avoir de la modération (3). »

(1) Blécourt à Torcy, 14 octobre 1702, A. E. Esp., t. 109, f° 233.

(2) La princesse des Ursins à Torcy, 24 novembre 1702. Ibid., t. 110, f° 426; *Mémoires de Noailles*, p. 130.

(3) Le 24 novembre 1702. A. E. Esp., t. 110, f° 414.

Persuadé par ces raisons, Louis XIV écrivit formellement à son nouvel ambassadeur auprès de Philippe V, le cardinal d'Estrées « que le seul moyen de détruire l'incertitude et la mauvaise opinion des affaires était de faire en sorte que le roi d'Espagne fût maître dans son royaume et qu'il le parût..... Il y va de tout pour lui, ajoutait-il, de savoir commander et de se faire obéir (1). »

Ce prince arriva le 21 décembre 1702 à Barcelone; il devait être à Madrid le 17 janvier suivant.

IV.

Louis XIV ne s'était pas borné à diriger le roi et la régente d'Espagne; il avait pris une part active et directe à l'administration de leurs États.

Tout d'abord il entend être le maître dans les Pays-Bas; l'année précédente il se plaignait de l'indépendance du Conseil de Flandres; en 1702, il le fait supprimer (2), et obtient de son petit-fils le droit de les gouverner à son gré. « Nous ordonnons à notre lieutenant-gouverneur et capitaine-général, à notre commandant-général en son absence, à notre conseil du Roy, à tous nos conseils et tribunaux, états des provinces, magistrats des villes, tous autres officiers, et à tous nos sujets desdits pays, d'obéir et exécuter, mander que soit exécuté et obéi tout ce que mondit Seigneur grand-père le Roi Très-Chrétien disposera et ordonnera dans toutes les affaires de guerre, de justice, police et finances, en la même forme et avec la même exactitude comme si nous l'avions nous-même disposé et ordonné, sans aucune exception, ni réserve (3). »

Le roi de France dispose d'une partie de ces provinces par traité, accordant la Gueldre et le Limbourg à l'électeur de Ba-

(1) Louis XIV au card. d'Estrées, le 19 décembre 1702. A. E. Esp., 111, f° 103.
(2) Louis XIV à Marcin, le 24 avril 1702. Ibid., t. 99, f° 267.
(3) Ibid., t. 102, f° 58. Janvier 1702.

vière en toute propriété, avec le titre de gouverneur héréditaire des Pays-Bas; il ne laisse d'autre rôle au roi d'Espagne que celui de copier la lettre qu'il convient d'adresser à l'Électeur. Sur les conseils du marquis de Rivas, Philippe V expédie une patente de vicaire-général à son frère le duc de Bourgogne qui doit commander les troupes en Flandre; Louis XIV retire de sa propre autorité cette patente qui désoblige le duc de Bavière et lui promet que tant qu'il sera gouverneur des Pays-Bas il n'en sera pas envoyé de pareilles. Deux expéditions sont faites au duc de Bourgogne et au marquis de Bedmar, l'une pour mettre le comte de Valsassine en possession du gouvernement de Limbourg, l'autre contenant diverses commissions: le roi de France ordonne au marquis de Bedmar de les garder sans en faire usage. Philippe V se résigne à tout et transcrit sans mot dire le modèle de lettre que son grand-père lui a fait parvenir (1).

Les consultes du Conseil d'État sont communiquées à Louis XIV qui les examine lui-même ou les confie à Torcy et au duc d'Harcourt; il envoie ses réponses et ses ordres sur les matières qui y sont traitées et on les lit au Despacho; des rapports lui sont faits de temps en temps sur ce qui se passe dans les autres conseils de la monarchie espagnole. Ainsi se justifie ce mot de Marcin : « Nous attendons sur toutes choses la décision du Roy qui est regardée ici comme un ordre absolu aussi bien qu'en France (2). »

Louis XIV a dans ses lettres le ton du commandement : « *Il faut* que le roi d'Espagne fasse partir Schonenberg, le ministre

(1) Louis XIV à Marcin, 21 juin 1702. A. E. Esp., t. 101, f° 37. — Marcin au roi, 11 juillet 1702. Ibid., f° 99; — Louis XIV à Marcin, 6 août : Ibid., f° 140; — Marcin au roi, 10 septembre. Ibid., f° 217; — Modèle de la lettre que le roi d'Espagne écrira à M. l'Électeur de Bavière. Ibid., t. 105, f° 230; — Louville à Torcy, 9 mai 1702. Ibid., t. 112, f° 159.

(2) Marcin à Torcy, 6 mars 1702. A. E. Esp., t. 100, f° 225. Sur l'envoi et l'examen des consultes : Lettres de la reine à Louis XIV, 26 septembre et 1er octobre, t. 108, f° 168; t. 109, f° 2; Louis XIV à Marcin, 29 août 1702 : « On m'a rendu compte des différentes consultes jointes à votre lettre. » T. 101, f° 203; — Marcin au roi, 12 août : « Il sera nécessaire de me renvoyer les consultes ci-jointes en m'envoyant les réponses et les ordres de V. M. sur les choses qui y sont traitées. » T. 101, f° 188. — Marcin au roi 10 septembre 1702 : « J'ai reçu les consultes espagnoles que V. M. m'a renvoyées. Je ne manquerai pas de faire connaître au premier Despacho ce qu'elle m'a fait l'honneur de me mander de ses intentions sur les sujets qui y sont contenus, ce qui ne souffrira aucune difficulté. » T. 101, f° 247. — Relation envoyée par la princesse des Ursins de ce qui s'est passé au conseil des Indes, etc., t. 108, f° 278. — Y ajouter toutes les lettres d'Orry.

cord avec Torcy et la princesse des Ursins, qui l'on pourrait donner comme successeur au président de Castille (1). Aussi est-ce à lui que chacun se recommande ou se plaint : Louis XIV écrit à Porto-Carrero ou à son petit-fils en faveur du marquis de Villaroche, à qui on a ôté l'audience de Panama (2), du duc de Médina-Celi, de Don Francisco de Guerra, du marquis de Clarafuente, du marquis de la Mina, du marquis Ruspoli, etc., etc. (3). Et il entend que ces lettres ne passent point inaperçues : « Prenez garde, marque-t-il à Marcin, de considérer comme un démérite l'empressement des sujets du Roi Catholique à me venir rendre compte de leur conduite. Vous devez au contraire pour l'intérêt même du roi mon petit-fils les fortifier dans l'opinion qu'ils ont *que ma recommandation auprès de lui est pour eux la voie la plus sûre pour en obtenir des grâces*. On ne fait pas assez attention à l'importance dont il est de laisser établir cette opinion. Il en arrive que tous les sujets que les Espagnols ont de se plaindre me sont attribués et qu'aucun d'eux ne nous sait aucun gré des grâces qu'ils reçoivent (4). »

Souvent il arrive que des lettres anonymes ou signées soient adressées au gouvernement français pour lui indiquer les abus à réformer; une des plus intéressantes est celle de Don Julian Sanchez qui commence par ces mots : « Le zèle de la justice et l'amour de la vérité me font oublier ma petitesse pour m'élever jusqu'à parler au plus grand Roi du monde; » et qui se termine ainsi : « Je n'ai rien à ajouter à V. M. sinon que je ne suis ni duc, ni marquis, ni en état de l'être; je ne suis en commerce avec les uns ni avec les autres; je n'ai d'autres vues que la gloire de Dieu et le rétablissement de cette monarchie (5). »

Enfin Louis XIV avait entrepris d'établir une union plus parfaite entre l'aristocratie des deux peuples par un échange d'hon-

(1) La princesse des Ursins à Torcy, 24 novembre 1702, A. E. Esp., t. 110, f° 426.
(2) Ibid., t. 102, f° 48.
(3) Ibid., t. 101, f° 115; — Archives d'Alcala, l. 2460; — A. E. Esp. t. 104, f° 205.
(4) Louis XIV à Marcin, 24 juillet 1702. A. E. Esp., t. 101, f° 115.
(5) Deux lettres anonymes adressées à Torcy. Ibid., t. 102, f° 16. — Lettre de Julian Sanchez. Ibid., t. 111, f° 7. — *Mémoires de Noailles*, p. 130.

neurs et de décorations; c'est ainsi qu'il avait été entendu que les grands d'Espagne jouiraient en France du même rang et des mêmes distinctions que les ducs français, et que ceux-ci seraient en Espagne mis sur le même pied que les grands. La Toison d'Or et la Grandesse avaient été données à des Français, l'Ordre du Saint-Esprit à des Espagnols. A la promotion de 1702, contrairement à l'usage, Louis XIV créa quatre chevaliers espagnols, parmi lesquels le duc d'Uceda et le marquis de Villafranca, il promit aussi au cardinal Porto-Carrero, la première place de Commandeur ecclésiastique qui viendrait à vaquer (1).

Toutes ces mesures avaient produit des résultats contraires à ceux qu'on avait espérés; les Espagnols et les Français étaient plus mal disposés les uns à l'égard des autres qu'à l'arrivée de Philippe V; leur animosité réciproque se montrait dans les petites choses comme dans les grandes; beaucoup de grands s'étaient plaints de voir leur dignité assimilée à celle des ducs; le duc d'Arcos avait même rédigé un Mémoire à ce sujet (2); le duc d'Ossone avait osé souffleter un huissier français en présence de Philippe V (3). A Naples, Philippe avait eu envie de courir les *têtes* dans une fête qu'on lui préparait, exercice où il réussissait parfaitement, et dont on n'avait pas l'habitude en Espagne. Il demanda qu'on fît dresser pour cela un cheval par un écuyer français; les Espagnols y virent une injure, et le palefrenier qui avait soin du cheval le blessa volontairement. Il avait, disait-on, exécuté les ordres du premier écuyer (4). Dans un autre ordre d'idées, les mêmes dispositions se faisaient jour. Ainsi le pardon accordé aux Messinois excita les murmures de la Junte : « Ce sont là des conseils de France! » s'écria d'un ton emporté Villa-Franca. Au sujet d'une consulte concernant le commerce des Français en Amérique, Monterey releva les services que la France rendait à l'Espagne; mais Mon-

(1) Louis XIV à Philippe V, 7 juin 1702. A. E. Esp., t. 104, f° 221.
(2) Louis XIV à Philippe V, 7 août 1701. Recueil de La Trémoille, p. 18.
(3) *Mémoires de Noailles*, p. 120.
(4) *Ibid.*, p. 115.

talto ne craignit point de dire que si elle la défendait d'un côté elle la ruinait de l'autre (1).

Le gouvernement français voulut d'abord expliquer et justifier sa conduite : ce fut l'objet d'une très longue lettre que le marquis de Torcy adressa au duc de Medina-Celi. Il y résumait, dit-il, toutes les conversations qu'il avait eues à Versailles avec ce personnage pour « lui expliquer les véritables intentions du roi à l'égard de l'Espagne ». Le ministre affirmait en commençant que Louis XIV avait toujours considéré le bien de la monarchie espagnole et non pas seulement l'intérêt de la France; il rappelait que le roi de France avait voulu laisser le soin du gouvernement aux ministres d'Espagne, qu'il avait même interdit au duc d'Harcourt d'assister au Despacho, mais que, le nombre des ennemis de la France et de l'Espagne augmentant tous les jours, il avait été nécessaire que la France secourût l'Espagne de toutes manières; que, mettant à la disposition de cette puissance ses armées, ses flottes et ses finances, il était impossible qu'elle n'eût pas part à ses conseils. Sans doute il y avait des abus, et il s'en fallait de beaucoup qu'on eût réussi à les corriger; mais aussi dès qu'on entreprenait une réforme, beaucoup de particuliers criaient et accusaient la France : « Si les particuliers ou le public ont au contraire quelque sujet d'être satisfaits, jamais on ne veut croire que la France y ait part. De pareils jugements importeraient peu, si d'ailleurs les affaires étaient dans l'état où il conviendrait qu'elles fussent; mais le mal a été jusqu'à présent que les principaux de la monarchie ont été bien plus occupés de leurs prétentions, de leurs intérêts et de leurs passions particulières (Votre Excellence me pardonnera si je lui parle avec cette confiance), qu'ils ne l'ont été du bien de l'État. Ainsi l'on ne sort point encore du désordre des règnes précédents; et si les choses continuent sur le même pied, bien loin que l'intelligence de la France et de l'Espagne serve à la grandeur de l'une et de l'autre monarchie, comme il y avait lieu de le croire, cette

(1) *Mémoires de Noailles*, p. 121.

union ne servira qu'à ruiner la France par des secours excessifs d'hommes et d'argent qu'elle est obligée de donner, et à perdre l'Espagne par le peu d'efforts qu'elle fait pour résister aux entreprises de ses ennemis. Il y aurait cependant de grandes choses à faire de cette heureuse union et de grands avantages à retirer réciproquement pour les Français et pour les Espagnols de leur intelligence mutuelle. Il faut espérer qu'on en profitera mieux dans la suite. »

Torcy relevait ensuite l'injustice des Espagnols à l'égard de Louis XIV : lorsque ce monarque refusait de s'occuper de leur gouvernement, on murmurait et on disait qu'il se contentait d'avoir mis son petit-fils sur le trône et qu'il ne s'embarrassait point de remédier aux maux de l'Espagne; lorsqu'il avait donné ses avis, on s'était récrié que rien ne se décidait plus qu'à Versailles. « Le désordre des finances d'Espagne paraissait aux yeux de tout le monde; le roi catholique, de l'avis de ses ministres, demanda instamment au roi de lui envoyer quelqu'un habile dans les finances, propre à démêler l'obscurité et la confusion de l'administration de celles d'Espagne et capable de fournir quelque expédient pour la redresser. S. M. envoya pour cet effet le Sr Orry; à peine était-il arrivé à Madrid que l'on dit que la France voulait achever d'accabler les peuples d'Espagne en introduisant de nouveaux impôts, qu'ils allaient être réduits à la dernière mendicité. Orry revint en France rendre compte de sa mission... On dit que le roi abandonnait absolument l'Espagne... Orry est retourné, et, lorsqu'il est arrivé, les premières craintes se sont toutes renouvelées. Votre Excellence verra par cet exemple les contradictions qu'il faut essuyer de la part de l'Espagne dans les choses où le Roi ne songe qu'aux intérêts de cette couronne. »

Torcy se plaignait avec modération de la noblesse qui avait montré tant d'indifférence pour le service de son roi, qui l'avait laissé partir seul pour la défense de la monarchie et avait augmenté par ses discours le mal d'une pareille conduite. Enfin il passait en revue les membres du gouvernement, marquait la

reconnaissance qu'on devait avoir au cardinal Porto-Carrero ; tant qu'il vivrait, il aurait sa place dans les conseils du roi ; mais il pouvait se tromper et on ne le croyait pas aveuglément sur tous les points : Arias était capable de maintenir et de rétablir l'ordre à l'intérieur de l'État ; Medina-Sidonia et San-Estevan avaient aussi leurs mérites. Quant à lui, duc de Medina-Celi, Louis XIV avait le plus grand désir de s'en rapporter principalement à ses lumières et à son zèle ; il ne dépendait que de lui de rendre les plus grands services : on ne demandait qu'à profiter de ses talents (1).

Cette lettre, si sensée et si flatteuse, n'adoucit même pas la mauvaise humeur de Medina-Celi. Louis XIV impatienté de l'ingratitude de l'Espagne, irrité de voir « que cette nation paraissoit persuadée que la guerre qu'il soutenoit le regardoit uniquement, finit par exiger que son petit-fils lui écrivît, » en son nom et au nom de son peuple une lettre de remerciement officielle et publique (2). La voici sous sa forme française.

« Très haut, très puissant, etc.

« Je dois pour la plus grande satisfaction de V. M., et pour la mienne propre, faire éclater les obligations infinies que j'ai à V. M., et particulièrement ma reconnoissance des secours que je reçois d'Elle et de ses Royaumes, des nombreuses armées qu'Elle emploie à ma défense et à celle de tous mes États, enfin des trésors qu'Elle dépense pour l'entretien des troupes qu'Elle y a envoyées. Je dois en même temps reconnoître aussi publiquement comme je le fais par cette lettre, tant en mon nom qu'en celui de mes sujets, tant d'autres effets de l'amitié paternelle de V. M. Ainsi, comme étant deux fois son fils, j'en redouble ma reconnoissance ; comme Roi, je sais le prix de ces secours et j'en remercie V. M., pour l'intérêt que j'y ai et pour celui de mes Royaumes qui ressentent aussi et qui avouent leurs obligations.

(1) Torcy à Medina-Celi, 18 juillet 1702. A. E. Esp., t. 106, f° 6.
(2) Louis XIV à Marcin, 29 août 1702. Ibid., t. 101, f° 203.

C'est ce qui me fait espérer que V. M. ni ses Royaumes ne cesseront point d'employer les mêmes secours à nous défendre. C'est présentement, Seigneur, la crise des malheurs de ma Monarchie; V. M. seule peut la sauver. Je l'assure avec respect et sur ma parole que ces Royaumes une fois rétablis s'emploieront tout entiers en ce qui sera du service de V. M., que mes sujets y contribueront avec joie de leur vie. J'engage même ma personne pour sûreté de ma reconnoissance dont je ne saurois donner assez de marques après de si grands bienfaits. Promettant à V. M. de payer ce qu'ils lui ont coûté, aussitôt que je le pourrai et que la situation des affaires le permettra. Je supplie V. M. d'en être persuadée et de me continuer ses secours. Je demande l'un pour la satisfaction de la tendresse que j'ai pour V. M., l'autre pour la sûreté de mes Royaumes par sa protection (1). »

De tels remerciements, quand ils ne sont pas spontanés, produisent plus de mal que de bien, et causent plus d'humiliation qu'ils ne témoignent de reconnaissance. En somme, à la fin de 1702, malgré les efforts du gouvernement français, l'Espagne n'était ni relevée, ni satisfaite; beaucoup d'Espagnols même, selon M^me^ des Ursins, « regardaient déjà comme une chose possible que l'Archiduc devînt leur roi (2). »

(1) A. E. Esp., t. 101, f° 285. — Cette lettre est de la fin de septembre 1702; nous la donnons d'après la traduction des Affaires étrangères.

(2) La princesse des Ursins à Torcy, 29 novembre 1702. Ibid., t. 110, f° 533.

CHAPITRE IV.

Les intrigues de palais les dissensions entre le marquis de Louville, la princesse des Ursins, le cardinal et l'abbé d'Estrées, compromettent l'œuvre commencée par Louis XIV. — Ambassades du cardinal et de l'abbé d'Estrées.

(1703-1704.)

Cet insuccès de la politique française devait-il être imputé à ceux qui représentaient Louis XIV auprès des souverains de l'Espagne? Louville, depuis un certain temps déjà, accusait l'incapacité de Marcin : « Il ne fait plus rien du tout, écrivait-il à Torcy, ne suit aucune affaire, et tout ce que ses amis lui ont écrit n'a produit d'autre effet que de le jeter dans l'autre extrémité. Et voyant bien qu'il n'avoit pas ce qu'il faut pour prendre le juste milieu qu'on doit tenir surtout avec des Espagnols, il laisse aller toutes choses au gré du vent. Vous ririez trop si vous voyiez ce que lui mande la reine; elle lui écrivoit hier qu'elle avoit été plus heureuse qu'il n'avoit été sage en lui faisant entreprendre les États d'Aragon et en nommant aussi légèrement qu'il avoit fait l'archevêque de Saragosse pour y présider, qui avoit pensé tout perdre. Elle ajoute qu'elle souhaite que cela l'empêche de prendre une autre fois son parti si vite (1). » Louis XIV avait fini par se laisser persuader que Marcin n'était plus apte à diriger son petit-fils et il avait résolu de lui substituer un homme « qu'il considéroit comme le sujet le plus capable qu'il eût dans son royaume, » le cardinal d'Estrées. Ce personnage devait aller saluer le roi à Milan; Philippe lui proposerait d'assister au Despacho; le cardinal accepterait; quelques jours après le roi lui demanderait de passer avec lui en Espagne et se ferait fort d'obtenir le consentement de Louis XIV; celui-ci semblerait céder aux prières de son petit-fils; pendant le séjour du cardinal à Milan, Marcin le mettrait

(1) Louville à Torcy, juillet 1702. A. E. Esp., t. 113, f° 18.

au courant; la transition de l'un à l'autre se ferait d'une manière insensible et sans que le gouvernement espagnol en pût prendre ombrage (1). Une instruction qui complétait celle de Marcin fut en outre remise au cardinal d'Estrées; on y marquait que la hauteur de Louville paraissait avoir indisposé les Espagnols; que le roi éloignait de lui ses sujets par la préférence qu'il montrait aux Français; que le comte de Marcin passait pour l'avoir entretenu dans ces sentiments; que la principale occupation du nouvel ambassadeur devait être de ramener les Espagnols à leur maître et par suite de rappeler sans cesse à celui-ci qu'il devait aimer ses sujets, les estimer et le leur faire voir. On louait ensuite la reine comme elle méritait de l'être; on se félicitait d'avoir mis auprès d'elle une personne de confiance et aussi propre que la princesse des Ursins à lui inspirer les sentiments qu'elle devait avoir; le Cardinal agirait d'un parfait concert avec la camarera mayor; il s'appliquerait aussi à assurer le succès des réformes d'Orry, mais ne chercherait pas à accomplir d'un seul coup tous les changements nécessaires; en un mot, on comptait sur le zèle et sur les talents dont il avait fait preuve dans tant de grands emplois pour tirer la France et l'Espagne de l'ornière où elles versaient (2).

C'était, hélas! beaucoup trop demander au cardinal d'Estrées. Bien que vieilli dans les affaires, il n'était pas tel que le supposaient la confiance et l'amitié de Louis XIV; l'âge, en diminuant la vigueur de son esprit, n'avait rien enlevé à la hauteur de son caractère. Saint-Simon, qui a fait de lui un si magnifique éloge, n'a-t-il pas reconnu « qu'il était vif, ardent, bouillant, haut à la main, accoutumé à décider, *souvent trop de feu en traitant les affaires* (3)? »

Ajoutons à cela qu'il était tout pénétré de la grandeur de sa race, de sa personne et de sa dignité; un tel homme, quelles

(1) Louis XIV à Marcin, 14 septembre 1702. A. E. Esp., t. 101, f° 241.

(2) A. E. Esp., t. 109, f° 15-53.

(3) Saint-Simon, t. III, p. 6; et VII, 160. Il faut lire ce portrait de Saint-Simon. « C'étoit l'homme du monde le mieux et le plus noblement fait de corps et d'âme, d'esprit et de visage, etc., etc. »

que fussent son intelligence, sa pénétration et sa probité, tombant au milieu des intrigues d'une cour étrangère, n'était pas né pour y mettre un terme.

Qu'allait-il faire surtout en face de personnages comme la princesse des Ursins, Louville et Porto-Carrero ?

Quel accueil recevrait-il de tous ceux qui se partageaient l'influence et le pouvoir?

I.

La princesse des Ursins était devenue rapidement la conseillère habituelle de Marie-Louise et comme le principal ministre de la Régence. Elle avait d'abord affecté de se tenir à l'écart des choses de la politique : « Il ne paraît pas, dit Blécourt, que M^me^ la princesse des Ursins se veuille mêler d'affaires, comme plusieurs l'avaient écrit de Barcelone; elle a une conduite toute contraire; on lui a présenté plusieurs placets pour la reine; elle les a tous refusés (1). » Ce n'était là qu'un faux-semblant; tout dans la vie de M^me^ des Ursins, jusqu'aux actes de ses dernières années, prouve son extrême ambition; mais elle n'eut pas besoin, dans le cas présent, d'intriguer pour s'élever; c'est la France qui fit son autorité en Espagne; nulle nécessité pour l'expliquer de recourir à l'influence occulte de M^me^ de Maintenon, quand on a mille témoignages de l'intervention patente, officielle si l'on veut, du ministre Torcy. C'est lui qui ordonne à la princesse des Ursins de s'occuper des affaires de l'État, et c'est au nom du roi qu'il parle (2). Aussi ne fait-elle pas mystère d'un empire qu'elle exerce par la volonté de son maître légitime : « La reine, écrira-t-elle à Torcy, de-

(1) Blécourt à Torcy, 15 juillet 1702. A. E. Esp., t. 106, f° 151.

(2) « S. M. s'assure que vous aiderez Orry de votre crédit et de vos conseils qui lui sont fort nécessaires. » Torcy à la princesse des Ursins, 6 avril 1702. Ibid., t. 103, f° 209. « J'ai écrit à la princesse des Ursins pour lui communiquer les ordres donnés à M. de Blécourt, etc., etc. » Note de Torcy. Ibid., t. 109, f° 77.

vient tous les jours plus raisonnable... Sa confiance en moi ne peut guère aller plus loin et je crois que je serai toujours assez maîtresse de lui faire faire tout ce que je voudrai en prenant de certaines mesures (1). »

Peu d'ambassadeurs auraient instruit leur cour avec autant d'exactitude et de clairvoyance. Telles de ses lettres à Torcy sont les rapports les plus complets et les plus vivants. Elle y défend ses amis (2); elle y dénonce ses adversaires et ceux du roi qu'elle confond volontiers, à l'image de Richelieu (3); elle y émet librement son opinion sur toutes choses (4). Elle reçoit à maintes reprises les remerciements du ministre pour les « conseils » qu'elle a donnés (5). Mais elle reste modeste et laisse même entendre qu'elle céderait volontiers la place à d'autres : « Si la reine doit gouverner le roi dès à présent, il faut qu'elle ait elle-même quelqu'un qui la gouverne, ou qui puisse au moins lui donner de bons conseils et du courage. Comme je ne crois pas pouvoir résister longtemps dans cet emploi, la chose à quoi vous devez le plus penser c'est à trouver celle qui remplira ma place. Si j'avois été Espagnole, la reine l'auroit été aussi (6). » N'est-ce pas se proclamer indispensable?

Le marquis de Louville était la princesse des Ursins du roi. Mais autant l'une avait d'adresse et de discrétion, autant l'autre avait d'intempérance et d'emportement. Si les lettres de la première sont des chefs-d'œuvre de politique et d'insinuations, celles du second roulent comme un torrent d'anecdotes et de traits pittoresques, de bons mots, d'invectives grossières, de

(1) La princesse des Ursins à Torcy, mars 1702. A. E. Esp., t. 103, f° 22.

(2) Par exemple le duc de Veraguas, 14 décembre 1702. Ibid., t. 111, f° 178.

(3) La princesse des Ursins à Torcy, 19 août 1702. Ibid., t. 107, f° 127. « Villafranca et Montalto haïssent la France, etc. » — La même au même, 24 novembre 1702, t. 110, f° 426. « Les grands machinent quelque chose entre eux... ceux de la première volée cabalent et ne pensent à rien moins qu'au bien de l'État. » La même au même, 21 septembre 1702 : « On découvre tous les jours des gens engagés dans le parti ennemi ; et l'expérience fait voir que les propres domestiques de S. M. ne sont pas plus fidèles que les autres. »

(4) La même au même, 27 octobre 1702. Ibid., t. 109, f° 632 : « Pardonnez-moi, Monsieur, si je prends la liberté de vous donner des avis, puisque c'est vous qui m'y engagez en me confiant de si grands desseins. »

(5) Torcy à la princesse des Ursins, 11 novembre 1702, Ibid., f° 692.

(6) Lettre citée dans les *Mémoires de Noailles*, p. 123.

jugements saisissants, mais passionnés et contradictoires. Il fustige tous ceux qui ne sont pas de son bord; s'ils tombent, si d'autres personnes recueillent le fruit de ses attaques, il se rétracte sur-le-champ; il adore les idoles qu'il voulait brûler la veille, afin de brûler plus aisément celles du jour. Louville est homme d'esprit, mais d'un esprit chagrin et violent, toujours irrité contre ceux qui détiennent les hauts postes, parce que lui-même est confiné à un rang secondaire, dénonçant partout des intrigues, parce que rarement elles tournent à son profit, et cependant dévoué au prince qu'il aime depuis l'enfance, jamais flatteur, toujours sincère, rongé d'ambition, mais trop honnête pour parvenir quand même : un petit Saint-Simon auprès d'un petit Louis XIV (1).

Sera-t-on surpris que, moins heureux que la princesse des Ursins, Louville se fût déjà attiré des ennemis qui le desservaient auprès de Louis XIV? Sa correspondance avec le duc et la duchesse de Beauvilliers n'est remplie que de ses plaintes. On lui reproche trop de précipitation dans les affaires, trop de familiarité avec le roi, trop de hauteur avec les Espagnols. Mais, assure-t-il, c'est le roi qui a de la familiarité avec lui et qui l'oblige à en avoir; cette familiarité n'est jamais inconvenante, surtout en public; à l'égard des Espagnols, il n'a montré que deux fois de la hauteur, l'une en faisant accepter le traité de Portugal malgré Porto-Carrero et Arias, l'autre en empêchant qu'on ne fît périr injustement le duc de Monteleone; deux crimes dont il aura grand peine à se repentir. Il attribue au duc de Savoie le dessein de le perdre par le moyen de la reine d'Espagne; oubliant qu'il s'est déchaîné lui-même contre le duc d'Harcourt, puis contre Marcin, il s'indigne que le premier ait osé blâmer quelques-unes de ses actions; il l'accuse de comploter sa ruine avec Chamillart et M^me^ de Maintenon; il n'a d'autre appui que Torcy; aussi veut-il échapper coûte que coûte à tant de persécutions et revenir en France; s'il reste en Espagne, c'est

(1) Voir le portrait de Louville, tracé par M. Combes : *la Princesse des Ursins*, p. 126.

qu'un ordre formel du ministre, ou plutôt une prière instante, l'a obligé de n'abandonner point Philippe V aux ennemis des Français (1). Il demeure donc, tout comme la princesse des Ursins, et le choc paraît inévitable entre le gouverneur du roi et la gouvernante de la reine, lorsqu'ils vont se retrouver face à face.

Entre ces personnages redoutables que devient le pauvre cardinal Porto-Carrero? Marcin nous le dit; tout le monde manifeste une envie extrême de l'opprimer, et de déroger à toutes les ordonnances qu'il a faites depuis le commencement du règne (2). Aussi, lui, à son tour, n'a-t-il d'autre désir que de quitter la place et de se retirer dans son diocèse. Seulement, tandis que les autres se laissent forcer la main, lui donnera tout de bon sa démission, et comme son départ désorganisera tout le gouvernement, en moins de vingt-quatre heures, le roi,

(1) *Mémoires de Noailles*, p. 128, et lettres de Louville au duc et à la duchesse de Beauvilliers, communiquées par M^gr^ d'Hulst; en voici quelques extraits. Louville à Beauvilliers 9 mai 1702 : « Il paroît que M. le duc d'Harcourt baisse dans l'esprit du roi à qui son caractère haut, décisif et peu mesuré a déplu; peut-être aussi a-t-il reconnu son peu de sincérité et de capacité; on dit même qu'il y a de la diminution chez M^me^ de Maintenon. La nouvelle grandesse de M. le comte d'Estrées va achever de le rendre furieux. Il sera enragé contre nous, etc., etc. » Le duc de Beauvilliers au marquis de Louville, 30 août 1702 : « Le duc d'Harcourt a levé le masque contre vous et je me suis déjà aperçu des mauvais offices qu'il vous a rendus par lui-même et par M^me^ de Maintenon. Le roi nous a dit deux fois au conseil que vous allez bien vite... M. de Torcy et moi vous avons défendu du tout de notre mieux. » La duchesse de Beauvilliers, au même, même jour : « On voit dans l'esprit du roi une prévention que vous allez trop vite qui lui est venue depuis votre départ, et j'ai peur que vos conversations avec lui ne se soient mal tournées; M. de Torcy est à merveille pour vous et vous aime fort, mais il trouve que l'Espagne lui fournit trop d'affaires; vous entendrez bien que ce n'est ni lui, ni un autre ministre que je connois qui vous fait tort; vous avez assez d'esprit pour deviner le reste... » Louville à Beauvilliers, 10 septembre 1702 : « M. de Marcin qui ne songe à présent qu'à s'accommoder avec les Espagnols, M. de Chamillart et M. d'Harcourt, et qui vient de me sacrifier aussi vilainement et d'une manière aussi basse qu'il a fait à M. d'Harcourt; je connaissois bien son incapacité, sa légèreté et son peu de sens, mais je ne l'aurois jamais cru capable de fausseté; je vous réponds encore une fois que dans la situation où je me trouve à présent que si je grondois un cuisinier pour avoir mal fait un ragoût, il écriroit contre moi en France; le roi et M^me^ de Maintenon me donneroient le tort et j'en aurois le démenti. » Torcy à Louville, 5 octobre 1702 (A. E. Esp., t. 108, f° 316) : « J'éprouverai votre patience jusqu'à l'extrémité, et je vous dirai sur le sujet de votre voyage ici que non seulement je vous conseille, mais que je vous prie instamment de n'y point penser jusqu'à ce que vous ayez fait quelque séjour à Madrid avec le roi d'Espagne. Je comprends parfaitement tout ce que vous me voulez dire de votre découragement, mais je ne sache point que seul de tous les hommes vous ayez un privilège particulier qui empêche que ce que vous faites de bien ne soit censuré. »

(2) Marcin au roi, 10 septembre 1702. A. E. Esp., t. 101, f° 247.

la reine, la princesse des Ursins, le cardinal d'Estrées, le marquis de Louville, les ministres espagnols, tout le monde sera aux prises; l'œuvre sera encore une fois compromise et pour longtemps; la France et l'Espagne paieront de leurs souffrances les intrigues des grands.

II.

Philippe V arriva à Madrid le 17 janvier 1703. Le cardinal Porto-Carrero, après l'avoir salué, lui déclara, sans autre préambule, que ses infirmités ne lui permettaient plus d'assister au Despacho, qu'il se bornerait à se rendre chez le cardinal d'Estrées lorsque le service du roi l'exigerait, et que cette résolution était définitive. Le roi d'Espagne était loin de s'attendre à un tel éclat, le jour même de son entrée dans sa capitale; pris au dépourvu, il accepte la démission de Porto-Carrero. Mais avec qui va-t-il gouverner? Faut-il rappeler au Despacho le président Arias? On a mille sujets de se plaindre de lui. Composer un conseil entièrement nouveau? Les grands ne sont pas sûrs. Tenir le Despacho avec le cardinal d'Estrées et le secrétaire Rivas? On dira que la France gouverne l'Espagne. Revenir au système de Philippe IV et de Charles II, c'est-à-dire décider tout par soi-même sur le rapport du secrétaire? Qu'en pensera Louis XIV?

Conseillé par la princesse des Ursins, Philippe s'arrête cependant à ce dernier parti. Il signifie donc au cardinal d'Estrées que dans ce Despacho, où sont entrés le duc d'Harcourt et le comte de Marcin, il n'entrera pas, lui grand seigneur, lui prince de l'Église, lui l'homme de confiance, l'ami de Louis XIV! En vain le roi proteste que rien ne se fera que par ses conseils, d'Estrées qui, déjà trois jours auparavant, s'est vu, sous prétexte d'étiquette, fermer par la camarera-major la porte de la reine, ne peut tolérer ce qu'il appelle un pareil outrage. Le roi est victime de cabales et d'intrigues suivies de longue date; il tombera sous l'empire des

femmes et des ennemis de la France; quant à lui, il n'acceptera pas le rôle humiliant qu'on veut lui faire jouer; il demandera sur-le-champ les ordres de son maître.

En effet, il expédie un courrier; Philippe V en fait autant de son côté; la reine, l'abbé d'Estrées, Louville, la princesse des Ursins écrivent à leur tour; chacun sur l'événement ne rédige pas moins de deux ou trois rapports, qui viennent tomber en masse dans le cabinet de Torcy, aux derniers jours de janvier 1703. Le cardinal et l'abbé d'Estrées prétendent que la princesse des Ursins est responsable de tout et qu'il faut choisir entre eux et elle, mais, si c'est elle que l'on préfère, l'Espagne est perdue pour la France. Louville renchérit suivant sa coutume : « C'est M^me^ des Ursins qui est à la tête des Espagnols pour perdre les François et qui, par l'autorité qu'elle a sur l'esprit de la reine, vient de détruire en trois jours ce que nous avions tâché d'établir pendant deux ans (1)... Les Espagnols n'ont pas besoin pour nous haïr d'y être autorisés par l'exemple du roi et de la reine (2). » Tous les Français vont être chassés; Medina-Celi a dit en plein conseil des Indes au sujet d'un seigneur injustement maltraité : « Voici un de ces gens qui s'adressent aux Français et à la France quand ils veulent avoir justice : coupons-lui bras et jambes, pour lui faire voir qu'il ne faut pas prendre ce chemin. » Quant à la princesse des Ursins, elle adresse directement au roi une longue apologie de sa conduite. Surprise de l'opiniâtreté de Porto-Carrero, elle l'avait attribuée aux dégoûts qu'il avait essuyés dans la junte, au chagrin d'avoir pour collègue un cardinal dont il connoissait la supériorité d'esprit, à ses mécontentements contre le président de Castille et le marquis de Rivas, avec lesquels il ne voulait plus se trouver dans le Despacho. Elle avait senti que si le cardinal d'Estrées y assistait seul, les malintentionnés auraient un beau prétexte d'invectives contre la France qu'ils accusaient de vouloir faire de l'Espagne une vice-royauté; elle l'avait dit

(1) Louville à Torcy, 20 janvier 1703. A. E. Esp., t. 114, f° 49.
(2) Le même au même, 26 janvier. Ibid., f° 73.

à l'ambassadeur qui n'avait point voulu être persuadé; les jours se passaient sans qu'aucune affaire s'expédiât; les grands formaient des assemblées dangereuses; le corregidor Ronquillo avertissait qu'il y avait tout à craindre si le Despacho ne se tenait pas et par le roi seul; elle avait donc déterminé Philippe à le tenir de cette manière, en attendant les ordres de Louis XIV; bien entendu l'ambassadeur devait toujours être consulté (1). Moins contenue avec le ministre, elle se répandait en attaques furieuses contre les d'Estrées dans ses lettres à Torcy; l'abbé était un étourdi, rempli de lui-même, le plus superbe personnage qui fût au monde; le cardinal n'était plus ce qu'il avait été; son esprit avait baissé, sa vivacité était dégénérée en fureur, et souvent ses discours étaient fort éloignés du bon sens; s'il pouvait écraser tous les autres il le ferait (2).

On juge de l'effet produit par ces lettres sur l'esprit de Louis XIV. Si Philippe V n'avait pas été victime d'une intrigue habilement conduite, s'il avait eu quelques qualités d'initiative et de décision, il aurait purement et simplement ordonné au cardinal Porto-Carrero de siéger au Despacho une quinzaine de jours encore, le temps de lui chercher un successeur et de recevoir les avis de la cour de Versailles; quelles que fussent les dispositions des grands, il en aurait trouvé de fidèles, quand ce n'eût été que le duc de Veraguas, et le Despacho aurait continué de fonctionner tant bien que mal sans que l'ambassadeur français y parût trop ouvertement le premier ministre. En tout cas, le jeune roi n'aurait pas eu la naïveté de croire qu'il allait gouverner par lui-même; il aurait compris que des deux gouvernements qui avaient vécu simultanément pendant une année, le sien en Italie et celui de la reine en Espagne, l'un voulait tuer l'autre, et que s'il échappait lui-même à Louville et aux d'Estrées, ce serait pour tomber sous le joug de la princesse des Ursins et de la reine. Tel était bien le coup que la

(1) La princesse des Ursins au roi, 21 janvier 1703. A. E. Esp., t. 121, f^os 201-210; lettre analysée dans les *Mémoires de Noailles*, p. 135.

(2) La même à Torcy, 1^er février. Ibid., t. 122, f^o 1-5.

princesse avait médité et elle avait voulu le jouer dès le premier jour; son ambition ne reculait pas devant ces hardiesses. Douze ans plus tard elle voudra le recommencer avec la nouvelle reine Élisabeth Farnèse pour établir dès le premier instant son empire sur elle; mais alors elle se trouvera en face d'une personne qui aura calculé exactement comme elle et qui triomphera par cela seul qu'elle sera la reine.

Louis XIV, que l'on ne dupait point comme Philippe V, vit clair dans cette intrigue; il écrivit au cardinal d'Estrées que son petit-fils s'était laissé surprendre; qu'il fallait déterminer Porto-Carrero à rentrer au Despacho pendant quelques mois ou quelques semaines; si Porto Carrero refusait, on s'adresserait au marquis de Mancera, afin que l'ambassadeur français ne parût pas seul au conseil. La princesse des Ursins serait avertie et se conduirait mieux; le cas échéant, on verrait à la remplacer par la duchesse de Medina-Sidonia; lui-même enfin consentirait sans doute à faire quelques sacrifices sur le cérémonial et l'étiquette (1).

La princesse des Ursins reçut une verte semonce : « Je vous dirai donc, lui écrivit Torcy, que le roi ne voit présentement que l'exclusion de M. le cardinal d'Estrées du Despacho, la résolution prise sans concert avec lui, et sans que le roi d'Espagne ait consulté qui que ce soit que vous. Ce prince si réservé lui en fait la déclaration sans prétendre le consulter, et lui parle avec assez de hauteur lui qui n'a pas encore pris avec ses sujets celle qui convient à un maître. La reine appuie ce qu'il dit, et vient annoncer à toute sa cour que le roi catholique travaille seul, qu'il va seul gouverner son royaume; jugez, s'il vous plaît, Madame, de l'effet qu'une nouvelle si peu attendue peut produire dans l'esprit du roi, dans le même temps que le royaume se ruine pour soutenir l'Espagne. Je puis vous assurer que ce que vous imaginez de plus fort ne sera pas au-dessus de la vérité. S. M. s'est en effet représenté dans le moment que

(1) Le roi au cardinal d'Estrées, 4 février 1703.

tout ce qu'elle a fait jusqu'à présent pour l'Espagne ne produisoit que la perte de la France, sans en recevoir aucune marque de reconnoissance même de la part du roi son petit-fils. Voilà pour le général. Quant au particulier, je ne puis assez vous exprimer combien le roi a été personnellement touché que M. le cardinal d'Estrées qu'il estime et qu'il aime, qui entreprend un voyage aussi désagréable uniquement par zèle, reçût en arrivant un affront aux yeux de toute l'Europe, qu'enfin il parût que vous seule, Madame, avez conseillé au roi d'Espagne d'en user comme il a fait. Je vous dis des choses dures à entendre. Je crois que je n'en suis pas moins fâché que vous-même, mais il ne faut pas que vous les ignoriez. On recherche en vous cette bonne conduite, ce bon esprit dont on était si content, et rien ne paraît plus surprenant que de voir cette soudaine mésintelligence entre M. le cardinal d'Estrées et vous, quand vous savez, Madame, combien l'union est nécessaire dans ce pays et dans les conjonctures où vous vous trouvez. C'étoit principalement le fruit que l'on espéroit du poste où S. M. vous a mise. Elle ne peut abandonner M. le cardinal d'Estrées quand même elle ne seroit pas aussi contente qu'elle l'est de ses services; vous savez, Madame, que tant qu'on se sert d'un ministre, il faut le soutenir. Jugez donc s'il vous plaît de ce que vos ennemis peuvent faire dans une occasion aussi fâcheuse (1). » Louis XIV fut encore plus sévère : « Ma cousine, je vous ai choisie pour vous mettre auprès de la reine d'Espagne, persuadé que rien ne lui convenoit mieux à elle et aux intérêts de mon petit-fils, que la parfaite intelligence que vous entretiendriez avec mon ambassadeur à Madrid. Je n'estimois pas moins cet esprit d'union, dont je croyois être assuré, que les autres qualités que je trouvois en vous. Mais votre lettre du 21 et 26 janvier détruit l'opinion que j'avois de cette bonne correspondance. Si elle ne peut se rétablir entre le cardinal d'Estrées et vous, je ne prétends point vous contraindre à essuyer tous les chagrins

(1) Torcy à la princesse des Ursins, 4 février 1703. A. E. Esp., t. 121, fol. 148.

que vous prévoyez d'une division très nuisible aux affaires générales ; et plutôt que de vous exposer, comme vous le craignez, à de nouveaux embarras, je vous accorde dès à présent la permission de venir ici me rendre compte de toutes choses avant que d'aller à Rome, lorsque vous désirerez de vous y retirer pour votre repos (1). »

Mais le plus durement traité fut Philippe V lui-même qui dut lire cette accablante épître de son grand-père :

A Versailles, le 1er février 1703.

« J'ai été affligé en lisant votre lettre du 20 janvier, mais j'avoue que le dernier article m'a effrayé pour vous. Il y a deux ans que vous régnez et vous n'avez pas encore parlé en maître, par trop de défiance de vous-même : vous n'avez pu vous défaire de cette timidité, pendant que vous méprisiez les périls des conjurations et des actions les plus vives de la guerre. A peine cependant vous arrivez à Madrid, qu'on réussit à vous persuader que vous êtes capable de gouverner seul une monarchie dont vous n'avez senti jusqu'à présent que le poids excessif. Vous oubliez l'embarras de vos affaires, et vous vous applaudissez de tenir seul vos conseils. J'étois bien éloigné de croire qu'on vous tendît un pareil piège, et qu'il fût possible de vous y faire tomber.

« Considérez si c'est bien répondre à toute l'amitié que j'ai pour vous que d'employer votre autorité la première fois que vous en usez à exclure de vos conseils le cardinal d'Estrées, celui que j'ai choisi pour lui donner toute ma confiance auprès de vous, pour vous soulager du poids de vos affaires ; que son zèle pour moi fait marcher à votre suite, lorsqu'il n'a plus rien à souhaiter qu'à jouir en repos de la réputation et des dignités que ses services lui ont acquises.

« Mais mon intention n'est pas de vous faire des reproches. Je connois le fonds de votre cœur ; et plus je suis assuré de

(1) Le roi à la même, 9 février. *Mémoires de Noailles*, p. 141.

vos sentiments, plus je suis vivement touché des fausses démarches où vous souffrez qu'on vous engage. Il n'est pas nécessaire de vous rappeler tout ce que j'ai fait pour vous, de vous dire que j'ai préféré de vous mettre sur le trône à mes propres avantages. Car il y en avoit de considérables pour moi à me rendre maître des États qui devoient composer mon partage; ils auroient fait une foible résistance; vous les avez vus, vous en pouvez juger; vous savez si j'ai prétendu tirer quelque utilité particulière des secours que je vous ai donnés. J'épuise cependant mon royaume : toute l'Europe se ligue contre moi pour vous accabler; et l'Espagne, insensible aux malheurs dont elle est menacée, ne contribue en rien à sa conservation. Les peines, les dépenses, tout retombe sur moi, sans que j'aie d'autres vues que de vous soutenir contre les efforts de vos ennemis.

« Il est nécessaire au moins que vos résolutions soient prises de concert avec moi; et c'est vous demander peu que de souhaiter que quelqu'un de ma part assiste à vos conseils : vous avez en vous-même assez bon esprit pour le désirer. Je choisis le cardinal d'Estrées comme l'homme le plus consommé dans les affaires, le plus éclairé que je puisse mettre auprès de vous, dont l'expérience et les lumières vous seront les plus utiles : il me sacrifie son repos, sa santé, peut-être sa vie, sans autre dessein que celui de marquer sa reconnaissance et son zèle. Et quand vous avez le plus besoin de tous ses talents, quand il est le plus nécessaire de prendre de promptes résolutions pour votre sûreté et celle de votre royaume, vous faites voir en vous une malheureuse facilité à croire que tout d'un coup vous pouvez gouverner seul une monarchie que le plus habile de vos prédécesseurs auroit eu peine à conduire en l'état où elle est présentement. Je nomme en vous facilité ce que je regarderois comme présomption dans un autre. Je sais que vous êtes très éloigné de ce défaut; mais les effets du premier ne sont guère moins dangereux, et c'est ce qui m'alarme pour vous.

« Je vous aime trop tendrement pour me résoudre à vous abandonner. Vous me réduirez cependant à cette fâcheuse extrémité, si je cesse d'être informé de ce qui se passe dans vos conseils. Je ne puis y avoir part si vous retranchez au cardinal d'Estrées les entrées que vous lui aviez données jusqu'à présent, non seulement à lui, mais au duc d'Harcourt et à Marcin, et je serai obligé de le rappeler, une ambassade ordinaire ne convenant point à un homme de son caractère et de sa dignité; mais en le retirant, je compterai uniquement ce que le bien de mon royaume semble exiger de moi. Il n'est pas juste que mes sujets soient absolument ruinés pour maintenir l'Espagne malgré elle; et je le tenterois en vain lorsque de sa part je ne vois que contradictions, insensibilité, et de la vôtre plus de confiance en moi et en ceux que je vous envoie; qu'enfin les résolutions ne seront plus concertées.

« Choisissez donc ce que vous aimez le mieux, ou la continuité de mes assistances, ou de vous laisser aller aux conseils intéressés de ceux qui veulent vous perdre. Si c'est le premier, ordonnez au cardinal Porto-Carrero de rentrer dans le Despacho, quand ce ne seroit que pour six mois; continuez d'y donner entrée au cardinal d'Estrées, et au président de Castille; ne vous renfermez point dans la mollesse honteuse de votre palais; montrez-vous à vos sujets, écoutez leurs demandes, faites-leur faire justice, donnez ordre à la sûreté de votre royaume; acquittez-vous enfin des devoirs où Dieu vous appelle en vous plaçant sur le trône. Si vous prenez le second parti, je serai vivement touché de votre perte que je regarderai comme prochaine; mais au moins avertissez-moi, c'est une foible reconnoissance de mes secours : elle sera cependant considérable, par la facilité qu'elle me donnera de procurer la paix à mes peuples (1). »

Le roi d'Espagne fut profondément atteint par tant de rudes paroles, et il exhala sa peine dans sa réponse. Il ne se croyait

(1) Archives d'Alcala, l. 2460.

pas si coupable. Le cardinal d'Estrées l'avait cruellement outragé en le calomniant auprès de son aïeul; il n'avait voulu se prêter à aucune combinaison qui permît de prendre ses conseils; il s'était acharné à entrer seul dans le Despacho, ce qui aurait causé une sédition à Madrid; au fond, il n'avait eu d'autre vue que de perdre M^me^ des Ursins, si nécessaire à la reine; pour atteindre ce but, il n'avait pas craint de déshonorer le roi d'Espagne; aussi n'obtiendrait-il jamais son pardon. Philippe lui *obéirait* cependant puisque son grand-père l'exigeait; le cardinal d'Estrées entrerait au Despacho; d'ailleurs, sur la demande de Louis XIV, Porto-Carrero consentait provisoirement à y reprendre sa place; mais ce qui prouvait bien l'ambition exclusive de l'ambassadeur, c'est qu'il avait trouvé moyen, malgré les ordres de son maître, d'empêcher le président de Castille d'y revenir lui aussi; il voulait chasser la princesse des Ursins; qu'elle parte donc : « V. M. le veut; cela me suffit (1). »

En vérité, le pauvre roi était à plaindre. Louville le soumettait aux scènes les plus violentes. « A quoi V. M. songe-t-elle, lui dit-il un jour, de ménager aussi peu qu'elle fait le roi son grand-père, contre son intention et par les mauvais conseils qu'on lui donne? » Philippe parut surpris et déclara que telle n'était point en effet son intention. « Et qu'importe, reprit Louville, que ce ne soit pas votre intention, si vous faites tout ce qu'il faut pour le convaincre du contraire; et V. M. peut-elle croire que ce soit déférer aux avis du roi son grand-père que de ne pas consulter ceux à qui elle a donné toute sa confiance, de ne leur rien communiquer, de ne leur point faire la moindre honnêteté, d'entrer contre eux dans des cabales secrètes avec une partie de vos sujets, de conserver l'étiquette dans le temps que le roi votre grand-père vous mande de sa propre main qu'il la faut supprimer parce qu'il en a senti toutes les pernicieuses conséquences, de passer

(1) Philippe V à Louis XIV, le 18 février 1703. A. E. Esp., t. 122, fol. 135.

toute la journée enfermé dans votre palais comme dans un sérail, au milieu de deux cents femmes avec lesquelles vous donnez des combats qui font la risée de ceux même qui vous les conseillent et d'aimer mieux déférer à ses avis qu'aux avis contraires que le roi votre grand-père vous donne. J'avoue, Sire, continua-t-il, que j'ai le cœur percé quand j'entends dire tout ce que vous me cachez si soigneusement, mais mon plus grand chagrin est de voir l'éloignement que cela donnera au roi votre grand-père, pour V. M. Hé, Sire, que deviendrez-vous s'il vous abandonne? Vos grands, vos femmes, vos nains, et toute la cour de Savoie auront beau vous soutenir, s'il retire sa main et qu'il cesse de vous défendre avec ses nombreuses armées qui ruinent ses États pour l'amour de vous, vous deviendrez le plus petit et le plus malheureux prince de la terre... » Le roi s'attendrit à ce discours, et les larmes lui coulèrent avec tant de force que le cardinal Porto-Carrero qui le regardait s'en aperçut. Louville essaya alors d'adoucir l'effet de ses paroles : il se jetterait par la fenêtre, s'il croyait qu'en se cassant le cou, il pût faire de son maître un grand roi; Philippe n'avait-il pas des qualités admirables pour le devenir : de la piété, de la justice, de la vertu, de la douceur et de la valeur? N'était-il pas déplorable que de si grandes et si belles qualités, rares dans la plupart des autres princes, fussent tellement ternies par sa paresse et par sa faiblesse extrême que plusieurs de ceux qui l'approchaient commençaient à dire qu'il était fort au-dessous de Charles II? Philippe répondit avec des sanglots entrecoupés qu'on disait bien pis en France puisqu'on le faisait passer pour un poltron. Louville finit la conversation, comme il l'avait commencée, en prêchant l'obéissance aveugle aux ordres de Louis XIV, quels qu'ils fussent (1).

L'abbé d'Estrées, qui avait d'abord montré plus d'indulgence avec le vif désir de plaire au roi et même de l'amuser (2), ne

(1) Louville à Torcy, 8 février 1703. A. E. Esp., t. 114, f° 336.

(2) L'abbé d'Estrées à Torcy, 15 décembre 1702. Ibid., t. 111, f° 205 : « Le roi d'Espagne est

s'exprimait pas maintenant avec moins de sévérité que Louville. Il se disait obligé « de représenter le prince tel qu'il étoit, faible, paresseux, timide, facile à se laisser surprendre, se souciant peu de la gloire, sans amitié, sans reconnoissance et sans sentiment »... « mais, ajoutait-il, comme vous connoissez le roi d'Espagne et que vous jugez fort bien qu'il sera bientôt comme son prédécesseur, livré à de petites intrigues de palais et gouverné par des femmes, nous nous épargnerons le déplaisir de vous le faire connoître (1). »

Ainsi traité par les Français de son entourage, accablé par Louis XIV, Philippe V n'avait de recours qu'auprès de la reine, sa femme. Cette princesse, élevée aux nues trois mois auparavant, et maintenant qualifiée d'ennemie de la France, avait pris avec autant de colère que de douleur les remontrances que Louis XIV avait adressées à son mari; elle tenait tête hardiment et en face au cardinal d'Estrées (2); elle osait, dans les lettres viriles, presque hautaines, qu'elle écrivait à son aïeul, traiter son représentant d'imposteur, d'insolent et de méchant homme. Elle s'efforçait de justifier, point par point, la conduite du roi d'Espagne, et de prouver, en exposant l'emploi de ses journées, qu'il remplissait tous ses devoirs royaux: « Le cardinal vous parle *des conseils intéressés de ceux qui veulent perdre le roi, en le renfermant dans la mollesse honteuse de son palais.* Que peut-il avoir entendu par là? Si c'est moi qu'il attaque, jugez, s'il vous plaît, de sa hardiesse. Dire que je veux perdre le roi, dire que

un prince bon, pieux, mais facile à se laisser gouverner et qui prend aisément les impressions de ceux qui l'approchent. M. de Marcin en est tellement persuadé que, de lui-même, sans que je l'en aie sollicité, il a dit au roi qu'il me devoit faire souvent entrer dans son carrosse quand il sortiroit et m'y donner la même place qu'il lui donnoit à lui-même du temps de M. d'Harcourt, et avant que d'être déclaré ambassadeur. M. de Marcin et le P. Daubenton lui répètent tous les jours que M. le cardinal d'Estrées et moi ne serons occupés que du soin de l'amuser et vous ne sauriez croire combien ces discours ont contribué à nous acquérir une certaine familiarité qu'il ne donne pas aisément à tout le monde. Ce qui vous surprendra, Monsieur, c'est que les plus honnêtes gens qui l'approchent sont autant occupés à lui procurer des plaisirs, qu'ils seroient attentifs auprès d'un autre à le retenir... quoique tous ces plaisirs ne vaillent pas les distractions honnêtes d'un séminaire, je vous supplie, Monsieur, d'en vouloir bien rendre compte au roi. »

(1) L'abbé d'Estrées à Torcy, 19 février 1703. A. E. Esp., t. 114, f° 314.

(2) Le cardinal d'Estrées au roi, 3 mars 1703. Ibid., t. 115, f° 24.

je le tiens dans une mollesse honteuse, cela se peut-il souffrir? moi qui, charmée de posséder le plus aimable prince de la terre, fais consister tout mon bonheur dans sa gloire! moi qui ai caché mes larmes pour ne le pas retenir quand il a passé en Italie! moi enfin qui, le sachant exposé aux conjurations et aux périls de la guerre, ai étouffé tous mes soupirs, pour ne lui pas découvrir la désolation dans laquelle il me mettoit, pour ne pas ébranler son courage! »

Est-ce donc la princesse des Ursins qu'il a voulu désigner? Elle n'a jamais donné que de bons conseils; son esprit et sa conduite l'ont fait estimer de tout le monde; elle ne désire que l'union de l'Espagne et de la France; tandis que « ce cardinal, non content de venir à nous d'un air triomphant, se vante partout de nous avoir attiré des mortifications du roi notre grand-père, et cela en lui mandant les impostures les plus noires qu'on ait jamais inventées. Je vous avoue que c'est un monstre pour moi. Il n'excite que de la discorde, et s'attire la haine de tout le monde par ses manières; il a plus révolté de cœurs depuis qu'il est ici que vos bontés n'en avoient gagnés depuis que vous avez pris cette couronne sous votre protection. » Marie-Louise consentait en finissant au renvoi de la princesse des Ursins, «quoiqu'elle en fût au désespoir, » pourvu que Louis XIV « la délivrât en même temps de la vue de ces deux hommes, le cardinal et l'abbé d'Estrées, qu'elle regarderoit toute sa vie comme ses plus cruels ennemis (1). »

Louis XIV vit sans regret l'effet qu'avaient produit ses lettres; toutefois, il ne pouvait plus douter que le roi et la reine d'Espagne ne fussent véritablement irrités, ce qui, pour le bien des affaires, présentait de réels inconvénients. De plus, non seulement Philippe V, dont on ne suspectait pas la sincérité, mais des observateurs désintéressés comme Blécourt et Ozon, affirmaient que le bruit du départ de la princesse des Ursins excitait des murmures dans le peuple et dans la noblesse (2).

(1) La reine d'Espagne à Louis XIV, 18 février 1703. A. E. Esp., t. 122, f° 137.

(2) Philippe V à Louis XIV, le 2 mars 1703. A. E. Esp., t. 132, f° 257. « Quelque répugnance

Aussi résolut-il, tout en continuant à soutenir son ministre, de ne pas rappeler la camarera : « Obligez-la seulement, marquait-il à son petit-fils, de vivre dans une grande intelligence avec mon ambassadeur. Il seroit peu convenable et pour ainsi dire ridicule aux yeux de toute l'Europe, de changer à tous moments les ministres que j'emploie en Espagne. Songez jusqu'où doit aller la confiance dont je suis obligé de leur faire part (1). »

Torcy avertissait en même temps la princesse des Ursins qu'on l'autorisait à rester, mais qu'elle devait veiller sur elle-même et ne pas faire de ses querelles particulières des affaires d'État; il ne lui dissimulait pas que le roi était persuadé qu'elle avait dicté à Philippe V, et peut-être écrit la lettre relative au Despacho; Louis XIV avait su découvrir que Louville avait, au début du règne, tenu la plume pour le roi d'Espagne; cependant il pouvait être trompé par le style simple et peu orné du marquis, tandis « qu'en voyant une différence aussi soudaine du style arrangé et plein de force dont les lettres de son petit-fils étoient présentement écrites, » il n'avait pu hésiter un instant sur leur véritable auteur (2).

Ce mot de « querelles particulières », qui revenait à plusieurs reprises dans les lettres de Louis XIV au roi et à la reine d'Espagne, blessait au vif les deux souverains; mais, malgré leurs protestations, il était évident que dès lors toute la question se réduisait pour eux à la défense de M^me^ des Ursins dont ils avaient épousé les inimitiés (3).

Le cardinal d'Estrées avait reçu de son côté l'ordre de tout

que j'aie à vous parler davantage sur le sujet de la princesse des Ursins après les cruels reproches que cette désagréable affaire m'a attirés, je crois néanmoins devoir vous informer que le bruit de son départ cause un murmure et des plaintes générales, que toute la maison de la reine est dans une désolation qui ne se peut exprimer, et qu'ayant su que la noblesse et le peuple en parlaient avec ressentiment, j'ai ordonné au président de Castille de m'avertir des choses qui viendroient à sa connoissance. » Ozon à Torcy, 2 mars 1703. Ibid., t. 122, f° 258, dit qu'il espère le plus grand bien de la retraite de la princesse des Ursins, mais qu'il ne doit pas dissimuler le mécontentement des Espagnols. Blécourt à Torcy, 3 mars 1703. Ibid. f° 269; Ozon à Torcy, 8 mars 1703. Ibid., f° 316.

(1) Louis XIV à Philippe V. A. E. Esp., t. 122, f° 180.

(2) Torcy à la princesse des Ursins, 9 mars 1703. Ibid., f° 200.

(3) La reine à Louis XIV, 9 avril 1703. Ibid., t. 123, f° 32. Philippe V au même, f° 33.

apaiser et de se réconcilier avec la princesse : « S'il faut que vous preniez sur vous-même, lui écrivit Louis XIV, pour surmonter la peine qu'un pareil raccommodement pourroit vous faire, comptez que je vous en saurai gré comme d'un service très important (1). » On lui recommandait aussi de faire honneur au roi d'Espagne des partis qu'il prendrait sur son conseil et de laisser croire qu'il les avait formés de lui-même (2). N'était-ce pas une manière délicate de faire sentir au puissant ambassadeur que l'on avait reconnu la justesse de cette accusation portée contre lui par la princesse des Ursins, « qu'il avoit la vanité de ne pas vouloir cacher le pouvoir absolu qu'on lui laissoit en fait (3)? »

Comme il arrive trop souvent, les deux accusateurs, tout en exagérant leurs torts réciproques, avaient raison l'un contre l'autre. Le cardinal d'Estrées ne se contentait pas de gouverner, il prétendait triompher : il humiliait à la fois les Espagnols et leur maître. Son neveu, l'abbé, insistait sur la maxime déjà rebattue : « Tous les ménagements qu'on peut avoir pour les Espagnols ne serviront qu'à les rendre plus fiers et plus insolents; et, au lieu de la reconnoissance qu'on en devroit attendre, on ne recevra que des marques de leur haine (4). » La princesse au contraire voulait qu'attentifs à instruire le prince, les représentants du roi de France lui communiquassent la suite d'une affaire, lui apprissent à décider par lui-même, et le rendissent peu à peu aussi habile que ses ministres (5) : « Si vous voulez assujettir les Espagnols par la force, écrivait-elle, vous ne devez pas vous mettre en peine; si vous souhaitez d'unir les deux nations par la douceur, cet exemple rompt toutes vos mesures. Messieurs d'Estrées et de Louville que je regarde plutôt comme des gens que Dieu veut perdre que comme des hommes raisonnables, vous persuaderont peut-être cette vérité, avant

(1) Louis XIV au cardinal d'Estrées, 9 mars 1703. *Mémoires de Noailles*, p. 143.
(2) Le même au même, 24 mars 1703. A. E. Esp., t. 115, f° 89.
(3) La princesse des Ursins à Torcy. Ibid., t. 122, f° 306.
(4) *Mémoires de Noailles*, p. 142.
(5) La princesse des Ursins à Torcy, 19 février. A. E. Esp., t. 122.

qu'il soit peu, s'ils ne suivent, quand j'aurai quitté Madrid, les maximes dont ils me font des crimes aujourd'hui. Ils ne réussiront en aucun pays du monde avec la conduite qu'ils tiennent; mais les Espagnols sont encore moins propres que les autres à souffrir de tels maîtres (1). »

Philippe V, si humble que fût sa soumission, supportait avec peine d'être traité comme un enfant par les deux cardinaux qui ne l'informaient des choses que lorsqu'il n'était plus question que de prononcer un *oui* ou un *non* : « Je n'apprendrai jamais rien avec eux, écrivait-il à Louis XIV, *parce que toutes les choses un peu importantes ne viennent devant moi que lorsqu'elles ont été réglées chez le cardinal Porto-Carrero* par des gens qui ont sur lui la même autorité qu'il prend sur moi (2). » Les emplois n'étaient donnés qu'aux créatures et aux amis du cardinal, avant même qu'on en eût parlé au roi. C'est ainsi que le duc d'Albe fut nommé ambassadeur en France, sans que Philippe V prît d'autre part à sa nomination que de la déclarer. Or, il avait des raisons sérieuses de préférer à ce personnage pour un tel poste le comte de Monterey ou le comte d'Aguilar (3). Parfois il essayait de reprendre son indépendance; un jour les deux cardinaux lui dirent qu'il fallait donner la vice-royauté de Galice au marquis de Saint-Vincent. Comme il savait que ce seigneur faisait déjà ses préparatifs de départ, Philippe retint les consultes sans rien décider, « pour faire voir que c'étoit de lui qu'il falloit attendre ces sortes de grâces ». Mais peu après il rapporta les papiers au Despacho, et dit au cardinal d'Estrées qu'il penchait plutôt du côté de Don Francisco de Velasco, parce qu'il était proposé en première ligne par trois conseils et qu'il était fort capable, qu'il nommerait cependant le marquis de Saint-Vincent pour déférer à ses avis. Une autre fois il retint la consulte qui proposait le jeune comte d'Aguilar pour commander la cavalerie de l'État de Milan (4). « Les moindres résolutions

(1) La princesse des Ursins à Torcy, 8 mars 1703. A. E. Esp., t. 122, f° 306.
(2) Philippe V à Louis XIV, 9 avril 1703. Ibid., t. 123, f° 33.
(3) Le même au même, 8 mars 1703. Ibid., t. 122, f° 304.
(4) Philippe V à Louis XIV, le 9 avril 1703. A. E. Esp., t. 123, f° 33. La dépêche du cardinal

que je prends de moi-même, ajoutait-il en exposant à son aïeul ces hardiesses, *me font appréhender que V. M. ne trouve que je m'émancipe trop*. Cependant, j'ai l'attention de n'user de mon autorité que dans les choses qui ne sauroient causer de préjudice aux affaires générales. *J'espère qu'elle approuvera que je fasse quelquefois de ces coups-là*, puisqu'ils me feront estimer de mes sujets (1). »

Le cardinal et l'abbé d'Estrées en étaient venus à lire toutes les lettres que Philippe V écrivait ou recevait. Et Louis XIV ne trouvait rien à redire à leur conduite; au contraire, il ne cessait d'exhorter son petit-fils *à se soumettre aveuglément* à leurs seuls conseils; il en obtenait la promesse formelle et le roi d'Espagne ne demandait plus *d'autre grâce* « que de pouvoir de temps en temps rendre compte de ce qui se passoit, afin d'apprendre directement de son grand-père comment il devoit se gouverner en certaines occasions (2). » Quant à la reine, elle avait la douleur de voir ses récriminations amères reçues par Louis XIV avec une ironie mal déguisée : « J'avoue à V. M., répondait-il à une lettre où elle lui avait demandé *sa protection* (3), que je ne m'imaginois point les peines qu'elle m'assure qu'elle souffre depuis quelque temps, ni qu'elle eût recours à moi contre des ennemis que je ne lui connois point. Je me servirai seulement de l'autorité de grand-père pour vous rendre la tranquillité dont vous devez jouir en vous assurant qu'elle est troublée sans sujet (4). »

Ainsi jamais les Français n'avaient été plus maîtres, jamais la

d'Estrées à Louis XIV, 14 avril 1703. Ibid., t. 115, f° 287, prouve que Philippe V n'exagère rien : « J'avois cru que le roi d'Espagne ayant consulté V. M. sur la disposition de la vice-royauté de Galice et la charge du général de la cavalerie de Milan, il attendroit ses réponses, mais il y a quelques jours, entrant dans le Despacho, il dit qu'il avoit songé à pourvoir cette première charge et la donner au marquis de San-Vicente. Comme il étoit au gré de V. M., souvent recommandé par elle et très capable de la remplir, je ne crus pas devoir rien répliquer, le roi se tourna de mon côté et me dit tout bas : Il y a encore la vice-royauté de Catalogne. Je répondis : Je vois bien à qui V. M. la destine; je crois qu'elle attendra les sentiments du roi mon maître. Il me dit qu'il le feroit, etc. »

(1) Philippe V à Louis XIV, 9 avril 1703. A. E. Esp., t. 123, f° 33.

(2) Le même au même, 28 avril 1703. Ibid., t. 123, f° 91.

(3) Marie-Louise à Louis XIV, le 8 mars 1703. A. E. Esp., t. 122, f° 305.

(4) Louis XIV à la reine, le 25 mars 1703, Ibid., t. 122, f° 334.

cour de Madrid plus soumise à celle de Versailles, qu'après la tentative d'émancipation qui avait marqué les premiers jours de l'année 1703. Mais l'empire des Français exercé par un d'Estrées et par un Louville l'était avec tant de hauteur et de violence que tout le temps se consumait en querelles de personnes, en résistances sourdes ou en refus de services, si bien qu'aucune réforme ne pouvait s'accomplir et que l'impopularité du gouvernement allait toujours croissant.

Le cardinal d'Estrées ayant disposé de l'argent de la flotte et fait promulguer son décret sans même avoir pris l'avis du conseil des Indes, le duc de Medina-Celi, président de ce conseil, en fut si choqué et, disons-le, si justement choqué, qu'il envoya sa démission au roi; cependant il protestait dans ses lettres à Torcy de son zèle pour la cause de Philippe V (1). Le procès de l'Amirante, après avoir traîné en longueur, se terminait par une sentence relativement bénigne; ce traître, dont on devait bientôt découvrir la correspondance avec l'ennemi, était absous du crime de lèse-majesté, et condamné, seulement pour désobéissance, à un exil perpétuel, sans confiscation de ses biens (2). Les motifs d'un jugement si doux n'échappaient point à Louis XIV qui estima pourtant qu'on ne devait pas le casser (3). Il voyait bien aussi que les Espagnols prenaient tous les prétextes pour priver leur roi de sa garde; le président de Castille, chargé de remettre un mémoire sur les économies possibles, n'avait rien trouvé de mieux que de proposer la suppression de la compagnie des mousquetaires (4).

Le mécontentement général était le seul point sur lequel s'accordassent Louville et la princesse des Ursins; tandis que celle-ci annonçait une prochaine démarche du Conseil d'État auprès du roi pour lui faire des remontrances (5), le premier rapportait cette parole du marquis de Rivas « qu'on n'avoit jamais rien

(1) Medina-Celi à Torcy, 14 et 19 avril 1703. A. E. Esp., t. 115, f^os^ 305 et 312.
(2) Philippe V à Louis XIV, 2 mars 1703. Ibid., t. 122, f° 257.
(3) Louis XIV à Philippe V, 18 mars 1703. Ibid., f° 319.
(4) Le même au même, 18 février 1703. Ibid., f° 80.
(5) La princesse des Ursins à Torcy, 27 juin 1703. Ibid., t. 116, f° 81.

vu de pareil sous l'ancien règne (1). » Un pamphlet favorable aux droits de l'archiduc, et probablement écrit par des moines, avait été répandu de manière à préparer un mouvement populaire (2). Bref, il fallait à tout prix sortir d'une situation aussi fâcheuse.

La réconciliation que Louis XIV avait exigée entre les Français de Madrid n'avait été qu'apparente. Les d'Estrées, Louville, la princesse des Ursins continuaient à se déchirer à belles dents; si leurs lettres n'étaient parvenues jusqu'à nous, on se refuserait, malgré les *Mémoires de Noailles* et *de Louville*, à croire que de pareilles fureurs pussent animer les uns contre les autres des gens aussi hauts en dignité, de si grossières injures se rencontrer sous la plume de gens si bien nés et si bien élevés. Nous n'entreprendrons pas de raconter leurs querelles et leurs intrigues, puisque nous n'avons d'autre but que d'exposer les relations des deux cours de France et d'Espagne; mais nous verrons comment Louis XIV essaya d'y mettre un terme par le rappel en France de tous ceux qui refusaient de s'entendre en Espagne.

III.

Quelle que fût sa partialité en faveur du cardinal d'Estrées, quelle que fût sa conviction que Porto-Carrero était un homme nécessaire, Louis XIV ne pouvait pas avoir complètement oublié que, dans ses premières instructions, il avait recommandé à son petit-fils de n'avoir point de premier ministre : or, que faisait-il depuis quelque temps sinon de lui en imposer deux à la fois? Du moins fallait-il qu'ils justifiassent leur omnipotence par des démarches sûres, des mesures raisonnables et de sages conseils. Animé par la reine et la princesse des Ursins, Philippe se mit à surveiller de très près l'ambassadeur et le mi-

(1) Louville à Torcy, 18 juillet 1703. A. E. Esp., t. 116, f° 224.
(2) *Mémoires de Noailles*, p. 146.
(3) Les *Mémoires de Noailles* et *de Louville* en contiennent le récit exact et piquant.

nistre, à relever leurs contradictions et leurs bévues, et, tout en affectant de s'y soumettre aveuglément, de les signaler, d'un air innocent et détaché, au roi son grand-père, afin de prouver par des exemples combien l'obéissance était dangereuse. C'est ainsi qu'il commença à battre en brèche le crédit du cardinal d'Estrées contre lequel ses colères étaient venues se briser. Il adopta cette tactique à la fin d'avril 1703; quatre mois plus tard le cardinal était rappelé.

L'abbé d'Estrées avait fait naître chez la reine le désir d'aller passer huit jours à Aranjuez fort agréable en cette saison; le roi en parla aux deux cardinaux et les invita l'un et l'autre à y venir; d'abord ils s'opposèrent au voyage, prétendant que c'était une dépense extraordinaire et qu'il fallait les éviter toutes; bientôt le cardinal d'Estrées changea d'avis et consentit à y aller; mais Porto-Carrero déclara que si le voyage se faisait, il présenterait des protestations; aller à Aranjuez avec d'Estrées, c'était s'exposer à tenir le Despacho seul avec lui; on passerait donc le printemps à Madrid. « Je supplie V. M. d'avoir la bonté de me mander comment je dois me conduire dans de pareilles conjonctures. »

Deuxième affaire : Orry a conçu de vastes projets pour la réforme des finances ; il a proposé de passer par dessus les conseils et d'établir son système par un décret de l'autorité absolue du roi; le cardinal d'Estrées a pensé qu'on risquerait trop si l'on ne paraissait autorisé par l'approbation de quelques Espagnols respectables; cette vue a été approuvée par la cour de France qui l'a cependant modifiée, en demandant qu'une junte fût formée pour examiner l'état des finances et faire des propositions; comme ces propositions n'aboutiraient probablement à rien de sérieux, on ferait apparaître les projets d'Orry; ils seraient mieux reçus et plus facilement exécutés « quand on auroit reconnu l'inutilité du travail des gens de la nation »; Philippe a consenti à tout. Les deux cardinaux lui ont fait entendre au Despacho qu'il fallait nommer membres de la junte le président de Castille, le marquis de Fuensalida et le marquis del

Fresno; il les a nommés; le président de Castille et Fuensalida se sont fâchés, disant que la question n'a pas été étudiée à fond, que la nomination a été faite légèrement; les cardinaux rejettent toute la faute sur le roi et *le forcent* à révoquer ses ordres; bien plus, ils veulent maintenant qu'Orry désigne ceux qu'il juge capables de composer la junte; le président qui a pris cette nomination comme une suite des mortifications que lui suscite le cardinal d'Estrées en est tombé malade et demande avec instance la permission de se retirer dans son diocèse, « ce qui ne sera pas une petite inquiétude pour moi jusqu'à ce que V. M. m'ait mandé ce qu'elle jugera le plus à propos ».

Troisième affaire : l'abbé d'Estrées ne s'accorde point avec son oncle en bien des occasions essentielles et particulièrement en ce qui regarde les troupes; le cardinal assure qu'elles sont réglées et que l'on a pourvu à tout; l'abbé fait voir qu'il en est tout autrement; comment savoir la vérité?

Notez que le bon prince ajoute sur un ton malicieusement hypocrite. « J'aurois bien des articles de cette nature sur lesquels je pourrois vous faire voir que je souffre véritablement; mais ce seroit vous faire des plaintes, et je vous ai assuré que je n'en ferois point (1). »

Louis XIV n'aime pas qu'on ait l'air de se moquer de lui; il comprend et répond, non sans quelque humeur:

« Vous me ferez plaisir de m'écrire avec confiance. Moins je verrai de réserve de votre part, plus je serai persuadé de votre amitié pour moi. Vous savez combien je souhaite qu'elle réponde à celle que j'ai pour vous. Expliquez-moi librement vos peines et vos embarras. Je vous donnerai mes avis avec la même sincérité. Je ne sais pourquoi vous m'en demandez de nouveaux sur la crainte que vous avez de décider. Il me semble que je vous ai plusieurs fois conseillé de la surmonter. *Je serai fort aise de savoir que vous parliez en maître et de ne plus entendre dire qu'il faut qu'on vous détermine sur les moindres*

(1) Philippe V à Louis XIV, le 28 avril 1703. A. E. Esp., t. 123, f° 91.

bagatelles. Il vaut presque mieux pour vous de faire des fautes légères en vous conduisant par vos propres mouvements, que de les éviter en suivant trop exactement ce qu'on vous inspire (1). »

Ainsi tout en résolvant de sa propre autorité les questions posées par Philippe V, Louis XIV reconnaissait que le cardinal d'Estrées n'était point infaillible et rendait à son petit-fils le droit de parler en maître. Celui-ci avait si bien senti que tel devait être l'effet de sa lettre qu'avant même d'y avoir été autorisé par la réponse de Louis, il lui écrivait d'un ton plus ferme dès le 12 mai : « Je n'ai garde de me prévenir contre le cardinal Porto-Carrero; je connais son zèle et son affection; cependant, je ne puis me dispenser de vous dire que les affaires souffrent; je l'apprends par plusieurs lettres qui se sont lues ces jours-ci au Despacho, et je vois de si grandes misères parmi toutes les troupes, et faute de pain, et faute de paiement, qu'il semble que l'argent que j'ai eu de la flotte ait été inutile, puisque les troupes désertent de tous côtés, sans que je puisse parvenir à savoir ce qui cause de si grands désordres; cela me force à prendre tout de bon la résolution de m'en faire rendre compte par moi-même, et, puisque vous voulez bien que j'agisse un peu avec autorité je vais chercher les moyens d'y parvenir. » Le roi d'Espagne avait l'habileté d'insinuer en terminant que l'autorité du roi de France n'y perdrait rien. « La grâce que je vous demande est de me permettre que je vous fasse quelquefois un petit détail de la conduite que je tiendrai et de vouloir bien y entrer, afin de m'en mander votre sentiment, *les avis de V. M. pouvant mieux m'instruire que tous ceux qu'on pourroit me donner* (2). »

Le premier pas était fait; il s'agissait maintenant d'en faire un second plus décisif en envoyant à Versailles quelqu'un qui sous prétexte d'éclairer le roi sur des affaires particulièrement graves ruinerait dans son esprit les deux cardinaux. Mais

(1) Louis XIV à Philippe V, le 13 mai 1703. A. E. Esp., t. 123, f° 99.
(2) Philippe V à Louis XIV, le 12 mai 1703. Ibid., t. 123, f° 187.

comment justifier l'envoi de quelque agent extraordinaire? Philippe V prépara les voies en écrivant à son aïeul une lettre remplie des détails les plus effrayants; le cardinal d'Estrées avait reçu de Portugal la nouvelle d'une conspiration ourdie contre le roi, la reine et tous les Français résidant en Espagne; un curé de Madrid, d'autres personnes de confiance avaient communiqué des avis analogues; il s'agissait de renouveler les *Vêpres siciliennes;* en même temps, on avait saisi des lettres chiffrées destinées à l'Amirante ; le cardinal d'Estrées « avoit dit au roi en grand secret et en propres termes *que son bon ami le cardinal Porto-Carrero n'étoit pas mieux intentionné que bien d'autres*, et enfin, recevant avis sur avis, qu'il n'avoit encore été remis aucun argent, ni en Galice, ni en Estrémadoure, que, nonobstant les assurances contraires, les troupes d'Andalousie n'étoient point payées et désertoient de plus en plus (1). »

Louis XIV ne fut point aussi ému de toutes ces nouvelles qu'on l'aurait souhaité (2). Néanmoins, « la lettre du 13 mai étant arrivée fort à propos (3) », Philippe prit sur lui de faire partir Louville et Orry.

Ils étaient chargés de remettre à Louis XIV un long mémoire où les cardinaux d'Estrées et Porto-Carrero étaient formellement accusés par Philippe V des plus noirs desseins. Une lettre interceptée, « et qui avoit fait horreur à Rivas, ainsi qu'au déchiffreur », devait montrer ce qu'osait le cardinal d'Estrées ; une autre lettre, également saisie, écrite par Porto-Carrero et destinée au roi Louis XIV, fournirait la preuve des insolentes remontrances devant lesquelles ne reculait pas ce ministre, « poussé par la fureur de ceux qui le gouvernoient ». La mauvaise volonté de ces deux hommes n'avait d'égale que leur incapacité; de profonds changements étaient indispensables; de quelque manière que Louis XIV les accomplît son petit-fils se-

(1) Philippe V à Louis XIV, 23 mai 1703. A. E. Esp., t. 123, f° 262.
(2) Louis XIV à Philippe V, 4 juin 1703. Ibid., f° 304.
(3) Philippe V à Louis XIV, 31 mai 1703. Ibid., t. 123, f° 344.

rait content; il se permettait seulement de lui faire remarquer qu'Orry était un *merveilleux homme* pour le service des deux monarchies (1).

La princesse des Ursins avait dicté ce mémoire à Philippe V; ce qu'elle voulait, c'était avoir affaire à un ambassadeur effacé qui subît son influence, et à un organisateur, habile sans doute comme Orry, mais qui ne fût et ne pût être qu'un sous-ordre. En femme avisée, elle avait compris qu'il ne convenait pas de s'attaquer à la fois aux deux d'Estrées; si elle faisait chasser l'un et l'autre ou si elle les rebutait tous deux à force de dégoûts, elle verrait venir de Versailles ou un ambassadeur choisi par madame de Maintenon, et c'eût été le duc d'Harcourt, ou un ambassadeur choisi par Torcy, et dans ce cas elle eût été encore moins sûre de celui qu'on eût envoyé (2). Tandis qu'en faisant briller l'ambassade aux yeux de l'abbé d'Estrées, elle le détachait de son oncle le cardinal, elle passait à Versailles pour impartiale et pour généreuse, et si Louis XIV se laissait persuader de le nommer, elle trouvait en la personne de l'abbé un ambassadeur à sa dévotion, du moins pour un temps.

L'abbé d'Estrées s'était prêté assez volontiers au rôle qu'on voulait lui faire jouer; « *il se félicitoit d'avancer fort dans les bonnes grâces de la princesse : il espéroit y faire de si grands progrès que cela lui tiendroit lieu de tout le mérite qu'il falloit avoir pour réussir en Espagne* (3). »

Son premier acte, depuis qu'il s'était rapproché de la princesse des Ursins, avait été de la réconcilier avec Louville, et

(1) Philippe V à Louis XIV, 2 juin 1703. A. E. Esp., t. 124, f° 10.

(2) Louville ne nous donne-t-il pas la clé de cette attitude de la princesse des Ursins lorsqu'il écrit au duc de Beauvilliers: « Toutes ces raisons-là lui ont fait comprendre que si elle chassoit *les* d'Estrées d'ici, ou qu'elle *les* rebutât, ou madame de Maintenon enverroit un ambassadeur à sa guise, et ce seroit M. d'Harcourt; ou ce seroit M. de Torcy, en ce cas elle seroit encore moins sûre de celui qu'on lui enverroit, quand bien même ce seroit M. de Tessé à qui Orry a donné l'exclusion à cause des démêlés qu'il a eus avec lui. » Papiers de Louville. Louville à Beauvilliers, 11 mai 1703.

(3) L'abbé d'Estrées à Torcy, 14, 28 avril et 2 mai 1703. *Mémoires de Noailles*, p. 148. — La princesse des Ursins elle-même écrit à Torcy : « M. l'abbé d'Estrées connoît aussi le bon chemin ; mais il doit trop à monsieur son oncle pour ne pas s'en écarter quelquefois, malgré qu'il en ait ; *et cette raison m'oblige à dire qu'il feroit beaucoup mieux s'il étoit seul.* » 3 juin 1703. A.E. Esp., t. 116, f° 41.

c'est pourquoi elle avait choisi ce dernier pour accompagner Orry. Quelle preuve plus grande de la sincérité de ses déclarations et de celles du roi pouvait-on donner à la cour de Versailles que de les voir attester simultanément par les représentants de deux partis adverses? « Ces messieurs, écrivait à Torcy M^me^ des Ursins, seront, je crois, d'accord entre eux sur ce qu'ils ont à dire quoique des vues différentes aient fait prendre le parti de les envoyer ensemble. L'état où nous sommes est trop mauvais et la cause en est trop visible pour qu'ils ne pensent pas de même. Depuis que M. de Louville a reconnu le tort qu'il avoit à mon égard, je ne puis que me louer de lui; et j'ai lieu d'espérer que sa conduite me satisfera toujours davantage, puisqu'il m'a avoué de bonne foi qu'il ne voyoit point d'autre ressource pour lui en ce pays-ci que de suivre mes conseils, qu'il trouve les meilleurs (1). » L'événement devait bientôt montrer que la princesse se trompait fort en comptant sur Louville.

Le cardinal d'Estrées avait deviné sans peine le but de la mission de Louville et d'Orry. Pour discréditer d'avance les rapports du dernier, il se déchaînait contre lui dans toutes ses dépêches au ministre. Orry, disait-il, n'était qu'un intrigant qui s'érigeait peu à peu en ministre de guerre, de politique et de finances; il voulait aller jouer à Versailles le même rôle qu'à Madrid. « Enfin le grand Orry est parti; et en arrivant à Paris, on pourra dire : Le grand Orry est arrivé. » Tel était le début d'une lettre où le cardinal se récriait contre ce voyage dont on lui avait fait mystère, contre la dame qui obsédait le roi d'Espagne, contre l'insolence, la témérité du financier, et son peu de respect pour le caractère et la dignité de l'ambassadeur. « Faut-il qu'un homme comme moi, s'écriait-il encore, ne se soit dévoué à venir ici, à y faire le plus d'honneur que j'ai pu à un titre qui ne convenoit guère à mon âge que pour être strapassé par cet insolent, le plus indigne homme du monde,

(1) Madame des Ursins à Torcy, même lettre.

et par ses associés? » Il ne montrait pas moins d'aigreur contre d'Aubigny, l'homme de confiance de la princesse des Ursins : « N'étoit-il pas vrai, écrit le cardinal, qu'en me faisant venir ici, vous m'y envoyiez pour combattre avec les grands, mais non pas pour être aux mains avec deux affranchis (1)? »

Tandis que d'Estrées se faisait tort à lui-même par ses lettres satiriques et passionnées, Philippe V se montrait, dans les grandes choses, plus déférent et plus soumis que jamais. Louis XIV avait repris le projet que l'année précédente on n'avait osé communiquer au roi d'Espagne qu'après tant de délais et de précautions, la cession des Pays-Bas à l'électeur de Bavière. Il s'agissait d'un nouveau traité qui accordait à ce prince non plus seulement deux provinces, mais toutes, à l'exception de Luxembourg, Namur, Mons et Charleroi, qui devaient être cédées à la France avec tout leur territoire. Ce fut la princesse des Ursins qui parla la première au roi d'Espagne de cette affaire naguère encore si pénible à son orgueil; mais cette fois la délibération ne fut pas longue. Philippe voulut que tout l'honneur de son sacrifice revînt à la camarera et non au cardinal (2); il n'attendit même pas que celui-ci lui eût communiqué les intentions du roi son maître pour écrire à l'Électeur la lettre qu'avait demandée Louis XIV. Bien plus, il se répandit en considérations sur les *avantages* de ce démembrement, « d'autant mieux imaginé qu'il feroit cesser les jalousies des Hollandois... et qu'il dédommageroit la France *à bon marché* ». Le roi et la reine ne regrettaient-ils pas de ne pouvoir donner à leur aïeul *une marque beaucoup plus forte* de leur reconnaissance et de leur abandon à ses conseils (3)? En pareille occurrence la princesse des Ursins ne pouvait être oubliée; déjà Philippe demandait pour elle ce domaine indépendant, cette souveraineté, qu'il devait réclamer plus tard avec une coupable insistance à Utrecht, à Bade, à Rastadt (4).

(1) Lettres du 26 mai, des 3, 8 et 22 juin 1703. A. E. Esp., t. 124.
(2) Philippe V à Louis XIV, 14 juin 1703. Ibid., t. 124, f° 105.
(3) Philippe V à Louis XIV, 17 juin 1703. Ibid., t. 124, f° 113.
(4) Même lettre.

Toutes ces manœuvres réussirent dans la perfection. La cour de France, sur les plaintes de l'ambassadeur, avait d'abord résolu d'empêcher le retour d'Orry en Espagne. Elle changea de sentiment (1). Elle avait décidé de soutenir le cardinal d'Estrées contre tous ses adversaires; elle arrêta en principe le rappel de cet ambassadeur, et, par une lettre secrète, Louis XIV annonça lui-même à son petit-fils une nouvelle qui devait le combler de joie (2). Elle avait blâmé la conduite de la princesse des Ursins; elle lui concéda l'ambassadeur de son choix, l'abbé d'Estrées. Elle ne demandait à la cour d'Espagne que de prendre patience deux ou trois mois au plus, afin de préparer le cardinal au désagrément qu'on lui réservait.

La cour d'Espagne trouva que c'était encore trop exiger. Déjà elle avait fait ressortir les fautes politiques de l'ambassadeur et montré qu'on obéirait plus facilement sans lui qu'avec lui; il ne restait, pour frapper le dernier coup, qu'à faire voir qu'avec un tel homme la vie n'était pas possible, et que sa présence entraînerait quelque conséquence fatale à la France et à l'Espagne. Ce fut l'objet des nouvelles lettres de Philippe et de Marie-Louise, la fin de cette campagne admirablement conduite. Elles expriment contre le cardinal les sentiments d'une haine presque puérile à force d'être aveugle et violente : « Elle est si extrême, écrit la reine, que si on nous disoit que, si nous voulons être rois d'Espagne, il faudroit que nous eussions toujours le cardinal d'Estrées, je vous assure que je ne sais ce que nous choisirions (3). » Et Philippe *jure foi de roi que l'ambassadeur ne restera point de jour qu'il ne fasse un tort considérable soit à lui, soit à son aïeul* (4).

Devant de telles explosions de colère, était-il possible que Louis XIV ne cédât pas? Il écrivit au cardinal que « puisque son petit-fils n'avoit pas su faire usage de son expérience et

(1) *Mémoires de Noailles*, p. 151.
(2) Louis XIV à Philippe V, 24 juin 1703. A. E. Esp., t. 124, f° 78.
(3) Marie-Louise à Louis XIV, 28 juillet 1703. A. E. Esp., t. 124, f° 480.
(4) Philippe V à Louis XIV, 31 juillet 1703. Ibid., f° 514.

de ses sages conseils », il en serait bientôt privé; puis, comme l'ambassadeur retardait son départ, il finit par lui enjoindre positivement de revenir en France (1). L'abbé d'Estrées succéda à son oncle. Il ne devait pas tarder à se briser à son tour contre les mêmes obstacles; la princesse des Ursins ne s'était réconciliée avec lui, comme avec Louville, qu'afin de se servir d'eux contre le cardinal; il s'agissait maintenant de les perdre l'un et l'autre (2).

IV.

Tandis que chacun ne pensait qu'à soutenir sa propre fortune ou à renverser un rival détesté, l'État menaçait ruine. Les lettres de Philippe V à son grand-père étaient pleines de faits navrants; il découvrait qu'on l'avait trompé sur le nombre des troupes levées en Estramadure, trompé sur les compagnies de cavalerie, trompé sur la fourniture des armes, trompé sur les mouvements de troupes; Leganez l'avait trompé; Rivas l'avait trompé; tout le monde l'avait trompé; et il était maintenant exposé sans aucune défense aux attaques de l'ennemi; l'argent avait été détourné ou gaspillé; on n'avait point d'armes, point de munitions, point d'artillerie; les forteresses étaient à la merci d'un coup de main, et l'ennemi était aux portes (3).

Les divisions qui agitaient l'Espagne et qui par contre-coup déconcertaient les plans de la France avaient en effet ébranlé la confiance des deux alliés que Louis XIV avait donnés à son petit-fils, le roi de Portugal et le duc de Savoie. Tous deux croyaient que le moment était venu où le trône de Philippe V allait s'écrouler, et chacun voulait s'en assurer quelque dé-

(1) Louis XIV au cardinal d'Estrées, 21 août et 16 septembre 1703. A. E. Esp., t. 117. Saint-Simon se trompe quand il dit que le card. d'Estrées demanda de lui-même son rappel. Pendant plus de deux mois, Torcy lui fit entendre qu'il fallait le faire et il ne le fit pas. Il ne partit qu'à la dernière extrémité.

(2) Louville à Torcy. Ibid., t. 116, f° 219.

(3) Philippe V à Louis XIV, 31 juillet 1703. A. E. Esp., t. 124, f° 514.

bris. Le duc de Savoie avait traité avec la Ligue dès le mois de janvier, bien que ses ambassadeurs assurassent encore en septembre que leur maître resterait fidèle à ses premiers engagements. Quant au roi de Portugal, il avait promis, au mois de juin, d'envahir l'Espagne, d'accord avec l'Archiduc qui passerait dans le royaume avec les troupes anglaises et hollandaises.

Sur le bruit de ces nouvelles, le président de Castille, Medina-Celi, Aguilar et San-Estevan avaient été trouver la princesse des Ursins pour qu'elle déterminât Philippe à demander un général habile au roi de France, le duc d'Harcourt s'il était possible. On s'était aussi décidé à prier Louis XIV d'envoyer des troupes françaises en Espagne, mais la chose n'avait point passé sans difficulté; Frigiliane et surtout Medina-Celi avaient exhorté le roi à n'employer que ses sujets pour défendre son royaume; l'avis contraire avait été adopté sur les instances de Mancera, de Fuensalida, de Fresno et de Montijo (1).

Philippe V, toujours préoccupé de se défaire des adversaires de la princesse des Ursins et d'amener à Madrid ceux qu'elle y souhaitait, profita de cette démarche des Espagnols pour demander à son grand père le maréchal de Tessé, non le duc d'Harcourt, et pour proposer que le commandant des troupes gérât en même temps l'ambassade.

Louis XIV cependant commençait à éprouver au sujet des affaires de son petit-fils un véritable dégoût. Il ne pouvait même se garder d'un certain mépris pour un prince qui ramenait les plus grandes questions à l'avantage d'une camarera mayor, et qui se laissait tromper par tant de serviteurs sur tant d'articles essentiels (2). Enfin, l'ingratitude des Espagnols l'irritait; il ne voulait point leur donner de général, pensant qu'ils ne manqueraient pas de lui faire essuyer mille con-

(1) Le cardinal d'Estrées au roi, 2 juillet 1703. A. E. Esp., t. 124, f° 254. Le même au même, 22 et 30 juin. Ibid., t. 124, f° 189 et 233.

(2) Louis XIV à Philippe V, le 12 août 1703. Ibid., f° 522.

tradictions qui le rendraient inutile. Ne s'étaient-ils pas opposés à la désignation du prince de Tserclaës, un Flamand cependant, sous prétexte qu'il était étranger? Quant à confier l'ambassade au commandant des troupes, le pouvait-on à l'heure même où l'on venait de nommer ambassadeur l'abbé d'Estrées? Des changements aussi fréquents ne perdraient-ils pas sûrement les affaires (1)?

Torcy était encore plus fatigué que son maître des difficultés sans nombre que faisait naître la cour de Philippe V; i envisageait de sang-froid l'hypothèse « où la France seroit débarrassée de l'Espagne, dont le poids devenoit tous les jours plus à charge, » et parlait de laisser ce royaume à lui-même (2).

Mais quoi? abandonner l'Espagne? la France le pouvait-elle? N'était-ce pas perdre les résultats d'un règne tout entier, anéantir en un moment les espérances d'une alliance intime sur laquelle on avait fondé tout un système politique? L'intérêt de la France exigeait qu'on soutînt quand même la cause de Philippe V. C'est ce qui fera que, dix-huit mois plus tard, alors même qu'on aura percé à jour l'ambition de Madame des Ursins, on sera obligé de se soumettre à elle, d'en passer par toutes ses conditions : il n'y avait pas d'autre moyen de garder quelque influence sur les souverains de l'Espagne et d'unir leur politique à celle de la France.

Torcy avait cent fois raison quand il disait : « La désunion des François a fait plus de tort aux affaires en Espagne que toutes les cabales des malintentionnés qui ne songent qu'à l'entretenir (3). » Il était vraiment honteux et presque criminel que des personnes éminentes par leur esprit et honorées de la confiance de Louis XIV se brouillassent dans un temps où le concert était le plus nécessaire entre elles; même après tant d'années écoulées, on souffre de ne voir paraître chez

(1) Le même au même, 11 juillet 1703. A. E. Esp., t. 124, f° 247.
(2) Torcy à Louville, 4 août 1703. Ibid., t. 116.
(3) Torcy à la princesse des Ursins, 14 septembre 1703. Ibid., t. 117.

elles aucun sentiment des grands devoirs qui leur incombaient, et de constater qu'elles avilissaient sans scrupules, dans leurs misérables intrigues, la plus grande pensée du règne de Louis XIV.

Cette cour d'Espagne qui, par son incapacité, sa faiblesse et ses intrigues, avait déjà perdu les deux principaux alliés qu'elle comptait en Europe et jusqu'aux sympathies du gouvernement français, allait-elle du moins comprendre la leçon des événements, se réveiller en face du danger chaque jour plus pressant, s'adonner sérieusement aux choses du gouvernement et de l'armée?

Hélas non! chacun continuait à prôner ses plans de réformes et ses hommes pour les appliquer, sans chercher à s'entendre avec les autres, loin de là.

Louville voulait toujours que les Français fussent les maîtres en Espagne, et il n'admettait même pas que leur influence se déguisât. Ses lettres n'étaient plus qu'une longue suite d'injures contre tous ceux qui gouvernaient. Le Roi, y disait-il, n'avait point de volonté et peu de sentiment; *le ressort qui détermine les hommes n'existait pas en lui; Dieu lui avait donné un esprit subalterne, et, si on l'osait dire, subjugué, qui le ferait toujours dépendre de quelqu'un!*

La reine était une petite personne, d'une présomption et d'une ambition démesurées, fausse, avare, malfaisante et dissimulée à l'excès, la plus dangereuse princesse qu'il y eût au monde et la pire ennemie que Louis XIV comptât en Europe.

La princesse des Ursins était une femme voleuse et débauchée; elle prenait à toutes mains; on allait publiquement chez Daubigny, son amant, pour acheter les grâces comme au marché; elle trahissait la France qu'elle haïssait d'une haine épouvantable.

Orry était un malhonnête homme; le Père confesseur, un fripon, lié avec tous les Espagnols, l'âme damnée de la princesse, en faveur de qui il agissait auprès du P. de la Chaise contre le cardinal d'Estrées, tandis que pour amuser celui-ci

il lui disait le diable et de la princesse, et du Roi, et de la Reine, et d'Orry, et de tout le monde.

Il fallait chasser tous ces gens-là et les remplacer auprès de Philippe V par un ami fidèle qui *assisterait à ses lettres et les lui ferait rédiger hors de la présence de la Reine.* De cette façon seulement Louis XIV saurait la vérité et pourrait donner des avis sûrs. Aujourd'hui toutes les lettres du Roi étaient écrites par la princesse et par Orry; Philippe les transcrivait mot à mot. Quelle différence avec le temps où Louville l'aidait! Il obligeait le prince à penser, il refusait même de lui dire certains tours de phrase; peu à peu le Roi fût devenu capable de tout faire par lui-même!

Il était difficile d'indiquer plus clairement que cet ami fidèle ne pouvait être que Louville. Mais Torcy devait-il continuer plus longtemps sa confiance à un homme dont les écrits décelaient tant de passion, qui se vantait « de faire un noviciat de fausseté dans lequel il avançoit fort », et s'aveuglait assez pour prétendre qu'avant trois mois le roi d'Espagne serait perdu et détrôné, à moins que Louis XIV n'envoyât une armée pour le soutenir (1)?

Le nouvel ambassadeur, l'abbé d'Estrées, s'était entièrement livré à Louville (2). Il n'était entré dans l'ambassade que par la petite porte; il avait insinué que, s'il se trouvait à la place de son oncle, *il n'aurait pas la vanité de se donner des airs de ministre d'Espagne;* qu'il regarderait son emploi comme un passage et un moyen pour mériter les grâces auxquelles il aspirait; qu'en conséquence, il s'abstiendrait volontiers d'assister au Despacho; selon le marquis de Saint-Philippe, il aurait même promis à la princesse des Ursins de lui montrer les dépêches qu'il enverrait en France (3). Du moins est-il certain, qu'il s'était engagé auprès de Torcy « à vivre en courtisan

(1) Tout ce qui précède est tiré de quatre lettres de Louville à Torcy, 26 juillet, 9 et 15 août, 2 septembre 1703. A. E. Esp., t. 116, 117 et 125.

(2) L'abbé d'Estrées à Torcy, 30 juillet 1703.

(3) *Mémoires de Saint-Philippe*, t. I, p. 245 et 235.

plutôt qu'en ambassadeur, » et à laisser faire la *camarera mayor* (1).

C'est pour cela sans doute que Louis XIV, le prenant au mot, lui interdit d'assister aux séances du Despacho, et ordonna à son petit-fils de ne composer son conseil que d'Espagnols. On voulut voir si, par la prédominance reconnue de la princesse, les intrigues ne prendraient pas fin, et si, grâce au caractère tout national du Despacho, les Espagnols cesseraient d'imputer aux Français les maux de leur monarchie (2).

C'était le commencement de la défaite de Louville; elle fut bientôt complète, et le confesseur la détermina. Philippe V avait eu jusqu'alors une confiance aveugle dans le père Daubenton; Louville et l'abbé d'Estrées finirent cependant par persuader au Roi que son confesseur voulait le gouverner, et que pour y parvenir il avait joué tout le monde. Mécontent de « cette malice », Philippe V avait fort à propos découvert que Daubenton voulait lui imposer dans ses confessions *des choses fort extraordinaires*, et il s'était décidé à prier son grand-père de lui envoyer un autre confesseur de son choix (3). Louville triomphant écrivait à Torcy que Daubenton « eût été en peu de temps un second cardinal Nithard et qu'il visait déjà à devenir grand Inquisiteur (4). »

Mais le confesseur, se sentant perdu, avait demandé pardon au roi; il lui avait appris que, dans toutes les intrigues où il était entré, il avait été poussé par les d'Estrées ou par Louville; il avait envoyé à la hâte un courrier au P. de la Chaise avec une lettre pour Louis XIV, toute pleine d'accusations contre le dernier; le roi de France avait été persuadé, et ce Louville qui se plaisait à croire « que la cabale des Jansénistes étoit déchaînée contre lui et lui imputoit l'arrestation du P. Quesnel (5) » tombait victime de deux jésuites. Le roi de France

(1) L'abbé d'Estrées à Torcy, 3 octobre 1703. A. E. Esp., t. 81, f° 31.
(2) Louis XIV à Philippe V, 16 septembre 1703. Ibid., t. 125, f° 119.
(3) Philippe V à Louis XIV; 24 septembre 1703. A. E. Esp., t. 126, f° 252.
(4) Louville à Torcy, 20 septembre 1703.
(5) Louville au duc de Beauvilliers, 28 juillet 1703. Papiers de Louville.

lui intimait l'ordre de quitter l'Espagne au plus tôt : « J'ai des preuves plus qu'il n'en faut, répondit avec son assurance ordinaire Louville à Torcy, pour convaincre Daubenton que c'est le plus méchant homme que j'aie connu; mais je ne saurois le regarder comme mon plus cruel ennemi quand je fais réflexion sur l'avantage qu'il me procure de sortir au plus tôt de cette cour... Une des plus grandes marques de son peu de jugement est de me faire retourner en France. Un homme sans crainte et sans espérance, fidèle, qui n'a plus rien à ménager, et qui n'a que la vérité pour guide est bien dangereux (1). »

C'était là encore une illusion; le rôle de Louville était fini. Remarquons cependant, la chose a de l'intérêt pour l'avenir, que ce personnage partait rappelé par Louis XIV, mais non chassé par Philippe V. Ce prince lui avait même donné le gouvernement de Courtrai et une grosse pension. La pension ne fut pas longtemps payée. Courtrai tomba aux mains de l'ennemi et Louville fut bientôt oublié. Douze ans plus tard, le roi d'Espagne croira l'avoir disgracié et lui interdira de paraître devant lui. Où donc étaient les promesses « bonnes pour quatre-vingt ans » du duc d'Anjou à son menin?

Trois semaines avant Louville, le 10 octobre 1703, le cardinal d'Estrées s'était enfin décidé à sortir de Madrid, sans s'être démenti un seul instant. Il avait refusé de prendre congé de la reine en cérémonie et s'était moqué d'elle dans la dernière visite qu'il lui avait faite.

Quant à Porto-Carrero, il avait, en apprenant le rappel du cardinal d'Estrées, renouvelé sa démission, et cette fois elle était définitive : *No puedo mas* fut la seule parole que lui arrachèrent les instances de la reine et du roi d'Espagne (2).

Ainsi, de tous ceux que nous avons vus en présence et aux prises en janvier 1703, il ne restait plus en novembre que l'abbé d'Estrées et la princesse des Ursins; c'est à eux deux qu'ils

(1) Louville à Torcy, 3 novembre 1703. A. E. Esp., t. 118.
(2) Philippe V à Louis XIV, 21 septembre 1703. Ibid., t. 125, f° 252.

allaient jouer la dernière partie, et, par un sort étrange, ni l'un ni l'autre ne devait la gagner.

V.

Le départ du cardinal d'Estrées, la démission de Porto-Carrero et l'interdiction faite par Louis XIV au nouvel ambassadeur d'assister aux séances du Despacho avaient une fois de plus désorganisé le gouvernement madrilène. Louis XIV avait l'intention, comme on l'a vu, de former un nouveau Despacho, tout espagnol, où le président de Castille et le marquis de Mancera tiendraient la place de Porto-Carrero; mais Philippe V et la princesse des Ursins prétendaient y faire entrer l'abbé d'Estrées (1).

En attendant sur ce point l'autorisation de son aïeul, Philippe gouvernait en réalité seul avec Orry. Le secrétariat du Despacho avait été partagé entre Rivas et Canalès; tous deux faisaient leurs rapports au roi lui-même; celui-ci, après les avoir entendus, gardait les pièces qu'ils avaient apportées et les communiquait secrètement à Orry : « Cette manière de travailler me fait plaisir, disait le jeune roi, car je prends par ce moyen tous les éclaircissements dont j'ai besoin, et je décide sur chaque affaire avec une entière connoissance (2). »

L'omnipotence qu'on lui accordait n'était pas cependant sans effrayer Orry lui-même. Pour apaiser la jalousie des Espagnols, il demanda qu'on lui adjoignît quatre conseillers d'État qui examineraient avec lui ses projets de réforme. Philippe y consentit en principe, sous la réserve de l'assentiment de Louis XIV. Il prétendit même étendre singulièrement les attributions de cette sorte de junte en lui soumettant en dernier ressort les affaires délicates discutées au Despacho; Orry serait le rapporteur de toutes. L'abbé d'Estrées ayant approuvé

(1) La princesse des Ursins à Torcy, 23 septembre 1703. A. E. Esp., t. 117, f° 31.
(2) Philippe V à Louis XIV, 22 septembre 1703. Ibid., t. 125, f° 254.

ce projet, il ne s'agissait plus que de choisir les personnes. Persuadé par la princesse des Ursins qu'il fallait faire cesser « cette distinction odieuse des gens bien intentionnés d'avec ceux qui ne l'étoient pas (1), » le roi jeta les yeux sur Medina-Celi, San-Estevan, Aguilar et Veraguas, et proposa leurs noms à Louis XIV (2).

Mais ce prince désapprouva formellement l'idée de créer une junte supérieure au Despacho et il exigea de son petit-fils qu'il se bornât à restaurer ce conseil suprême. Bien plus, il en régla lui-même la composition; par une nouvelle contradiction, il y donnait séance à l'abbé d'Estrées; à côté de lui siégeraient deux Espagnols, D. Manuel Arias, qui serait déchargé de la présidence de Castille, et le marquis de Mancera; Rivas et Canalès demeureraient secrétaires (3). Quant à la présidence de Castille, elle serait attribuée à un ami de la princesse des Ursins, le comte de Montellano : « C'était, dit le marquis de Saint-Philippe, un homme mûr, politique, incapable de basses ruses ni de flatteries, et sage chrétien, *sabio cristiano* (4). »

Ce nouveau conseil se trouva bientôt en présence des plus graves difficultés. La situation générale de l'Europe devenait si menaçante pour l'Espagne que les réformes intérieures, si urgentes qu'elles fussent, se trouvaient nécessairement reléguées au second plan. Le duc de Savoie avait déjà abandonné de fait l'alliance espagnole; vers la fin de l'année 1703, il passa ouvertement à la coalition. La reine d'Espagne fut au désespoir en recevant cette nouvelle, à laquelle il fallut la préparer

(1) La princesse des Ursins à Torcy, 7 octobre 1703. A. E. Esp., t. 118, f° 54. « Je ne fais point de difficulté de dire que le duc de Medina-Celi et le comte d'Aguilar doivent être l'âme de cette junte. Vous connoissez par vous-même la portée du premier et vous savez que le second passe pour le plus habile homme qui soit en Espagne. Celui-ci par sa prudence modérera la trop grande vivacité du duc de Medina-Celi qui est son ami intime et contre l'opinion établie en France sur des rapports que je crois faux et injurieux, j'espère beaucoup de la fidélité de l'un et de l'autre. »

(2) Philippe V à Louis XIV, 22 septembre 1703. Ibid., t. 125, f° 254.

(3) Louis XIV à Philippe V, 10 octobre; Philippe V à Louis XIV, 29 octobre et 7 novembre 1703. A. E. Esp., t. 125, f°s 242, 334 et 356.

(4) *Mémoires de Saint-Philippe*, t. I, p. 117.

doucement (1) ; elle montra cependant dans cette épreuve autant de courage que de soumission; d'elle-même, elle demanda à Louis XIV quelle conduite elle devait garder vis-à-vis de ses parents; elle s'engagea à lui communiquer d'avance les lettres qu'elle leur écrirait et, s'il le jugeait à propos, à cesser toute correspondance avec eux (2). Le roi de France fut généreux et bon. Il n'eut pour sa petite-fille que des paroles de consolation; il lui permit d'écrire librement aux duchesses sa mère et sa grand'mère, et même au duc de Savoie « avec les sentiments qu'une fille doit toujours conserver pour son père, » persuadé qu'elle n'aurait jamais d'autres intérêts que ceux du roi son mari (3).

Touchée de cette confiance, Marie-Louise, afin de prouver qu'elle n'en abusait pas, fit désormais passer par sa sœur, la duchesse de Bourgogne, les lettres qu'elle écrivit à la cour de Turin. Elle devait témoigner des victoires de la France une joie d'autant plus vive qu'elle croyait y voir pour son père un motif sérieux de changer de conduite (4).

Non seulement le duc de Savoie avait déclaré la guerre à l'Espagne et rendait précaire la situation de cette puissance dans l'Italie du nord, mais l'empereur, après avoir proclamé l'archiduc Charles, son fils, roi d'Espagne, venait de l'envoyer s'embarquer en Hollande (5). Toutes les côtes de la péninsule ibérique étaient exposées. Dès lors, il importait, suivant l'heureuse expression de Louis XIV, de « fixer la guerre » en un point quelconque des frontières espagnoles, afin d'y amener l'Archiduc et ses alliés. Le mieux semblait être d'attaquer les Portugais chez eux; si médiocres que fussent les troupes es-

(1) La princesse des Ursins à Torcy, 17 octobre 1703. A. E. Esp., t. 118, f° 116.

(2) La reine d'Espagne à Louis XIV. A. E. Esp., t. 125, f° 355. Louis XIV dans une lettre du 6 septembre à la reine d'Espagne, lui avait recommandé, après les premiers bruits du traité conclu par le duc de Savoie, d'écrire à son père pour l'entretenir dans les sentiments d'honneur et de tendresse paternelle qui semblaient devoir être les siens; il avait assuré la princesse que, quelle que fût la conduite de son père, elle n'altérerait pas ses sentiments pour elle. Archives d'Alcala, l. 2460.

(3) Louis XIV à la reine d'Espagne, 19 novembre 1703. Arch. d'Alcala, l. 2460.

(4) La reine d'Espagne à Louis XIV, 3 décembre 1703. A. E. Esp., t. 125, f° 464.

(5) *Mémoires de Noailles*, p. 161.

pagnoles, elles passaient pour supérieures aux troupes portugaises, et de plus le prince de Tserclaës, qui les commandait, était un général estimé. De deux choses l'une, ou les Portugais vaincus feraient la paix et l'on serait débarrassé d'un ennemi, ou ils continueraient la lutte, et les alliés seraient obligés de venir à leur secours (1).

Les victoires des Français en Allemagne et en Italie permirent à Louis XIV d'étendre encore ce plan d'opérations; un succès décisif en Portugal pouvait, il l'espérait du moins, mettre fin à la guerre. Il résolut donc d'envoyer à l'armée espagnole du prince de Tserclaës le renfort considérable d'une armée française commandée par le duc de Berwick. Philippe V prendrait le commandement nominal de l'une et de l'autre, afin de couper court à toutes les rivalités (2). Pour préparer la campagne et concerter les opérations communes, le roi de France envoya à Madrid un officier distingué, le comte de Puységur, chargé de ses instructions militaires. La guerre devait commencer dès les premiers jours du printemps, c'est-à-dire avant trois mois. Pas un instant n'était à perdre.

Malheureusement Puységur ne fut pas plus tôt arrivé à Madrid qu'il entra dans les cabales qui se partageaient la cour.

L'accord apparent de l'abbé d'Estrées et de la princesse des Ursins n'avait pas duré six semaines : « Elle hait si fort M. le cardinal d'Estrées, disait le premier, qu'il est difficile qu'il ne retombe pas quelque chose de cette haine contre moi (3) .» Mais comme Louis XIV avait déclaré que « s'il paraissoit encore quelque mésintelligence entre les Français, il prendroit *des résolutions extrêmes* à leur égard (4) », personne n'osait plus se plaindre à lui. Une fois seulement, Philippe V risqua

(1) Louis XIV à Philippe V, 17 octobre 1703. A. E. Esp., t. 125, f° 247.

(2) Louis XIV à Philippe V, 8 décembre 1703. Ibid., f° 412. — Louis XIV avait d'abord interdit au roi d'Espagne de prendre le commandement de son armée, « jusqu'à ce que le prince de Tserclaës eût établi la discipline et se fût assuré de sa fidélité. » Lettre du 23 octobre. Arch. d'Alcala, l. 2460.

(3) L'abbé d'Estrées à Torcy, 3 octobre 1703. A. E. Esp., t. 118, f° 31.

(4) Louis XIV à Philippe V, 10 octobre 1703. Arch. d'Alcala, l. 2460.

une timide allusion aux démêlés de la princesse et de l'abbé; sur-le-champ, Louis XIV demanda des explications (1); il fallut bien que le roi d'Espagne les donnât, « quoique épouvanté par les *menaces terribles* de son aïeul (2) ». Du moins il espéra qu'en faisant remettre sa lettre secrètement et par le P. de la Chaise « elle n'auroit aucune suite ». Selon lui, le cardinal d'Estrées s'était servi de son neveu et de Louville pour brouiller le P. Daubenton et la princesse, puis du confesseur contre la camarera et contre la Reine. Cette première manœuvre ayant échoué, le cardinal avait fait répandre dans tout Madrid que son neveu l'abbé écrivait journellement en France contre M^me^ des Ursins. Afin de le savoir, Philippe V avait fait saisir un jour les lettres qu'emportait le courrier de France; les allégations du cardinal n'étaient, hélas! que trop vraies. Infamie d'autant plus grande qu'au même moment la princesse des Ursins demandait pour l'abbé l'accès du Despacho (3). Philippe oubliait de dire que M^me^ des Ursins, non contente d'avoir fait décacheter la dépêche de l'abbé d'Estrées, avait eu l'impudence d'y ajouter une apostille de sa main (4).

Peut être Louis XIV n'eût-il pas tenu compte de la lettre de son petit-fils, puisqu'en somme Philippe V n'avait pas demandé le rappel de l'abbé d'Estrées, si les rapports de Puységur ne l'avaient déterminé à user enfin de rigueur à l'égard de tous ceux qui mettaient leurs vanités et leurs ambitions au-dessus du bien public.

Puységur en effet n'avait point tardé à constater que rien de bon ne s'était fait, qu'aucune mesure efficace n'avait été exécutée depuis trois ans. Rien de plus pitoyable que la misère de la cour d'Espagne! Il n'y avait pas un seigneur français qu'on ne reconnût plus aisément à sa suite que le roi Phi-

(1) Le même au même, 19 novembre 1703. A. E. Esp., t. f° 208.
(2) Philippe V à Louis XIV, 3 décembre 1703. Ibid., t. 125, f° 461.
(3) Philippe V à Louis XIV, même lettre.
(4) Cette histoire a été racontée par Saint-Simon, t. III, p. 61; et avec plus d'exactitude par les *Mémoires de Noailles*, p. 162-163.

lippe V. Il se promenait dans un carrosse ridicule, avec des livrées partie de Louis XIV, partie de Charles II, la reine avec celles de la reine douairière, sans gardes, pêle-mêle dans la foule, à la merci de tous les fanatiques (1). On ne suffisait point aux dépenses de la cour; comment ferait-on face à celles de l'État quand on aurait la guerre aux frontières? M^me^ des Ursins devait être tenue pour responsable de ce mauvais gouvernement parce que, pour rester maîtresse, elle empêchait la vérité d'arriver jusqu'à Louis XIV et même jusqu'à ses propres souverains : « *Le roi et la reine*, écrivait énergiquement Puységur, *sont deux prisonniers de conséquence dont Madame des Ursins est la geôlière* (2). »

Les avis de Puységur, corroborés par ceux du cardinal d'Estrées, détruisirent dans l'esprit du ministre et du roi l'effet des lettres naïvement enchantées de Philippe V, qui attribuaient des miracles à la princesse et à Orry (3). Ils se décidèrent sinon à obliger les Espagnols à se passer des Français, comme le souhaitait Torcy (4), du moins à rappeler tous ceux qui se trouvaient présentement à Madrid.

Le plus difficile était d'en faire sortir la princesse des Ursins. Louis XIV attendit, pour envoyer ses ordres, que Philippe V eût rejoint l'armée de Portugal; de près, ce prince eût été trop sensible aux larmes de la reine; l'abbé d'Estrées dut aller l'y trouver et lui faire part des volontés du gouvernement français; si le roi d'Espagne résistait, l'ambassadeur lui représenterait, non pas que son aïeul l'abandonnerait, — il ne le croirait pas, — mais qu'il se lasserait de soutenir une monarchie où il ne verrait que désordres et contradictions, et ferait la paix aux dépens de l'Espagne. Le duc de Berwick parlerait dans le même sens.

Ces ordres étaient pour l'ambassadeur un triomphe; mais

(1) Puységur à Torcy, 22 janvier 1704. A. E. Esp., t. 136, f° 79.
(2) Puységur à Torcy, 10 février 1704. A. E. Esp., t. 136, f° 86.
(3) Voir notamment la lettre du 8 février 1704. Ibid.
(4) Torcy à l'abbé d'Estrées, 10 février 1704. Ibid. : « Il faut tâcher de faire en sorte que les Espagnols servent leur Roi, sans envoyer des François en Espagne. »

les suites devaient en être moins agréables pour lui. En effet, il était clair qu'il deviendrait odieux aux jeunes souverains de l'Espagne et qu'il ne pourrait demeurer à Madrid après en avoir chassé la princesse des Ursins; Louis XIV le lui disait sans ambages, tout en lui promettant la récompense de ses services (1).

Tandis que l'abbé d'Estrées agirait auprès du roi, le marquis de Châteauneuf, qui revenait de Portugal, se rendrait auprès de la reine et de la princesse des Ursins, et exécuterait au moment voulu les ordres de Louis XIV.

Enfin ce monarque écrirait lui-même à ses petits-enfants les lettres les plus pressantes pour les engager à obéir sans délai : « Après un pareil éclat, disait-il, il faut réussir; mon honneur, l'intérêt du roi mon petit-fils et celui de la monarchie y sont engagés (2). »

Tout se passa comme le roi de France l'avait prescrit. Dans les derniers jours de mars, Philippe V et Marie-Louise reçurent chacun une lettre de Louis XIV, où il suppliait l'un de « contribuer au moins à calmer l'intérieur de son royaume », et l'autre de « suivre la droite raison en cette occasion comme en toutes les autres de sa vie (3) ». « Ne balancez pas à renvoyer la princesse des Ursins, leur disait-il, *il y va de tout pour vous* (1) ». D'ailleurs, pour adoucir leur peine, il leur promettait de ne marquer aucun mécontentement à la princesse et de la laisser libre de demeurer en France aussi bien qu'en Italie; il leur annonçait enfin le prochain rappel d'un ambassadeur détesté.

Ni le roi ni la reine d'Espagne ne tentèrent la moindre résistance, quoique la nouvelle de la disgrâce de M^me^ des Ursins les eût tout d'abord atterrés (5). Le marquis de Château-

(1) Louis XIV à l'abbé d'Estrées, 19 mars 1704. A. E. Esp., t. 137, f° 37.
(2) Même lettre.
(3) Louis XIV à Philippe V, 19 mars 1704. A. E. Esp., t. 137, f° 123.
(4) Louis XIV à Marie-Louise, 19 mars 1704. Ibid., f° 124.
(5) Voir surtout la lettre du 10 avril 1704 par laquelle Philippe V se soumet sans l'ombre d'une réserve. A. E. Esp., t. 143, f° 179.

neuf transmit lui-même à la camarera l'ordre d'exil rédigé par Louis XIV; elle se soumit sans murmurer et se retira à Alcala pour y achever ses préparatifs; elle traversa lentement l'Espagne, recevant chaque jour un courrier de la reine, affectant dans ses réponses de calmer la douleur de sa chère maîtresse; elle arriva enfin en France vers la fin de mai 1704 et élut domicile à Toulouse (1).

Pendant ce temps, Châteauneuf, d'accord avec le P. Daubenton, achevait à Madrid, l'œuvre commencée. Après un long et scrupuleux examen, il désignait au choix de Louis XIV comme camarera mayor la duchesse de Bejar; il faisait partir encore deux Français, le chevalier d'Espennes et Vazet; au surplus, il ménageait la reine autant qu'il le pouvait, convaincu que, malgré l'éloignement de la princesse des Ursins, elle exercerait toujours sur le roi la même influence; il reconnaissait la grande popularité dont Marie-Louise jouissait toujours; chaque fois qu'elle se montrait, le peuple de Madrid lui faisait une

(1) Toute cette affaire fut conduite par Louis XIV et par Torcy à Versailles, par Châteauneuf et par Daubenton à Madrid; on en trouvera la preuve, ainsi que de très intéressants détails, dans la correspondance de Châteauneuf, qui forme tout un volume aux Affaires étrangères (Espagne, t. 140). On y verra aussi qu'un nouvel historien de la princesse des Ursins pourrait refaire sur ce point le travail de M. Combes, sans craindre de se rencontrer un seul instant avec lui, chose d'autant plus surprenante qu'à défaut des lettres mêmes de Châteauneuf, M. Combes en avait la substance dans les *Mémoires de Noailles*. Mais on n'a que trop souvent l'occasion de constater que l'abbé Millot n'est pas assez spirituel pour M. Combes. Ainsi M. Combes fait partir l'abbé d'Estrées avant la princesse des Ursins, place la disgrâce de celle-ci en octobre-décembre 1704 et se lamente sur les rigueurs de l'hiver qu'elle dut subir; ce qui n'empêche pas l'auteur de citer *dans ses notes* d'après les *Mémoires de Noailles*, la lettre du 19 mars 1704 par laquelle Louis XIV rappelle *à la fois* la princesse et l'abbé; il aurait pu lire la réflexion que fait l'abbé Millot sur le désagrément que la fin de la dépêche dut causer à d'Estrées. En outre, M. Combes cite toutes les lettres d'*avril* relatives à l'exécution des ordres de Louis XIV, sans que cette contradiction entre le texte et les notes paraisse l'embarrasser nullement.

Consultez les lettres de Châteauneuf (A. E. Esp., t. 140), notamment, à Louis XIV sur les ordres d'exil transmis par lui à la princesse des Ursins, 11 avril 1704; du même à Torcy, 16 avril 1704, sur le choix d'une camarera mayor et la conduite de la reine après le départ de la princesse des Ursins; du même à Louis XIV et à Torcy des 11 et 25 avril, où il dit que c'est au P. Daubenton qu'il écrit tout ce qui concerne le choix d'une camarera mayor, que ce Père ne veut plus se mêler de rien (25 avril); lettre à Louis XIV, 14 mai, sur le séjour à Burgos de la princesse des Ursins indisposée, et les courriers que la reine ne cesse de lui envoyer, etc., etc.

ovation; il la surveillait étroitement et ne trouvait en somme rien à reprendre à sa conduite (1).

Louis XIV, très satisfait, se hâta de remercier ses petits enfants d'une soumission aussi prompte et en apparence aussi parfaite : « J'espère, leur disait-il, qu'il ne sera plus question des cabales et des intrigues passées. Vous savez le préjudice qu'elles ont causé... Vous êtes présentement occupé d'affaires trop importantes pour en être détournés par les querelles et par les intérêts des particuliers (2). »

Le duc de Gramont fut nommé ambassadeur à Madrid, la duchesse de Bejar, camarera mayor. On eut alors, comme l'avait jadis conseillé l'abbé d'Estrées, « maison neuve »; une cinquième expérience allait commencer.

(1) Châteauneuf à son frère, 23 mai 1704. Ibid., f° 173. Il raconte cette anecdote qui peut nous éclairer sur les sentiments de Marie-Louise : « Une des nuits qu'on fit des réjouissances publiques, les petits enfants qui avaient coutume de crier autrefois *Viva la Savoyarda* dirent par méprise jetant leurs bonnets à son balcon : *Viva la Savoya.* La reine se retira aussitôt et ne parut plus en sorte que les petits enfants la redemandaient inutilement; mais, quelqu'un leur ayant fait connaître leur bévue, ils se mirent à crier : *No viva la Saboya, y que buelva la Reyna!* » Et aussitôt elle reparut sur son balcon.

(2) Louis XIV à Philippe V, 27 vril 1704. A. E. Esp., t. 143, f° 191; et à la reine, Archives d'Alcala, l. 2460.

CHAPITRE V.

Les intrigues de palais continuent après le départ de la princesse des Ursins. — Mécontentement des Espagnols. — Les plans de réforme conçus par Louis XIV ont une première fois échoué. — Ambassade du duc de Gramont.

(1704-1705.)

Le duc de Gramont, qui devait tenter cette nouvelle expérience, était-il beaucoup plus propre que les d'Estrées à la mener à bien? « Il avoit pour lui, dit saint Simon, son nom, sa dignité et une figure avantageuse, mais rien de plus! » Admis de bonne heure dans la familiarité de Louis XIV, il avait essayé, « après les grands plaisirs du premier âge et le jeu du second, » de se la conserver par la flatterie et s'était proposé au roi pour écrire son histoire. « Sa plume toutefois n'étoit pas taillée pour une si vaste matière et qu'il n'entreprenoit que pour faire sa cour ; aussi fut-elle peu suivie. » Lié aux Noailles par le mariage de son fils et beau-père du maréchal de Boufflers, il se mit en tête d'être de quelque chose et brigua les ambassades. « C'est à quoi, écrit encore Saint-Simon, il étoit aussi peu propre qu'à composer des histoires; mais, à force de persévérance, il obtint celle-ci dans une conjoncture où peu de gens eurent envie d'aller essuyer la mauvaise humeur de la catastrophe de Madame des Ursins. La surprise néanmoins en fut grande. On le connoissoit dans le monde et de plus il venoit d'achever de se déshonorer en épousant une vieille gueuse qui s'appeloit La Cour (1). » Ce mariage évidemment a mis Saint-Simon hors de lui et lui a fermé les yeux sur les mérites du duc de Gramont. Il avait quelque chose de plus

(1) Saint-Simon, t. III, p. 65.

qu'un grand nom et une figure avantageuse; c'était un homme d'infiniment d'esprit, mais d'un esprit trop vif, ou plutôt trop superficiel et trop prompt, irons-nous jusqu'à dire, avec l'abbé Millot « *trop français?* » Ses dépêches amusent et séduisent d'abord le lecteur, puis elles le fatiguent par le ton d'impertinente légèreté avec lequel elles traitent les plus graves affaires. On sent que leur auteur sacrifie trop souvent la vérité à un bon mot; et l'on s'étonne que Louis XIV, si attaché aux convenances, n'ait point rappelé au duc de Gramont que le premier devoir d'un homme qui a de l'esprit est de n'en user qu'à propos. Un homme appliqué et de sens rassis eût fait beaucoup mieux l'affaire à Madrid que ce grand seigneur spirituel et léger.

I.

Le nouvel ambassadeur n'avait pas plus tôt franchi la frontière qu'il donna des marques de « cette promptitude de jugement qui devance l'examen et expose à tant d'erreurs (1). » « Je vois à merveille, écrit-il à Torcy dès le 25 mai, qu'il faut pour le salut de l'Espagne que le roi la gouverne despotiquement, mais il ne faut pas que l'Espagne s'en aperçoive; et cela se peut très aisément concilier (2). » En vérité, il aurait bien dû dire comment!

Le duc de Gramont se rendit tout droit à Madrid; à Vittoria, il se croisa avec la princesse des Ursins qui s'en allait; il ne savait s'il devait la voir ou l'éviter; il la vit, mais la visite se passa tout de travers de part et d'autre (3). Avant de connaître l'ambassadeur, Marie-Louise avait déjà un grief à faire valoir contre lui.

Arrivé dans la capitale, Gramont se fit en moins de trois

(1) *Mémoires de Noailles*, p. 169.
(2) Gramont à Torcy, 25 mai 1701. A. E. Esp., t. 141, f° 142.
(3) Tessé à Torcy, 11 décembre 1701. Ibid., t. 139, f° 178.

jours une opinion sur tout le monde et prétendit buriner de chacun un portrait définitif. La reine lui parut la personne la plus extraordinaire et l'esprit le plus surprenant qu'il eût rencontré de sa vie; la nouvelle camarera, la femme la plus incapable « de déchiffrer l'Apocalypse » et de former aucune intrigue (1).

Il ne resta pas plus d'une semaine à Madrid et se hâta d'aller rejoindre Philippe V à l'armée.

Ce prince avait quitté Madrid, le 4 mars 1704, avec l'espérance « de se trouver aux portes de Lisbonne plus tôt que l'Archiduc (2) ». Illusion bientôt démentie par l'événement, car le roi d'Espagne n'était point encore aux frontières de la Castille qu'il apprenait par un courrier le débarquement de son rival (3). Du moins les débuts de la campagne furent heureux; Salvatierra, Segura, Castel-Branco, Porto-Alegre, Castel-David, et quelques autres petites places portugaises, tombant entre les mains de Philippe V, lui livrèrent une partie notable des provinces de Beïra et d'Alemtejo et parurent effectivement lui ouvrir la route de la capitale. Mais la campagne avait commencé trop tard; les chaleurs arrivèrent et il fallut songer aux quartiers de raffraîchissement; Philippe

(1) Le duc de Gramont à Mme de Maintenon, 14 juin 1704. « La reine d'Espagne est presque aussi grande que Madame la duchesse de Bourgogne; elle en a la finesse de la taille et les manières gracieuses; son air est tout à fait noble et majestueux; elle a les yeux médiocrement grands et peu vifs, le teint beau mais pâle, la bouche petite, les dents assez blanches, mais mal rangées; l'on ne peut pas dire, Madame, que ce soit une beauté, mais j'ose vous assurer que c'est une figure qui plaira toujours à tout homme de bon goût qui la verra. Voilà pour ce qui concerne son corps; je passe maintenant à l'esprit.

Je suis obligé, Madame, de vous dire que j'ai été surpris de celui que je lui ai trouvé, et de l'élégance et de la justesse de ses réponses à tous les articles d'un assez long discours que j'ai eu l'honneur de lui faire de la part du roi, et il m'a paru étonnant qu'une personne qui n'a pas encore seize ans sût placer, aussi légèrement que je lui ai vu faire sur-le-champ le gracieux et le solide, qui sont choses comme vous savez, Madame, que peu de gens attrapent. En un mot comptez que tout ce qui vous a pu revenir à ce sujet est de beaucoup au-dessous de ce que je viens de voir et d'entendre et que la reine d'Espagne est ce qui s'appelle dans le plus exquis une personne fort extraordinaire. » A. E. Esp., t. 131, f° 487. Le même à Torcy : « Vous pouvez vous en fier à moi et dompter que c'est la personne la plus extraordinaire en esprit surprenant que j'aie vu de ma vie. » Ibid., f° 188.

(2) Philippe V à Louis XIV, le 4 mars 1704. Ibid., t. 143, f° 120.

(3) Le même au même, 14 mars 1704. Ibid., f° 134.

demanda la permission de les prendre auprès de la reine (1). Louis XIV crut d'abord que son petit-fils n'avait pas d'autre raison de mettre fin à la campagne et s'en montra fort irrité (2); mais les lettres du duc de Gramont le détrompèrent; Philippe V était réellement incommodé de l'excessive chaleur, il souffrait des mêmes vapeurs et des mêmes maux de tête qu'en Italie, il craignait justement qu'une campagne d'été ne lui devînt funeste; le roi de France s'empressa de l'autoriser à revenir à Madrid (3). Au demeurant, il n'avait pas à se plaindre de la conduite de son petit-fils; non seulement Philippe avait renvoyé la princesse des Ursins presque sans mot dire, mais, pendant toute la campagne il avait rendu compte à son aïeul des opérations militaires avec une précision et une vigueur qui lui font honneur. Les lettres qu'il écrivit alors, très longues et très nombreuses, furent son œuvre propre; il l'affirme à maintes reprises, et la sincérité qu'on lui connaît ne laisse subsister aucun doute sur ce point; comme elles sont, par l'esprit et par le style, toutes semblables à celles des années précédentes, on peut sans témérité supposer que celles-là aussi avaient été rédigées par lui, un petit nombre excepté (4). Philippe V était trop timide pour échapper aux intrigants qui l'entouraient; seul, au milieu d'officiers simples et braves, il redevenait ce qu'il était naturellement, judicieux, raisonnable, pénétré de respect pour le roi son grand-père, courageux surtout en présence de dangers qui se voyaient en face et n'étaient pas des pièges tendus à la faiblesse de son esprit ou de son caractère. Telle fut l'impression qu'il produisit, à première vue, sur le duc de Gramont (5).

Avec le retour de Philippe V à Madrid, « nous rentrons, pour employer l'expression des *Mémoires de Noailles*, dans un labyrinthe d'intrigues ».

(1) Philippe V à Louis XIV, 2 juin 1704. « Je souhaiterois que *vous me permissiez* de retourner auprès de la Reine pendant ce temps-là. » A. E. Esp., t. 143, f° 595.
(2) Louis XIV à Philippe V, 21 juin 1704. Arch. d'Alcala, l. 2460.
(3) Le même au même, 13 juillet 1704. Ibid.
(4) *Mémoires de Noailles*, p. 168.
(5) Le duc de Gramont à Louis XIV, le 27 juin 1704. A. E. Esp., t. 141, f° 201.

Si mûre et si raisonnable que fût, par certains côtés, la reine d'Espagne, elle n'en avait pas pour cela plus de quinze ans et demi; outrée de la mesure rigoureuse qui avait frappé sa chère camarera, elle s'était soumise dans les premiers moments parce qu'elle avait senti qu'elle n'était pas la plus forte; mais, au fond de son âme, elle avait raisonné comme ces petites filles qui décident en leur for intérieur de ne faire que des sottises si on les prive d'une bonne ou d'une gouvernante favorite. Quand les sottises se bornent à casser des poupées, on peut laisser faire en souriant, mais, si les poupées sont des ministres ou des ambassadeurs, il faut, même en cédant, empêcher le dégât. Louis XIV, dans toute sa gloire, allait en faire la désagréable expérience. Marie-Louise avait en effet résolu de prouver, par les difficultés qu'elle susciterait et par la mauvaise humeur qu'elle témoignerait, chaque fois qu'un ordre viendrait de Versailles, combien on avait perdu à l'éloignement de M^me^ des Ursins. Il entrait dans cette façon d'agir un mélange de générosité à l'égard d'une amie disgraciée, de dignité blessée et d'entêtement enfantin; il n'y avait pas, comme on l'a prétendu et comme le duc de Gramont lui-même le crut à certains moments, de parti pris contre la France et contre Louis XIV; personne ne fut meilleure Espagnole et meilleure Française que Marie-Louise de Savoie quand on lui eût rendu la princesse des Ursins. La conduite qu'elle tint en 1704 ne démontre qu'une chose, l'inconvénient qu'il y aura toujours à confier de grandes affaires à des enfants, quelque intelligents qu'on les suppose et qu'ils soient en réalité.

De l'attitude de la reine devaient naître les nouveaux embarras du gouvernement.

II.

Les *Instructions* remises à l'ambassadeur, le 27 avril 1704, ne dénotaient aucun changement essentiel dans la politique

de Louis XIV. Le duc de Gramont devait tout simplement appliquer les principes que les d'Estrées n'avaient pu faire triompher à cause des intrigues particulières auxquelles ils avaient été mêlés. C'est-à-dire qu'avec lui comme avec eux Louis XIV devait être considéré comme le seul chef du gouvernement espagnol. L'art de l'ambassadeur consistait à persuader aux Espagnols que le roi de France agissait avec désintéressement et voulait vraiment le relèvement de leur patrie (1); à ménager aussi leurs justes susceptibilités en laissant subsister les apparences de l'ancien système politique. On pouvait occuper les conseils en leur renvoyant quantité d'affaires secondaires : à quoi bon blesser tout le monde, comme le faisait Orry, par des airs de premier ministre et par le mépris des formes traditionnelles du gouvernement (2)?

Les prétentions d'Orry et l'avilissement des conseils étaient en effet les deux principaux griefs du parti national à Madrid. Sur le premier point, Louis XIV n'était pas encore fixé; sans doute Orry avait beaucoup travaillé, mais d'autres que lui-même avaient-ils profité de ce travail? sans doute il avait trouvé des fonds, mais jusqu'à présent l'emploi de ces fonds n'était-il pas un mystère (3)? Trois mois plus tard, le roi de France devait rappeler cet agent habile, mais trop brutal et trop avide.

Sur le second point, au contraire, son opinion était faite, nous l'avons vu : les grandes affaires au Despacho, les autres seulement aux conseils. Dans la pratique le départ des attribu-

(1) Ceci était vrai d'une façon générale; il y aurait cependant quelques réserves à faire. Ainsi Louis XIV écrivait à l'abbé d'Estrées le 18 décembre (A E. Esp., t. 125, f° 443): « *Il seroit d'un grand préjudice à mon Royaume de laisser établir en Espagne des manufactures pour les papiers et pour les glaces.* Je ne veux point affliger le roi Catholique en lui rendant une réponse positive sur ce sujet, *mais il seroit bon de lui faire perdre cette pensée* ou de lui faire au moins comprendre que si elle peut avoir quelque effet, il faut que ce soit après la conclusion de la paix..... On lui dira que les levées pour les troupes ont réduit les ouvriers des manufactures au minimum, de sorte qu'en laisser passer en Espagne seroit achever de ruiner les manufactures françoises. »

(2) Instructions du duc de Gramont. A. E. Esp., t. 141, f° 30-110.

(3) Mêmes Instructions.

tions n'était pas si facile à faire, et les conseils ne devaient pas se contenter d'un semblant de pouvoir.

Philippe V s'en rendit compte dès les premiers jours qu'il passa à Madrid. De même qu'en arrivant d'Italie, il avait eu, dix-huit mois auparavant, la désagréable surprise de recevoir la démission du cardinal Porto-Carrero, de même, revenu de Portugal, il reçut celle du M^is^ de Mancera; la lettre de ce ministre était accompagnée d'un long mémoire favorable aux prétentions des conseils, toujours chères aux partisans de l'ancien système politique.

Visiblement Mancera ne donnait sa démission que pour désorganiser une fois de plus le Despacho et forcer le Roi son maître à recourir aux corps qui avaient exercé la toute puissance sous ses prédécesseurs. Instruit par une première expérience, Philippe V ordonna au M^is^ de Mancera de siéger quelque temps encore au Despacho et livra toute l'affaire à Louis XIV : « Je vous envoie, lui écrivit-il, les papiers du M^is^ de Mancera, afin que vous m'en disiez votre sentiment, *la réponse que j'y dois faire et la résolution que je dois prendre* (1). » Cette réponse ne se fit point attendre; elle marquait avec la dernière précision la pensée de Louis XIV sur cette matière essentielle.

« *Rien ne seroit plus opposé à votre intérêt que de sup-*
« *primer le Despacho.* Tant qu'il subsiste, Votre Majesté gou-
« verne elle-même, elle consulte ceux qu'elle y admet, elle
« décide comme il lui plaît et ensuite elle donne ses ordres
« à ceux qui doivent être chargés de l'exécution. Si vous le
« supprimez, vous serez insensiblement obligé à remettre à
« un premier ministre le soin de toutes vos affaires. Je ne
« crois pas que ce soit votre intention et je ne vous le con-
« seillerai jamais (2). Il est cependant impossible que vous
« gouverniez par le moyen des conseils établis en Espagne.
« Considérez que la proposition est intéressée. Le duc de Gra-

(1) Philippe V à Louis XIV, le 19 juillet 1704. A. E. Esp., t. 144, f° 29.
(2) Il le fera pourtant en 1711.

« mont vous informera de ce que je lui en écris et de ce « que je pense au sujet de ceux dont vous pouvez composer « votre Despacho. J'y ajouterai que, *bien loin de le supprimer*, « *vous devez y faire traiter toutes les plus importantes* « *affaires de votre Monarchie;* celles de la guerre, des pro- « jets de campagne, des fonds pour la subsistance de vos « troupes, n'en doivent pas être séparées. Voilà mon avis que « je vous prie de suivre (1). »

Mais la reconstitution du Despacho présentait encore une autre difficulté. Philippe V, on s'en souvient, avait partagé les fonctions de secrétaire et donné les affaires de la guerre, alors les plus importantes, au M^is^ de Canalès qui les traitait seul avec lui et Orry. Louis XIV voulait que Rivas redevînt secrétaire unique. Or la reine détestait Rivas, et, précisément, Louis XIV venait de rendre à Marie-Louise, officiellement, pour ainsi dire, la part d'influence politique qu'elle n'avait jamais cessé d'exercer en secret (2). Affectant de ne céder qu'aux instances du duc de Gramont, elle avait écrit à son aïeul cette lettre qu'en d'autres temps on n'aurait pas manqué d'attribuer à M^me^ des Ursins (3).

« A Madrid, ce 25 juillet 1704.

« Je me donne l'honneur d'écrire à V. M. pour lui rendre « compte de ce que le duc de Gramont m'a dit de sa part « qui est qu'elle veut absolument que je me mêle dans les « affaires du roi son petit-fils. Vous savez mieux que personne

(1) Louis XIV à Philippe V, le 30 juillet 1704. Arch. d'Alcala, l. 2460.

(2) Incertain dans ses avis, le duc de Gramont écrivait le 7 juillet au M^is^ de Torcy une lettre chiffrée, accompagnée de cette note : « Pour vous tout seul, je vous en supplie. » Il y déclarait qu'on s'était entièrement trompé sur la reine, qu'elle était toute à la Savoie et *ravie de voir tomber l'Espagne* (Gramont à Torcy. A. E. Esp., t. 141, f° 236.) Cela ne l'empêchait pas, quelques jours après, d'écrire au roi qu'il fallait gagner la confiance de la reine, parce que Philippe n'osait rien dire ni rien faire que de conforme à sa volonté; et il exhorta la reine à entrer de plus en plus dans les affaires. Marie-Louise répondit qu'elle en était incapable et qu'elle ne concevait pas comment on voulait y admettre une jeune femme de quinze ans. Pure ironie de sa part, selon le duc de Gramont, puisque tous les soirs elle pratiquait le contraire.

(3) *Mémoires de Noailles*, p. 171.

« la répugnance que j'ai à le faire, non seulement parce que « naturellement cela n'est pas de mon goût, mais encore parce « que je me connois, et je sais que je ne suis nullement ca- « pable de donner, sur quelque chose que ce soit, mon senti- « ment. Malgré toutes les bonnes raisons que j'ai, le duc de « Gramont m'a tant pressée, et m'a tant dit que vous le voulez, « et seriez fâché si je ne le faisois pas, que je me vois obligée « d'obéir à vos ordres quoique avec une peine infinie. Mais « ce que je vous demande, c'est que je ne me mêle des affaires « qu'en particulier avec le roi, et que cela ne paroisse pas « au dehors pour que le roi n'en ait pas moins de gloire. « Je crains très-fort que vous ne vous repentiez de ce que vous « faites présentement : car quoique assurément je ne veuille « faire que ce qui est meilleur pour le service du roi, quand « on a mon âge et mon peu d'expérience, je vous avoue qu'on « peut craindre de faire bien des choses mal à propos. Mais « au moins si cela arrive, vous ne pourrez vous en prendre qu'à « vous-même, puisque c'est vous qui l'aurez voulu, et que je « ne fais en cela que marquer à V. M. qu'on ne sauroit ni « avoir plus de déférence pour elle, ni l'aimer plus tendrement « que je le fais (1). »

Le lendemain même du jour où Marie-Louise écrivait cette lettre, Philippe V représentait à son grand-père toutes les raisons qu'il avait de ne pas lui céder au sujet de Rivas. Il affectait de croire que le but principal de Louis XIV était la révocation de l'incapable Canalès, et il s'engageait à remplacer ce personnage par un autre au gré du roi de France (2). Louis XIV ne prit pas le change et demanda purement et simplement la réintégration de Rivas dans toutes les fonctions de sa charge; il alla jusqu'à inviter la reine à user de tout son pouvoir en faveur de son ennemi (3). Philippe voulait

(1) La reine d'Espagne à Louis XIV, A. E. Esp., t. 144, f° 50.
(2) Philippe V à Louis XIV, 26 juillet. Ibid., f° 51.
(3) Louis XIV au roi et à la reine d'Espagne, 6 août 1704; Arch. d'Alcala, l. 2460 et A. E. Esp., t. 144, f° 44.

obéir. Marie-Louise au contraire demeura inébranlable; ni la prière de Louis XIV, ni l'éloquence de Gramont, ni les remontrances de son mari ne produisirent rien sur elle; loin de là, elle eut quelques conférences avec des grands comme Aguilar, Veraguas et Castel-Rodrigo qui profitaient du mécontentement où ils la voyaient pour lui conseiller de ne plus souffrir que la France gouvernât l'Espagne. L'ambassadeur ne savait où donner de la tête : un jour, il demandait que Louis XIV écrivît *des grosses dents*, et le lendemain il souhaitait qu'on fît *patte de velours*. Bref, sans les malheurs de la guerre, il eût rencontré une résistance invincible, et par l'entêtement de la reine l'influence française eût été sérieusement compromise en Espagne. Mais deux événements survinrent qui mirent Philippe V à la discrétion du roi de France et permirent à celui-ci de rétablir son autorité, comme l'année précédente, par un coup d'éclat.

III.

Dès le mois de juin 1704, la Catalogne avait été sur le point de se soulever tout entière, à la nouvelle de l'approche d'une flotte anglaise; le vice-roi Velasco avait écrit que, sans un secours visible du ciel, tout aurait été perdu (1). A la fin de juillet, la flotte anglaise, forte de 90 voiles, parut de nouveau dans la Méditerranée; Barcelone était en danger. Si le roi de France ne massait pas ses troupes sur la frontière espagnole, de telle sorte qu'elles pussent la franchir au premier signal, la révolution et la guerre civile éclataient dans le nord-est de la péninsule (2).

Quinze jours plus tard, on apprenait que Gibraltar, cette place réputée imprenable, était aux mains des Anglais, sans qu'il leur en eût guère coûté que la peine d'y monter par un en-

(1) Velasco au marquis de Rivas, 7 juin 1704. A. E. Esp., Ibid., t. 140, f° 209.
(2) Philippe V à Louis XIV, 24 juillet 1704. Ibid., t. 144, f° 38.

droit presque inaccessible : « Voilà l'effet de la belle administration de M. de Canalez et du sieur Orry, s'écrie l'ambassadeur dans sa dépêche à Louis XIV; ils mériteroient tous deux en bonne justice qu'on leur fît couper le cou..... Dieu veuille que le peuple ne s'émeuve pas, et ne s'en prenne à la reine et à son mauvais gouvernement (1)! »

A cette nouvelle foudroyante, Philippe veut assembler une junte; Gramont lui indique, comme devant la composer, le cardinal Porto-Carrero, le comte de Montellano et les membres du Despacho ordinaire; la reine ose encore faire rejeter le cardinal et Rivas! Mais le lendemain, elle-même est vaincue; elle reconnaît qu'il n'y a de recours qu'en Louis XIV, puisque lui seul a des troupes; elle capitule entre les mains du duc de Gramont; elle fait venir Rivas, lui dit qu'elle oublie le passé et qu'elle veut même être sa caution auprès de Philippe. Canalès est dépouillé de son titre, tandis qu'Orry est rappelé par Louis XIV : « *Nous nous remettons entièrement entre vos mains*, écrit Philippe à ce dernier; nous espérons tout d'un grand-père que nous aimons et respectons autant que nous faisons et ferons toute notre vie (2). » Cependant il supplie son aïeul de lui laisser Orry.

La partie n'était que trop belle pour le roi de France; les souverains de l'Espagne étaient à sa merci; il pouvait dicter ses lois; c'est ce qu'il fit par sa lettre du 20 août. Après avoir indiqué les mesures urgentes qu'il convenait de prendre sur les frontières de la Castille et de l'Estramadure, il continuait par ces paroles sévères :

« Vous me demandez mes conseils; je vous écris ce que je « pense; mais les meilleurs deviennent inutiles lorsqu'on at- « tend, à les demander et à les suivre, que le mal soit arrivé : « il est souvent plus facile de le prévenir que d'y remédier; et

(1) Le duc de Gramont à Louis XIV, le 10 août 1704. Ibid., t. 141, f° 372.

(2) *Mémoires de Noailles*, p. 172, d'après les lettres de Gramont, 11 et 12 août. Philippe V à Louis XIV, 10 et 11 août 1704; Marie-Louise à Louis XIV, 11 août 1704; A. E. Esp., t. 144, f°s 94, 95, 96.

« je prévois avec douleur d'étranges embarras, si vous n'éta-
« blissez un ordre dans l'administration de vos affaires.

« Vous avez donné jusqu'à présent votre confiance à des gens
« incapables ou intéressés. Je vous demande de vous défaire
« de Canalez; je rappelle Orry : j'y trouve de la résistance
« et de l'opposition de votre part. Vous voyez le fruit de leur
« travail, par l'état de vos armées et celui de vos places. Il
« semble cependant que l'intérêt de ces particuliers vous oc-
« cupe tout entier, et, dans le temps que vous ne le devriez être
« que de grandes vues, vous les rabaissez aux cabales de la
« princesse des Ursins, dont on ne cesse de me fatiguer.

« Je suis persuadé de votre sincérité; et si malheureusement
« vous perdiez cette vertu qui vous étoit si naturelle, je crois
« que vous aimez assez votre État pour ne me point tromper à
« votre propre préjudice. Je crois donc, puisque vous m'en as-
« surez, que vous voulez effectivement suivre mes avis. Pro-
« fitez, je vous prie, de ceux que je vais vous donner encore,
« avec la même amitié et la même tendresse pour vous, dont
« je ne me lasserai point de vous faire ressentir les effets.

« Il est impossible que vous puissiez réussir, tant que le dé-
« sordre règnera dans vos affaires au point où il est présente-
« ment. Établissez un conseil sage et éclairé : le duc de
« Gramont vous nommera ceux que je crois capables de le
« composer. Ne différez point à les assembler; consultez-les
« sur toutes les matières de guerre, de finance et de poli-
« tique; servez-vous de leurs lumières et de leur expérience,
« et ne donnez point d'ordres dont ils ne soient instruits.

« Quand je verrai cette forme de conseil bien établie, je
« vous enverrai plus hardiment les secours dont vous avez
« besoin. Avant qu'elle le soit, je n'ai que trop sujet de re-
« garder comme perdues les troupes que je fais passer en
« Espagne. Tout ce que je fais pour vous me paroît inutile et,
« quoique je désire passionnément vous soutenir, vous me
« réduirez enfin à ne le pouvoir faire. Faites voir qu'il y a un
« roi et un conseil en Espagne, que vous y commandez et que

« des particuliers qui ont abusé de votre confiance ne sont pas « les maîtres de la monarchie (1). »

Louis XIV voulait non seulement que le Despacho subsistât, mais qu'il comptât un plus grand nombre de membres. Il désignait pour le composer : l'archevêque de Séville, Arias, le marquis de Mancera, le comte de Montellano, le duc de Montalto, le comte de Monterey, le marquis del Fresno, le duc de Gramont, et, comme secrétaire unique, le marquis de Rivas.

Il pensait qu'ainsi plus de grands personnages prenant part aux affaires, le gouvernement aurait moins d'ennemis et plus de partisans actifs. Philippe croyait au contraire que la nomination de nouveaux conseillers surexciterait sans profit la jalousie de tous ceux qui seraient tenus à l'écart; Medina-Celi, Veraguas, Aguilar et quelques autres, se chargèrent de lui donner raison par leurs murmures de jour en jour plus violents (2).

Mais il n'était plus question pour Philippe V de résister aux volontés de Louis XIV; quoique très mécontent, il nomma ceux qu'on lui désignait, à l'exception du marquis del Fresno, dont il ne voulait point entendre parler, et le Despacho recommença à fonctionner régulièrement.

Philippe V y montra parfois les qualités d'un roi. On lui lisait un jour une consulte du Conseil de guerre; l'avis de tous les opinants n'allait qu'à conclure que le mal était grand, ce qu'on ne savait que trop, sans que personne proposât de remède. Le roi d'Espagne, qui présidait, se tourna vers l'ambassadeur et lui dit tout haut : « Duc de Gramont, il en est de mes conseillers d'État de la guerre, comme des médecins de la comédie de Molière, qui ne traitent en leurs consultes que du chemin que leur mule a fait pendant le jour, et nullement de la maladie du malade qui souffre et qui a besoin d'être secouru promptement. » Peu s'en fallut que l'am-

(1) Louis XIV à Philippe V, le 20 août 1704. A. E. Esp., t. 144, f° 86.

(2) Philippe V à Louis XIV, le 3 septembre 1704 et le duc de Gramont au même, 8 septembre. Ibid., t. 142 et 144.

bassadeur n'éclatât de rire, tandis que les nobles conseillers se regardaient stupéfaits (1).

Le Despacho lui-même ne fut pas un instrument toujours commode; on ne put de longtemps lui arracher la création d'une garde du corps; et il n'y eut aucun moyen de lui proposer une réglementation nouvelle du commerce des Indes, qui eût fait passer aux Français les avantages dont les Anglais et les Hollandais avaient joui jusqu'à la guerre. La chambre de Séville n'admit même pas que les galions d'Amérique fussent escortés par des vaisseaux français; n'avait-elle pas hélas! le souvenir de Vigo pour couvrir son refus (2)?

IV.

Louis XIV, dans sa lettre sévère du 20 août 1704, n'avait fait qu'une simple allusion à la princesse des Ursins, suffisante toutefois pour montrer à la reine qu'il savait à quoi s'en tenir sur ses véritables dispositions. Un discours véhément de Marie-Louise au duc de Gramont avait d'ailleurs dissipé les dernières illusions qu'on eût conservées : « Dites-moi donc, s'était-elle écriée, quels sont les griefs du roi contre M^me^ des Ursins? Qu'a fait cette pauvre femme, pour avoir été traitée aussi indignement? car enfin, il n'y a pas d'exemple qu'une personne de sa qualité, que nous honorions le roi et moi de notre amitié, puisse avoir reçu un traitement semblable sans en savoir la raison. » Comme l'ambassadeur répondait de son mieux : « Mais, reprit-elle, toutes les accusations que l'on a faites contre elle au roi mon grand-père sont fausses; et n'est-il pas triste que lui, qui est le plus sage et le plus prudent de tous les

(1) Gramont à Torcy, 2) août 1704. A. E. Esp., t. 142, f° 35. — Il fait l'éloge des qualités solides de Philippe V dans ses dépêches des 1^er^, 8 et 18 septembre 1704.

(2) Dépêches de Gramont, 1^er^ et 8 sept. Ibid., t. 142, f^os^ 63 et 96. Louis XIV à Philippe V, 20 septembre 1704. Arch. d'Alcala, l. 2460 — Le commerce des Indes a vivement préoccupé le gouvernement français; on trouve aux affaires étrangères (Espagne) un grand nombre de volumes renfermant les mémoires qui le concernent.

hommes, ajoute plus de foi aux discours haineux de gens pleins de gangrène, qu'à ceux de son petit-fils, qu'il sait bien qui lui ressemble pour être la vérité même, et qui a connu la rectitude de la conduite de M^me^ des Ursins? Est-il possible que le roi ait si peu d'égards pour nous, pour ajouter une foi entière aux discours des autres et si peu aux nôtres? Non, duc de Gramont, je ne vous mens pas, je ne puis me consoler. » A ces mots elle fondit en larmes (1).

Cependant Louis XIV paraissait inflexible. Le 14 juillet, il écrivait à Châteauneuf que la prolongation du chagrin de la reine le mécontentait, qu'il donnait lieu à des intrigues susceptibles de la séparer de la France, qu'il fallait donc, coûte que coûte, finir l'affaire. « Les justifications de la princesse des Ursins sont absolument inutiles au bien général [des affaires et vous pouvez juger que je n'aurois regardé le compte qu'elle m'eût rendu de l'état de l'Espagne que comme un récit où la passion et l'intérêt auroient eu beaucoup plus de part que la vérité... Faites bien comprendre à la reine que lorsque j'ai pris la résolution de rappeler la princesse des Ursins, et ensuite de la faire repasser à Rome, je ne l'ai fait qu'après de longues délibérations, et pressé par des raisons si fortes, qu'il m'a été impossible de changer de sentiment. Faites-lui connoître que les intrigues, ni les cabales des ennemis de la princesse ne m'ont point déterminé par de fausses suppositions contre elle. Enfin expliquez-lui que je décide de toutes choses par moi-même, et que personne n'oseroit me supposer des faits contraires à la vérité, l'apprenant toujours de plusieurs endroits différents, avant de prendre un dernier parti sur de telles matières (2). »

Enfin, le 20 septembre suivant, inquiet des embarras que la reine pouvait causer, il résolut de lui adresser lui-même une lettre des plus fortes qui brisât toutes ses résistances. Nous savons par une note de Torcy qu'il en écrivit de sa propre

(1) Gramont à Torcy, 28 mai 1704. A. E. Esp., t. 141.
(2) Louis XIV à Châteauneuf, 14 juillet. Ibid., t. 140, f° 293.

main le brouillon et la copie, et qu'il en pesa tous les termes.

« A Fontainebleau, le 20 septembre 1704.

« Les suites que je prévois deviennent trop sérieuses pour « ne pas m'expliquer à V. M. avec la sincérité qui m'est na- « turelle, et avec la liberté d'un grand-père qui parle à sa petite- « fille. Je vous donnai la princesse des Ursins par l'estime « que j'avois pour elle, qui me fit croire qu'elle seroit capable « de former l'esprit d'une jeune princesse, et de lui inspirer « tous les sentiments propres à remplir un aussi grand per- « sonnage que le vôtre. Je jetai les yeux par la suite sur un « ambassadeur qui avoit toujours paru le meilleur de ses amis, « afin qu'ils concertassent avec plus de facilité sur tous les « moyens de nous servir. Vous savez combien je désirai que « vous donnassiez votre confiance à la princesse des Ursins, « et que je n'oubliai rien pour vous y porter. Cependant, ou- « bliant nos intérêts communs, elle s'est livrée tout entière à « une inimitié que j'ignorois, et n'a songé qu'à contredire ceux « qui ont été chargés de nos affaires. Si elle avoit eu un fi- « dèle attachement pour vous, elle auroit sacrifié tous ses res- « sentiments, bien ou mal fondés, contre le cardinal d'Estrées, « au lieu de vous y faire entrer. Les gens comme nous, doi- « vent s'élever au-dessus de ces démêlés particuliers, et se « conduire par rapport à leurs propres intérêts et à ceux de « leurs sujets, qui sont toujours les mêmes. Il falloit donc rap- « peler mon ambassadeur, vous abandonner à la princesse des « Ursins et la laisser seule gouverner vos royaumes, ou la « rappeler elle-même. C'est ce que j'ai cru devoir faire, dans « l'espérance que vous déféreriez à mes sentiments, et que, la « princesse des Ursins s'éloignant, vous perdriez une partie « des impressions qu'elle vous a données. Il n'est pas vrai « qu'on l'ait jamais soupçonnée d'aucune intelligence avec « nos ennemis communs. Elle veut, par ces suppositions, se « faire un mérite auprès de vous. On l'accuse d'avoir voulu « gouverner l'Espagne, de ne vous avoir pas inspiré tous les

« sentiments qu'il semble que vous devez avoir pour moi, « d'avoir eu des amis et des ennemis dans une place où elle « ne devoit avoir d'intérêts que les vôtres. On l'accuse de con- « tinuer dans l'absence même, avec plus d'aigreur et moins de « ménagements, ce qu'elle faisoit auprès de vous.

« Je juge des conseils qu'elle vous donne par l'événement. « Vous vous êtes souvent opposée à ce que j'ai proposé; vous « n'avez pris nulle confiance dans mes ambassadeurs; vous « aimez et vous haïssez ce que la princesse des Ursins vous « inspire; vous voulez à quinze ans gouverner une grande « monarchie, peu affermie, sans conseil. Pouvez-vous en pren- « dre de meilleurs et de plus désintéressés que les miens? Et « si la princesse des Ursins agissoit droitement, pourroit-elle « vous en donner d'autres? Si elle se conduisoit ainsi, vous « verriez si j'ai des ressentiments contre elle, si je suis capable « de me laisser prévenir, et si j'agis par d'autres vues que « celle de nos avantages, qui ne peuvent être différents.

« Je sais que votre esprit est fort au-dessus de votre âge : « je suis ravi que vous entriez dans les affaires; j'approuve que « le roi votre mari vous confie tout : mais vous aurez encore « longtemps besoin l'un et l'autre d'être aidés, puisque vous « ne pouvez avoir ce que l'expérience seule peut donner. Je « ne saurois vous servir autant que je le voudrois, si nous « n'agissons de concert, si vous ne vous confiez à mes ambas- « sadeurs, qui n'ont nul intérêt en Espagne. Quand vous au- « rez des raisons ou des inclinations particulières, mandez-les « moi directement : je m'y rendrai certainement, si elles ne « sont point dangereuses; car je ne désire rien tant que de « vous faire plaisir, et de vous marquer ma tendresse dans « les plus petites choses, comme je crois le faire dans les « grandes (1). »

Cette lettre si pressante et composée avec un soin si jaloux, ne fut point envoyée (2). Que s'était-il donc passé dans l'esprit

(1) A. E. Esp., t. 144, f° 157.

(2) « Cette lettre ne fut pas rendue. » A. E. Esp., t. 144, f° 157. (Note de la main de Torcy.) L'abbé Millot s'est trompé en supposant le contraire.

de Louis XIV? Était-il lui-même victime de quelque intrigue? Une main mystérieuse avait-elle arrêté la lettre prête à partir? Ou bien, en voyant sa pensée se préciser par la peine même qu'il avait prise pour la formuler, le grand Roi avait-il reconnu qu'il faisait fausse route? N'avait-il pas osé couronner la politique de rigueur qu'il suivait depuis plusieurs mois? Et, plutôt que de frapper un dernier coup, allait-il se résoudre à détruire l'effet des premiers?

V.

La plupart des contemporains, — et Saint Simon s'est fait leur écho, — ont cru qu'il y avait eu, sitôt après la disgrâce de la princesse des Ursins, une intrigue ourdie entre elle, la reine d'Espagne et M^me^ de Maintenon pour circonvenir Louis XIV et l'amener peu à peu à changer de résolution. C'est aussi l'opinion qu'a adoptée M. Combes. De la lecture des *Mémoires de Noailles*, les seuls qui aient été faits sur des documents aussi variés qu'authentiques, il ressortait cependant une impression toute différente. On y voyait Louis XIV, éclairé par les actes et par les lettres de Marie-Louise, instruit par les rapports de ses ambassadeurs, Gramont et Tessé, arriver de lui-même à la conviction, nous demandons pardon pour la vulgarité des termes, *qu'il ne viendrait pas à bout* de la reine d'Espagne s'il ne lui rendait la princesse des Ursins. Or, il fallait qu'il vînt à bout de Marie-Louise, car précisément à la fin du mois d'août, la défaite d'Hochstaedt et la perte de l'Allemagne, tout en obligeant le roi de France, vaincu lui aussi, à le prendre de moins haut avec les Espagnols, faisaient de l'union intime avec la cour d'Espagne une nécessité absolue. Puisque la reine ne cédait pas, et cela le duc de Gramont le répétait tous les jours, il fallait que Louis XIV cédât : on n'a point assez remarqué que le duc de Gramont envoyé en Espagne pour y continuer la politique des d'Estrées, en était réduit à dire, — toutes ses dépê-

ches du mois d'août 1704 en font foi, — *que les conseils de la princesse des Ursins seroient indispensables pour ramener la reine au point que désiroit la cour de France* (1). Dès lors, à quoi bon désespérer Marie-Louise par une lettre comme celle du 20 septembre? Louis XIV l'écrivit pour rester fidèle à lui-même, et, quand il l'eut écrite, il en craignit l'effet et renonça à l'envoyer. Mais, par politique et par fierté, il ne voulut pas paraître changer d'avis du jour au lendemain; tout en ménageant la princesse et la reine, au lieu de les accabler, il continua quelque temps encore à soutenir qu'il ne renverrait pas la première à Madrid; il lui fallait voir si Marie-Louise ne se contenterait pas de savoir sa favorite bien traitée et justifiée; il lui fallait enfin prendre un supplément d'informations sur les dispositions de la cour d'Espagne, et les tenir d'un témoin impartial; c'est pourquoi, avant de rien résoudre sur le fond des choses, il envoya à Madrid le maréchal de Tessé.

Quant à M^me^ de Maintenon, bien loin de contredire en quoi que ce soit les vues de Louis XIV, elle travailla de son mieux à les faire accepter. Le 19 septembre 1704, Marie-Louise lui écrivait pour démentir tous les bruits qu'on faisait courir sur sa conduite et pour la supplier « de faire connoître au roi, si juste et si équitable, la vérité à l'égard de madame des Ursins (2). » Or, comment répondait-elle à une lettre, d'où il ressortait d'ailleurs qu'elle n'avait encore rien fait en faveur de la princesse? Par une admonestation assez rude, écrite quelques jours après cette lettre du 20 septembre que Louis XIV avait renoncé à expédier. Elle y disait textuellement à la reine qu'elle n'avait d'autre conseil à lui donner « que de se confier dans les personnages principaux que le roi son grand-père lui envoyoit et d'agir avec eux d'un si grand concert qu'aucune cabale, ni aucun discours, ne le pût troubler (3). » Elle ajoutait

(1) *Mémoires de Noailles*, p. 175. — Sur l'influence de la bataille d'Hochstaedt, voir Combes, p. 185 et les *Mémoires de Saint-Philippe*, t. I, p. 301.

(2) Marie-Louise à M^me^ de Maintenon, 19 septembre 1704. A. E. Esp. Mémoires et Documents, t. 128.

(3) M^me^ de Maintenon à Marie-Louise, 5 octobre 1704. Geffroy, t. II, p. 34.

même que l'amitié de la reine pour la princesse des Ursins devait avoir ses bornes et ne troubler ni son repos, ni son intelligence avec le roi son grand-père. En mars 1705 seulement, Marie-Louise pourra se réjouir que Mme de Maintenon *rende enfin justice* à la princesse des Ursins (1). A partir de ce moment, mais non pas jusqu'alors, elle parlera librement de l'affection qu'elle a conservée à son ancienne camarera et de la haine qu'elle porte au duc de Gramont.

La première marque de retour que le roi de France donna à la princesse des Ursins fut la promesse de s'intéresser auprès du Pape en faveur de son frère l'abbé de la Trémoille qui briguait le chapeau de cardinal. On lui fit dire aussi que son propre avantage était d'encourager la reine à plus de soumission et de déférence. Elle n'y manqua pas; et le duc de Gramont fut tout surpris des attentions que la reine lui témoigna tout à coup. « Vous ne serez pas fâché, sire, écrit-il à Louis XIV, le 30 septembre, d'apprendre que la reine m'a fait conduire ce matin par le roi dans son *quarto secreto*, et que, comme elle apprend à jouer de la guitare, elle a voulu à toute force que j'en jouasse devant elle; le guitarin fini qui ne m'a pas paru lui déplaire, nous sommes entrés ensuite dans de grands éclaircissements, et la conversation pendant plus d'une heure et demie a été de la dernière vivacité de part et d'autre; conclusion, Sire, elle m'a fait l'honneur de me dire qu'elle n'avoit jamais souhaité que la parfaite union, qu'elle la désiroit de même, et que, si quelqu'un des gens qui avoient l'honneur de l'approcher étoient jamais assez osés pour lui proposer le contraire, elle leur cracheroit au nez, et les feroit rentrer en terre... (2). » La réconciliation sembla parfaite entre le roi, la reine et l'ambassadeur qui déclara triomphalement que « Philippe V étoit ravi de leur triple alliance ».

La récompense ne se fit point attendre; Louis XIV ordonna au maréchal de Tessé de se rendre à Toulouse et d'y conférer

(1) Marie-Louise à Mme de Maintenon, 4 mars 1705; loc. cit.
(2) Le duc de Gramont à Louis XIV, 30 septembre 1704, A. E. Esp., t. 142, f° 167.

avec la princesse des Ursins. Ce maréchal allait en Espagne remplacer à la tête de l'armée le duc de Berwick et le prince de Tserclaës, accusés par Philippe V, l'un de perpétuelles contradictions dans ses opérations et dans ses rapports, l'autre d'incapacité (1). Le roi de France avait si grande confiance dans les lumières de Tessé qu'il l'avait autorisé à modifier, comme il l'entendrait, ses instructions relatives à la guerre (2). Tessé n'était point cependant un grand général; brillant et spirituel comme le duc de Gramont, il écrivait lui aussi de sémillantes dépêches qui contrastaient tout autant que celles de l'ambassadeur avec la gravité des circonstances. « Vous êtes d'étranges gens, Messieurs les Ministres, écrit-il à Torcy après sa première entrevue avec la princesse; vous êtes aimables quand il vous plaît; vous égorgez quand vous voulez, et puis l'on baise encore les mains qui nous ont pendu; vous entendez assez le français pour que celui-là vous soit intelligible. Cela s'appelle que si vous faites un pas, l'on en fera au moins deux, et je vous promettrai une réconciliation bien fidèle si vous pouviez me promettre de bonne foi que vous me croirez dans ce que je vais vous dire, et qui est vrai, comme il est vrai que vous m'avez permis de compter sur l'honneur de votre amitié... Je n'ai jamais pu entamer M^me^ des Ursins sur M^rs^ d'Estrées, elle néglige de les nommer, et se croyant par eux vivement offensée elle ne veut ni s'en plaindre, ni les accuser... Est-ce dissimulation, vertu, vanité, grandeur d'âme, foiblesse, décidez, Monsieur, car pour moi je ne le puis, ni ne le veux (3). »

Le maréchal arrive à Madrid et y donne *de visu* des nouvelles de la princesse; on laisse à penser quel accueil lui est fait. Pour la première fois depuis la disgrâce, Marie-Louise écrit à son grand-père, sans autre fin que de l'entretenir de M^me^ des Ursins; elle le fait avec effusion; elle ne demande

(1) Philipe V à Louis XIV, 19 septembre 1704. A. E. Esp., t. 144, f° 172.

(2) Dépôt de la guerre. Chamillard à Tessé, 11 mai 1705. T. III, LIV^e^ lettre, n° 1885; citée par Combes, *la Princesse des Ursins*, p. 169.

(3) Tessé à Torcy, 20 octobre 1704. A. E. Esp., t. 139, f° 103.

qu'une faveur pour la princesse, la permission d'aller à Versailles et de parler au roi; son innocence éclatera sur le champ, ainsi que la noirceur de ses ennemis (1).

Louis XIV fait cette première concession, la plus grave de toutes, puisqu'elle rend seule toutes les autres possibles. La reine en éprouve une joie si grande, qu'incapable de l'exprimer, elle charge le duc de Gramont qui en a été le témoin de la dépeindre lui-même à son maître (2).

Tessé, la cheville ouvrière de toute l'entreprise, se met alors sérieusement à l'œuvre. Il va démontrer à Torcy et à Mme de Maintenon que les deux cours trouveront leur avantage au retour à Madrid de la princesse des Ursins : « Que le roi me la rende, s'est écriée la reine, que Mme de Maintenon et M. de Torcy m'y servent et me donnent cette satisfaction que je demande à genoux, et ils verront si ce n'est pas eux qui gouvernent (3)! »

Ni l'un ni l'autre ne s'inclinent du premier coup devant cet argument. A la fin de novembre encore, ils déclarent « qu'il est inutile de songer au retour de la princesse des Ursins en Espagne; que, quand même elle n'y feroit que du bien, le changement de résolution du roi lui feroit perdre tout crédit (4) ».

Tessé cependant est obligé de quitter le 20 novembre Madrid, « ce labyrinthe de difficultés (5), » pour se rendre à Salaman-

(1) La reine d'Espagne à Louis XIV, 2 novembre 1704. A. E. Esp., t. 144, f° 242.

(2) La même au même, ibid., f° 250; — Louis XIV à la reine, 16 novembre 1704.

(3) Tessé à Torcy, 12 novembre 1704. A. E. Esp., t. 139, f° 123; et Tessé à Mme de Maintenon, 18 novembre 1704 : « La reine me disoit hier : Quand on m'ôta madame des Ursins, qui me tenoit lieu de tout, je pris le parti de vouloir m'adresser à Mme de Maintenon, pour me conduire, et je la priai de tout mon cœur de le faire; je fus sensible à ce qu'elle ne me fit point de réponse et ma tête s'égaroit, etc. » Cette phrase et celle que nous avons citée prouvent que la reine n'était pas d'accord avec Mme de Maintenon pour mener Louis XIV où elle voulait.

Tessé promet à Torcy « qu'on lui dressera une statue s'il fait repasser les Pyrénées au lieu des Appennins. » Il dit que son voyage à Toulouse « lui a facilité à Madrid des choses indicibles » etc, etc.

(4) Torcy à Tessé, 29 novembre 1704. A. E. Esp. T. 139. Et il ajoute positivement : « Je puis vous assurer que ce sont les sentiments où je vois le roi *et madame de Maintenon, qui m'a fait l'honneur de m'en parler.* »

(5) Tessé à Torcy, 28 novembre 1704. Ibid., f° 168.

que, d'où il doit réorganiser l'armée. Mais il n'abandonne pas la partie. Il reste en correspondance avec la reine d'Espagne; il la conjure de ne rien précipiter (1). Il presse au contraire Mme de Maintenon et Torcy : « A moins que dans la conduite de Mme des Ursins, dit-il à la première, il n'y ait des choses qui ne sont pas venues à ma connoissance, il me paroît qu'auprès d'un roi indécis, qui ne peut prendre jamais sur lui de dire : « Je le veux! » et qui est éperdument amoureux de sa femme, qui n'oublie rien pour se faire aimer, *il me paroît, dis-je, qu'un premier mobile qui pouvoit tout mettre en mouvement étoit nécessaire*, c'est de cela dont nous manquons, et supposant encore une fois la fidélité de la princesse des Ursins, *elle pouvoit en tenir lieu; et jamais un ambassadeur de France, quel qu'il puisse être, ne fera le même personnage* (2). » Il écrit au ministre presque dans les mêmes termes (3), et conclut qu'il n'y a que deux partis possibles : « *ou renvoyer Mme des Ursins, en prenant avec elle de bonnes mesures d'intelligence, se livrer à elle, la regarder comme le premier ministre, et que M. l'ambassadeur de France soit son très humble serviteur;* ou ne laisser nul es-

(1) Tessé à la reine d'Espagne. Rambuteau, p. 206, 217 etc.

(2) Tessé à Mme de Maintenon, 28 novembre 1704. Rambuteau, p. 210. Voir aussi le début de la lettre.

(3) Tessé à Torcy, 11 décembre 1704. A. E. Esp., t. 139, f° 178 : « Ajoutez à cela un roi irrésolu à un point incompréhensible, incapable de vouloir parler d'aucun détail, lequel avec de l'esprit naturel et beaucoup de sens, ne veut et ne peut mettre en œuvre ni l'un ni l'autre; ..... une reine jeune, aimable et éperdument aimée d'un roi qui n'a jamais connu de femme qu'elle, qui ne voit ni ne décide que par elle. Vous lui ôtez sa dame d'honneur avec éclat et on lui fait entendre dans ces temps-là qu'il ne convient point qu'une jeune reine de seize ans gouverne, que ce n'est point aux femmes à se mêler d'affaires d'Etat, qu'il faut qu'un roi gouverne seul avec son conseil et qu'il étoit honteux pour la gloire du roi d'Espagne et pour la sienne propre, qu'une femme, c'est-à-dire sa dame d'honneur, paroisse gouverner l'État. La dame d'honneur partie, la reine cruellement blessée, arrive un nouvel ambassadeur; c'est le pauvre duc de Gramont. Je ne sais s'il a désiré l'ambassade, mais j'aimerois mieux être quinze-vingt qu'à sa place. Il trouve à Victoria la proscrite qui s'en alloit, il ne sait s'il la doit voir ou l'éviter. Enfin il la vit, et cette visite se passa si de travers de part et d'autre, qu'il n'en résulte ni confiance, ni instruction... On lui en veut à Madrid... Dans tout cela j'arrive comme un diable à miracle ayant heureusement passé à Toulouse... Il n'y a sorte d'honnêtetés qu'on ne me fasse. La reine me donne audience quasi tous les jours, me comble au sujet de ma grandesse,... Je pars transporté de joie de quitter Madrid et de ne plus voir tous ces contrastes... J'exhorte la reine à vouloir se mêler d'affaires... Elle refuse; de même à l'ambassadeur. »

poir qu'elle revienne jamais!... Mais de toutes façons, *le roi ne se déterminera jamais que par la reine* qui n'a que seize ans, qui ne peut savoir le fond des affaires et qui veut avec raison se faire aimer de ses sujets. Après cela, de vous dire qui déterminera la reine, je l'ignore, et Dieu seul le peut savoir (1). »

N'était-ce pas dicter la conclusion? Au surplus, Louis XIV lui-même commençait à croire qu'elle s'imposait.

VI.

Tandis que ce revirement se faisait dans l'esprit du roi de France, le duc de Gramont, malgré les sages avis qui lui venaient de Versailles, s'engageait de plus en plus dans la voie qui avait conduit au précipice Louville et les d'Estrées; il s'obstinait à vouloir que Louis XIV gouvernât absolument l'Espagne par l'intermédiaire unique de son ambassadeur et qu'il tirât son petit-fils « de l'esclavage » où il vivait (2); il entamait contre Marie-Louise une lutte acharnée et ne crai-

(1) Tessé ajoute, comme preuve de la dépendance du roi, cette curieuse anecdote : « Un homme assez familier avec le roi lui dit, la campagne passée : Sire, avouez la vérité; vous aimez les Français. — Oui, lui répondit le roi d'Espagne. — Mais, si la reine vous disoit de les chasser, le feriez-vous? — Oui, répondit le roi. »

Le même lui dit : « Sire, est-il vrai que sur quelque petite brouillerie entre la reine et vous, elle veus fit sortir de son lit, et que vous passâtes la nuit sur une chaise? — Oui, dit le roi d'Espagne, cela est vrai; et il n'y a qu'un tel qui le puisse savoir. » Ce tel-là a été chassé depuis. Croyez que tout ce que j'ai l'honneur de vous dire est l'Évangile. »

Torcy répondit à Tessé que ses renseignements n'étaient que trop conformes à ce qu'on savait déjà, et que, si pénibles que pussent être certains détails, il avait eu la hardiesse de lire cette lettre tout entière au roi de France.

(2) Le duc de Gramont au duc de Noailles, 15 janvier 1705. Papiers de Noailles. Louis Pâris, t. II, p. 145. « Le roi ne sera jamais le maître de ce pays-ci qu'en décidant sur tout par lui-même qui est tout ce que le roi son petit-fils désire pour se tirer de l'esclavage où il est..... et les Espagnols ne demandent autre chose que d'être gouvernés par leur Roi guidé par les sages conseils *de l'Abuelo* qu'ils regardent comme un Dieu qui ne peut errer..... Il faut que le roi porte par une autorité absolue le correctif nécessaire, toute l'Espagne pense comme moi et est à la veille de déborder si le gouvernement despotique de la reine subsiste, et il n'est ni petit, ni grand, qui n'en ait par dessus la tête; et le roi d'Espagne et tout ce que vous connoissez ici d'honnêtes gens ne respirent que les ordres absolus du roi pour s'y soumettre aveuglément.... L'Espagne est perdue sans ressource si le gouvernement reste comme il est et que le roi notre maître n'en prenne pas seul le timon. »

gnait pas d'induire le roi d'Espagne à une démarche aussi singulière que peu digne d'un roi. Comme ses prédécesseurs, Gramont allait se briser contre la ferme volonté de la jeune souveraine.

Depuis que la mission du maréchal de Tessé avait rouvert la question de la princesse des Ursins, Philippe V n'avait pas cessé de corroborer par quelque lettre adressée à son aïeul ou à M^me^ de Maintenon les démarches de sa femme en faveur de l'exilée. Le 19 décembre enfin, il s'était déterminé à demander positivement à Louis XIV qu'il la renvoyât à la reine et *à lui :* « Vous avez commencé, disait-il, à lui rendre justice; il faut qu'elle soit complète et aussi publique qu'a été son rappel (1). »

Cinq jours après, le 24 décembre, il accompagnait d'un mot de sa main (2), pour certifier l'exactitude de tout ce qu'elle contenait, une dépêche du duc de Gramont que l'ambassadeur annonçait en ces termes solennels : « Sire, je vous envoie une lettre de votre petit-fils dont je m'assure que le style et l'entière métamorphose vous surprendront; elle a été écrite en cachette et remise en mes mains par le fidèle la Roche.... (3). » Et à Torcy : « Je vous envoie, Monsieur, la dépêche la plus importante que le roi recevra peut-être jamais et celle qui vous surprendra le plus; comme nous avons besoin du dernier secret, il faut qu'il n'y ait que vous qui la lisiez au roi dans son cabinet ou chez M^me^ de Maintenon (4). »

Philippe en effet s'y accusait, la rougeur au front, de s'être laissé mener par une enfant de quinze ans et promettait de régner désormais par lui-même, sans suivre d'autres avis que ceux de Louis XIV.

On doit rendre à la cour de France la justice de reconnaître qu'elle ne se fît pas un instant illusion sur l'avenir du nou-

(1) Philippe V à Louis XIV, A. E. Esp., t. 114, f° 344.
(2) Le même au même, 24 décembre. Ibid., f° 354.
(3) Gramont au roi, 25 décembre 1704. Ibid., t. 139, f° 202.
(4) Gramont à Torcy. Ibid., f° 205.

veau commerce inauguré entre les deux rois. La dépêche que Torcy écrivit de sa propre main, pour que le secret ne pût être pénétré est un chef-d'œuvre de prévoyance. Louis XIV y disait au duc de Gramont qu'il doutait de la fermeté de son petit-fils, qu'un jour, peut-être prochain, il ferait à la reine l'aveu de tout ce qui s'était passé, l'attribuerait aux efforts de l'ambassadeur dont le crédit serait perdu, et se soumettrait plus humblement que jamais à la direction de sa femme, devenue d'autant plus dangereuse qu'elle aurait été menacée. Au moment même où Philippe paraissait désapprouver la conduite de la reine, ne lui donnait-il pas une nouvelle marque de sa déférence entière à ses volontés, en écrivant au grand Dauphin pour le prier d'insister auprès du roi sur le retour à Madrid de la princesse des Ursins? « Ces contradictions, ajoutait Louis XIV, ne faisoient que trop voir qu'il ne seroit pas sûr de se laisser conduire par les premières apparences d'une fermeté dont on n'avoit pas encore vu l'effet. » Il ne convenait pas cependant que le roi d'Espagne fût informé de ce que son aïeul pensait sur son sujet : « Bien loin d'en profiter, la connoissance qu'il en auroit, contribueroit encore à le décourager; et les reproches trop fréquents d'une timidité qu'on ne peut vaincre abattent le cœur au lieu de l'élever. » Gramont devait donc se borner à dire au jeune prince que Louis XIV avait appris avec plaisir la disposition où il était de se conformer en toutes choses à ses conseils, et, quant à lui, tâcher de se servir du pouvoir de la reine, plutôt que de songer inutilement à le détruire (1).

Par malheur, le duc de Gramont s'était lancé à corps perdu dans l'intrigue qu'il avait ourdie. « Les cornes me viennent à la tête, écrivait-il un jour, de l'irrégularité du procédé de tout le monde, et de tous les mauvais manèges que je vois ici depuis le matin jusqu'au soir (2). » Sans se douter que son procédé était plus irrégulier que celui de tous les autres, il per-

(1) Louis XIV à Gramont, 16 janvier 1705. A. E. Esp., t. 139, f° 207-19.
(2) Gramont à Torcy, 31 décembre 1704. Ibid., t. 145, f° 133.

sista dans son dessein d'exciter le roi contre la reine et de se servir de lui pour battre en brèche la princesse des Ursins; il parvint en effet à le décider à écrire secrètement contre elle à Louis XIV.

Or, tout juste au même moment, le roi de France consentait à recevoir la princesse et à l'entendre en particulier. Elle se justifiait d'autant plus aisément que Louis XIV, vaincu plutôt par la mauvaise volonté de la reine que par ses instances, était résolu à donner raison à la Camarera. Pouvait-il faire autre chose, quand il échappait au duc de Gramont lui-même des aveux comme ceux-ci : « La reine d'Espagne veut avoir M^me^ des Ursins, en coutât-il le culbutement de cent monarchies (1); » et : « *s'il étoit dans la nature de M^me^ des Ursins de pouvoir revenir ici avec un esprit d'abandon et de dévouement entiers aux volontés et aux intentions du roi, et que l'ambassadeur de S. M. et elle ne fussent qu'un,..... rien alors ne pourroit être meilleur que de la faire revenir* (2). » Tel était précisément le plan auquel Louis XIV venait de s'arrêter (3).

Tandis que le duc de Gramont se réjouissait, assez indiscrètement d'ailleurs, avec le duc de Noailles, du triomphe qu'il avait remporté sur le faible esprit de Philippe V et qu'il se vantait d'avoir fait une chose aussi difficile que « de prendre la lune avec les dents (4), » il apprenait brusquement que Louis XIV « croyoit nécessaire de renvoyer la princesse des Ursins en Espagne, » et qu'il chargeait son ambassadeur de donner lui-même à Marie-Louise une nouvelle qu'elle désirait avec tant ardeur (5). Du moins, il s'exécuta de bonne grâce; il avait reçu la dépêche du roi de France le 21 janvier, à neuf heures du soir; sur-le-champ il se rendit chez la reine : « Il y avait bien quinze jours, raconte-t-il,

(1) Le duc de Gramont à Torcy, 19 janvier 1705.
(2) Le même au duc de Noailles, 15 janvier 1705. Louis Pâris, t. II, p. 145.
(3) Louis XIV au duc de Gramont, 13 janvier 1705. Ibid., p. 150.
(4) Gramont au duc de Noailles, lettre citée.
(5) Louis XIV au duc de Gramont, 13 janvier 1705. Louis Pâris, t. II, p. 150.

qu'elle ne me regardoit pas, et qu'à peine me faisoit-elle la révérence. J'entrai dans le quarto secret, après en avoir fait demander la permission; j'eus l'honneur de lui dire comme au roi que je venois savoir, comme c'étoit le jour de l'ordinaire, s'ils n'avoient point de lettres à me donner pour V. M. Ils répondirent que oui et qu'ils alloient me les chercher. Comme la reine me donna un instant après celle de V. M. je lui dis que j'en avois déjà la réponse dans ma poche, et que vous aviez le don de répondre d'avance à ce qu'on vous écrivoit, et moi votre chétif ambassadeur celui d'avoir toujours cherché avec empressement les moyens de lui plaire, chose à laquelle j'avois eu le malheur de ne pas réussir, bien que ce ne fût pas ma faute; ensuite je lui présentai la lettre de V. M. qu'elle lut avec beaucoup d'empressement, puis resta ce qui s'appelle en extase et pâmée et peu s'en fallut qu'elle ne me sautât au collet en présence du roi. La parole revenue et versant un torrent de larmes, que ne me dit-elle point pour V. M. et que n'ajouta-t-elle pas ensuite d'obligeant pour moi et quelles assurances ne me donna-t-elle pas de sa parfaite et sincère réconciliation, à quoi je répondis, Sire, dans les termes respectueux et soumis que je devois. Voilà ce qui regarde les mouvements de la reine. Ceux du roi furent différents; il fut frappé comme d'un coup de foudre, devint pâle comme un mort, et il lui fut impossible d'empêcher de marquer sa surprise et sa peine. Aussi pensoit-il lui bien différemment de la Reine sur le retour de Madame des Ursins. Vous savez, Sire, ce que j'ai eu l'honneur de vous mander à ce sujet. Je supplie V. M. à genoux qu'il n'y ait qu'Elle et Madame de Maintenon qui aient connaissance de ce particulier-là. Le roi votre petit-fils m'en avoit fait la confidence et il mourroit de douleur si la Reine en pouvoit jamais avoir la moindre connoissance..... Le retour de Madame des Ursins est admirable pour la Reine, le roi l'appréhendoit et la plus saine partie de l'Espagne le verra avec douleur et en murmurera fortement (1). »

(1) Gramont au roi, 22 janvier 1705. A. E. Esp., t. 145, f° 225.

On devine si Louis XIV fut surpris et vexé du résultat imprévu de sa résolution; il écrivit à Philippe V, secrètement lui aussi, le 16 janvier 1705.

« J'ai reçu votre lettre du 23 du mois passé par le P. de la « Chaise. Soyez assuré que je vous garderai le secret et que « jamais personne ne saura ce qu'elle contient. Si je l'avois re- « çue plus tôt, je ne serois pas dans l'embarras où je suis. Vous « aurez vu, par les lettres que j'ai écrites à la reine et à vous « en réponse de celles où vous me demandiez la princesse des « Ursins avec empressement, que je lui ai déclaré qu'il fal- « loit qu'elle retournât en Espagne, que vous le désiriez tous « deux avec tant d'empressement que je ne pouvois, par l'a- « mitié que j'ai pour vous, refuser une chose qui paraissoit vous « faire un si grand plaisir et que je croyois qui seroit utile « dans les suites. Elle me parut surprise et même fâchée; « elle m'a dit que son voyage d'Espagne ne convenoit à per- « sonne, que sa santé étoit mauvaise, que la force lui man- « quoit et qu'elle mourroit en Espagne. Néanmoins elle m'a « promis d'y aller, mais qu'elle demandoit du temps, la sai- « son n'y étant pas propre.

« Votre lettre m'a été rendue trop tard; elle a causé le « contre-temps où nous nous trouvons. Mandez ce que vous dé- « sirez en l'état où est cette affaire. Je ne songe qu'à vous faire « plaisir et ayant du temps devant nous, son départ étant éloi- « gné, j'aurai le loisir de savoir vos intentions, ne songeant « qu'à plaire à V. M. en tout ce qui dépendra de moi, ayant « pour elle la même tendresse que j'ai toujours eue.

« Je réponds par la même voie du P. de la Chaise pour « qu'on ne sache jamais le sujet de votre lettre et de ma ré- « ponse.

« Croyez que je ne souhaite rien tant que de vous voir un « grand roi et heureux. Il faut que vous travailliez pour y « parvenir et que vous vous accoutumiez à parler en maître, « à ne craindre personne, à vous faire aimer et craindre quand « il est à propos.

« Je ne saurois finir sans vous assurer encore de ma tendre « amitié qui durera tout autant que ma vie.

Louis.

« Puisque vous m'ouvrez votre cœur et que vous voulez un « commerce secret avec moi, il faut que je sache au vrai ce « que vous pensez sur la reine et jusqu'où va la confiance que « vous avez pour le duc de Gramont pour vous pouvoir parler « juste. »

L. (1).

Par une coïncidence bizarre, Philippe V avait répondu d'avance aux deux questions que posait ce post-scriptum : Selon lui, Marie-Louise « étoit par elle-même naturellement comme elle devoit être à l'égard de Louis XIV et en tout, » mais elle était gâtée par les mauvais conseils, par ceux surtout du duc de Veraguas; il y aurait donc urgence à se débarrasser de ce personnage en le nommant ambassadeur à Paris au lieu du duc d'Albe qui recevrait en échange la Présidence des Ordres. Quant au duc de Gramont, « c'étoit un fort honnête homme, qui n'alloit qu'au bien du service, et qui méritoit une foi entière : « N'en ajoutez aucune, disait encore Philippe V, aux lettres que je serai obligé de vous écrire par la voie publique pour ne point troubler la paix (2). » Puisque S. M. croyait devoir renvoyer M^me^ des Ursins « baste pour elle, on s'en accommoderoit, » pourvu qu'Orry ne revînt pas parce qu'il lui tournerait la tête (3).

Le contraste entre les lettres secrètes et les lettres publiques datées du même jour était presque comique; les secondes en effet étaient au ton de celles de la reine dont les actions de grâces étaient de vrais dithyrambes (4). Mais Louis XIV avait

(1) Arch. d'Alcala, l. 2460. La copie de cette lettre comme celle des autres lettres secrètes manque aux Affaires étrangères.

(2) Philippe V à Louis XIV, 13 janvier 1705. A. E. Esp., t. 152, f° 22.

(3) Le même au même, 22 janvier 1705. Ibid., f° 43.

(4) Philippe V et Marie-Louise, 22 janvier et 25 janvier 1705. A. E. Esp., t. 152. Marie-Louise est si heureuse qu'elle demande la Toison d'or pour Gramont.

une trop haute opinion de la dignité royale pour se borner à trouver plaisantes ces écritures en partie double; il ne put en dissimuler son sentiment à son petit-fils : « Étant maître et roi, lui écrivit-il, il convient moins au rang où vous êtes qu'à quelque état que ce soit de chercher des détours pour expliquer vos véritables sentiments. La crainte de quelque embarras domestique est une raison trop foible pour vous obliger à déguiser la vérité que V. M. a toujours aimée. Il vaut mieux essuyer quelque contradiction et parler en maître que de vous contraindre à écrire de deux manières entièrement opposées (1). » Quels inconvénients d'ailleurs entraînait une pareille façon d'agir! Philippe ne voulait plus de la princesse des Ursins et sa lettre secrète arrivait quand on la lui avait rendue, croyant lui plaire. Peu s'en était fallu qu'il n'en advînt de même pour Orry.

Louis XIV ne pouvait-il cependant changer encore une fois de résolution, et retenir sous quelque prétexte M^me^ des Ursins à Versailles? Poussé par le duc de Gramont (2), Philippe V osa le demander. *Jamais* il n'avait désiré le retour de la princesse; *jamais* les Espagnols ne l'avaient regrettée; *jamais* ils ne seraient heureux de la revoir; pourquoi, en gardant un secret inviolable sur la démarche de son petit-fils, Louis XIV ne donnerait-il pas spontanément à l'ancienne camarera de Marie-Louise un poste honorable auprès de la duchesse de Bourgogne? Elle y serait fort à sa place (3).

Le roi de France, impatienté, fit savoir à son petit-fils qu'il n'entendait pas « avilir son gouvernement » et qu'il ne songeait désormais qu'à tirer avantage du retour de la princesse des Ursins à Madrid (4).

Au surplus la comédie se dénouait bientôt, comme il l'avait prévu, par une amende honorable du roi d'Espagne à la reine sa femme. La lettre où Philippe V fait sa confession à son grand-

(1) Louis XIV à Philippe V, 1^er^ février 1705. A. E. Esp., t. 152, f° 35.
(2) Le duc de Gramont à Louis XIV, 5 février 1705. Louis Pâris, t. II, p. 157.
(3) Philippe V à Louis XIV, 3 février 1705. A. E. Esp., t. 152, f° 65.
(4) Louis XIV à Philippe V, 15 février 1705. A. E. Esp., t. 152, f° 73.

père est des plus curieuses et jette un jour singulier sur le caractère de celui qui l'a écrite. Il y demandait pardon de la légèreté qui l'avait entraîné à faire tant de choses contre une personne qu'il estimait et qu'il aimait; il osait compter sur la tendresse d'un aïeul qui était le meilleur de ses amis; il avouerait donc « son foible ». *Jamais* il n'avait pensé qu'il fût contre son service que la princesse des Ursins revînt; *toujours* au contraire il l'y avait crue fort utile, et cette raison jointe à l'amitié qu'il avait pour cette dame lui faisait souhaiter ardemment de la revoir. Pourquoi donc avait-il écrit contre elle? Parce qu'il s'était imaginé que quand elle serait à Madrid, la reine, « cette princesse qui fait tout son bonheur, ne seroit pas tant avec lui; » elle aurait plaisir à entretenir M^me^ des Ursins, ce qui l'éloignerait du roi « quoiqu'innocemment ». Cette pensée était d'autant plus mal fondée qu'il avait éprouvé tout le contraire autrefois; cependant elle l'avait aveuglé. Le duc de Gramont s'était aperçu de ce sentiment secret et il avait poussé Philippe à le faire connaître par des lettres particulières au roi son grand-père :

« Mon aveuglement, dit le roi d'Espagne, me fit donner dedans à bras ouverts, et c'est dans cet aveuglement que par l'empire que le duc de Gramont avait pris sur moi en flattant ma foiblesse que je vous ai écrit tout ce que j'ai fait non seulement contre le retour de la princesse des Ursins, mais aussi contre celui d'Orry et touchant le duc de Veraguas. » Le premier avait rendu des services qu'on ne pouvait trop payer; le second était fort attaché au roi son maître et au roi de France. Revenu de son erreur, Philippe « se repentoit infiniment d'avoir été capable d'agir contre une dame à qui il avoit tant d'obligations, qu'il n'oublieroit jamais et qu'il aimoit tant, et contre deux hommes pour qui il avoit beaucoup d'estime ». Que Louis XIV lui pardonnât aussi « l'embarras où il avoit pu le mettre par ses contradictions, qu'il compatît à sa faiblesse! » Qu'il pressât le plus possible le départ de la princesse des Ursins et celui d'Orry; qu'il rendît sa confiance à Veraguas! qu'il rappe-

lât le P. Daubenton qui se mêlait de plus d'affaires qu'il ne devait! qu'il le remplaçât par un confesseur Jésuite qui se bornât à donner l'absolution à son pénitent! qu'il ne consultât pas sur tout cela le duc de Gramont! qu'il lui défendît de parler de ce qui s'était passé, et surtout que la princesse des Ursins n'en apprît jamais rien (1)!

En présence de ces aveux humiliants et pitoyables, de ces cachotteries ridicules, de ces calomnies proférées par un roi contre trois des principaux personnages de son État, sans autre motif qu'une sotte jalousie à l'égard d'une vieille femme, que devait éprouver l'âme grande et virile de Louis XIV? Son cœur fut sans doute partagé entre une pitié dédaigneuse et une tendresse paternelle, mais finalement la tendresse l'emporta : « L'aveu que vous me faites de ce que vous appelez foiblesse est une marque de votre confiance en moi et je la dois attendre entière de l'amitié que j'ai pour vous. Celle que vous avez pour la reine est si juste qu'elle excuseroit des fautes plus grandes que celles dont vous me parlez si vous étiez capable d'en faire et je suis bien éloigné de condamner votre inquiétude fondée sur la simple idée que sa tendresse pour vous pourroit être partagée lorsque la princesse des Ursins seroit de retour auprès d'elle. De pareils sentiments ne doivent pas vous brouiller ensemble. Vous n'avez aussi à craindre aucun reproche de ma part : je vous loue au contraire de me découvrir vos pensées les plus secrètes, et je ne puis assez vous dire combien je suis touché de voir que vous me regardiez comme le meilleur de vos amis. Vous y êtes obligé par les sentiments que j'ai pour vous. Il me semble que vous devez croire en me confiant ce que vous pensez, que c'est à vous-même que vous le communiquez et que nous devons être plus étroitement et plus intimement unis que jamais père ne l'a été avec ses enfants. Je suis donc persuadé qu'aimant naturellement la vérité vous me la direz toujours; et je vous le demande pour

(1) Philippe V à Louis XIV, 10 mars 1705. A. E. Esp., t. 152, f° 159.

votre propre intérêt, car il est très difficile de réparer les fausses démarches qu'on fait en ne la suivant pas (1). »

Le roi de France accordait à son petit-fils tout ce qu'il avait demandé, le retour d'Orry, le rappel du P. Daubenton, la promesse de hâter le départ de la princesse des Ursins, en un mot tout ce que le duc de Gramont avait déconseillé.

La cabale de l'ambassadeur était entièrement vaincue; il avait voulu ruiner l'influence de la reine, et la reine était plus maîtresse de l'esprit du roi qu'elle ne l'avait jamais été; il avait combattu le retour de la princesse des Ursins, elle revenait triomphante; il avait demandé le renvoi d'Orry; Orry était rappelé à Madrid comme le ministre nécessaire; il s'était lié avec le P. Daubenton; Daubenton était chassé; il avait prétendu que Louis XIV gouvernât directement l'Espagne, et Louis XIV lui-même, instruit par l'expérience, lui écrivait ces sages paroles : « Quand je connoîtrois parfaitement l'Espagne, quand je serois instruit des détails du gouvernement de cette monarchie autant que de ceux de mon royaume, que les Espagnols me seroient aussi connus que mes propres sujets, je ne pourrois encore assurer qu'il fallût suivre mes avis de point en point en toute occasion. Il y en auroit plusieurs où les affaires auroient entièrement changé de face lorsque mes lettres arriveroient; et la même décision qui auroit été bonne quelques jours auparavant nuiroit peut-être aux affaires si elle étoit suivie lorsqu'on la recevroit à Madrid (2). »

Il ne restait plus au duc de Gramont qu'à quitter la place : « Sire, écrivit-il au roi, retirez-moi promptement d'ici; je ne vous y suis plus propre, et j'y ruinerois dorénavant les affaires au lieu de les accommoder, quelque zèle que je puisse avoir et quelques droites que soient mes intentions (3). »

Louis XIV accueillit cette requête d'autant plus volontiers que l'ambassadeur, égaré malgré tout son esprit dans les in-

(1) Louis XIV à Philippe V, 23 mars 1705. Arch. d'Alcala, l. 2460.
(2) Louis XIV au duc de Gramont, 15 février 1705. A. E. Esp., t. 146, f° 44.
(3) Le duc de Gramont à Louis XIV, 23 mars 1705. A. E. Esp., t. 146.

trigues de la cour, n'était même plus capable de donner des renseignements suivis et concordants entre eux. Il s'étonnait lui-même de ses propres variations et s'en excusait en comparant les gens du pays aux vents qui changent d'un jour à l'autre (1). S'il passait à tout moment d'un parti à l'autre c'est, disait-il, qu'il était nécessaire de se gouverner selon les occurrences et de changer de conduite à mesure que les autres en changeaient (2). Belles phrases qui cachaient mal la précipitation et la légèreté de jugements sans cesse démentis par les faits!

Louis XIV désigna pour succéder à ce grand seigneur, trop mobile et trop passionné, un simple conseiller d'État, un légiste froid et réfléchi, Amelot, marquis de Gournay, qui s'était déjà distingué dans trois ambassades à Venise, en Portugal et en Suisse.

Mais avant de partir, le duc de Gramont rédigea d'une plume qu'on eût dite empruntée à Louville, et expédia au marquis de Torcy une sorte de testament de son ambassade qui est bien le document le plus malveillant, le plus hautain, le plus méprisant que le ministre français eût encore reçu d'aucun de ses agents sur l'état de la cour d'Espagne (3).

VII.

Quelques difficultés qui eussent marqué l'ambassade de Gramont, comme celles du cardinal et de l'abbé d'Estrées, il ne faudrait pas croire que Louis XIV eût un seul instant cessé, je ne dis pas d'avoir la haute main sur le gouvernement espagnol, de cela on a eu la preuve par tout ce qui précède, mais d'intervenir, autant qu'au début du règne, dans les détails mêmes de l'administration.

(1) Gramont à Torcy, 21 décembre 1704. Ibid., t. 145.
(2) Le même au même, 2 décembre 1704. Ibid.
(3) On trouvera ce document à l'Appendice, n° II.

Sans multiplier des exemples qui fatigueraient le lecteur, il est bon de le montrer en quelques mots, avant de raconter l'essai du nouveau système qu'inaugura le roi de France, au milieu de l'année 1705.

Nous voyons Louis XIV faire récompenser par son petit-fils le marquis de Villadarias, capitaine-général d'Andalousie, signaler la pénurie des places de Fontarabie, de Saint-Sébastien et de Pampelune, inviter le roi d'Espagne à choisir l'évêque de Ceuta comme Inquisiteur-général, proposer de faire passer le fils de San-Estevan de la vice-royauté de Navarre à celle de Valence, ordonner de lui-même les mesures militaires les plus importantes (1), recevoir d'Espagne des pétitions et des remerciements, prétendre enfin que tels de ses édits, ceux qui concernent le duel notamment, aient un certain effet dans les États de Philippe V (2).

Celui-ci dans ses lettres, rend compte des moindres mouvements de ses troupes; il ne déplace ni un officier supérieur, ni un fonctionnaire de haut rang, sans la permission de son

(1) Comme la levée du siège de Gibraltar. Louis XIV à Philippe V, 12 avril 1705. Arch. d'Alcala, l. 2460.

(2) La lettre que Louis XIV écrivit sur le duel à Philippe V est particulièrement intéressante par les idées qu'elle exprime sur le devoir des rois et la manière de servir Dieu qui leur est propre : « Nos progrès répondent jusqu'à présent à ce que j'ai toujours souhaité. Leur continuation forcera enfin nos ennemis à reconnoître la justice de notre cause. Je l'espère des bénédictions que Dieu répand sur nos armes. Il n'est pas nécessaire de vous exhorter à lui rapporter la gloire de tous nos avantages : vous y êtes assez disposé de vous-même. *Les rois marquent la reconnoissance qu'ils ont de ses bienfaits en faisant observer ses lois.*

« Il faut bien des années avant que vous puissiez réformer les abus autorisés en Espagne. Ce n'est pas même un ouvrage à entreprendre pendant la guerre; mais ne souffrez pas, je vous prie, qu'il s'en introduise de nouveaux que vous pouvez empêcher. Un de ceux que j'ai eu le plus de soin de supprimer dans mon royaume a été celui des duels. Je crois qu'il seroit difficile à V. M. de faire présentement la même chose en Espagne. Elle doit cependant avoir cette vue pour des temps plus tranquilles : vous pouvez témoigner en tout temps l'horreur que vous avez pour ce crime. *Rien ne le fera mieux connoître que si vous refusez à l'avenir toute sorte d'emplois à ceux de mes sujets qui auront contrevenu sur cet article à mes ordonnances.* Je vous demande et pour vous et pour moi de prendre cette résolution et de le déclarer. »

Les faits cités sont extraits des lettres de Louis XIV à Philippe V, 8 juin 1704, 1er et 15 mars 1705; Arch. d'Alcala, l. 2460; du même au duc de Gramont, 28 décembre 1704. A. E. Esp., t. 145, f° 113; du marquis de Castel-Rodrigo à Louis XIV, 19 décembre 1704. Ibid., t. 145, f° 127.

aïeul (1); enfin il proteste à tout instant « de son obéissance entière (2). »

Si quelques Espagnols acceptaient volontiers cette autorité si grande de Louis XIV, la plupart la souffraient impatiemment (3). Le marquis de Saint-Philippe était l'écho de ces derniers, lorsqu'il écrivait dans ses mémoires, précisément à l'année 1705 : « Le plus grand malheur que souffrit alors l'Espagne fut qu'ayant un roi pieux, juste et ami de la vérité, elle n'osait paraître, parce qu'elle offensait les oreilles des Français. Ils vendaient chèrement les conseils, les secours qu'ils donnaient; et plus ils paraissaient prendre d'intérêt à l'Espagne, plus ils confirmaient les puissances maritimes dans le projet inhumain de continuer la guerre, parce qu'ils voyaient qu'ils cherchaient à la dominer; peut-être les Anglais et les Hollandais n'auraient-ils jamais pris les armes, si l'Espagne se fût maintenue dans l'indépendance (4). » Saint-Philippe se trompe sur ce point, les documents diplomatiques de 1701 et de 1709 le démontrent, mais beaucoup de ses compatriotes se trompaient avec lui, et leur erreur, qui provenait de leur fierté nationale, peut aisément se comprendre et s'excuser.

Sans les divisions profondes qui avaient discrédité les Français, le mode de gouvernement qu'avait adopté Louis XIV, sur les instances des Espagnols eux-mêmes, eût été bon et fût demeuré populaire. La présence de M^me^ des Ursins qui devait par la suite être utile à la cause française, lui fut d'abord fatale, en créant à la cour d'Espagne une influence rivale de celle que l'ambassadeur exerçait légitimement au nom du roi son maître. Les scandaleuses intrigues des Français firent oublier

(1) Par exemple le prince de Tserclaës et le marquis de Bedmar, vice-roi de Sicile.

(2) Philippe V à Louis XIV, 19 septembre, 9 et 24 octobre 1704. A. E. Esp., t. 145, f^os^ 172, 220 et 225.

(3) Sauf à en profiter quand ils le pouvaient. Le marquis de Castel-Rodrigo va jusqu'à écrire à Louis XIV : « Señor, todos los vienes publicos y particulares desta Monarquia emanan de V. M. christianissima como autor de su mayor felicitad. » A. E. Esp., t. 145, f° 127.

(4) *Mémoires de Saint-Philippe*, t. I, p. 364.

les services très réels que le roi de France rendait à l'Espagne (1); elles donnèrent matière à l'opposition des partisans de la maison d'Autriche et aux réclamations justifiées des plus fidèles serviteurs de Philippe V; c'est ainsi que se forma une opinion publique anti-française dans un royaume qui avait d'abord salué avec joie l'avènement des Bourbons et s'était, on peut le dire, jeté aux pieds de Louis XIV (2).

(1) « Bien qu'il n'y ait pas un grand nombre de François dans la maison du roi d'Espagne, le peu qu'il y en a ont le diable au corps et se mangent le cœur. » Gramont à Torcy, 15 octobre 1704. A. E. Esp., t. 144, f° 237.

(2) Ces idées sont admirablement développées dans l'Instruction que Louis XIV donna au marquis de Bonnac, en 1711, et qu'on trouvera à la fin du volume. Appendice I.

LIVRE DEUXIÈME.

LOUIS XIV GOUVERNE L'ESPAGNE PAR L'INTERMÉDIAIRE D'AMELOT ET DE LA PRINCESSE DES URSINS. — LES RÉFORMES S'ACCOMPLISSENT; MAIS LES DÉSASTRES DE LA GUERRE COMPROMETTENT LE TRONE DE PHILIPPE V ET FORCENT LOUIS XIV A ABANDONNER L'ESPAGNE. — AMBASSADE D'AMELOT.

(1705-1709.)

CHAPITRE PREMIER.

Le ministère d'Amelot et de la princesse des Ursins. État de l'Espagne et projets d'Amelot.

(1705.)

L'état de l'Espagne, au milieu de l'année 1705, ne justifiait que trop le mécontentement des Espagnols.

Depuis des mois, toutes les forces militaires du royaume s'épuisaient en vains efforts devant Gibraltar; les Anglais y tenaient plus ferme que jamais et menaçaient l'Andalousie d'une invasion bien plus dangereuse que celle de 1702. Toutes les ressources dont disposait Philippe V allèrent se fondre à cette extrémité de la Péninsule, jusqu'au jour où il fallut, sur l'ordre de Louis XIV, lever le siège, tandis qu'à l'autre bout, en Catalogne, la révolte grondait, sans que rien, sinon la présence de quelques régiments français à la frontière, pût faire espérer de la dompter le jour où elle éclaterait.

L'armée française avait été battue à Hochstædt, et nos escadres, vaincues elles aussi, ne semblaient pas en état de protéger les côtes de l'Espagne. Le trône de Philippe V paraissait à la merci d'une tentative hardie de l'archiduc Charles.

Or, en avril 1705, non seulement les vieilles troupes n'avaient reçu ni les armes, ni les munitions, ni les vêtements nécessaires pour la campagne, mais les recrues n'étaient pas faites; bien plus, Philippe V n'avait pas encore désigné, pour diriger le département de la guerre, le successeur de l'incapable Canalès, disgracié depuis sept mois (1)!

Si d'importantes réformes financières avaient été préparées par Orry, elles n'avaient point encore été exécutées, et par conséquent les revenus de Philippe V n'étaient pas plus abondants que ceux de Charles II.

Enfin, presque rien n'avait été fait pour donner à la monarchie espagnole plus d'unité et de cohésion en face des ennemis qui la menaçaient. On avait créé le Despacho pour le mettre au-dessus des conseils et pour imprimer un mouvement unique à toute la machine gouvernementale; on sait par quelles discordes avait été paralysée l'action de ce conseil suprême.

I.

Le jeune roi pleurait quand on lui mettait sous les yeux ce tableau trop réel de l'état de son royaume; mais il était impuissant à prendre une résolution ferme, à s'appliquer aux affaires sérieuses; en face de la reine, il semblait un enfant de six ans, tant il était timide et soumis (2).

Marie-Louise, on l'a vu par maint exemple, avait plus d'esprit et d'énergie que n'en comportait son âge. Elle était fière, superbe, parfois hautaine, au besoin dissimulée, quand elle voulait coûte que coûte atteindre un but proposé. Elle n'aimait,

(1) Le duc de Gramont à Louis XIV, 9 avril 1703, t. 146, f° 264.
(2) Le duc de Gramont au roi, 9 avril 1705. Ibid., t. 146, et f° 235.

à seize ans, ni la musique, ni la comédie, ni la promenade, ni la chasse ; la politique était son tout. Même dans l'amour passionné qu'elle portait à son mari entrait l'idée très arrêtée de maîtriser le roi. Au demeurant, elle avait l'âme généreuse et capable de sacrifices héroïques.

Parmi les grands qui l'entouraient, la reine marquait une confiance particulière au duc de Veraguas et au comte d'Aguilar; tous deux se ressemblaient; ils étaient intelligents, orgueilleux et très Espagnols; partisans de la maison de Bourbon, ils souffraient avec peine l'intervention, trop fréquente à leur gré, du roi de France dans les affaires de leur patrie; ils étaient l'un et l'autre fort ambitieux; Aguilar aspirait secrètement à devenir premier ministre.

Le nonce Acquaviva, bien que ses mœurs répondissent peu au caractère sacré dont il était revêtu, exerçait cependant sur la reine, et par elle sur les affaires, une très réelle influence. C'était un politique fin et subtil.

Au-dessous de ces personnages s'en agitaient d'autres dont les ambitions rivales demandaient toutes quelque satisfaction.

Le duc de Medina-Celi était le plus redoutable; « glorieux comme Lucifer, » il n'y avait rien qu'il ne jugeât inférieur à ses talents et à sa dignité; mécontent de tout ce qui se faisait sans lui, il avait, il est vrai, des vues sur toutes choses, mais le plus souvent chimériques. Tout l'orgueil des grands se résumait en lui.

Le connétable de Castille n'avait pas été gagné par la pension de sept mille écus que lui avait accordée Philippe V; il était toujours, au fond de l'âme, partisan de la maison d'Autriche.

Autant en pouvait-on dire des marquis de Palma et del Carpio, personnages médiocres, mais populaires dans une partie de l'Espagne par la haine qu'ils montraient contre tout ce qui portait le nom de Français.

Les deux personnages qui avaient eu la part principale à l'établissement de Philippe V et qui avaient gouverné pendant les

premières années de son règne, Porto-Carrero et Arias, étaient tombés dans une sorte de disgrâce. Le premier n'avait pas, tant s'en faut, manifesté les talents supérieurs qu'on était en droit d'exiger d'un premier ministre; néanmoins les services qu'il avait rendus à la maison de Bourbon, sa probité, son attachement à son maître auraient dû lui valoir en tout temps un traitement distingué, un rang à part dans l'État; au grand scandale de ceux-là même qui avaient été ses adversaires, on le laissait vivre à l'écart dans la retraite, obscure pour un homme tel que lui, de l'archevêché de Tolède.

Plus heureux, Arias, le politique le plus fort qu'il y eût en Espagne, avait encore sa place au Despacho, mais il la devait exclusivement à Louis XIV; ni le roi, ni la reine ne lui témoignaient la moindre attention particulière. Obligé par le pape à donner sa démission de président de Castille quand il avait reçu l'archevêché de Séville (1), il vivait généralement dans son diocèse, où il édifiait tout le monde par ses vertus privées.

Après les confidents de la reine, les adversaires de Philippe V et les disgraciés, faisons une revue rapide de ceux qui, en l'absence de M^me^ des Ursins avaient part au gouvernement.

Le comte de Montellano, successeur d'Arias à la présidence de Castille, était un homme de valeur, très dévoué à Philippe V, plein de respect pour Louis XIV, à qui il eût volontiers confié, autant qu'il dépendait de lui, le timon de la monarchie.

Le duc de Montalto, remarquable surtout par la grande connaissance qu'il avait des affaires, était d'un caractère faible et vacillant; Monterey, malgré un sens politique incontestable, tournait à tous les vents; il voyait des inconvénients à tout et par là même ne remédiait à rien.

(1) Le pape avait refusé à Arias l'autorisation de séjourner habituellement hors de son diocèse : « Je ne vois pas le moyen d'y remédier, avait écrit à ce propos Louis XIV, *ne croyant pas que le pape ait le pouvoir de dispenser un évêque de résider dans son diocèse*, ... Il me semble que le besoin de l'État seroit une forte raison pour autoriser son séjour auprès du roi son maître; mais je ne puis décider sur une pareille matière. » Louis XIV au duc de Gramont, 30 novembre 1704, et à Philippe V, 16 novembre 1703. Arch. d'Alcala, l. 2460.

Le marquis de Mancera, doué d'une rare finesse et très fidèle, restait, ce qui ne peut surprendre d'un homme de quatre-vingt-onze ans, très attaché aux anciennes règles de gouvernement et très ennemi des nouveautés.

Le duc de Medina-Sidonia, galant homme, incorruptible et capable, aimait de tout son cœur le roi son maître; il ne le quittait pas plus, disait-on, que l'ombre le corps. Mais la princesse des Ursins et la reine le haïssaient parce qu'on avait prétendu que la duchesse sa femme voulait être camarera mayor; aussi avaient-elles toujours empêché Philippe V de donner à Medina-Sidonia aucune marque de faveur.

Villafranca n'était guère moins zélé pour la personne du roi son maître; c'était un homme sage et vertueux; non seulement il acceptait, mais il désirait que Louis XIV gouvernât l'Espagne. Le duc de Sessa, très bon homme mais dénué d'esprit, pensait comme lui. San-Estevan, qui affichait une ardeur extrême pour la France et pour les Français, ne cherchait qu'à faire son chemin. Castel-Rodrigo, très flatteur, très courtisan, était peu sûr au fond. Benavente, au contraire, ennemi de l'intrigue, ne connaissait que son devoir et son roi.

Le marquis de Rivas enfin n'avait pas cessé de développer, depuis l'avènement de Philippe V, les qualités éminentes que dès 1701 on remarquait en lui; personne plus que lui n'était capable de travail; nul n'était doué d'une facilité, d'une pénétration, d'une mémoire plus étonnantes; les affaires les plus épineuses semblaient un jeu pour un ministre aussi intelligent, aussi actif, aussi résolu. Mais les qualités de son cœur gâtaient à tel point celles de son esprit que l'on comprend les contradictions des agents français qui parlaient de lui dans leurs lettres, les fréquents mécontentements de Philippe V, et les disgrâces enfin que Rivas eut à souffrir. « Il était né fourbe, » dit de lui le duc de Gramont; il ne savait pas ce que c'était que se conduire avec droiture; il donnait des paroles, mais ne faisait pas profession de les garder; il était intéressé, et jamais l'avantage de l'État n'entrait en balance avec le sien; il voulait

s'élever et s'enrichir, le reste lui importait peu. Si l'intérêt du roi et celui de Rivas eussent toujours été d'accord, nul n'eût été meilleur ministre; mais quel danger de confier un poste élevé à un tel homme dans un temps où les troubles publics pouvaient à tout moment mettre en opposition l'un et l'autre intérêt!

Telle était, rapidement esquissée, la situation du royaume, de la cour et du gouvernement espagnols au moment où le roi de France se préparait à inaugurer dans la Péninsule un système politique nouveau.

II.

Louis XIV avait reconnu qu'il ne lui était plus possible de gouverner l'Espagne sans la princesse des Ursins. Il devait dès lors chercher à lui faire oublier sa disgrâce momentanée, à la gagner, à la séduire. « Elle parut au bal, dit Saint-Simon, à côté de M^me^ de Maintenon. Elle ne se montra jamais que le roi ne fût tout occupé d'elle, de l'entretenir, de lui faire remarquer les choses, de rechercher son goût et son approbation, avec un air de galanterie, de flatterie même, qui ne se démentit pas un seul instant (1). » Du moment qu'il s'agissait de mettre un terme aux intrigues de la cour de Madrid et de remplacer les tiraillements des années précédentes par une direction unique et forte, il importait de laisser la princesse choisir ses hommes, ou comme le dit fort bien M. Combes, *se composer son ministère* (2). L'ambassadeur de France serait, sous ses ordres, le premier ministre de la monarchie d'Espagne. Elle connaissait Amelot et elle fut heureuse que Louis XIV le lui accordât : « C'était un homme d'honneur, de grand sens, de grand travail et d'esprit, disent unanimement Saint-Simon et Saint-Philippe. Il était doux, poli, liant, assez

(1) Saint-Simon, t. III, p. 163.
(2) Combes, *la Princesse des Ursins*, p. 194.

ferme, de plus homme fort sage et fort modeste... Partout il avait réussi. Il était de robe, conseiller d'État, par conséquent point susceptible de Toison ni de grandesse. Il était sans famille et sans autre protection à Paris que celle de son mérite (1). » Enfin ses instructions lui ordonnaient de se conformer aux vues de la camarera mayor; après avoir rappelé tout ce qui s'était passé à son égard, elles portaient : « S. M. a depuis été si contente de l'esprit solide de la princesse des Ursins et de la connoissance qu'elle a de l'État et des affaires de l'Espagne qu'elle a cru ne pouvoir mieux faire que de la renvoyer incessamment à Madrid. Le sieur Amelot est témoin de la promesse solennelle qu'elle a faite au roi d'agir en tout d'un parfait concert avec l'ambassadeur de S. M. Celui-ci devra répondre par une entière confiance (2). »

Louis XIV lui rendait aussi Orry, que, dans le premier moment, à ce que prétend Saint-Simon, il aurait voulu pendre (3). L'instruction d'Amelot dit en effet que le peuple espagnol le hait, que Louis XIV avait compté le retenir à Paris, qu'il n'accordait son retour qu'aux instances de son petit-fils et aux réclamations de M^me^ des Ursins, et sous la condition qu'il fût en tout subordonné à l'ambassadeur (4).

Louis XIV laissait à la princesse, avec le caractère public d'envoyé du roi Jacques III d'Angleterre, et aux appointements de 6.000 livres, un colonel irlandais, spirituel et sensé, le chevalier du Bourck qui était destiné à surveiller en Espagne les intérêts des Jacobites liés à ceux de la maison de Bourbon, et à éclairer Chamillard par ses rapports, « véritable gazette du temps (5) ».

Les secrétaires d'État de la guerre et de la marine, Cha-

(1) Saint-Simon, t. III, p. 164.
(2) Instructions d'Amelot, 24 avril 1705, A. E. Esp., t. 147, f^os^ 2-21.
(3) Saint-Simon, t. III, p. 163 et 182.
(4) Instructions d'Amelot, 7^e^ article.
(5) Combes, op. cit. p. 195. Voir dans les *Lectures historiques à la Sorbonne et à l'Institut*, du même auteur, 2 vol. in-4°, 1883 et 1884, l'intéressant travail intitulé : Gazette hebdomadaire de la guerre de succession d'Espagne par le colonel chevalier du Bourck agent de Chamillard, t. II, p. 111-137.

millart et Pontchartrain, devaient correspondre directement avec Amelot qui se trouvait donc bien réellement le délégué de la France au gouvernement espagnol (1).

Quant aux Français plus ou moins honorables qui avaien pris la Péninsule pour théâtre de leurs exploits et dont quelques-uns décriaient la nation, l'ambassadeur devait les surveiller, ne recommander que ceux qu'il connaîtrait particulièrement, empêcher aussi qu'on ne confiât des emplois à ceux qui étaient sortis du royaume pour cause de duel (2).

Enfin le confesseur du roi, le P. Daubenton, était remplacé par un autre jésuite français, le Père Robinet, « bon religieux, écrivait Louis XIV, qui s'appliqueroit uniquement au soin de la conscience du roi et ne sortiroit pas des bornes de son emploi (3) ».

La partie française du gouvernement et de l'entourage de Philippe V étant ainsi reconstituée, il fallait en réformer la partie espagnole; mais là les changements ne pouvaient pas se faire en un jour; on devait se borner à profiter des occasions qui ne manqueraient pas de naître; elles se produisirent en effet entre le commencement de mai, date de l'arrivée d'Amelot, et le commencement d'août, date du retour de la princesse des Ursins, de sorte que celle-ci trouva toutes choses à peu près à son gré. Les modifications principales portèrent naturellement sur le Despacho et la présidence du conseil de Castille.

Le roi de France, qui avait exigé avec tant de vivacité que les fonctions de secrétaire du Despacho, partagées entre Rivas et Canalès, fussent réunies entre les mains du premier, avait fait une concession de plus à la princesse des Ursins et à la reine, tant sur la fonction que sur le titulaire; il admit qu'on la divisât et que Rivas l'abandonnât. Le marquis de Mejo-

(1) Cette correspondance se trouve aux Archives des ministères de la guerre et des affaires étrangères.

(2) Instructions d'Amelot, 14e article.

(3) Louis XIV à Philippe V, 26 avril 1705. Archives d'Alcala, l. 2460.

rada (1) fut, sur la proposition de Montellano, donné pour successeur à Rivas; « il était, dit Saint-Philippe, homme de beaucoup d'esprit, d'un jugement solide, fertile en expédients et très versé dans les affaires, mais d'un caractère un peu trop dur (2) ». On détacha de son office le département des finances et de la guerre, qui fut offert à Don Manuel de Vadillo; celui-ci refusa tout net, sans apporter l'ombre même d'un prétexte; Philippe V fut si irrité de cette attitude insolente qu'il le priva sur-le-champ de tous ses emplois, et jeta les yeux pour le nouveau département sur « un nommé don José Grimaldo, que tout le monde disait fort habile et fort honnête (3) ». « Droit, paisible et très attaché au roi (4), » Grimaldo devait, pendant de longues années, occuper son poste avec honneur.

Parmi les membres du Despacho, Montalto et Monterey demandèrent leur retraite, peu après l'arrivée d'Amelot, sous prétexte d'infirmités; Louis XIV conseilla à son petit-fils de faire un exemple en leur accordant un congé auquel, malgré cette prière, ils étaient loin de s'attendre (5). Montellano et Mancera, restant seuls au Despacho, en face de l'ambassadeur et des deux secrétaires, n'osèrent plus s'opposer à rien, le premier parce qu'il était vieux et sourd, le second parce qu'il craignait qu'on ne le congédiât à cause de son grand âge (6). Amelot était d'avis de n'en point admettre d'autres, le choix ne pouvant tomber que sur Medina-Celi, Veraguas et Aguilar : « Les appeler tous trois seroit trop, dit-il; n'en appeler qu'un seroit donner aux autres un chagrin mortel; il vaut mieux leur laisser à tous l'espérance (7). »

Il importait surtout d'avoir un homme sûr et dévoué à la

(1) Don Pedro Fernandez del Campo.
(2) *Mémoires de Saint-Philippe*, t. I, p. 299.
(3) Philippe V à Louis XIV, 8 juillet 1705. A. E. Esp., t. 153, f° 36.
(4) *Mémoires de Saint-Philippe*, t. I, p. 299.
(5) Louis XIV à Amelot, 14 juin 1705. Girardot, t. I, p. 56.
(6) Amelot au roi, 22 juin 1705. Idid., f° 192.
(7) Même lettre et *Mémoires de Noailles*, p. 184.

présidence de Castille, puisque presque tout le gouvernement intérieur appartenait à celui qui en était revêtu. La princesse des Ursins avait d'abord couvert Montellano de sa haute protection; c'était elle qui l'avait fait nommer grand maître de la maison de la reine; mais, depuis, Montellano avait paru s'éloigner d'elle et, quand elle revint, il offrit de lui-même sa démission, en demandant de quoi vivre, car il était pauvre. On le fit conseiller d'État et on le retint au Despacho; quant à la présidence, on la donna au corrégidor de Madrid, don Francisco Ronquillo, que le roi avait créé comte de Gramedo. « Les Français, écrit le marquis de Saint-Philippe, eurent grande part à ce choix; ils voulaient un président qui fût dans leur dépendance et qui leur dût son élévation. Ronquillo était d'une fidélité inébranlable et tout dévoué au roi; mais son zèle s'étendait quelquefois au delà des bornes, ce qui lui donna la réputation d'un homme trop rigide (1). » Les Français eux-mêmes, ajoute l'auteur espagnol, furent trompés dans l'espérance qu'ils avaient conçue qu'il leur obéirait: il se montra aussi incapable de ménagements pour eux que pour d'autres. Il était faible au fond, malgré cette rudesse apparente, remarque le chevalier du Bourck, crédule, scrupuleux à l'excès, peu éclairé, aimant beaucoup la vertu mais s'en faisant une idée fausse, ne sachant pas discerner la véritable, et fait pour être toujours la dupe des hypocrites (2). Heureusement il se laissait en général guider par Amelot.

Pour en finir avec tous ces changements de personnes, nous dirons en peu de mots que la place de capitaine-général de l'artillerie fut donnée au marquis de Canalès, celui-là même que Louis XIV avait fait sortir du Despacho comme incapable; que la présidence d'Aragon fut ôtée au duc de Montalto et donnée au comte d'Aguilar le père, que le connétable de Castille devint grand maître de la maison du roi, après avoir approuvé

(1) *Mémoires de Saint-Philippe*, t. I, p. 303.
(2) Le chevalier du Bourck à Voisin, 29 juillet 1709; d'après M. Combes, *op. cit.*, p. 225.

un règlement par lequel on transférait au capitaine des gardes quelques-unes des pérogatives de cette charge, surtout la garde des clés du palais pendant la nuit (1).

Toutes ces mesures furent prises, toutes ces fonctions furent conférées à la suite d'un accord entre Louis XIV et M^me^ des Ursins; c'est le roi de France lui-même qui nous le dit : « *La princesse des Ursins*, marque-t-il à Amelot, *a proposé ce que je vous écris* (2). »

III.

Tels sont les hommes : quel sera leur programme? L'établissement du système politique français par l'abaissement des grands, par la subordination des ordres religieux et la destruction des institutions nationales des pays non-castillans.

Les grands étaient comme partout, nous l'avons vu, les adversaires du pouvoir royal et ils s'étaient pour la plupart montrés hostiles à la France. Ce qu'ils détestaient chez les Français c'était peut-être moins l'influence étrangère que l'esprit monarchique. « J'ai pensé perdre à Madrid mes poumons dans les conversations secrètes que j'ai eues avec ces messieurs les grands, écrit Tessé à M^me^ de Maintenon..... Je ne pouvois leur ôter la prévention où ils sont que le roi veut gouverner l'Espagne, en changer les usages, *et que son esprit monarchique veut se répandre sur tout*, et de là tirent des conséquences sans fin et sans bornes contre leurs privilèges et leurs maximes (3). »

Amelot était venu, persuadé qu'on ne pouvait rien sans eux, qu'il fallait leur faire agréer à force de raisons les nouveautés que l'on comptait établir; il reconnut bientôt qu'il s'était trompé et qu'une indomptable fermeté viendrait seule

(1) *Mémoires de Noailles*, p. 184 et 186.
(2) Louis XIV à Amelot, 14 juin 1705. Girardot, t. I, p. 58.
(3) 28 novembre 1704. Lettres de Tessé, Ed. Rambuteau, p. 209.

à bout de leur opposition (1). C'était l'avis du maréchal de Tessé : « Je sais, dit-il à Chamillard, qu'on écrira au roi de France qu'il faut contenter les grands; et moi je crois que le roi d'Espagne n'a d'autres ennemis qu'eux, et que tout sera perdu ou prêt à se perdre, quand le plus affectionné à nos affaires de tous tant qu'ils sont, sera au ministère (2). » Louis XIV et son ambassadeur eurent bientôt pris leur parti; dès le 11 août le roi de France écrit à Amelot qu'il ne faut pas donner aux grands part aux affaires, mais les traiter avec tous les égards qui peuvent les flatter (3); et le 2 septembre il donne à sa pensée une forme encore plus précise : « Le principe que vous établissez à l'égard des grands est très véritable. Il convient comme vous dites de conserver toutes les prérogatives extérieures de leur dignité, et en même temps de les exclure de toutes les affaires dont la connoissance peut augmenter leur crédit (4). » Une autre fois il recommande de les empêcher de faire un corps, de les détacher les uns des autres en leur parlant séparément, et, quand il n'y a pas moyen de prévenir leurs représentations au roi, de les amener du moins à les faire par l'intermédiaire de délégués et non pas en masse (5). La nomination de Ronquillo à la présidence de Castille fut surtout dirigée contre eux.

Les idées françaises et par conséquent la nouvelle dynastie avaient encore des ennemis redoutables dans la plupart des ordres religieux. On devait voir bientôt nombre de capucins parmi les soldats de l'Archiduc. La présence d'un confesseur français auprès de Philippe V et surtout les maximes gallicanes qu'on supposait, non sans quelque motif, à son entourage, expliquait leur mécontentement. Amelot prétendait leur ôter l'impunité soit en les poursuivant directe-

(1) *Mémoires de Noailles*, p. 184. Amelot au roi, A. E. Esp., t. 147, f° 288.
(2) Louis XIV à Amelot, 2 septembre 1705, A. E. Esp., t. 148, f° 130.
(3) Le même au même, 20 septembre. Girardot, t. I, p. 93.
(4) Lettre de Tessé à Chamillard, citée plus haut; *Mémoires de Noailles*, p. 186; et Maldonado Macanaz, *op. cit.*, p. 85.
(5) *Mémoires de Saint-Philippe*, t. II, p. 16.

ment, soit en obtenant du pape des brefs contre les coupables. Fait caractéristique : dès 1706, il sut découvrir et associer à son gouvernement ainsi qu'à l'administration de Ronquillo le *régaliste* D. Melchor Macanaz, si fameux quelques années plus tard. Rien de plus intéressant, s'il faut en croire son descendant M. Maldonado Macanaz, que les mémoires qu'il rédigea alors pour éclairer l'ambassadeur français sur la véritable situation de l'Espagne (1).

Mais le plus grand obstacle que devait rencontrer Amelot, c'était l'esprit provincial, ou pour mieux dire l'esprit national de tous les anciens royaumes annexés depuis le seizième siècle à la couronne de Castille. On a vu, au début de cet ouvrage, quelles forces avait conservées, ou plutôt reprises le *provincialisme* espagnol sous les derniers rois autrichiens. Or, l'extension des charges fiscales de la Castille aux provinces forales et, le cas échéant, la suppression totale des privilèges politiques, faisaient partie du programme d'Amelot et d'Orry. Tout le monde le savait, bien qu'Amelot ne l'eût pas dit publiquement et semblât attendre les succès de la guerre pour se prononcer en ce sens. Mais les intéressés ne se dissimulaient pas le sort qui les attendait. Ce simple fait peut servir à le prouver. Le jour des Innocents de l'année 1705, un régiment français du maréchal de Tessé entra dans Saragosse pour se

(1) Deux études fort intéressantes ont été consacrées par M. Maldonado Macanaz à son ancêtre maternel, Don Rafaël Melchor Macanaz. L'une, celle que nous citons ici, est intitulée : *Don Rafaël Melchor Macanaz, considerado como politico y como regalista*, et fait partie de la brochure que nous avons citée : *España y Francia en el siglo XVIII*. L'autre est une Biographie de Macanaz placée en tête du premier volume de la *Biblioteca juridica de Autores españoles*. M. Maldonada Macanaz possède des mémoires manuscrits et inédits de Macanaz.

On lit dans la 1re étude, p. 83 : « Habia intervenido D. Melchor Macanaz en los asuntos politicos de la Monarquia à partir de 1706,... en cuya época habia dedicado, por orden del Rey, algunas horas al dia à servir como de asesor en el gobierno al Embajador francés, Amelot de Gournay, y à D. Francisco Ronquillo.... Los borradores de las consultas que Macanaz entonces evacuo son muy interessantes ; porque el habil cuanto modesto Embajador de Luis XIV, à diferencia de sus antecesores, los presuntuosos Cardenal d'Estrées y Duque de Gramont,.... no se saciaba de indagar las causas complejas y oscuras de los malos de España,.... y era preciso satisfacerle à todo con datos y hechos ó con solidos razonamientos..... mucho hubo de trabajar Macanaz, asi para ilustrar al Embajador francés, y en realidad primer ministro de Felipe V durante los cuatro años de su legacion etc., etc. »

rendre au siège de Barcelone; le peuple s'arma, criant à la violation de ses fueros, se jeta sur les soldats, et, bien qu'eux ni leurs chefs surpris ne tentassent aucune résistance, en masacra un grand nombre; il fallut toute l'énergie du vice-roi et de Melchor Macanaz, son secrétaire, pour que les généraux Legal et Tessé eux-mêmes sortissent d'affaire sains et saufs. Afin d'éviter le châtiment des coupables, la cité réclama le privilège de la *veintena* qui les soumettait à sa juridiction, et profitant des circonstances politiques, leur assura une complète impunité. Les Aragonais empêchaient que l'or de France entrât dans leur royaume, même pour la solde des troupes, et cependant leurs fueros n'interdisaient que *la sortie* des métaux précieux; ils percevaient des droits de péage sur les voitures de l'artillerie et traçaient eux-mêmes leurs itinéraires aux troupes. Ils témoignaient en un mot la plus profonde défiance à un gouvernement qui ne pouvait s'inspirer que des principes d'une monarchie centralisée, hostile à tout privilège local et à toute représentation populaire.

La tentative d'Amelot avait infiniment moins de chances de succès en 1705 qu'elle n'en aurait eu en 1701; l'enthousiasme, naturel au début d'un règne, était tombé; on n'avait plus la même confiance dans l'infaillibilité de Louis XIV, ni le même espoir en Philippe V; enfin la perte d'une armée entière au siège de Gibraltar, le défaut de ressources, les discordes de la cour, le mécontentement général, les conspirations, les manœuvres des alliés, la maladresse à châtier et à pardonner, bientôt après la prise de Barcelone devaient paralyser l'action gouvernementale : « Quelque terrible peinture qu'on vous fasse de l'Espagne à mesure que vous approchez de la frontière, pouvait écrire Torcy à Amelot, je regarderai comme un bien que vous ne trouviez pas le mal encore plus grand quand vous arriverez à Madrid (1). » Et en effet, à peine à son poste, l'ambassadeur faisait savoir « que l'Espagne seroit ab-

(1) Torcy à Amelot, 10 mai 1705. A. E. Esp., t. 147, f° 23.

solument perdue pour Philippe V si les choses demeuroient encore trois mois dans l'affreux désordre où elles étoient (1). » Cependant il se mit à l'œuvre avec un courage indomptable, et à travers des difficultés inouïes il accomplit tant et tant de réformes que l'on peut dire, sans crainte d'être taxé d'exagération, que l'Espagne moderne date de son gouvernement. Sous lui, tout changea ou tout commença de changer : institutions, industries, lettres et arts de la France, s'introduisirent dans la Péninsule, en renouvelèrent la forme politique et jusqu'à l'esprit. Sans les désastres de la plus terrible des guerres et sans un rappel anticipé, Amelot, quoique doué d'un moindre génie, eût été, n'en doutons pas, le Colbert de l'Espagne (2).

(1) Amelot au roi; 2 juin 1705. Ibid., f° 87.

(2) M. Maldonado Macanaz dit très bien : « Apenas hay cosa que no cambio ó que no empiece à cambiar en la Peninsula desde aquella fecha. Ideas, costumbres, instituciones, habitos, caracter, todo sufre aqui profunda trasformacion, etc. » etc. *Op. cit.*, p. 77.

CHAPITRE II.

Les premières réformes d'Amelot. — Les premiers grands revers de Philippe V. — Mission du comte d'Aguilar à Versailles et dispositions de la cour de France.

(FIN DE 1705.)

On doit rendre cette justice à Philippe V et à la reine que, cette fois du moins, loin d'entraver en rien l'action de l'ambassadeur français, ils le soutinrent jusqu'au bout contre tous ses ennemis de France et d'Espagne. « Le roi et la reine me parlent de tout, même sur les grâces que le roi doit distribuer, écrit Amelot à Louis XIV. Ce prince me remet tous les jours les mémoires et les consultes qui regardent la guerre et les finances, et après que je les ai examinés avec le sieur Orry, je lui porte les réponses ou les ordres tout dressés qu'il approuve ordinairement et les donne ensuite au marquis de Mejorada pour les faire expédier. Si tout cela est une comédie, ce que j'avoue que je ne puis me mettre dans la tête, il n'y a qu'à souhaiter qu'elle dure et que V. M. et ses ambassadeurs soient toujours trompés de la même manière (1). »

I.

La présence de M^me^ des Ursins devait encore confirmer ces bonnes dispositions; après s'être fait longtemps attendre et prier, elle arriva à Madrid le 4 août 1705, et fut reçue, comme dit le grave marquis de Saint-Philippe, avec des distinctions inusitées de souverains à sujet. Les détails de la réception qui lui fut faite et de la joie démesurée que fit éclater

(1) Amelot au roi, 22 juin 1705. A. E. Esp., t. 147, f° 190.

la reine se trouvent dans les mémoires de Noailles et de Saint-Philippe, dans les lettres du roi d'Espagne à son aïeul et dans celles du maréchal de Tessé; on peut en lire l'intéressant résumé dans l'ouvrage de M. Combes; nous n'avons, quant à nous, qu'à signaler l'espoir que Louis XIV mettait en elle : « La princesse des Ursins, écrit-il à la reine, ne vous aura pas laissé douter de mes sentiments. Je vois avec un sensible plaisir que la joie que vous avez eue de son retour soit toujours nouvelle; et je suis persuadé que *son bon esprit,* et la confiance que vous avez en elle peuvent beaucoup contribuer au bon état des affaires (1). »

Plus modeste et plus sage que le duc de Gramont, Amelot n'avait pas précipité ses jugements (2); Torcy l'en félicita au nom du roi (3). Mais il avait pris sans retard, d'accord avec Orry, les mesures les plus essentielles. Un camp avait été formé devant Madrid, les survivances d'emplois militaires avaient été supprimées (4), des charges d'inspecteurs de l'armée et de trésorier pour la guerre instituées, l'intendance militaire organisée, deux régiments de dragons mis sur pied; et surtout cette garde du corps que personne n'avait osé former, l'avait été d'Espagnols, de Wallons ou Flamands et d'Italiens, c'est-à-dire de représentants de tous les États européens qui appartenaient à Philippe V. En revanche la garde de la *Cuchilla* ou compagnie de Bourgogne établie par Charles-Quint avait été abolie comme un souvenir injurieux pour le gouver-

(1) Louis XIV à la reine 20 septembre 1705. Arch. d'Alcala, 2460.

(2) Amelot au roi, 27 mai 1705 : « Je demande encore du temps à V. M. pour lui rendre compte de ce que je pense. » A. E. Esp., t. 147, f° 67.

(3) Lettre autographe de Torcy à Amelot, 14 juin 1705. « Le Roy a reconnu, Monsieur, avec plaisir dans votre première lettre le style véritable d'un ministre consommé dans les ambassades, et votre sagesse dans la retenue que vous avez à porter des jugements avant que d'avoir bien examiné les choses par vous-même. » A. E. Esp., t. 155, f° 19.

(4) « Il est très nécessaire que le roi d'Espagne excite ses sujets à servir dans les emplois de la guerre et qu'il y attache les principales récompenses. C'est par ce moyen qu'il relèvera le courage de la nation et que ses armées se rempliront de bons officiers; ainsi j'approuve fort la résolution qu'il a prise de supprimer les abus introduits depuis longtemps dans la distribution des commanderies des ordres militaires. » Louis XIV à Amelot, 16 août 1705. Ibid., t. 155, f° 85.

nement français (1). Orry avait achevé la revision de tous les droits aliénés autrefois, mesure hardie qu'aucun souverain, depuis Ferdinand le Catholique, n'avait eu l'audace d'exécuter. Une junte nommée à cette fin s'était montrée inflexible dans ses décisions, mais si impartiale que le marquis de Saint-Philippe qui déteste Orry est obligé de reconnaître les services qu'elle rendit : « Grâce à cette réforme, dit-il, Orry, malgré sa vivacité naturelle et son entêtement pour ses idées, rétablit l'ordre dans le Trésor royal (2). » Deux millions que Louis XIV envoya de France contribuèrent aussi à ce résultat (3). L'armée en éprouva une amélioration sensible : « Depuis le retour d'Orry et l'arrivée d'Amelot, écrit le chevalier du Bourck, les troupes sont mieux payées, la désertion est un peu arrêtée chez nous et commence chez nos ennemis (4). » Le maréchal de Tessé confirme son témoignage en disant : « Les affaires de la guerre, qui sont celles qui méritent attention (les autres à proprement parler ne sont que bagatelles), semblent prendre une forme ; au moins sont-elles en mouvement (5). » Et la princesse des Ursins, dès qu'elle entre en Espagne, ne se montre pas moins satisfaite : « Eh bien, Monsieur, écrit-elle à Chamillard le 29 juillet, si je suis contente de pouvoir arriver lundi prochain à Madrid, et de n'avoir plus à marcher neuf ou dix heures par jour dans un pays où la canicule tue jusqu'aux animaux, vous ne devez pas l'être moins des opérations de vos nouveaux acteurs. Assurément les choses ont changé du blanc au noir depuis qu'ils travaillent. Je l'apprends des Espagnols dans toutes les villes où je passe. Ils en sont informés par les lettres qu'ils reçoivent de Madrid et par les officiers qui se répandent partout pour travailler aux recrues. J'en ai vu plusieurs, pleins de bonne volonté et de zèle, charmés d'avoir un peu d'argent

(1) Ces premières réformes sont exposées dans les lettres de Philippe V à Louis XIV et dans une longue dépêche d'Amelot à Torcy, 4 juin 1705. A. E. Esp., t. 147, f° 101.
(2) *Mémoires de Saint-Philippe*, t. I, p. 212.
(3) Philippe V à Louis XIV.
(4) 19 juin 1705. Dépôt de la guerre, t. III, 237e lettre, n° 1885.
(5) Lettre du 8 juillet citée plus haut.

et persuadés qu'ils ne retomberont plus dans le mépris et la misère où ils ont été si longtemps. Les peuples prennent part à ces heureuses dispositions. On sent redoubler leur amour et leur fidélité pour le roi leur maître, et tous ne désirent rien tant que de voir l'autorité absolue entre les mains de qui elle doit être. Il ne faut maintenant qu'une chose, c'est que le roi d'Espagne puisse commander son armée, en Catalogne, au mois de septembre prochain. Cela dissipera absolument tout ce qui reste d'intrigues dans le royaume. C'est un coup de partie, dont le succès peut ôter à nos ennemis toute espérance de conquérir l'Espagne, et qu'il faut tenter, en mettant en usage tout ce qu'il faut pour le faire réussir (1). »

Les grands n'avaient pas tardé à reconnaître le danger dont ils étaient menacés par l'énergie d'Amelot, et ils commençaient à profiter de tous les prétextes pour marquer leur opposition. Le premier fut l'introduction de garnisons françaises dans les places frontières de Fontarabie et de Saint-Sébastien; Montellano lui-même s'éleva avec véhémence contre cette mesure, et il fallut que Philippe déclarât que, les deux rois étant si étroitement unis, on ne devait point distinguer entre les troupes françaises et les espagnoles (2). Bientôt après, on reçut l'avis d'un complot formé contre la personne du roi. On avait lieu de supposer que l'Archiduc et l'Amirante étaient attendus à Madrid; qu'on pensait à enlever ou à tuer Philippe V et que le marquis de Léganès se chargerait d'exécuter cette trahison. On n'avait pas de preuves absolues contre Léganès; néanmoins, comme il était depuis longtemps suspect et avait toujours refusé de prêter serment de fidélité, on s'assura de sa personne; le prince de Tserclaës, capitaine des gardes, l'arrêta et le fit conduire à Pampelune, d'où on le transféra en France (3). Louis XIV approuva fort cette rapide exécution

(1) Mme des Ursins à Chamillard, 29 juillet 1705. Dépôt de la guerre, t. IV, n° 1886. 157e lettre, citée par Combes, p. 218.
(2) Amelot au roi, 2 juin 1705, t. 147, f° 41 et 87.
(3) Amelot au roi, 2 juin 1705. Ibid., f° 129; et du 10 juin, ibid., f° 143.

d'une décision énergique : « N'attendez point, je vous prie, mes conseils en de pareilles occasions où le moindre délai est pernicieux. Vous savez combien je souhaite que vous agissiez par vous-même, et je serai ravi de n'avoir qu'à approuver ce que V. M. aura décidé. J'espère qu'elle se servira utilement de l'heureuse découverte de la conspiration pour intéresser encore davantage ses fidèles sujets à sa conservation et pour se faire craindre des malintentionnés (1). »

L'emprisonnement de Léganès ne pouvait manquer d'être blâmé; Philippe V fut si affecté des bruits qu'on répandit en France de l'innocence du personnage, qu'il pria son aïeul d'y mettre ordre par tous les moyens (2). La réponse de Louis XIV fut, suivant une remarque déjà faite par l'abbé Millot, une espèce d'hommage rendu par le monarque le plus puissant à la liberté des jugements publics : « Je souhaiterois qu'on pût faire cesser les discours dont V. M. se plaint; mais il est impossible d'ôter au public la liberté de parler : il se l'est attribuée dans tous les temps, en tout pays, et en France plus qu'ailleurs. Il faut tâcher de ne lui donner que des sujets d'approuver et de louer. J'espère qu'il en trouvera de fréquentes occasions dans la suite de votre règne (3). »

Les grands cherchaient une occasion de faire éclater leur mécontentement, et ils la trouvèrent dans une misérable question de cérémonial où tous les torts étaient de leur côté. Le prince de Tserclaës, capitaine des gardes, avait reçu la grandesse; en vertu de sa charge, il devait, à la chapelle, se tenir debout derrière le roi, tandis que les grands étaient assis; l'ayant fait grand, Philippe lui donna le droit de s'asseoir, et son fauteuil se trouva naturellement entre celui du roi et le banc des grands; là-dessus les grands déclarèrent qu'ils n'iraient point à la chapelle, et trois d'entre eux seulement finirent par céder aux instances d'Amelot et de la princesse des

(1) Louis XIV à Philippe V, 28 juin 1705. Arch. d'Alcala, l. 2460.
(2) Philippe V à Louis XIV, 14 août 1703. A. E. Esp., t. 153, f° 191.
(3) Louis XIV à Philippe V, 6 septembre 1705. Arch. d'Alcala, l. 2460.

Ursins (1). Louis XIV fut très fâché de cet incident : « Il est désagréable de donner lieu de croire au public qu'il y ait une division déclarée entre V. M. et les grands de son royaume et qu'ils forment ensemble un corps rebelle à vos ordres. Vous ne pouvez cependant abandonner ce que vous avez fait (2). » Les explications du roi d'Espagne furent très solides. « Des gens qui cherchoient noise jusque dans des choses qui étoient à leur avantage, n'avoient-ils pas bien envie de gronder? N'auroit-ce pas été un bien plus grand sujet de plainte pour eux, si le roi avoit fait tenir debout le prince de Tserclaës, contre la prééminence qu'ont les grands de s'asseoir devant Sa Majesté? Ce différend n'avoit nullement pour cause la légèreté du roi; la mauvaise volonté des grands étoit seule coupable (3). » Le comte de Lemos et le duc de Sessa, capitaines des compagnies espagnoles, furent destitués à l'occasion de cette affaire et remplacés par le jeune comte d'Aguilar et le duc d'Ossone. Louis XIV avait cependant raison de recommander d'éviter en de telles conjonctures les moindres maladresses; n'était-il pas dangereux de faire connaître les forces de l'Archiduc en Espagne (1)?

Il ne fallait pas, d'ailleurs, suspecter les uns et les autres sans fortes raisons : « Je ne puis croire, écrivait-il, par exemple, que les avis donnés contre le duc de Medina-Sidonia aient le moindre fondement. Il a fait paroître en toutes occasions trop de zèle et trop d'attachement pour la personne du roi, son maître, pour laisser aucun lieu de soupçonner sa fidélité. Le duc de Medina-Celi a de si grands établissements en Espagne, que je ne puis croire qu'il s'expose jamais à les perdre, en prenant des engagements contraires à son devoir. Il est cependant de la prudence d'examiner dans les conjonctures présentes toutes les démarches de ceux dont les intentions peuvent paroître suspectes. Mais il est nécessaire aussi de ne pas porter

(1) *Mémoires de Noailles*, p. 185.
(2) Louis XIV à Philippe V, 20 septembre 1705. Arch. d'Alcala, l. 2160.
(3) Philippe V à Louis XIX, 4 octobre 1705. A. E. Esp., t. 154, f° 7.
(4) Louis XIV à Amelot, 28 juin 1705. Girardot, t. I, p. 63.

la défiance trop loin. Il seroit dangereux pour le service du roi d'Espagne de faire croire qu'il regarde tous les grands de son royaume comme autant d'ennemis domestiques. Ce seroit donner un trop grand avantage au parti de l'Archiduc que de les considérer tous ou le plus grand nombre d'entre eux, comme attachés au parti de ce prince (1). » Le roi de France déplorait aussi « qu'en voulant abattre l'autorité des grands, on n'eût pas eu soin de ménager cet étage de gens qui se répandent dans toutes les maisons (magistrats inférieurs, prêtres et médecins), et dont l'empire est le plus absolu, quoique quelquefois il éclate le moins au dehors. S'il n'étoit plus temps de remédier au passé, il falloit au moins conserver, s'il étoit possible, l'inclination du peuple et de la moyenne noblesse (2). »

Amelot aurait souhaité dompter l'opposition des moines, comme il avait tenté de faire celle des grands; il voulut les intimider par le prompt châtiment d'un Minime séditieux, auteur d'une conjuration à Grenade; mais le conseil de Castille décida que les juges séculiers ne pouvaient lui faire son procès sans un bref du pape. Le roi envoya un courrier demander ce bref; le souverain pontife le rédigea en des termes tels que les tribunaux ecclésiastiques se refusèrent au jugement. On s'indignait avec raison qu'il ne fût pas possible de faire mourir un moine chargé de neuf ou dix assassinats, et convaincu de conspiration. « Ce fait trop criant, écrit M^me^ des Ursins à Torcy, donne aux autres moines la hardiesse d'être les chefs de toutes les révoltes, ou de refuser l'absolution à ceux qui ne se déclarent pas pour l'Archiduc. » Il y eut cependant parmi les ecclésiastiques des modèles de fidélité; trois évêques de Catalogne aimèrent mieux perdre leur siège que de prêter

(1) Louis XIV à Amelot, 27 juillet. Ibid., f° 69. — Louis XIV écrit encore à propos de Medina-Sidonia : « J'approuve fort l'avis de la princesse des Ursins au sujet du duc de Medina-Sidonia, et il eût été bon de ménager plus qu'on a fait ceux qui de tout temps avoient paru souhaiter le plus un prince de mon sang pour régner en Espagne. Ce n'est pas à moi, ni au roi mon petit-fils, à venger sur le duc de Medina-Sidonia la conduite que son père et son oncle ont tenue à l'égard de Philippe IV. » A. E. Esp., t. 155, f° 143.

(2) Louis XIV à Amelot, 25 octobre 1705, ibid., en réponse à plusieurs lettres d'Amelot signalant l'hostilité de ces sortes de personnes. Girardot, t. I, p. 104.

serment à l'Archiduc ; les évêques de Murcie et d'Orihuela se mirent même à la tête des milices et sauvèrent Alicante dont les rebelles allaient s'emparer. Mais la majorité des moines, soit par des actes, soit par des écrits, soufflait partout la sédition et principalement dans les provinces de l'est (1).

Des événements d'une gravité exceptionnelle devaient empêcher, pour le présent, l'ambassadeur d'exécuter la troisième partie de son programme, l'abolition des fueros de l'Aragon et de la Catalogne. Barcelone, en effet, était tombée aux mains de l'ennemi, le 9 octobre; la Catalogne entière avait reconnu Charles III; cent cinquante miquelets, commandés par un moine, avaient suffi à soulever vingt-deux petites villes d'Aragon; Valence, à son tour, s'était rangée du parti de l'Archiduc; la province de Murcie et la Castille elle-même ne paraissaient pas sûres (octobre-décembre) : ce n'était plus de réformes qu'il s'agissait, mais du salut même de la dynastie. « La prise de Barcelone, écrit Louis XIV le 25 octobre, auroit eu de très fâcheuses suites, quand même les peuples d'Espagne auroient conservé pour le roi leur maître le même zèle et la même fidélité qu'ils témoignoient les années précédentes. Il est par conséquent encore plus dangereux maintenant qu'on ne doit pas même compter sur leur indifférence. » Le roi de France concluait en disant que Philippe n'aurait qu'une chose à faire si les extrémités qu'on pouvait prévoir arrivaient : se mettre à la tête de son armée et combattre (2) : « Je compte assez sur son courage pour croire qu'il ne regardera pas ses affaires comme perdues et que, s'agissant de conserver sa couronne, il aimera mieux s'exposer à toutes sortes d'extrémités que de désespérer trop légèrement de pouvoir se maintenir sur le trône... Je suis bien persuadé que les conseils que vous lui donnerez seront entièrement conformes à mes intentions, à son rang et à sa naissance (3). »

(1) *Mémoires de Noailles*, p. 183, 186 et 188.
(2) Louis XIV à Amelot, 25 octobre 1705. Girardot, t. I, p. 104.
(3) Le même au même, 15 novembre 1705. Ibid., p. 108.

Amelot avait besoin d'entendre ce fier langage, car il représentait déjà au roi son maître que lui seul pouvait sauver Philippe V. Il fallait une armée française pour reprendre Barcelone; si Louis XIV n'envoyait pas de troupes en Catalogne, il y avait lieu de prendre dès à présent des mesures pour se ménager une retraite sûre, sans chercher davantage à se soutenir en Espagne. On disait déjà que la France n'avait laissé prendre Barcelone que parce qu'elle était d'accord pour une répartition avec les Allemands; si elle ne faisait pas un effort considérable pour la ressaisir, les Espagnols prendraient le parti de se soumettre à Charles III au fur et à mesure que les Allemands avanceraient (1). Tous les Castillans bien intentionnés suppliaient Philippe V « d'envoyer un homme de distinction de la nation pour représenter au roi de France plus en détail l'état présent des affaires qu'il étoit presque impossible de peindre par de simples lettres et pour le conjurer de ne pas abandonner l'Espagne (2). » Le 7 novembre, Philippe V cédait à leurs instances et faisait partir pour Versailles le comte d'Aguilar, le fils, tandis que lui-même s'engageait à prendre le commandement de l'armée : « Je n'ai qu'à louer un projet digne de votre naissance, répondit Louis XIV avec sa grandeur d'âme ordinaire;... lorsqu'il s'agit de défendre une couronne, il faut, plutôt que de l'abandonner, perdre la vie; et je reconnois avec plaisir ces sentiments dans tout ce qui m'a été dit de Votre Majesté (3). » Il lui promettait en même temps de ne rien oublier pour le secourir.

II.

Quelles étaient, en cette terrible occurrence, les véritables intentions de la France par rapport à l'Espagne? On vient de

(1) Amelot à Louis XIV, 2 novembre 1705. A. E. Esp., t. 149, f° 35.
(2) Le même au même, 6 novembre. Ibid., f° 41.
(3) Louis XIV à Philippe V, 26 novembre 1705, Arch. d'Alcala, l. 2460.

voir que beaucoup d'Espagnols croyaient à l'existence d'un traité de partage signé par Louis XIV et par l'Empereur. Une première fois, dans le courant de la même année 1705, le bruit du démembrement de l'Espagne avait déjà couru, et Philippe V avait même chargé Amelot de demander au roi de France ce qu'il y avait de vrai dans de telles rumeurs (1). Celui-ci avait répondu avec assez de sécheresse qu'il n'avait pas l'intention de démembrer l'Espagne, mais « qu'il n'étoit pas extraordinaire que tout le monde pensât qu'il n'achèveroit pas d'épuiser inutilement son royaume pour soutenir une nation qui sembloit courir volontairement à sa perte (2); » que « depuis quatre ans il portoit seul tout le poids de la monarchie d'Espagne, que les Espagnols paroissoient dans l'indifférence sur ce qui les regardoit, et que le seul moyen d'éviter le démembrement, c'étoit de bien faire la guerre (3). »

Le gouvernement français n'était pas absolument sincère en faisant cette réponse au roi d'Espagne, car, s'il était vrai qu'il n'eût pris l'initiative d'aucun traité de partage, il en avait cependant entendu faire la proposition sans un déplaisir trop marqué; Torcy n'avait même point encore renoncé à l'idée d'un partage avantageux à la France. Dès le mois d'avril 1705 quelques pourparlers, officieux il est vrai, avaient été entamés avec la Hollande; cette puissance consentait à reconnaître Philippe V, moyennant la cession d'un certain nombre de places fortes aux Pays-Bas et surtout de grands privilèges commerciaux. Un mois plus tard, le 10 mai 1705, Torcy avait envoyé un agent diplomatique sérieux qui s'était vu demander en outre quelques compensations pour l'archiduc Charles. Bien que secrètes, ces négociations avaient attiré l'attention et Marl-

(1) Amelot à Louis XIV, 22 mai 1705, A. E. Esp., t. 147, f° 41.

(2) Louis XIV à Amelot, 1er juin 1705. A. E. Esp. t. 155, f° 16. Il dit dans la même lettre : « Il faut aussi que le Roi Catholique songe en même temps que les bonnes dispositions de ses peuples changeront, si de sa part il ne pourvoit à leur sûreté. Il est obligé à les défendre comme ils le sont à lui demeurer fidèles. Et s'il craint la perte ou la séparation de ses États, il faut prendre de meilleures mesures qu'il n'a pris jusqu'à présent pour les conserver. »

(3) Le même au même, 7 juin 1705. Ibid., t. 147, f° 61.

borough s'en était montré fort irrité, mais, l'opinion publique l'y poussant, Heinsius avait passé outre; et au mois d'octobre 1705, c'est-à-dire au moment de la prise de Barcelone, ces trois solutions avaient été proposées au conseil des affaires étrangères : 1° Naples et la Sicile à l'archiduc Charles; les Pays-Bas à un prince autrichien; tout le reste de la monarchie espagnole à Philippe V; — 2° l'électorat de Bavière à l'archiduc Charles; Naples et la Sicile à l'Électeur de Bavière; les Pays-Bas au second fils de l'Électeur de Bavière; le reste à Philippe V; — 3° la Castille et les Indes à l'Archiduc; les royaumes d'Aragon, de Valence, la Catalogne, Naples, la Sicile et et la Sardaigne à Philippe V; les Pays-Bas et le Milanais à un prince quelconque.

Louis XIV ne rejeta pas à première vue ces conditions de paix; il y proposa seulement certaines modifications, par exemple le partage des Pays-Bas entre la France et la Hollande, ou la cession des Pays-Bas au duc de Lorraine, la Lorraine étant donnée à la France. Un mémoire sur les conséquences de la prise de Barcelone avait été soumis au conseil; la conclusion en était qu'il n'y avait que deux partis à prendre, « ou celui de faire un effort pour recouvrer Barcelone promptement, ou de faire la paix incessamment. » C'est vers cette dernière hypothèse que l'on penchait : « Dans cette alternative, disait-on, il est nécessaire d'examiner s'il est possible que la France, en l'état présent des choses, puisse continuer de faire elle seule pour l'Espagne ce que toute l'Europe a eu de la peine à faire, lorsque ce corps languissant avoit encore quelque esprit de vie, et n'étoit pas si rempli de mauvaises humeurs comme il est aujourd'hui, excité par la présence d'un prince qui est venu pour l'envahir et qui s'en est déjà ouvert l'entrée par la conquête de la Catalogne. On savoit si bien l'indolence des Espagnols et le mauvais état de leurs affaires, que lorsqu'on refusa le partage pour s'en tenir au testament de Charles II, ce fut presque un sentiment universel qu'on alloit attacher un corps malade à un corps plein de santé; et les Espagnols

même ne laissèrent pas de dire que la France ne devoit pas s'attendre à de grands secours de leur part; que Charles II lui avoit laissé vingt-deux couronnes et que c'étoit à elle à les maintenir sur la tête de Philippe V (1). »

On examinait enfin les chances de paix, et, la considérant comme possible, on engageait le roi à la négocier.

Louis XIV entra de si bonne foi dans cette idée, qu'il refusa d'abord d'envoyer de nouveaux secours à Philippe V, sous prétexte que ses troupes, trop éloignées des frontières d'Espagne, n'arriveraient pas à temps (2). Deux choses changèrent ces dispositions du roi de France : le rapprochement des Anglais et des Hollandais à la suite de leurs succès dans la Péninsule, et la mission du comte d'Aguilar.

III.

Ce personnage, que Saint-Simon accable de ses invectives, parce qu'il eut le tort grave à ses yeux de se lier intimement avec le duc de Noailles, nous a laissé, dans trois longues dépêches des 3, 12 et 20 décembre 1705, un récit de son ambassade, assez différent de celui qu'a écrit l'auteur des célèbres Mémoires. Nous y pouvons saisir sur le vif les dispositions de la cour de France à l'égard de l'Espagne, après que les soucis d'une longue guerre et les premiers revers de Philippe V eurent fait tomber les enthousiasmes et jusqu'aux espérances de 1701 (3).

Bien loin que Louis XIV parût ne pas voir clair dans la situation des deux puissances et se montrât prêt à soutenir coûte que coûte le roi son petit-fils, « plutôt que de céder un moulin

(1) A. E. Esp., t. 154, f° 385.

(2) Louis XIV à Philippe V, le 25 octobre 1705. Arch. d'Alcala, l. 2460. Saint-Simon se trompe donc quand il rapporte (t. III, p. 214), sur un mot de Chamillard, que Louis XIV ne voulait pas céder un moulin de toute la succession d'Espagne.

(3) Saint-Simon, t. III, p. 214. Les dépêches du comte d'Aguilar sont aux Archives de Simancas, Est. l. 4301. Celle du 3 décembre ne compte pas moins de 79 pages in-f°.

de la succession d'Espagne, » il représenta, dès la première audience au comte d'Aguilar « qu'il lui était impossible d'envoyer une armée en Catalogne et que la France était au bout des sacrifices qu'elle pouvait faire ». Le roi était parfaitement d'accord avec son gouvernement, tout au moins avec ceux des ministres qui mettaient la main aux affaires d'Espagne : Torcy, Pontchartrain fils et Chamillard. Tous trois témoignèrent d'une ardente affection pour le roi d'Espagne, mais déclarèrent à son envoyé « que les forces des plus grandes monarchies ont des limites, et que, bien malgré soi, on se verrait forcé de ne pas faire ce qu'on voudrait ».

Heureusement pour Philippe V, l'entourage et la famille de Louis XIV étaient plus faciles à émouvoir que le roi et ses ministres. Aguilar ne tarda pas à s'en apercevoir; aussi fut-ce de ce côté que très habilement il tourna ses batteries.

Il alla tout d'abord trouver M^me^ de Maintenon, sachant qu'il pourrait parler librement à celle qui, depuis si longtemps, se faisait dans ses lettres à la reine d'Espagne et à la princesse des Ursins, l'interprète ou l'écho des volontés de Louis XIV. Ne venait-elle pas d'ailleurs de recevoir presque coup sur coup deux lettres suppliantes de Philippe V, où, non content de faire appel à ses bons offices, le roi d'Espagne ne dédaignait pas de lui exposer tout au long les raisons politiques et militaires de sa démarche auprès du roi (1)? L'épouse de Louis XIV affecta cependant au premier moment de ne pas vouloir s'entretenir d'affaires avec l'ambassadeur, s'excusant sur son incapacité des choses de la guerre. Aguilar insista pour parler; M^me^ de Maintenon n'insista pas pour qu'il se tût; toutes les questions qui touchaient au gouvernement de l'Espagne furent abordées, toutes les personnes qui y participaient passées en revue; M^me^ de Maintenon elle-même avait entrepris le panégyrique d'Amelot, lorsque Louis XIV, en entrant dans sa chambre, vint mettre un terme à ce long entretien. Elle s'était ex-

(1) 14 octobre et 8 novembre 1705. A. E. Esp. Mémoires et Documents, t. 99.

primée en termes si tendres sur les jeunes souverains de l'Espagne que le comte d'Aguilar en conçut bon espoir.

A priori, il en fondait un moindre sur les intentions du duc d'Orléans. Quelle ne fut pas sa surprise lorsque ce prince l'abordant par deux fois, « protesta avec les expressions les plus fortes du dévouement passionné qu'il portait aux intérêts du roi, son neveu! » Bien plus, « après toutes sortes de confidences singulières et de réflexions sur l'état présent des choses, » il demanda *sous le plus grand secret* à l'ambassadeur « s'il croyait qu'il serait du goût de S. M. C. et du peuple espagnol que ce fût lui, duc d'Orléans, qui commandât dans la Péninsule les troupes unies de France et d'Espagne? »

Ce n'était pas la première fois qu'une pareille idée traversait l'esprit du prince. Déjà, en 1704, il avait demandé le même commandement; Louis XIV lui avait répondu *que le roi d'Espagne en pourrait prendre quelque ombrage* (1). Au commencement de 1705, le duc d'Orléans était revenu à la charge; le roi de France s'était montré moins affirmatif; aussi le duc s'était-il imaginé qu'une démarche faite par la cour d'Espagne triompherait des dernières hésitations du souverain (2).

Pris au dépourvu, le comte d'Aguilar répondit qu'il était convaincu que S. M. C. serait fort touchée du désir de son oncle et très heureuse de l'avoir pour général. Quant à la nation, un tel choix serait pour elle une grande consolation et une grande joie, car elle y verrait la preuve la plus évidente de l'intérêt que la France prenait à la défendre. Le duc d'Orléans demanda alors à son interlocuteur s'il pourrait répéter ces paroles au roi de France, en en citant l'origine. « Certainement, repartit Aguilar, et d'ailleurs je les redirai moi aussi à S. M. T. C. » L'ambassadeur s'engagea en finissant à envoyer, si Louis XIV le voulait bien, un courrier exprès au roi d'Espagne pour lui demander

(1) Lettre du duc d'Orléans à Mme de Maintenon, citée dans les Pièces justificatives des *Mémoires de Noailles*. Ed. Michaud, p. 404.

(2) Le comte d'Aguilar à Philippe V, 3 décembre 1705. Simancas, Est., l. 4301.

son consentement formel. Quelle fut la réponse de Philippe V? nous l'ignorons. Toujours est-il qu'Aguilar ne fut pas désavoué, et que le duc d'Orléans obtint le commandement d'une armée, non pas encore en Espagne, mais en Italie, dans les États du roi son neveu.

Tandis que le duc d'Orléans faisait auprès du comte d'Aguilar la démarche qu'on vient de dire, le duc de Bourgogne en tentait une analogue auprès de Louis XIV lui-même. Ce prince, qu'un scrupule, très légitime chez un jeune homme séparé du trône par un aïeul jaloux de son autorité et par un père tenu dans l'effacement, empêchait souvent d'appuyer de sa recommandation les désirs d'un frère tendrement aimé (1), n'avait point hésité cette fois. Dès qu'il avait appris le malheur de Philippe V, surmontant sa timidité, il s'était jeté aux pieds du roi, l'avait conjuré d'envoyer une armée au secours de l'Espagne et de lui en confier le commandement, afin qu'il l'exerçât sous les ordres de son frère cadet (2).

Mais, de tous les princes de la famille royale, celui dont l'intervention fut la plus active et la plus utile auprès de Louis XIV, ce fut cet apathique grand Dauphin, ce Monseigneur, qui ne savait d'habitude remplir ses lettres au roi son fils que des plus futiles détails de la chasse au loup. Devenu un autre homme il prit à part pendant plusieurs heures le comte d'Aguilar et se fit rendre compte de toutes choses; il exigea qu'on lui dît la vérité sur ce qui s'était passé à Barcelone; ce malheur était-il le résultat d'un simple accident, ou au contraire de l'imprévoyance, des mauvaises mesures, de l'impuissance? Il demanda qu'on lui répétât les arguments dont s'était servi Louis XIV et se chargea de les réfuter; bref, il défendit la cause de son fils « avec autant d'amour que d'effi-

(1) Par exemple dans l'affaire de la princesse des Ursins, malgré les instances du roi et de la reine d'Espagne. « *C'est au roi et non pas à moi à en juger,* » répète-t-il souvent Le duc de Bourgogne à Philippe V, 13 janvier 1705. Arch. d'Alcala, l. 2514.

(2) Le duc de Bourgogne à Philippe V, 26 novembre 1705; Alcala, l. 2514; le comte d'Aguilar à Philippe V, 12 décembre 1705; Simancas, Est., l. 4301.

cace, *con igual amor que eficacia;* » et promit de faire de même chaque fois que l'occasion s'en présenterait.

Le comte d'Aguilar n'avait pas négligé d'ailleurs de causer souvent avec les ministres de la guerre et de la marine, et il était arrivé, non sans peine, à leur persuader que l'Espagne avait encore des ressources suffisantes pour entreprendre le siège de Barcelone, pourvu qu'elle fût aidée par des régiments et des vaisseaux français.

Tant de sollicitations triomphèrent enfin des répugnances premières de Louis XIV. Il autorisa le comte d'Aguilar à consulter Vauban sur la façon dont il convenait de mener le siège et à s'entendre avec Chamillard et Pontchartrain sur le nombre et la nature des secours nécessaires pour le terminer heureusement (1). Il écrivit lui-même à son petit-fils que ses vœux étaient accomplis, mais apparemment il n'aimait pas qu'on le pressât si fort, car il pria le roi d'Espagne de s'abstenir désormais d'envoyer des gens exprès pour représenter ce qu'il voudrait faire savoir. Ses lettres et son ambassadeur ordinaire l'en instruiraient aussi bien et avec moins d'éclat (2).

IV.

Tandis que la prise de Barcelone produisait à Versailles ces divers mouvements, Madrid n'était pas moins agité. Aguilar, le père, et Medina-Celi exposaient à Amelot en termes fort durs les griefs des Espagnols. Ils voulaient qu'on profitât du départ du roi, lorsqu'il se mettrait à la tête de ses troupes, pour organiser, sous le nom conservé du Despacho, un véritable conseil de régence. Medina-Celi prétendait que l'ambassadeur de France n'entrât point dans ce conseil, à moins que l'ambassadeur d'Espagne à Paris ne fût admis au conseil de Louis XIV.

(1) Le comte d'Aguilar au roi d'Espagne, 12 décembre 1705. Simancas, Est. l. 4301.

(2) Louis XIV à Philippe V, le 6 décembre 1705. Arch. d'Alcala, l. 2460. Il répète la même chose avec plus d'énergie dans sa lettre à Amelot, du même jour, Girardot, t. I, p. 116.

Amelot et la princesse des Ursins tremblaient à la pensée des dangers qu'un tel gouvernement ferait courir à la cause française ainsi qu'à leurs réformes à peine ébauchées. Aussi jugeaient-ils que la reine seule devait, comme les années précédentes, être chargée du gouvernement en l'absence du roi. Mais la princesse, craignant le retour des accusations qui avaient naguère prévalu contre elle, désirait qu'Amelot restât à Madrid, tandis que l'ambassadeur faisait observer que sa place était auprès de Philippe V. Le maréchal de Tessé, dans une lettre adressée à Chamillard, paraissait convaincu que l'ambassadeur ne pouvait quitter la capitale, où il était l'âme de tout : « La reine et la princesse des Ursins, disait-il, sont comme en France nos généraux courtisans, qui, pétris de bonnes intentions, préfèrent la vie tranquille au travail (1). »

La décision fut, suivant l'habitude, remise à Louis XIV. Ce prince se montra fort surpris « que le roi d'Espagne passant seulement en Aragon, il fût plus nécessaire d'établir une sorte de régence à Madrid, qu'il l'étoit d'en établir une dans le royaume d'Aragon, lorsque le roi faisoit son séjour en Castille. » Néanmoins, puisqu'on lui donnait l'assurance qu'un tel établissement était nécessaire, il consentait à examiner la question dans les termes mêmes où on la lui posait. Quant à ce qui le concernait, peu lui importait que l'ambassadeur suivît le Roi Catholique à l'armée ou qu'il demeurât à Madrid. Le service du roi d'Espagne serait assuré dans l'un et l'autre cas. Mais la gloire de Philippe ne souffrirait-elle pas « si on le laissoit à l'armée seul, sans conseil, de manière à faire croire au public que toutes les affaires de la monarchie seroient portées à la connoissance de la reine et que le roi ne s'en mêleroit plus? » Était-il convenable qu'il parût le simple général de l'armée? Ne dirait-on pas que l'autorité souveraine résidait dans la reine seule, quand on verrait Louis XIV laisser son ambassadeur auprès d'elle? Tous les bruits qui avaient couru

(1) Tessé à Chamillard, 8 décembre 1705. *Mémoires de Noailles*, p. 188.

sur Marie-Louise et sa prétendue avidité de gouverner ne se renouvelleraient-ils pas plus forts que jamais?

Nonobstant toutes ces considérations, le roi de France s'en rapportait exclusivement au jugement de la princesse des Ursins; il l'autorisait à composer à son gré le Despacho de la reine d'Espagne et à déterminer elle-même « la manière dont le Roi Catholique gouverneroit ses affaires » pendant qu'il commanderait l'armée : « Je suis si persuadé de la droiture de ses intentions, disait Louis XIV à Philippe V, que je crois que vous ne pouvez vous tromper en suivant ses avis (1). »

Il fut donc réglé que la reine aurait la régence et qu'Amelot resterait à Madrid : « C'est la plus grande marque que je pourrai jamais donner au roi de mon obéissance, écrivit Marie-Louise à son aïeul. Je n'ai jamais aimé le gouvernement. Je n'en ai que trop connu les peines et rien ne m'y a paru agréable. Le temps malheureux où nous sommes me rendra cet emploi encore bien plus fâcheux, et je vous avoue que je l'aurois trouvé insupportable si votre ministre dans lequel je mets une entière confiance ne m'aidoit et ne m'étoit témoin auprès de vous de ma conduite. Il vous dira sans doute que j'ai été bien mal connue quand on me représentoit comme une princesse qui aimoit à se mêler d'affaires. Plût à Dieu n'avoir que celles dont la plupart des femmes sont chargées, c'est-à-dire n'avoir à penser qu'à des bagatelles qui m'amuseroient, et qui me feroient passer une vie moins agitée que celle que je passe (2)! »

Nous savons par le duc d'Albe que Louis XIV fut si touché des sentiments de la reine qu'il en conçut un désir plus vif de secourir énergiquement l'Espagne (3). Il l'écrivit d'ail-

(1) Louis XIV à Amelot, 21 décembre 1705. Girardot, t. I, p. 124.

(2) La reine d'Espagne à Louis XIV, 25 février 1706. A. E. Esp., t. 163, f° 186.

(3) Le duc d'Albe au marquis de Mejorada, 12 mars 1706. Simancas, Estado, l. 4303. « La de quedar la Reyna nuestra Señora con el absoluto mando de la Monarchia que en la constitucion presente era el mas fuerte sacrificio que podia hacer S. M. á la voluntad del rey nuestro Señor, y al Consuelo de sus Vasallos.. S. M. Ch^ma me dijo como havia recivido carta de la reyna nuestra Señora en que le mostraba su espiritu, y su pena, y que uno y otro le obligaba á que se aplicasen los medios para que se consiguiese la seguritad y quietud. »

leurs à la reine elle-même, en excitant encore son courage :

A Versailles, le 14e mars 1706.

« Je ne suis point en peine des affaires que le roi d'Espa-
« gne laisse à Madrid, depuis que je sais qu'il vous en a con-
« fié le gouvernement pendant son absence. J'étois bien per-
« suadé qu'en l'acceptant vous préféreriez la satisfaction de lui
« plaire à celle que vous auriez trouvée dans une vie paisi-
« ble, et occupée seulement du soin de savoir de ses nouvelles.
« Il y a des temps où il n'est pas permis de consulter sa
« propre inclination. Votre Majesté pourra suivre celle qu'elle
« a pour le repos, lorsque les affaires seront plus tranquilles;
« mais il faut présentement employer, pour les intérêts du roi
« votre mari, les heureux talents que vous avez, et vous en
« servir pour contenir les peuples dans le devoir, et pour ani-
« mer leur zèle en faveur du roi leur maître. L'expérience du
« passé m'assure que vos soins et votre application aux af-
« faires ne réussiront pas moins dans les conjonctures pré-
« sentes; et si les succès du roi mon petit-fils sont tels que
« je l'espère des bénédictions de Dieu sur les mesures que j'ai
« prises, cette campagne doit terminer les agitations que vous
« avez jusqu'à présent souffertes. Je n'ai rien oublié pour faire
« en sorte que les événements soient heureux; et je puis vous
« assurer que ma tendresse étant égale pour vous et pour le roi
« mon petit-fils, je souhaite autant pour vous que pour lui-
« même, que vous le revoyiez bientôt plein de gloire, et triom-
« phant de ses ennemis (1). »

C'étaient hélas des désastres qui, dans cette année 1706, attendaient les souverains de la France et de l'Espagne, mais ils devaient aussi s'élever en quelque façon au dessus d'eux-mêmes et leur grandeur d'âme allait paraître dans tout son éclat.

(1) Archives d'Alcala, l. 2460.

CHAPITRE III.

Les désastres de 1706. — Héroïsme des Espagnols. — Premiers découragements de la France.

(1706.)

I.

Quoiqu'il importât de frapper un coup décisif pendant l'hiver on avait perdu beaucoup de temps en incertitudes et en alarmes. Le maréchal de Tessé était depuis le commencement de novembre en Aragon; mais la révolte de Valence, la sédition de Saragosse, le manque d'argent, d'artillerie et de voitures, l'avaient jeté dans le désespoir, si tant est que le désespoir pût entrer dans un cœur aussi léger. Qu'on en juge par cette lettre qu'il écrit à Torcy, le 1er janvier 1706. « Vous prenez mon style pour des réalités, et parce que je ne saurois gagner sur moi d'être affligé, ni de paroître embarrassé, vous me croyez bien aisé dans ma taille. Voilà comme vous êtes, Messieurs tous les ministres : quand on vous afflige de choses ou malheureuses ou désespérées, l'on vous met au désespoir; quand on a l'honneur de vous écrire gaiement, vous en tirez des augures favorables pour les affaires. Oh bien! je vous assure que rien n'est moins gai que ce qui se passe. Me voici sur l'Ebre, ayant des quartiers sur la Cinca, et à bien plus de cent lieues de la frontière de Portugal toute ouverte et où les ennemis ont une grande armée, que j'ai bien vue et comptée, et à laquelle pourtant on n'a pas voulu avoir de foi. J'ai devant moi la Catalogne, en adoration du petit souverain qu'elle s'est fait; sur ma droite le royaume de Valence totalement révolté, et au milieu celui d'Aragon qui ne demande pas mieux que de l'être, qui refuse tout et qui nous assomme.

« Quand je m'aviserois de me plaindre et de pleurer, il n'en seroit ni plus ni moins, de sorte Monsieur, que, ne fût-ce que du bout des dents, je me suis résolu de rire, et quand je devrois ne pas retrouver mon bonnet, que je vous ai dit que j'avois jeté par-dessus les moulins, mon parti est pris (1). »

Le maréchal regardait les projets formés à Madrid comme « des visions de gens qui se noient, et qui croyant se reprendre où ils peuvent ne font que se noyer. » Il supposait que toute l'Espagne était disposée à changer de maître et ne voulait point faire d'efforts. « Regardez l'Espagne, écrivait-il à Chamillard, comme un pays où il faut quasi une armée dans chaque province; et vous ne vous tromperez pas (2). » N'agissant pas lui-même, il dissuadait Philippe V de venir se mettre à la tête de l'armée (3). » Louis XIV, cependant, ne pouvait s'empêcher de soupçonner son petit-fils de prolonger son séjour à Madrid, faute d'avoir le courage de quitter la reine. Dès le 10 janvier, il écrivait à Amelot : « Je souhaite que la présence du roi mon petit-fils à la tête de son armée change la face des affaires et qu'elle produise le bon effet qu'on en doit attendre, mais je ne vois pas encore qu'il se presse de marcher comme sa gloire et ses intérêts le demandent. Vous me parlez avec incertitude de son départ de Madrid et je ne puis empêcher qu'il ne me revienne que l'on emploie secrètement plusieurs moyens différents pour rompre ce voyage. Je veux que vous n'oubliiez rien pour le presser. Je regarderois comme les plus grands ennemis du roi d'Espagne ceux qui le retiendroient à Madrid dans le temps que les étrangers et ses propres sujets s'unissent pour lui enlever sa couronne. Je suis persuadé que lorsqu'on le verra commander ses armées, le zèle de ses peuples se ranimera et qu'il trouvera plus de fidélité dans la nation espagnole qu'elle n'en montreroit peut-être si elle le voyoit abandonner la défense de son État, de sa cou-

(1) Lettres de Tessé, Ed. Rambuteau, p. 271.
(2) *Mémoires de Noailles*, p. 192.
(3) Philippe V à Louis XIV, 29 janvier 1706. A. E. Esp., t. 163, f° 56.

ronne et de sa propre personne et en remettre le soin à ses généraux (1). » Ce faisant, il perdrait absolument toute réputation (2).

Amelot affirmait que Philippe V désirait vraiment aller à l'armée; que la reine et la princesse des Ursins voulaient qu'il s'y rendît; qu'il ne fallait point croire ce que d'autres mandaient sans doute de Madrid; que le maréchal de Tessé écrivait peut-être au roi de France le contraire de ce qu'il écrivait au roi d'Espagne; qu'il ne perdait, quant à lui, aucune occasion de donner à S. M. C. les conseils qu'il croyait les plus propres à lui élever l'esprit et à le faire penser en roi (3). Philippe V lui-même ne cessait d'écrire qu'il était prêt « à courir où sa gloire et son devoir l'appeloient (4). » Malgré tant de protestations, ce fut seulement le 27 février que le roi d'Espagne pût dater une lettre d'Alcala, sa première étape (5); il y avait trois mois que Louis XIV le sommait de se mettre en route.

Une autre difficulté ne tarda pas à surgir entre Philippe V et son aïeul. Le maréchal de Tessé, inquiet des conséquences probables d'une entreprise sur Barcelone, disait depuis longtemps qu'il valait mieux reprendre d'abord Girone et Valence. Autrement, en cas de malheur devant Barcelone, Philippe ne pourrait rentrer en Castille que par la France. Cette prévision, que l'événement devait justifier, expliquait dans le présent les hésitations du maréchal. Pour y mettre fin, le roi d'Espagne, humilié sans doute des reproches que lui faisait Louis XIV, prit sur lui de s'occuper avant tout de la réduction du royaume de Valence. Il écrivit au maréchal de Tessé de le venir joindre sur la frontière de cette province avec ses vingt bataillons et ses neuf escadrons, comptant ensuite sur la flotte française pour assiéger Tortose qui lui donnerait, du côté du sud, l'en-

(1) Louis XIV à Amelot, 10 janvier 1706. Girardot, t. I, p. 129.
(2) Le même au même, 17 janvier 1706. A. E. Esp., t. 155, f° 218.
(3) Amelot à Louis XIV, 25 janvier, 3 et 16 février 1706. Ibid., t. 157, f° 125, 165, 200, etc.
(4) Philippe V à Louis XIV, 17 février 1706. Ibid., t. 163, f° 148.
(5) Louis XIV lui en fait compliment dans sa lettre du 14 mars 1706.

trée de la Catalogne (1). C'était le plan que devait adopter l'année suivante le duc d'Orléans, non sans succès. Mais le roi de France fut très mécontent d'un changement aussi grave fait sans son ordre ; sur le champ il écrivit à son petit-fils avec une raideur extrême « *qu'il souhaitoit pour le bien des affaires que Tessé n'eût point obéi*, que si malheureusement il l'avoit fait, le Roi Catholique ne sentiroit *que trop le préjudice de ce contre-temps* (2). » Le maréchal de Tessé reçut de son côté les ordres les plus formels : « Je suis persuadé, lui disait en substance Louis XIV, que le parti le plus sage et le plus sûr est celui que vous proposez, et que dans une guerre ordinaire il faudroit s'assurer de l'Aragon et de Valence, tandis que par la prise de Girone on assureroit une communication libre avec le Roussillon ; *mais dans la conjoncture présente, tout cela ne décide rien.* L'archiduc resteroit à Barcelone. L'Angleterre et la Hollande lui préparent un puissant secours, avec lequel, si vous lui en donniez le temps, il pourra se remettre en campagne et occuper toutes mes troupes pendant que les Portugais pénètreront dans l'Estramadure et la Castille, sans trouver de résistance. Legal a ordre de disposer toutes choses pour entrer en Catalogne les premiers jours de mars : *je vous ordonne de le joindre, en quelque état que soient les affaires de Valence et d'Aragon.* Les vivres et les munitions arriveront bientôt par mer. *Quand même la flotte commandée par le comte de Toulouse seroit obligée de se retirer, s'il en arrive une des ennemis beaucoup plus nombreuse, sa retraite ni les troupes que les ennemis jetteront dans Barcelone, ne vous empêcheroient pas de prendre cette place*, dont la garnison doit être fort affoiblie par celles de Girone, Lérida, Tortose etc. (3). »

Ces ordres arrivèrent quand Philippe V et Tessé étaient déjà en marche; aussitôt ils changèrent de route. Comme si cette

(1) Philippe V à Louis XIV, 12 février 1706. A. E. Esp., t. 163. f° 121.
(2) Louis XIV à Philippe V, 25 février 1706. A. E. Esp., t. 163, f° 146.
(3) Louis XIV à Tessé, 13 février 1706. *Mémoires de Noailles*, p. 192.

obéissance n'était point un hommage suffisant, Philippe se répandit en excuses au sujet de sa propre résolution, en témoignages d'admiration sur celle de Louis XIV (1). Quant à Tessé, il déclara que « si l'on tenoit un consistoire pour décider de l'infaillibilité du Roi, comme l'on en a tenu pour celle du Pape, il décideroit pour celle de S. M. Ses ordres, disait-il, ont confondu toute la science humaine (2). » L'entreprise de Barcelone, demandée par la cour d'Espagne en novembre 1705, fut donc décidée par celle de France en février 1706; et c'est elle qui, en dernier ressort, doit en porter la responsabilité. Quand on commande aussi impérieusement, on doit assurer le succès; il était parfaitement vrai que le siège de Barcelone était le seul événement qui pût décider quelque chose; mais alors il ne fallait point laisser passer le moment favorable, et tout le mois de mars s'écoula sans qu'on fît rien! Legal n'avait point d'artillerie et la flotte française n'arrivait pas. Philippe V en était navré : « Ce retardement, écrivait-il à Louis XIV, est d'autant plus désagréable à mon impatience qu'il peut apporter un grand préjudice, comme vous le connoîtrez mieux que moi, au succès de l'entreprise de Barcelone. Tout étoit disposé de mon côté pour y marcher avec toute la diligence que vous désiriez et il ne dépendra pas de moi que nous ne nous y rendions bientôt, puisque je vais me porter toujours sur la Sègre et y établir mon pont en attendant d'autres nouvelles du sieur de Legal ou de votre flotte. Car si j'apprends positivement qu'elle est arrivée devant Barcelone, je ne balancerai pas à y marcher, vu la foiblesse de l'Archiduc (3). »

Bref, on ne fut devant Barcelone qu'au commencement d'avril. Cependant l'armée était bonne : quarante bataillons et trente-six escadrons la composaient; le comte de Toulouse avait une flotte de trente vaisseaux. L'Archiduc était dans la ville avec des forces très inférieures, et la place était en si mauvais état qu'on

(1) Philippe V à Louis XIV, 11 mars 1706. A. E. Esp., t. 163, f° 259.
(2) Tessé à Chamillard, 5 avril 1706. *Mémoires de Noailles*, p. 192.
(3) Philippe V à Louis XIV, 18 mars 1706. A. E. Esp., t. 164, f° 282.

pouvait se flatter de la reprendre en moins de temps que les Anglais ne l'avaient prise (1). Déjà Amelot, escomptant le succès, envoyait au maréchal de Tessé ses instructions pour l'abolition des privilèges de la Catalogne (2); déjà Louis XIV voyait l'archiduc prisonnier et la guerre terminée d'un seul coup par cette capture (3); déjà la citadelle de Barcelone, le Mont-Joui, était tombée aux mains de l'armée franco-espagnole et trois brèches étaient faites au corps de la place; lorsque, tout à coup, le 10 mai, le comte de Toulouse, averti que la flotte ennemie approchait, beaucoup plus forte que la sienne, reprit la route de Toulon!

Tessé perdit la tête; l'opinion commune et les ordres positifs de Louis XIV lui dictaient un assaut qui eût presque à coup sûr mis la place au pouvoir de Philippe V; au lieu de le donner, il leva le siège dans la nuit du 11 au 12, abandonnant son artillerie, ses munitions et ses blessés (4). Un maréchal français consommait la ruine d'une entreprise que la retraite d'un amiral français avait commencée!

La douleur de Philippe V fut amère; il eût volontiers risqué sa vie plutôt que de quitter la place; Tessé et tous les officiers généraux, excepté Legal, lui avaient demandé s'il voulait sacrifier, sans autre profit que sa gloire personnelle, l'armée entière de son aïeul; devant un tel argument, devant un tel accord il avait cédé; il avait ordonné la retraite; mais tous les chemins de la Catalogne étaient coupés; il avait fallu se résoudre, quoique avec un extrême chagrin, à prendre la route du Roussillon : « J'espère tout, disait le roi d'Espagne en finissant sa lugubre « narration, dans les extrémités où je suis réduit des bontés de « mon cher grand-père qui ne m'abandonnera pas. Pour moi « je suis dans une douleur que je ne puis vous exprimer d'a- « voir été obligé de laisser l'Archiduc dans Barcelone et je n'au- « rai aucun repos que je ne le combatte partout où il sera. Don-

(1) *Mémoires de Noailles*, p. 192-193.
(2) Amelot à Tessé, 11 avril 1706. A. E. Esp., t. 158, f° 189.
(3) Louis XIV à Philippe V, 16 avril 1706. Ibid., t. 154, f° 25.
(4) *Mémoires de Noailles*, p. 192-193.

« nez m'en, je vous prie, les moyens et laissez faire après un « prince qui se souvient qu'il est votre petit-fils, qui sait fort « bien ce qu'il doit à son sang et à lui-même, qui répandra jus- « qu'à la dernière goutte de son sang devant que d'abandonner « le trône où après Dieu vous l'avez placé et si généreusement « soutenu (1). » On a prétendu qu'Amelot était l'auteur des lettres courageuses par lesquelles Philippe V avait identifié sa cause avec celle de l'Espagne et juré de n'en pas sortir vivant. L'ambassadeur n'était cependant pas là pour lui dicter les lignes qu'on vient de lire ni tant de lettres aussi belles qu'il écrivit avant de rentrer à Madrid; la vérité est que le jeune prince trouva dans son âme les sentiments qui lui permirent de supporter noblement de tragiques aventures, et les termes éloquents dont il se servit pour les exprimer.

Ainsi Philippe V était réduit à sortir de son royaume, à faire le tour des Pyrénées et à passer par Pampelune pour revenir à Madrid; il ordonna au duc de Noailles, qui commandait en Roussillon, de l'accompagner, promettant de le renvoyer, dès qu'il le pourrait, là où Louis XIV le jugerait à propos.

II.

La situation de l'Espagne semblait vraiment désespérée. Pendant l'absence du roi, son mari, la reine avait, elle aussi, couru de grands dangers. Depuis plusieurs mois Philippe V suppliait son aïeul d'envoyer des renforts à l'armée d'Estramadure (1); mais Chamillard représentait qu'on ne pouvait suffire aux perpétuelles demandes de l'Espagne, qu'il avait envoyé des armées sur toutes les frontières, que trois d'entre elles, celles de Flandre, d'Italie et de Catalogne étaient supérieures à celles de l'ennemi; que les Espagnols devaient du moins tenir tête à eux seuls aux Anglo-Portugais qui opéraient sur les limites de la Castille

(1) Philippe V à Louis XIV, le 20 mai 1706. A. E. Esp., t. 164, f° 190.
(2) Voir les lettres de Philippe V, novembre et décembre 1705; janvier et février 1706.

et du Portugal (1); aussi Louis XIV avait résisté jusqu'en février aux prières de son petit-fils; alors seulement il avait consenti à mettre en branle quelques régiments, tout en avertissant le roi d'Espagne qu'ils ne pourraient être en Estramadure avant la fin de mai : « Publiez cependant que je vous les envoie, ajoutait-il, et qu'ils entreront incessamment en campagne. Le bruit de leur approche ne sauroit être qu'avantageux au bien de vos affaires (2). » Berwick, créé maréchal, devait commander cette armée; il arriva à Madrid dès le 11 mars. Il empêcha d'abord les ennemis de mettre le siège devant Badajoz; mais ils se rejetèrent sur Alcantara dont le gouverneur se rendit au bout de cinq jours, sans même que la brèche fût faite. En cette dangereuse occurrence, la reine montra autant de courage et de présence d'esprit que quatre années auparavant lors de la descente des Anglais près de Cadix. Elle se rendit à l'hôtel de ville de Madrid, harangua les magistrats et obtint d'eux un secours de six mille pistoles (3); comme de coutume aussi, elle se tourna vers le roi de France : « Je puis vous assurer, lui disait-elle, après lui avoir exposé l'extrême péril où elle se trouvait, que cependant Dieu me donne assez de courage pour prévoir toutes les suites les plus fâcheuses sans m'en laisser abattre, connoissant qu'il faut tout recevoir de sa main. Ce que je lui demande avec plus de ferveur, c'est la conservation de la vie du roi mon mari et celle de Votre Majesté (4). »

Le 25 avril, de nouveaux courriers envoyés par le maréchal de Berwick annonçaient la prise de la Moraleja et de Coria, la marche des ennemis sur Plasencia et l'invasion de la Castille. Indomptable dans son énergie, la reine décréta l'armement de tout le royaume « pour pouvoir opposer au moins quelque chose aux ennemis. » « Ce n'est que des milices, écrivait-elle à M^me^ de Maintenon, mais on n'a rien de mieux. » Et cette reine

(1) Le duc d'Albe au marquis de Mejorada. Simancas. Est. l. 4303. Lettre du 18 février 1706.

(2) Louis XIV à Philippe V, 16 février 1706. Arch. d'Alcala, l. 2460.

(3) *Mémoires de Noailles*, p. 195.

(4) La reine d'Espagne à Louis XIV, 18 avril 1706. A. E. Esp., t. 164, f° 101.

de dix-sept ans, qui en quelques heures avait pourvu à tout, trouvait encore en elle les forces nécessaires pour relever les courages abattus : « Les ennemis nous feront apparemment du mal, disait-elle encore à Mme de Maintenon; ils obligeront à prendre des partis; mais que le roi prenne vitement Barcelone et vienne avec de bonnes troupes sûres, françoises, je vous assure qu'il fera repentir les Portugais de leurs insolences. Enfin, vous vous moquerez peut-être de nous, mais ni la princesse des Ursins, ni moi, ne perdons pas courage, *et je vous conseille d'en faire autant*. Nous sommes prêtes à tout événement; nous prendrons les partis qui seront nécessaires, mais il ne faut pas croire pour cela que l'Espagne soit perdue. *Animez le roi, animez ma sœur, et animez-vous vous-même, je vous prie;* car il ne sert de rien de se bien affliger qu'à se faire malade, et voilà ce qu'il ne faut pas dans aucun de vous; nous aurons soin de vous donner de nos nouvelles souvent, car les affaires le demandent ainsi, et surtout conservez-vous et au nom de Dieu que ceci ne vous donne point la fièvre (1)! »

Louis XIV ne pouvait s'empêcher d'admirer tant de fermeté, de prudence et de belle humeur : « Je serois surpris de toutes les qualités que vous faites paroître dans un temps aussi difficile, écrivait-il à Marie-Louise, si je faisois seulement attention à votre âge et au peu d'expérience qu'il vous a permis d'acquérir, mais vous m'avez accoutumé à ne pas compter les années pour juger de votre sagesse et de vos talents. Le zèle de vos peuples que vous animez doit faire connoître à vos ennemis qu'ils s'abusent de croire les Espagnols infidèles à leur roi (2). »

Amelot était moins optimiste dans ses jugements sur les Espagnols. Il les méprisait si fort qu'il prétendait qu'on leur ferait accepter jusqu'au démembrement de leur pays... Dès qu'il y aura ici une armée de France supérieure aux Portugais ou capable au moins de les contenir chez eux, *ces gens-ci ne sont nullement à craindre par eux-mêmes. Ils n'ont ni cou-*

(1) La même à Mme de Maintenon, 25 avril 1706. A. E. Esp., t. 164, f° 101. Mém. et Doc., t. 128.
(2) Louis XIV à la reine d'Espagne, 9 mai 1706. Arch. d'Alcala, l. 2460.

rage, ni force et ne montrent en tout que foiblesse et lâcheté... Ils font tout le mal qu'ils sont capables de faire, la douceur et les ménagements ne les engageront jamais à être de bons sujets; ce n'est que par la vigueur et la fermeté du gouvernement qu'on en viendra à bout et le roi d'Espagne ne sera jamais véritablement roi, s'il n'est en état de se faire craindre (1). »

Étrange aberration d'un esprit éclairé! Parlementaire et légiste, Amelot ne voyait dans les hommes que matière à administrer, et ne sentait pas les grands mouvements qui, en certaines occasions, entraînent un peuple noble et fier. Cette page était écrite un mois tout juste avant le magnifique effort des Castillans qui devait assurer à jamais la couronne sur la tête de Philippe V!

Un rayon d'espérance et de joie devait luire une fois encore dans la correspondance de Marie-Louise. Le 8 mai, « la prise du Montjoui et la bataille gagnée en Italie étoient cause que sa lettre n'étoit plus si triste (2); » et le 12, la retraite des Anglo-Portugais lui donnait un peu de repos du côté de Madrid (3). Combien elle préférait la gloire de son mari à sa propre sécurité, les lettres où elle relate ces deux événements en font foi. Qui n'eût souscrit en les lisant, à ces mots de Louis XIV : « Plus vous êtes sensible à mes intérêts et à la gloire du roi mon petit-fils, plus je le suis à ce qui regarde personnellement V. M... Je souhaite que le péril où vous avez été serve seulement à embellir l'histoire de votre vie. Je sais que l'Espagne vous met déjà au nombre de ses plus grandes reines (4). »

Ni le roi de France, ni la reine d'Espagne ne se doutaient, hélas! qu'à l'heure où ils échangeaient ces lettres et ces espérances, le siège de Barcelone était levé et Philippe hors de son royaume. Comment allaient-ils supporter la fatale nouvelle d'un désastre aussi peu attendu?

(1) Amelot au roi, 5 mai 1706. A. E. Esp., t. 159, f° 12.
(2) La reine d'Espagne à Louis XIV, le 8 mai 1706. A. E. Esp., t. 164, f° 162.
(3) La même au même, Ibid., f° 170.
(4) Louis XIV à la reine d'Espagne, 23 mai 1706. Arch. d'Alcala, l. 2460.

III.

Le vieux roi l'apprit le premier; par une coïncidence désolante elle arriva à Versailles le même jour que celle du désastre de Ramillies (1). Ni l'une ni l'autre ne purent triompher de la grandeur d'âme de Louis XIV : « Votre douleur est très juste, écrivit-il aussitôt à Philippe V; mais je suis bien aise de voir qu'elle n'abat pas votre courage : il paroît autant dans les adversités que dans les conquêtes; et le malheur que vous avez eu de lever le siège de Barcelone n'est pas irréparable, puisque je vois que vous pensez comme vous le devez, étant du sang dont vous êtes, et dans le rang où Dieu vous a placé. J'espère qu'il voudra bien maintenir son ouvrage, et je n'oublierai aucun des moyens qu'il m'a donnés pour vous soutenir. Le duc de Noailles vous informera de ce que j'ai dessein de faire pour vous. Je vous dirai seulement, en général, que j'envoie mes ordres pour faire avancer jusqu'à Bayonne trente bataillons et vingt escadrons qui se rendront à Pampelune avec toute la diligence possible. Vous ne devez point hasarder de passer à Madrid seul et peu accompagné; *vous êtes dans une conjoncture où tout dépend de la conservation de votre personne :* ainsi vous devez seulement marcher jusqu'à Pampelune avec quelques régiments de cavalerie et de dragons, et vous y attendrez le reste des troupes. J'espère que leur valeur et leur zèle pour V. M. rendront les efforts de vos ennemis inutiles.

« Nous n'avons pas été heureux en Flandre; il faut se soumettre aux jugements de Dieu et croire que si nous profitons des disgrâces qu'il nous envoie, elles nous procureront des biens solides et éternels. Soyez bien assuré de mon amitié tendre et constante pour vous, et croyez qu'en quelque occasion que ce soit, je vous en donnerai toujours des marques essentielles (2). »

(1) La bataille fut perdue par Villeroi le 24 mai 1706.
(2) Louis XIV, à Philippe V, 29 mai 1706. Arch. d'Alcala, l. 2460.

Le 21 mai seulement, Marie-Louise avait appris à Madrid l'arrivée de la flotte ennemie devant Barcelone et la retraite du comte de Toulouse. Aussitôt Mme de Maintenon avait reçu la confidence de sa douleur : « Mon Dieu, Madame, n'aurons-nous jamais que des peines et ne verrons-nous point la fin de nos malheurs qui ne sont déjà que trop longs... Je tâche à prendre courage, mais je vous avoue que j'en ai beaucoup moins sur ce qui regarde le roi que sur le reste, et ces contre-temps du côté où est ce prince m'effraient et m'inquiètent bien plus que quand on croyoit avoir bientôt les ennemis aux portes de Madrid, quoique ce fût un assez grand événement. Toute ma consolation est comme je vous ai dit plusieurs fois dans le Seigneur et dans le roi mon grand-père qui suivra à ce que j'espère ce que lui inspirera la tendresse qu'il a pour le roi son petit-fils. Pour à Madrid, je n'ai de consolation que dans la princesse des Ursins, et que ferois-je sans elle qui est une bonne amie, un bon conseil, et en laquelle on trouve tout ce qu'on cherche et tout ce que l'on trouve si rarement (1). »

Le 24 mai, douze jours après l'événement, les premiers bruits de la levée du siège coururent dans la capitale; la reine implora par Mme de Maintenon le secours de Louis XIV : « Je « ne me donne point l'honneur d'écrire au Roi sur les mau- « vaises nouvelles que nous avons apprises aujourd'hui. Je « n'ai pas le courage d'être la première peut-être à lui appren- « dre tous nos malheurs. Je voudrois pouvoir vous les cacher « à vous-même sachant combien vous y serez sensible. Mais, « Madame, il faut pourtant que vous ne les ignoriez pas, puis- « que nous devons espérer, le roi et moi, notre unique secours « dans les bontés du roi notre grand-père... Rien peut-il être « plus cruel que tout cela? Ce n'est pourtant pas ce qui m'af- « flige le plus. C'est le risque où est la personne du roi que je « vois plus exposé que jamais sans pouvoir avoir aucunes nou- « velles de lui, ni sans pouvoir l'aider en rien. Je me vois

(1) La reine à Mme de Maintenon, 21 mai 1706. A. E. Esp. Mém. et Doc., t. 128.

« d'ailleurs dénuée de tout sans savoir quelle sera ma destinée, « ni pouvoir prendre aucun parti que triste et hasardeux. Nous « vous dépêchons ce courrier pour vous apprendre notre état « et pour vous prier, après l'avoir représenté au roi, qu'il m'aide « de ses sages conseils et de sa protection. Je les suivrai autant « qu'il me sera possible et si nous sommes assez malheureux « pour perdre la couronne qu'il nous avoit procurée, je veux « au moins avoir la consolation de suivre en tout ses préceptes « et de mériter par là la continuation de son estime et de son « amitié. Continuez-moi la vôtre, ma chère Madame, je vous « conjure. J'en connois tout le prix et quoique reine régnante « ou dépouillée vous aurez toujours en moi une amie sincère, « reconnoissante et pleine de tendresse. Monseigneur avoit trop « contribué à faire roi son fils pour que je puisse douter de « l'extrême déplaisir qu'il aura en recevant ces méchantes « nouvelles. Faites-lui-en, je vous prie, des compliments et « faites-lui bien connoître que mes sentiments pour lui sont « aussi tendres que respectueux (1). »

Le 20 mai encore, les nouvelles les plus contradictoires circulaient dans Madrid et la reine se reprenait à espérer la prise de Barcelone (2); ce fut seulement le 6 juin qu'elle sut toute la vérité de la bouche même de Philippe V, arrivé subitement à Madrid, après une marche d'une rapidité prodigieuse (3).

Amelot, persistant dans son erreur sur les dispositions des Espagnols, avait, dès la première rumeur de la levée du siège de Barcelone, écrit à Louis XIV pour le conjurer d'empêcher Philippe V de passer par le midi de la France. « Ce seroit, disait-il, livrer l'Espagne à l'Archiduc (4). » Mais avec une décision rare le roi d'Espagne avait pris son parti : le ton de ses lettres témoigne de la vigueur de ses résolutions.

(1) La reine à Mme de Maintenon, 24 mai 1706. A. E. Esp., Mém. et Doc., t. 128.

(2) La même à la même, 26 mai 1701 ; Ibid.; et au roi de France, 26 mai 1706. A. E. Esp., t. 163, f° 227.

(3) La même à Mme de Maintenon, 5 juin 1705. *Loc. cit.* — Philippe V, à Louis XIV, 6 juin 1706. A. E. Esp., t. 164, f° 282.

(4) Amelot à Louis XIV, 21 mai 1706. A. E. Esp., t. 159, f° 61.

A Narbonne, ce 27 mai 1706.

« J'ai prié le duc de Noailles de dépêcher ce courrier à « V. M. pour lui rendre compte de mon voyage. Je lui dirai « seulement que je suis parti ce matin de Perpignan en chaise « de poste et que je compte de continuer ma route de même, « croyant qu'il n'y a rien de plus important que de me re- « montrer au plus tôt en Espagne, et que je ne puis non plus « m'y rendre trop tôt pour la défendre moi-même contre les « efforts de nos ennemis, et répandre jusqu'à la dernière « goutte de mon sang plutôt que de l'abandonner. J'espère « toujours de vos bontés que vous voudrez bien me mettre « en état de réparer le malheur qui m'est arrivé, et je vous « assure que j'en brûle d'envie et d'impatience, et que je « n'aurai point de repos que je ne me revoie à la tête d'une « armée et aux mains avec mes ennemis (1). »

Trois jours après, il se décide à franchir les Pyrénées et à pousser droit à Pampelune.

A Navarrens, ce 31 mai 1706.

« Ce qui m'a déterminé à faire la diligence que j'ai faite, « et à prendre le chemin que je prends, est qu'il me semble « par toutes sortes de raisons qu'il n'y a rien de si important « que de me faire voir au plus tôt en Espagne. Premièrement « il faut détruire les mauvaises impressions que ma retraite « par la France y aura faites, et puis, plus tôt j'y rentrerai, « et moins la nouvelle du siège de Barcelone aura-t-elle « eu le temps d'y faire un mauvais effet. D'ailleurs, *je crois* « *qu'il n'y auroit rien de si dangereux dans cette con-* « *joncture que de montrer de la méfiance aux Castillans*, « quand ils ont fait voir de leur côté tant de fidélité et de « zèle, *et que je ne puis mieux les confirmer dans leurs* « *bonnes intentions qu'en me jetant entre leurs bras, dans* « *un temps aussi épineux que celui-ci avec une entière*

(1) A. E. Esp., t. 164, f° 230.

« *confiance*. Je me suis donc déterminé à prendre le che-
« min de Pampelune préférablement à celui de Bayonne,
« parce que le premier est de beaucoup plus court, que la
« Navarre est tranquille, et que l'escorte de huit cents hom-
« mes que j'aurois pu avoir en allant par Bayonne ne suffi-
« roit pas si l'Espagne étoit révoltée, et est de trop quand
« elle ne l'est pas (1). »

Ainsi Philippe V avait deviné, par une intuition de son cœur royal, ce dévouement des Castillans que l'ambassadeur s'obstinait à nier. Le 2 juin il arrivait à Pampelune et s'excusait encore une fois auprès de son aïeul de n'avoir pas attendu ses ordres pour faire ce qu'il avait fait; il n'avait pas lieu de s'en repentir puisqu'on le recevait avec de grandes acclamations. Il comptait, sitôt à Madrid, reprendre le commandement des troupes et combattre l'Archiduc quelque part qu'il fût; que Louis XIV ordonnât donc aux siennes de pénétrer en Aragon par Jaca et de passer au plus tôt en Castille. « Je vous supplie de donner vos ordres pour cela au maréchal de Tessé, et de vouloir bien soutenir votre petit-fils qui veut se sacrifier pour la défense de sa couronne avec d'autant plus de joie qu'il croit qu'en la défendant, il vous rend le plus grand service qu'il vous puisse rendre (2). »

Philippe V fut à Madrid le 6 juin. Trois heures après son arrivée, il en faisait part « à son bon grand-père », et se montrait justement fier d'avoir accompli en onze jours ce hardi voyage de Perpignan à Madrid (3).

IV.

Le roi d'Espagne n'était cependant entré dans sa capitale que pour en sortir et pour ordonner à la reine d'en faire autant. Les événements, en effet, se précipitaient de telle sorte

(1) A. E. Esp., t. 164, f° 248.
(2) Philippe V à Louis XIV, 2 juin 1706, t. 164, f° 253.
(3) Philippe V à Louis XIV, le 6 juin 1706. A. E. Esp., t. 164, f° 282.

qu'il n'était plus possible de tenir compte des mâles instructions de Louis XIV qui prescrivaient pour séjour à Philippe V l'armée, à Marie-Louise, la capitale (1).

Le maréchal de Berwick, hors d'état de rien tenter d'efficace jusqu'à l'arrivée des troupes françaises, n'avait pu que retarder la marche des ennemis. Ceux-ci avaient pour général un émigré protestant, Ruvigny, devenu Milord Galloway et pair d'Angleterre, singularité d'autant plus remarquable, suivant une observation de l'abbé Millot, que l'armée française était commandée par un Anglais réfugié, devenu pair et maréchal de France (2). Les Anglo-Portugais, après avoir pris Salamanque, marchèrent sur Madrid où Galloway fit proclamer l'Archiduc le 25 juin 1706. Les habitants ne cédèrent qu'à la force et montrèrent par tous les moyens qui restaient à leur faiblesse l'attachement qu'ils conservaient à leur souverain légitime. On vit des traits qui rappellent les plus célèbres de l'antiquité; c'étaient des coups de stylet qui toutes les nuits étendaient sur le pavé les soldats isolés; c'étaient des bruits trompeurs semés exprès pour entraîner les généraux à de fausses démarches; c'était encore cette conduite fameuse des courtisanes les plus corrompues qui allaient dans le camp du Mançanarès communiquer aux soldats ennemis les maux hideux dont moururent plus de six mille d'entre eux (3).

Cependant Philippe V et sa femme se montraient dignes des marques les plus rares d'une fidélité fanatique : l'un était à la tête de ses troupes, à quelques lieues de l'ennemi; l'autre s'était retirée à Burgos, dans la vieille patrie du Cid, séjour incommode et bien moins sûr que Pampelune, mais du moins en

(1) Louis XIV à la Reine, 14 juin 1706. Arch. d'Alcala, . 2160. Le roi écrit le même jour à Amelot : « Je vois par la lettre que la Reine m'écrit qu'elle songe à se retirer à Pampelune ou à Fontarabie, mais il faut la détourner de ce projet. » Le roi à l'armée; la reine dans sa capitale jusqu'à la dernière extrémité; ces mêmes instructions sont répétées dans la lettre du 21 juin. On voit que les conseils énergiques n'ont pas fait défaut du côté de la France. A. E. Esp., t. 155, f^os 258 et 264.

(2) *Mémoires de Noailles*, p. 195.

(3) Lire au sujet de tous ces faits le curieux récit de Saint-Philippe, *Mémoires*, t. II, p. 48.

terre castillane; elle y réunissait autour d'elle les membres fidèles des conseils de la monarchie; le roi et la reine avaient envoyé leurs pierreries en France pour se procurer quelque argent; ni les souffrances physiques, ni les défaites, ni les trahisons multipliées ne pouvaient dompter leur courage (1).

« Me voici arrivée en cette ville, écrit Marie-Louise à Louis XIV, « où le roi a voulu que je vinsse; je souhaite que ma présence « produise l'effet qu'il s'en est proposé. J'ai souffert toutes les « incommodités imaginables, tant par la chaleur et la poussière « excessive que par les mauvais gîtes que j'ai trouvés, ayant « été obligée d'être dans des maisons tombantes; celle où je « suis maintenant n'est guère moins délabrée; mais tout cela « n'est pas grand chose si le roi votre petit-fils peut vaincre « ses ennemis.

« Les peuples de ce pays ont montré beaucoup de joie de « me voir; cependant je ne répondrois pas que si on les som- « moit pour reconnoître l'Archiduc, la crainte ne les obligeât « de le faire. J'ai reçu hier une lettre d'une ville appelée Pa- « lencia, qui se trouve à quarante lieues de l'armée portugaise, « et qui me demande si elle doit lui donner l'obéissance sur « une simple lettre que les habitants ont reçue des généraux. « Vous croyez bien quelle a été ma réponse; mais cela me con- « firme dans l'opinion que la plus grande partie de nos sujets « quoiqu'ils nous aiment ne laissent pas de trembler.

« Le roi votre petit-fils vous informe de tout ce qui se passe « d'ailleurs; c'est ce qui m'oblige à ne vous en point parler. « Je me donnerai l'honneur de vous dire que j'ai appris avec « joie que l'on avoit levé le siège d'Ostende et que l'on espéroit « qu'on en feroit autant de celui de Nieuport; les favorables « succès donneroient le temps de respirer en Flandres et pour- « roient arrêter la rapidité de la fortune de nos ennemis. Il « faut avoir autant d'élévation d'âme et de grandeur de courage « que vous en avez pour soutenir tout ce que vous soutenez.

(1) Philippe V expose ces faits et les raisons de sa conduite dans une lettre à Louis XIV datée du camp de Nuestra Señora de Sopetran le 27 juin 1706. Arch. d'Alcala. Est., l. 2574.

« J'avoue à V. M. que quand je fais réflexion à la peine que « vous avez pour l'amour de nous que je ne saurois être sensible « à autre chose. J'espère un jour que Dieu nous consolera « tous..... Je ne puis m'empêcher de vous demander quel a été « le dessein de mon père, en abandonnant Turin et les autres « places : prétend-il par là faire quelque coup extraordinaire « contre nous et contre lui-même, ou bien venir à la raison? « L'incertitude où j'en suis me fait penser mille choses diffé- « rentes, qui tantôt m'affligent et d'autres fois me flattent. Que « je plains ma mère dans des états si violents (1)! »

Accablée de maux, Marie-Louise, s'affligeait de ceux d'autrui, même quand ils étaient mérités. L'exil de la reine douairière que Philippe V avait fait sortir de Tolède, parce qu'elle était soupçonnée de connivence avec l'ennemi, ne lui arrachait que des paroles de commisération (2) ; et la blessure du duc d'Orléans devant Turin lui causait une peine extrême (3). Enfin sa vaillance était telle qu'elle la communiquait aux autres. Par une feinte gaieté elle combattait le chagrin de celle qu'elle appelait « sa bonne et aimée amie, » M^me^ de Maintenon : « Permettez-moi de vous dire, lui mandait-elle, que vous poussez un peu trop loin votre mélancolie. Il faut vivre longtemps pour voir la fin de nos malheurs et pouvoir jouir du repos après tant de peines. Peut-être ce temps-là viendra-t-il plus tôt qu'on ne croit. Espérons en la bonté de Dieu et ne désespérons de rien (4)! »

Oui, M^me^ de Maintenon avait le droit de s'écrier dans une lettre à la princesse des Ursins : « Quel spectacle de voir cette reine éprouver à dix-huit ans le renversement d'un royaume, et se voir errante, chercher quelque lieu où l'on veuille la recevoir! mais il est encore plus étonnant qu'elle soutienne l'état où elle est avec tant de soumission et de courage (5). »

(1) La reine d'Espagne à Louis XIV, 6 juillet 1706. A. E. Esp., t. 165, f° 12.
(2) La même à M^me^ de Maintenon, 25 août 1706. Ibid., *loc. cit.*
(3) La même à la même, 7 octobre 1706, *loc. cit.*
(4) La même à la même, 6 août 1706, *loc. cit.*
(5) M^me^ de Maintenon à la princesse des Ursins, 18 juillet 1706; Geffroy, t. II, p. 90.

Cependant les mauvaises nouvelles se succédaient. Tolède et Alcala prêtaient obéissance à l'Archiduc; le peuple de Saragosse se soulevait et obligeait la municipalité à le reconnaître; le munitionnaire-général passait à l'ennemi; le comte de Santa-Cruz livrait Carthagène; le comte de Galvez, frère du duc de l'Infantado, le comte de las Amayuelas, le comte d'Oropeza, le comte de Haro, le comte de Lemos, le patriarche des Indes, Benavidès, l'ancien grand-inquisiteur Mendoza, se rangeaient publiquement sous le drapeau de Charles III; Medina-Celi ne se rendait à Burgos qu'à petites journées, ce qui faisait dire au comte de La Corzana, compagnon de Galloway, qu'il ne se pressait pas parce qu'il attendait l'Archiduc; la plupart des grands s'étaient retirés dans leurs terres afin d'y voir venir les événements (1); enfin il n'était pas jusqu'à Porto-Carrero qui ne parût embrasser la cause autrichienne. Depuis plusieurs mois déjà ce prélat était devenu suspect. « Tandis que l'archevêque de Grenade, écrivait Amelot, a de son propre mouvement tiré une contribution volontaire de son clergé, le cardinal Porto-Carrero ne donne pas signe de vie. Il est ulcéré d'avoir quitté le pouvoir et ne l'a quitté que parce qu'il n'étoit pas le maître absolu (2). » Lorsque l'ennemi approcha de Tolède, il ne marqua aucune inquiétude, et, lorsqu'il y entra, « ce cardinal donna les mains à l'acclamation de l'archiduc Charles (3); » Saint-Philippe va jusqu'à prétendre qu'il illumina son palais, chanta le *Te Deum* dans sa cathédrale, et donna un banquet superbe à tous les officiers où l'on but à la santé de Charles III (4). Le marquis de Mancera, si connu lui aussi par son dévouement à la maison de Bourbon, faisait preuve d'une regrettable faiblesse; après avoir reproché au roi son maître, à la veille du départ de Madrid, l'ignorance où l'on avait tenu lui et ses collègues des affaires de l'État, il

(1) Amelot à Louis XIV, 4 juillet 1706; A. E. Esp., t. 160, f° 6; Louis XIV à Amelot, 5 juillet. Ibid., t. 156, f° 4; — La reine d'Espagne à Mme de Maintenon, 6 juillet 1706. — *Mémoires de Saint-Philippe*, t. II.

(2) Amelot au roi, 10 février 1706. A. E. Esp., t. 157, f° 200.

(3) Le même au même, 3 octobre 1706. Ibid., t. 161, f° 40.

(4) *Mémoire de Saint-Philippe*, t. II, p. 65 sq.

se sauvait en France, et adressait à Louis XIV une lettre pitoyable pour lui demander quelque secours; sinon il serait réduit à mendier et à passer ses derniers jours dans un hôpital (1); le duc de Gramont appuyait cette démarche par une lettre à Torcy (2), mais Amelot la flétrissait en termes sévères : « Il est vrai, écrivait-il à Louis XIV, que lorsque le roi d'Espagne parla aux grands, suivant l'avis de tous ses ministres, pour leur expliquer l'état des choses, le marquis de Mancera seul répondit très mal à propos que comme ils n'avoient eu aucune connoissance des affaires ni des résolutions qui se prenoient, ils n'étoient pas en état d'en dire leur sentiment. Il y a là-dessus trois choses à remarquer. La première, que le marquis de Mancera étant ministre du Despacho avoit plus de tort que les autres de parler ainsi. La seconde, que le Roi ne leur demandant pas leur avis, cette plainte étoit hors de saison, et la troisième c'est que le marquis de Mancera fut le seul qui répondit de cette manière et qu'ayant quatre-vingt-onze ans, d'autres disent quatre-vingt-seize on ne s'arrête guère à ce que dit un homme parvenu à la décrépitude. V. M. peut juger du cas que l'on doit faire de la tête de ce ministre par l'indigne foiblesse qui l'a poussé à se retirer en France et à vous demander du pain, comme si les ennemis étoient à ses trousses, et pendant qu'il passe pour un des hommes d'Espagne qui a le plus d'argent comptant. Tous les ministres du Roi votre petit-fils qui sont ici ont honte en apprenant cette démarche et n'ont pu l'excuser qu'en se disant les uns aux autres qu'on s'apercevoit depuis longtemps que le marquis de Mancera radotoit (3). »

Le roi de France apprenait ces défections avec la philosophie d'un homme qui n'est point habitué à compter sur le dévouement désintéressé d'autrui : « Je suis persuadé, marque-t-il à Amelot, que vous n'attendiez pas beaucoup de fruit du discours que le roi d'Espagne a fait aux grands. J'ai vu par

(1) Le marquis de Mancera à Louis XIV, 4 juillet 1706. A. E. Esp., t. 160, f° 9.
(2) Le duc de Gramont à Torcy, 7 juillet. Ibid. f° 21.
(3) Amelot au roi, 20 juillet 1706. A. E. Esp., t. 160, f° 90.

d'autres lettres qu'ils s'étoient seulement servis de cette occasion pour reprocher comme ils ont fait en d'autres rencontres le peu de confiance que le Roi leur maître leur témoignoit depuis longtemps, et même que les plus gens de bien appelés à cette assemblée s'étoient plaints du mépris qu'on avoit toujours fait de leurs avis. » Il excusait même le vieux Porto-Carrero : « J'ai vu avec déplaisir que le cardinal Porto-Carrero s'étoit dédit de la promesse qu'il avoit faite. Je ne doute pas que les conseils de sa famille et de ceux qui lui sont le plus attachés l'aient détourné de satisfaire à la parole qu'il avoit donnée. Ils lui auront apparamment représenté l'incertitude des affaires, le roi d'Espagne fuyant de sa capitale, l'Archiduc s'avançant et ne trouvant nul obstacle à ses progrès dans aucun des États de la monarchie, et l'armée de ses alliés aux portes de Madrid. Ils lui auront dit que ce seroit une imprudence dans ces circonstances de donner lieu de l'accuser d'avoir violé la foi publique, enfin ils se seront servis de la réflexion ordinaire aux Espagnols qu'il faut songer au lendemain; je crois que ces considérations auront ébranlé le cardinal Porto-Carrero, naturellement foible, et j'attribue son changement à sa timidité, plutôt qu'à quelque infidélité de sa part envers le Roi son maître... Rien ne fait mieux voir qu'il croit les affaires portées au point d'une prompte révolution, que le refus qu'il a fait de suivre le Roi six semaines après avoir promis de sortir de Madrid avec la reine d'Espagne.

« On ne doit pas douter aussi que les grands d'Espagne retirés dans leurs terres n'y soient allés dans l'intention d'attendre tranquillement chez eux cette révolution, que les mieux intentionnés regardent peut-être avec indifférence (1). »

Ce n'est pas la première fois, ni la dernière, que nous verrons le plus absolu des rois de France raisonner avec ce parfait sang-froid sur les sentiments des sujets à l'égard de leurs souverains et concevoir sans s'indigner qu'ils puissent dans les cas douteux aller où leur intérêt les appelle. Ce monarque qui

(1) Louis XIV à Amelot, 5 juillet 1706. A. E. Esp., t. 156, f° 4.

incarne un principe a plus que tout autre le sens des nécessités historiques et de ce qu'on pourrait nommer les fatalités de l'heure présente : il sait mieux que personne que tous les droits du monde peuvent et doivent céder devant des circonstances plus forts qu'eux; sa foi même dans la Providence, qui le mène à voir dans le fait accompli l'expression de la volonté divine, le soutient dans cette croyance et l'élève pour ainsi dire au-dessus du dogme même de la légitimité, tel que l'ont formulé certains doctrinaires plus royalistes que Louis XIV; il était, n'en doutons pas, capable d'inventer cette pensée, si heureusement exprimée par un historien moderne, qu'il y a dans l'histoire des légitimités successives. On en aura la preuve la plus évidente quand nous traiterons des renonciations qu'il imposa quelques années plus tard au roi d'Espagne son petit-fils.

Cependant le peuple castillan, si calomnié par Amelot comme par ses prédécesseurs, réparait par les prodiges d'un zèle admirable les fautes et les trahisons des grands. L'ambassadeur français n'en revenait pas, mais il enregistrait consciencieusement dans ses lettres les témoignages de son erreur passée; un jour c'étaient les principales villes d'Andalousie, Séville, Grenade, Cordoue et Jaen, autrefois capitales de royaume, qui convenaient de mettre quinze mille hommes sur pied, pour se défendre jusqu'à la dernière extrémité; une autre fois, c'étaient les habitants d'Alhalla qui arrêtaient dans leur fuite le comte de Lemos et sa femme, voulant les lapider pour châtier leur trahison; ceux de Colmenara voulaient incendier la maison du comte de Fuensalida dont le père, à la fin du règne de Charles II, avait refusé de se prononcer en faveur des droits du duc d'Anjou; à Salamanque, les femmes et les enfants se soulevaient contre les soldats de l'Archiduc; à Madrid, quelques Valenciens et Catalans qui avaient crié « Vive Charles III! » étaient assommés par des gens du peuple; dans les campagnes, les paysans, conduits par leurs curés, attaquaient les convois et rendaient la vie presque impossible à l'envahisseur. « J'a-

voue à V. M., écrivait Amelot, que je n'aurois jamais cru en aucun temps ce que je vois des peuples de Castille (1). »

Louis XIV aurait souhaité que son petit-fils répondît avec élan à ces manifestations de fidélité : « J'apprends avec plaisir, écrit-il à Amelot, le 25 juillet, que les deux Castilles et l'Andalousie donnent de nouvelles marques de leur zèle et de leur attachement aux intérêts du roi mon petit-fils. Je ne suis point en peine des termes que vous aurez fait insérer dans les réponses que le roi d'Espagne leur a faites. Mais j'ai sujet de l'être de la manière dont il répond lui-même à ceux dont il a reçu quelque service. L'état où il se trouve présentement l'oblige à ménager bien des gens qui lui seroient inutiles s'il étoit paisible possesseur de son royaume. *Une seule parole dite à propos engage quelquefois plus que des récompenses effectives*, que l'on ne peut pas donner en toutes occasions et à toutes sortes de personnes. Un silence obstiné est au contraire regardé comme une sorte de mépris, *et plus les sujets ont de courage, plus ils sont sensibles à la peine de se croire méprisés de leur maître*. Je sais que le roi d'Espagne éloigne de lui, par ce silence continuel, ceux qui lui seroient le plus attachés et quoiqu'on ne le puisse attribuer qu'à sa timidité, elle est considérée comme mépris et elle produit le même effet. On doit aussi la regarder comme un défaut essentiel dans un roi qui règne depuis six ans (2). »

Malgré tout, le dévouement des Castillans porta ses fruits ; le 5 août, Madrid rentra sous la domination de Philippe V et en manifesta une joie extrême. Quelques maisons de gens attachés à l'Archiduc furent pillées ; le peuple en brûla les meubles pour montrer qu'il voulait punir les traîtres et non profiter de leurs dépouilles (3). Philippe ne souffrit pas qu'une nouvelle proclamation fut faite en sa faveur et Louis XIV l'en approuva « car elle auroit été entièrement contraire au droit de

(1) Amelot à Louis XIV, 12 et 25 juillet 1706. A. E. Esp., t. 160, f^os^ 56 et 112.
(2) Louis XIV à Amelot, 25 juillet 1706. Girardot, t. I, p. 139.
(3) *Mémoires de Noailles*, p. 196.

souveraineté qui n'avoit jamais cessé en sa personne (1). »

C'est encore la reine qui, à propos de ces événements, trouva le mot vrai et parti du cœur : « On a bien vu, en cette occasion, écrivit-elle, qu'après Dieu c'est les peuples à qui nous devons la couronne... Nous ne pouvons compter que sur eux, mais, grâce à Dieu, ils font le tout (2)! »

V.

Une tâche bien difficile était réservée à Amelot avant la fin de cette triste année 1706 : celle d'amener le jeune monarque rentré dans sa capitale, au bruit des acclamations populaires, à accepter avec les négociations de la paix, l'idée du démembrement de ses États.

Deux fois, dans le courant de 1706, Louis XIV avait voulu faire la paix. La première fois au mois d'avril, il l'espérait presque favorable. Il comptait positivement sur la défection du duc de Savoie; ce prince recevrait la plus grande partie du Milanais, cèderait à la France Nice et la Savoie, et se chargerait de défendre l'Italie du nord contre l'Autriche; les régiments français retirés de cette région iraient renforcer les autres armées et les rendraient supérieures à celles de l'ennemi; Louis XIV comptait que l'affection de Marie-Louise pour son père la porterait à ne point s'opposer au démembrement du Milanais (3).

Au mois d'octobre, après une guerre marquée en Espagne par la prise de Madrid, aux Pays-Bas par la défaite de Ramillies, en Italie par le désastre de Turin, les conditions devaient être tout autres. Dès le 10 octobre, Louis XIV fit pressentir à son petit-fils cette dure vérité (4), et, le 24, il avertit officiellement Amelot de ses intentions : « La guerre, lui mandait-il, devient tous les jours plus difficile à soutenir par l'épuisement

(1) Louis XIV à Amelot, 22 août 1706. Girardot, t. I, p. 147.
(2) La reine d'Espagne à Mme de Maintenon, 3 novembre 1706; *loc. cit.*
(3) Louis XIV à Amelot 11 avril 1706. A. E. Esp., t. 155. f° 295.
(4) Louis XIV à Philippe V, 10 octobre 1706. Arch. d'Alcala, l. 2460.

des forces, par la lassitude des peuples, et par les révolutions arrivées dans plusieurs des principaux États de la monarchie d'Espagne. J'ai fait jusqu'à présent tous les efforts possibles pour en maintenir l'union. L'Espagne m'a peu secouru. Il est très difficile de réparer les pertes passées. Après avoir soutenu la guerre pendant six ans, il est bien plus à propos de songer enfin à la paix. J'avois tenté différentes voies pour disposer les choses de manière qu'on pût parvenir à la conclure promptement, et même avant que le bruit se répandît de ces négociations secrètes. Comme elles n'ont pas réussi, j'ai jugé qu'il convenoit de faire voir à toute l'Europe que je ne prétends pas éterniser la guerre, et, qu'ayant pris les armes par la seule nécessité de ma propre défense et de celle du roi mon petit-fils, j'étois prêt à les quitter toutes les fois qu'on pourroit convenir de conditions propres à rétablir solidement le repos général. Je propose pour cet effet aux Anglois et aux Hollandois d'envoyer incessamment des plénipotentiaires dans un lieu dont on conviendra pour traiter, et le choisir dès à présent entre Mons et Bruxelles, afin d'épargner les longueurs que les difficultés préliminaires ont toujours apportées aux négociations des grands traités.

« Vous informerez le Roi mon petit-fils de cette proposition, et vraisemblablement elle sera devenue publique ici lorsque vous en recevrez la nouvelle. Je vous ferai savoir les réponses de l'Angleterre et de la Hollande, aussitôt que je les aurai reçues. Si la proposition est acceptée, je vous instruirai de celles qu'il conviendra de faire pour la paix; sinon, il faudra songer uniquement à faire de nouveaux efforts pour soutenir la guerre, et pour animer les peuples d'Espagne à leur défense.

« Au reste, après les malheurs arrivés, *le Roi d'Espagne doit s'attendre à de grands démembrements de la monarchie*, lorsqu'il sera question de traiter avec ses ennemis, et il est nécessaire que vous ayez soin de l'y préparer (1). »

(1) Louis XIV à Amelot, 24 octobre 1706. Girardot, t. I, p. 161.

Sitôt que le duc d'Albe eut appris la résolution de Louis XIV, il vint le conjurer de ne la point exécuter; le roi de France ne put que lui répondre qu'il était hors d'état de soutenir plus longtemps une guerre aussi pesante (1).

Philippe V reçut avec fermeté la communication d'Amelot, mais il témoigna dans une lettre à son aïeul « qu'il n'étoit pas aussi peu sensible qu'on l'avoit quelquefois accusé de l'être ». Il lui représenta combien il souffrirait de voir démembrer ses États « avant même d'avoir goûté la douceur de les posséder; « combien les sentiments, qu'il avoit dans le cœur et qui sont « ordinaires au sang de Louis XIV », lui en rendaient la pensée odieuse.

S'agissait-il de faire la paix ou de la faire bonne? N'était-ce pas affaiblir la France que d'affaiblir l'Espagne maintenant que les deux monarchies étaient si unies? Louis XIV enfin voulait-il soutenir ou ruiner son ouvrage (2)?

Amelot de son côté pria le roi son maître d'user de générosité à l'égard de l'Espagne et de ne pas admettre surtout que la Castille et l'Aragon formassent deux royaumes séparés, bien que la France y trouvât peut-être son compte dans l'avenir (3).

Les ennemis, par leurs exigences arrogantes, devaient faire triompher les vœux de Philippe V : les Anglais et les Hollandais rejetèrent le projet de conférences mis en avant par Louis XIV. Le duc d'Albe, aussi heureux de cette nouvelle qu'il avait été affligé de la précédente, supplia son maître, à la prière de Louis XIV, de demander à ses sujets les derniers sacrifices puisqu'il s'agissait de leur propre défense. S'ils les refusaient à leur souverain légitime, ils seraient obligés d'en faire pour l'Archiduc de plus considérables; et ils n'échapperaient pas davantage au démembrement de leur patrie, puis-

(1) Louis XIV à Amelot, 2 novembre. Ibid., p. 164, et lettre du duc d'Albe; Arch. de Simancas, Est. l. 4303.

(2) Philippe V à Louis XIV, 11 novembre 1706. A. E. Esp., t. 165, f° 321.

(3) Amelot au roi, le 11 novembre 1706. Ibid., t. 162.

qu'il faudrait bien que Charles III payât le duc de Savoie en Italie, les Hollandais aux Pays-Bas, les Anglais aux Indes (1).

Le roi de France lui-même corrobora par cette lettre, toute pleine de sentiments élevés, les avis du duc d'Albe et ceux d'Amelot :

A Versailles, le 28e novembre 1706.

« Vous avez dû juger de la nécessité de la paix puisque je « songeois à la conclure dans la conjoncture présente. Les né- « gociations ne sont pas heureuses quand elles ne sont pas « secondées par les événements de la guerre et j'avois au moins « autant de répugnance que vous-même à consentir à la di- « vision nécessaire des États unis à votre couronne. *J'ai long- « temps avant vous les sentiments que votre naissance vous « inspire* et vous leur donnez un nouveau degré de vivacité « par la confiance entière que vous me témoignez. *Mais je « devois à mes peuples et au soin que je suis obligé de « prendre de leur conservation les démarches que j'ai fai- « tes pour finir bientôt une guerre très onéreuse à mon « royaume.* Mes offres pour conférer de la paix ont été inutiles « et mes ennemis, éblouis de leurs succès, se flattent d'en « obtenir encore de plus grands à l'avenir. *Ils refusent de « traiter.* Ainsi je suis libre des engagements que j'avois bien « voulu prendre et maître de suivre entièrement ce que ma « gloire et nos intérêts demandent que je fasse encore pour « V. M. Je ne suis plus occupé que de faire de nouveaux efforts « pour obliger nos ennemis à se repentir de leur opiniâ- « treté (2). »

Du moment qu'on ne pouvait plus compter sur la paix, il fallait faire la guerre avec vigueur (3)

Amelot et Philippe V ne demandaient pas mieux; le premier soutenait un travail immense et disait du second qu'il mon-

(1) Le roi à Amelot, 28 novembre 1706. Girardot, t. I, p. 169.
(2) Arch. d'Alcala, l. 2460.
(3) Louis XIV à Philippe V, le 5 décembre 1706, Arch. d'Alcala, l. 2460

trait plus d'énergie, de hardiesse et d'initiative qu'à aucune époque de son règne (1). « Le roi, écrivait de son côté la princesse des Ursins à M^me^ de Maintenon, est d'une vivacité et d'une application à ses affaires merveilleuse. Ce n'est plus ce prince qu'il falloit exciter à en prendre soin et à agir en maître : il sent qu'il l'est présentement, et il le sent avec plaisir; il veut tout savoir, raisonne sur toutes sortes de matières avec tout le sens possible, explique à ses ministres des difficultés qui les embarrassent; et après leur avoir demandé leur sentiment, s'il n'en est pas content, et qu'il croie mieux penser qu'eux, il décide hardiment et si bien que ces messieurs en restent surpris et charmés (2). »

L'année 1707 allait donc s'ouvrir sous des auspices un peu moins sombres : « Dieu veut affaiblir nos ennemis, disait Louis XIV, après nous avoir éprouvés par les événements de la dernière campagne. Il faut, par notre soumission, obtenir de lui de nouvelles grâces et mériter qu'il les répande sur l'application que vous donnez à vos affaires (3). »

(1) Amelot à Louis XIV, 29 novembre 1706. A. E. Esp., t. 162, f° 97.
(2) Le 6 décembre 1706. *Mémoires de Noailles*, p. 197.
(3) Louis XIV à Philippe V, 18 novembre 1706. Arch. d'Alcala, l. 2460.

CHAPITRE IV.

Succès du roi d'Espagne. — Principales réformes accomplies par Amelot après la rentrée de Philippe V à Madrid et la victoire d'Almanza.

(1706-1707.)

Philippe V, en rentrant à Madrid, s'était trouvé dans la nécessité de poursuivre et de châtier légalement ceux qui avaient adhéré à la cause de l'Archiduc.

La princesse des Ursins et Amelot le poussaient à user de rigueur; ils voulaient qu'on recherchât avec soin ceux des Castillans qui n'avaient pas été fidèles; jaloux de diminuer le mérite de ceux-là même qui l'avaient été jusqu'au sacrifice, ils prétendaient que la haine des Aragonais, des Catalans et des Portugais, si naturelle aux Castillans, avait été le seul mobile de leur conduite et qu'il n'y avait nulle raison de les ménager plus que les autres (1).

Louis XIV jugeait de leur conduite avec des sentiments plus généreux et plus dignes d'un roi : « Vos ennemis, mandait-il à son petit-fils, ne doivent plus espérer de réussir, puisque leurs progrès n'ont servi qu'à faire paroître le courage et la fidélité d'une nation toujours également brave, et constamment attachée à ses maîtres. Vos peuples ne se distinguent point des troupes réglées, et je comprends aisément que tant de preuves de leur amour pour vous augmentent la tendresse particulière que vous avez toujours eue pour eux. *Elle leur est due;* et je vous exhorterois à leur en donner de fréquents témoignages, si

(1) « Ce sont là les raisons qu'alléguait la princesse des Ursins à Amelot pour lui prouver qu'on pouvait ne pas ménager les Castillans. » *Mémoires de Saint-Philippe*, t. II, p. 69 et 94. — Amelot à Louis XIV, 24 août 1706. A. E. Esp., t. 160, f° 242.

je ne savois que vos sentiments sur ce sujet sont entièrement conformes aux miens (1). »

A l'égard des coupables, le roi de France conseillait de la modération et de la lenteur à punir; il était bon de savoir qui avait manqué à son devoir, il ne l'était pas de montrer tout ce qu'on savait; d'ailleurs il ne convenait pas de donner lieu à l'Archiduc, maître de plusieurs provinces, d'user de représailles à l'égard des serviteurs de Philippe V (2). En revanche, il était légitime et nécessaire de profiter des circonstances pour exécuter les réformes devant lesquelles on avait reculé l'année précédente.

I.

Philippe V, heureusement, fut plus sensible aux conseils de son aïeul qu'à ceux d'Amelot et de la princesse des Ursins.

Tandis que la *camarera* chassait du palais trois cents dames qui avaient refusé de suivre la cour à Burgos, ou dont les parents avaient témoigné quelque sympathie à l'Archiduc (3), le roi savait pardonner. Il maintenait dans sa charge un conseiller de Castille, un descendant de Christophe Colomb, La Reategui, bien qu'il eût rendu la justice au nom de l'Archiduc, parce qu'au sein même du tribunal autrichien, il avait été utile au parti du roi; il traitait avec la même indulgence d'autres seigneurs rebelles; il imputait la conduite de Porto-Carrero à la faiblesse d'un vieillard qui avait craint les vengeances de Charles III, et ne se souvenait que des services éminents qu'il avait rendus à la cause des Bourbons (4); enfin, sur l'avis formel de Louis XIV, il est vrai, il ordonnait que les pensions de la reine douairière, exilée à Bayonne, lui fussent régulièrement payées et qu'on la traitât avec tous les égards imaginables (5).

(1) Louis XIV à Philippe V, 15 août 1706. Arch. d'Alcala, l. 2460.
(2) Louis XIV à Amelot, 15, 29 août, 6 septembre 1706. Girardot, t. I, p. 145, 149, 151.
(3) Saint-Simon, t. III, p. 285.
(4) Saint-Philippe, t. II, p. 62; Combes, op. cit., p. 261.
(5) « Il ne convient pas au roi d'Espagne de laisser dans la misère la veuve d'un roi dont il doit honorer la mémoire. » Louis XIV à Amelot, 6 septembre, 3 et 10 octobre 1706, Girardot, t. I, p. 149, 157, 160.

Quant aux réformes à appliquer, elles devaient, selon Louis XIV, porter sur deux points : la réduction du nombre des conseillers de chaque tribunal, afin d'abréger les délibérations et de centraliser davantage le pouvoir; l'application aux grands du décret sur les revenus et les biens aliénés préparé par Orry en 1705. La révocation des conseillers qui avaient reconnu l'Archiduc fournirait un moyen facile d'exécuter la première mesure; et pour les grands on n'avait plus à compter avec eux, « puisque chaque ordinaire apprenoit que quelques-uns des plus considérables manquoient à leur devoir, qu'aucun ne se signaloit par un zèle particulier, que leur foiblesse enfin et leur incapacité de faire du mal avoient éclaté à tous les yeux pendant la crise (1). »

Conformément à ces instructions, Philippe V rendit d'abord deux décrets : par l'un il déclarait privés de leurs emplois tous ceux qui, contre ses ordres formels, avaient assisté aux conseils ou siégé dans les tribunaux, même inférieurs, pendant que le marquis de Las Minas avait commandé à Madrid; par l'autre, il constituait une Junte chargée de punir selon les lois ceux qui s'étaient rendus coupables d'une faute plus grave que la simple désobéissance (2).

Puis d'autres ordonnances modifièrent comme il suit l'organisation des conseils. Celui de Castille, qui était composé de vingt conseillers, fut réduit à seize, chiffre tout juste suffisant pour le nombre des affaires qui y étaient portées et décidées. Celui d'Aragon, de seize conseillers fut ramené à huit; celui d'Italie, de douze à huit, parce qu'il n'y avait que quatre conseillers qui eussent failli à leur devoir; celui des Indes de vingt-quatre à huit; celui des Finances de vingt-huit à dix, parce qu'il s'était trouvé un pareil nombre de conseillers fidèles; mais les deux premières places qui viendraient à vaquer ne devaient pas être remplies, de sorte que dorénavant il ne resterait que huit conseillers des finances. Le conseil des Ordres, au lieu de

(1) Amelot au roi, 23 août 1006. A. E. Esp., t. 160, f° 242. — Louis XIV à Amelot, 6 septembre et 3 octobre. Girardot, t. I, p. 151 et 158.

(2) Amelot à Louis XIV, 3 octobre 1706. A. E. Esp., t. 161, f° 40.

huit conseillers n'en compta plus que six. Plusieurs *secrétaireries* furent supprimées, grâce à la fusion de deux en une. Bref, si les ordonnances de 1706 ne supprimèrent pas le régime polysynodique, du moins elles en atténuèrent les inconvénients. La subordination des conseils au Despacho avait déjà donné plus d'unité au gouvernement; la diminution du nombre de leurs membres rendit plus rares les discussions stériles et fortifia l'action de ces corps, chacun dans sa sphère (1).

Du conseil des Finances dépendaient trois cent quatre-vingt-deux agents subalternes commis à l'examen et à la revision des comptes; on en retrancha cent quarante-deux. Dans les autres services, les suppressions d'emplois furent moins nombreuses et Philippe V gracia la plupart des petits fonctionnaires qui avaient été entraînés par l'exemple de leurs supérieurs à servir l'usurpateur (2).

Le dernier de tous ces décrets, celui qui ordonnait que, vu l'état de la monarchie, tous les droits et impôts aliénés par Philippe V et par ses prédécesseurs seraient perçus par la couronne pendant une année, fut signé le 21 novembre 1706 et expédié à Louis XIV (3).

Ce prince recommanda de suivre en l'appliquant les règles de la plus stricte justice « persuadé que quelque pressant que pût être l'état des affaires, le roi d'Espagne ne voudroit pas s'emparer sans droit du bien des particuliers pour l'employer à son service. » Il lui paraissait aussi très difficile d'étendre ce décret aux royaumes de Naples et de Sicile. En effet, tous les droits et domaines qui avaient appartenu autrefois aux rois de Naples et de Sicile avaient été vendus à des particuliers. Si on entreprenait de priver ceux-ci de leurs biens, on les exciterait à une révolte qui serait bientôt soutenue par les ennemis. Enfin il fallait prévoir que plusieurs grands prendraient prétexte de la nécessité où ce décret les réduirait pour se retirer dans leurs terres; ils pourraient être plus dangereux parmi

(1) Amelot à Louis XIV, 5 octobre 1706. A. E. Esp., t. 161, f° 133.
(2) Louis XIV à Amelot, 17 octobre 1706, Girardot, t. I, p. 161.
(3) Ce décret se trouve à la Bibliothèque N^le^ Mss. Espagne, n° 270.

leurs vassaux qu'à la cour, et par conséquent il importerait de les surveiller (1).

Le duc de Medina-Celi ne devait pas tarder à justifier ces fâcheux pronostics. Il fit sur le champ rédiger un mémoire tendant à prouver que ses biens ne devaient pas être soumis au décret du 21 novembre. L'argumentation à laquelle il avait recours ne laissait pas que d'être insolente. Descendant des anciens rois de Castille, il avait des droits, disait-il, à la couronne d'Espagne; il consentait à ne pas les faire valoir, mais en dédommagement il exigeait qu'on lui laissât, libres de toutes taxes, ceux des biens de la couronne qui étaient venus entre ses mains (2). Pour contrebalancer aux yeux du peuple l'effet de cette opposition égoïste, il combattait du même coup un impôt onéreux et très impopulaire qui existait depuis 1341 : c'étaient les *alcavalas*, ou droit de dix pour cent sur la valeur de toute marchandise, payable par le vendeur. Philippe V fut obligé de faire quelques concessions à Medina-Celi, mais l'édit de révocation n'en suivit pas moins son cours.

On se rappelle enfin que le programme d'Amelot comportait la restriction des immunités juridiques et financières de l'Église; en 1705, il avait attaqué vainement les premières; en 1706, il n'osa pas heurter de front les secondes. Du moins chercha-t-il à faire contribuer l'Église à la défense du royaume, et voici comment il s'y prit.

On avait grande opinion en Espagne de l'importance des richesses en argenterie travaillée que renfermaient les églises, et d'autre part on les considérait comme sacrées. Louis XIV croyait qu'on s'exagérait beaucoup la valeur des sommes qu'elles représentaient, mais il pensait aussi qu'on pouvait tirer parti de l'idée que le public s'en faisait, à condition de respecter, en les utilisant, tous les scrupules des Espagnols (3).

(1) Louis XIV à Amelot, 19 décembre 1706. Girardot, t. I, p. 172.

(2) Mémoire de don Luis Francisco de Lacerda, duc de Medina-Celi, tendant à prouver que ses biens ne doivent pas être soumis au décret du 21 novembre 1706 ordonnant la restitution à la couronne des droits qui en ont été séparés. » Bibliothèque nationale. Mss. Espagne, n° 153.

(3) Louis XIV à Amelot, 30 janvier 1707. Girardot, t. I, p. 182.

Partant de cette donnée, Amelot conçut le plan d'un emprunt de quatre millions, gagé sur l'argenterie des églises, la restitution de celle-ci étant assurée à des dates fixes par des assignations sur des fonds certains. Le roi de France approuva pleinement l'opération : « Suivant ce projet, écrivit-il à Amelot, l'Église ne court aucun risque; et quand même il y auroit quelque péril pour les sommes qu'on lui demande, il vaudroit mieux les perdre pour soutenir la religion en Espagne que de laisser ces mêmes biens et toutes les richesse des Églises exposées comme elles le seroient au pillage des troupes auxiliaires de l'archiduc (1). »

Le cardinal Porto-Carrero opposa pourtant une assez longue résistance au projet d'Amelot; mais finalement l'Église d'Espagne se laissa faire, ce qui était d'autant plus heureux que l'effet moral de ce sacrifice devait être grand. « Les peuples seront encore plus fidèles, disait avec raison Louis XIV, quand ils verront le clergé concourir à la défense de leur roi légitime, et ses ennemis achèveront de connoître qu'ils ne peuvent rien espérer des dispositions prétendues de la nation espagnole en leur faveur (2). »

Les résultats obtenus par Amelot à la suite des premiers succès remportés par Philippe V étaient donc considérables; la naissance du prince des Asturies et la victoire d'Almanza allaient lui permettre de compléter son œuvre par une réforme plus fondamentale, l'assimilation des *provinces forales* à la couronne de Castille.

II.

L'année 1707 s'était ouverte en France et en Espagne par deux événements heureux, l'accouchement de la duchesse de Bourgogne qui donna le jour au duc de Bretagne, et la grossesse

(1) Le même au même, 8 février, 1707. Girardot, t. I, p. 183.
(2) Le même au même, 7 mars 1707. Ibid., p. 187.

de la reine d'Espagne. « Il y avait quarante-six ans, écrit Amelot, qu'une pareille bénédiction du ciel ne s'étoit vue dans la maison royale d'Espagne. Le peuple a été transporté de joie et en a fait des démonstrations extraordinaires. Dans l'instant que la nouvelle s'en répandit par la ville, toutes les boutiques portatives dont la grande place est remplie et qui étaient pleines de fruits, de légumes et de beaucoup d'autres denrées, furent renversées par les gens à qui elles appartenoient, et toutes leurs marchandises abandonnées à ceux qui les voulurent ramasser. La nuit, toutes les maisons furent illuminées, et, comme il n'y avoit point eu d'ordre pour cela, ce fut aux dépens des particuliers, ce qu'on dit qui n'étoit jamais arrivé (1). » « Tout Madrid, écrit encore la princesse des Ursins, est persuadé que l'Espagne aura le prince qu'elle désire depuis tant d'années; et si nous sommes assez heureux pour que cela soit, j'appréhende effectivement que la plus grande partie des bons Castillans ne deviennent fous et je le crains furieusement (2). » Lorsque la reine accomplit la célèbre *fonction* de se rendre publiquement et solennellement à Atocha, le peuple de Madrid sortit en foule pour l'acclamer; il fallut faire mettre des barrières dans toutes les rues, depuis le palais jusqu'à l'Église : « Il y avoit des trompettes d'espace en espace, et des hautbois; toutes les rues étoient tendues de belles tapisseries, les balcons couverts de riches tapis de différentes couleurs, de même que les fenêtres depuis le haut jusqu'en bas; il y avoit dans de certaines places où l'on passoit, de l'argenterie, des miroirs et des tableaux attachés sur des taffetas cramoisis, qui faisoient un très bel effet; plusieurs fontaines étoient ornées avec des statues qui représentoient diverses choses, au milieu de verdure qu'on y avoit mise entrelacée de fleurs. Un peuple infini chantoit les louanges du roi et de la reine : les uns pleuroient de joie et demandoient au Ciel que Leurs Majestés eussent cinquante enfants qui durassent plus que le monde; les autres rioient et faisoient des grimaces très

(1) Amelot à Louis XIV, 30 janvier 1707. A. E. Esp., t. 166, f° 143.
(2) La princesse des Ursins à M^me^ de Maintenon, 19 janvier, t. III, p. 380.

ridicules; il y en eut de si transportés en voyant la reine, qu'ils poussèrent la folie jusqu'à lui dire qu'ils l'aimoient plus que Dieu (1). »

La grossesse de Marie-Louise entraînait naturellement certaines mesures dont la décision fut, comme toujours, remise à la cour de Versailles. La première fut l'autorisation donnée à Philippe V de séjourner à Madrid. Louis XIV lui avait d'abord enjoint de se rendre à l'armée, quelques raisons contraires qu'Amelot pût faire valoir (2); le danger que de trop grandes inquiétudes feraient courir à la reine le détermina à revenir sur cette première résolution (3).

Pour lever tous les doutes sur la naissance d'un enfant si utile à la dynastie, il fut décidé que les grands officiers des maisons royales et les présidents des conseils assisteraient aux couches de la reine, ainsi que des représentants du duc de Berry, du duc d'Orléans et des princes du sang de France intéressés à la succession; la même formalité ne devait pas être pratiquée à l'égard du grand Dauphin et du duc de Bourgogne, parce que la succession du roi d'Espagne ne pouvait jamais les regarder (4).

Le choix d'un accoucheur, d'une garde et d'une nourrice ne tient pas moins de place que les affaires de l'État dans la correspondance des deux cours. Là encore se manifestait la rivalité des Espagnols et des Français. La cour de France, toujours sage, conseillait à Philippe V de chercher parmi ses sujets (5). Le roi d'Espagne, la reine et la princesse des Ursins prétendaient qu'en Espagne il n'y avait point d'accoucheurs, mais seulement des sages-femmes, toutes ignorantes et inhabiles; que les gardes n'étaient pas plus capables et qu'elles rendaient tous

(1) La princesse des Ursins à Mme de Maintenon, 14 février 1707. Bossange, t. III, p. 380.
(2) Louis XIV à Amelot, 17 et 23 janvier 1707. Girardot, I, 180.
(3) La princesse des Ursins à Mme de Maintenon, 4 et 7 février 1707. Bossange, t. III, p. 392 et 395. Louis XIV à Philippe V, 17 février 1707. Arch. d'Alcala, l. 2460.
(4) Le roi à Amelot, 11 juillet 1707. A. E. Esp., t. 168, f° 172.
(5) Philippe V à Louis XIV, 28 février, 4 avril 1707. Ibid., t. 172, fos 111 et 217; Mme des Ursins à Mme de Maintenon, 4 mars; Bossange, t. III, p. 415.

les enfants cagneux, à force de les mal emmailloter; que les nourrices enfin, à part les Biscayennes, étaient infectées des vices les plus grossiers et des maladies les plus honteuses (1).

Le Despacho, consulté sur cette grave matière, admit que l'accoucheur et la garde fussent français, tandis que la nourrice serait prise en Biscaye.

La question du nom et celle des parrains n'était pas moins délicate. La cour d'Espagne proposait le nom de Louis et demandait Louis XIV comme parrain, la duchesse de Bourgogne comme marraine. Ce nom de Louis n'allait pas sans causer quelques scrupules au roi de France et à Mme de Maintenon; *il est trop français*, disaient-ils, et déplaira peut-être aux Espagnols. Mais, avant la maison d'Autriche, il n'y avait eu en Espagne ni Charles, ni Philippe; les Espagnols seraient heureux qu'un descendant de saint Louis prît ce roi pour patron; les « francs Autrichiens » seuls se plaindraient; pourquoi n'avoir de ménagements que pour ces gens-là? Ainsi raisonnaient Amelot et la princesse des Ursins (2).

Le ciel même, aux yeux de tous, se chargea de trancher la question en faisant naître le prince des Asturies le jour de la Saint-Louis, le 25 août 1707. La princesse des Ursins annonça la nouvelle à Versailles par une lettre qui est un cri de triomphe (3).

La satisfaction de la cour de France en la recevant ne fut guère moins grande que celle de la cour et du peuple de Madrid : « Vous avez pu juger de ma joie, écrivit Louis XIV à Philippe V, quand j'apprendrois la naissance d'un prince votre fils. Elle se renouvelle en vous félicitant sur cet heureux événement. Il ne me laissoit à désirer que la santé de la reine, et vous m'avez fait un sensible plaisir de m'assurer qu'elle est aussi bonne que son état le peut permettre. J'ai remercié Dieu et je

(1) Mme des Ursins à Mme de Maintenon, 4, 7 et 28 février 1707; Bossange, t. III.

(2) Louis XIV à Philippe V, 11 juillet, Arch. d'Alcala, l. 2460; à Amelot, 4 septembre; Girardot, t. I, p. 233. Mme de Maintenon à Mme des Ursins, 17 septembre; Bossange, I, 166; et Mme des Ursins à Mme de Maintenon, 26 septembre 1707. Bossange, t. IV, p. 77.

(3) Mme des Ursins à Mme de Maintenon, 25 août 1707. Ibid., t. IV, p. 62.

le fais remercier par des prières publiques dans tout mon royaume de cette bénédiction qu'il répand sur nous. J'espère que V. M. s'en attirera de nouvelles par l'éducation chrétienne et convenable à un roi, qu'elle aura soin de donner au prince des Asturies. Vous êtes assuré par avance de la tendresse que j'ai pour lui. Elle ne diminuera pas celle que j'ai pour vous et pour la reine. Je crois même que ce nouveau lien augmente encore, s'il est possible, l'amitié parfaite que j'ai pour vous deux (1). »

Comme le duc d'Orléans devait représenter Louis XIV à la cérémonie du baptême du prince des Asturies et que la présence de ce prince était nécessaire à l'armée, on dut la différer jusqu'à la fin de la campagne; elle n'eut lieu que le 8 décembre, jour de la Conception. M^me^ des Ursins porta le jeune prince « dans une chaise toute de glaces et de brocards d'or ». Les corridors du palais qu'on traversa étaient ornés des plus belles tentures, la chapelle des plus riches tapis. Deux évêques assistaient le cardinal Porto-Carrero dans la fonction; tous les grands y étaient; six des plus considérables portaient les objets nécessaires au baptême. On remarqua surtout les magnifiques présents du cardinal; il en fit à tout le monde, avec une politesse, une galanterie, une générosité également rares; il dépensa à cet effet plus de cent mille écus. Aussi sa réconciliation avec Philippe V et la reine fut complète; le roi, pour l'honorer particulièrement, avait ordonné aux colonels de ses gardes espagnoles et wallonnes de faire prendre les armes à leurs soldats et de rappeler lorsque Son Éminence entrerait et sortirait du palais. Porto-Carrero fut si touché de cette extrême distinction, qu'il donna cent pistoles à chacun des gardes (2).

Louis XIV avait engagé son petit-fils à exercer sa clémence à l'occasion de cet heureux événement, persuadé que l'existence d'un héritier né en Espagne suffirait à rattacher beaucoup de mal intentionnés à la dynastie nouvelle (3).

(1) Louis XIV à Philippe V, 7 septembre, Arch. d'Alcala, l. 2460.

(2) Relation de tout ce qui s'est passé à la cérémonie du baptême de M^gr^ le prince des Asturies. A. E. Esp., t. 171, f° 89.

(3) Louis XIV à Amelot, 11 septembre 1707. Girardot, t. I, p. 234.

III.

Le succès des armes de Philippe V n'y devait pas moins contribuer.

On avait fait beaucoup à Madrid pour le préparer. Amelot avait rétabli les troupes dès les premiers mois de 1707. Par les mesures que l'on a vues, il s'était procuré les fonds nécessaires à leur entretien. De plus, au mois de mars, les galions du Mexique étaient arrivés à Brest, chargés d'un million d'écus; Louis XIV avait eu l'idée d'en retenir une partie, mais Philippe V avait réussi à l'en dissuader, se fondant sur la méfiance que les Espagnols ressentaient à l'égard des Français (1); il offrait d'ailleurs en dédommagement à son aïeul un million de livres venu sur les mêmes vaisseaux pour le roi d'Espagne.

Louis XIV accepta ce présent, faible rémunération de toutes les dépenses qu'il faisait pour son petit-fils (2). L'année même, Chamillard avait envoyé en Espagne 20 bataillons d'infanterie et 20 escadrons de cavalerie, 6,000 sacs de farine ou de blé, 620,000 rations d'avoine et 200,000 rations de biscuit. Il avait enfin ratifié un traité pour la solde des troupes avec le marquis de Santiago, riche munitionnaire espagnol (3).

L'heure de l'action décisive approchait : déjà les deux armées de Berwick, de Las Minas et de Galloway se trouvaient en présence. « Je suis dans l'attente d'une bataille, écrit Philippe V à Louis XIV, le 18 avril; ainsi V. M. peut croire l'inquiétude où je suis, quoiqu'on m'assure de toutes parts que nos troupes sont

(1) Philippe V à Louis XIV, 28 mars 1707. A. E. Esp. t. 172, f° 196.

(2) Le même au même, 4 avril 1707. Ibid., f° 218. — Louis XIV répond le 11 avril : « Vous jugez avec beaucoup de raison des inconvénients qu'il y auroit à retenir ici la moindre partie de l'argent venu des Indes pour le compte des sujets de V. M. J'ai pensé comme vous, et le sieur Amelot vous aura dit qu'ils auroient une entière liberté d'en disposer à leur volonté. Je suis persuadé que cette bonne foi doit contribuer infiniment à établir la confiance si nécessaire entre la France et l'Espagne. » Le 19 avril, il n'accepte le présent d'un million qu'afin de s'en servir pour la défense du roi d'Espagne. Arch. d'Alcala, l. 2460.

(3) Lettres de Chamillard et d'Amelot, Dépôt de la guerre, citées par Combes, op. cit., p. 274.

bien supérieures en nombre et en qualité à celles des ennemis. Suivant les dernières nouvelles que j'ai eues et qui sont du 13 de ce mois, les deux armées n'étoient qu'à quatre lieues l'une de l'autre, dans des plaines où rien ne pouvoit les empêcher de se joindre. Ainsi j'en attends des nouvelles à tous moments; je crois que M. le duc d'Orléans, qui doit arriver ici aujourd'hui, sera bien fâché de ne s'y pas trouver. Pour moi, je vous avoue que je voudrois bien y être, et il est bien heureux pour moi que l'Archiduc n'y soit pas non plus, puisque s'il y étoit je serois inconsolable, ne désirant rien plus ardemment que de me rendre digne du sang dont j'ai l'honneur d'être sorti (1). » La bataille s'engagea huit jours après; ce fut celle d'Almanza, et Philippe put expédier ce bulletin de victoire à un prince qui n'était que trop désaccoutumé d'en recevoir.

De Madrid, le 28 avril 1707.

« J'envoie au plus vite Valouse à V. M. pour lui porter l'a-
« gréable nouvelle que les ennemis ayant attaqué notre armée
« le 25 de ce mois, ont été défaits à plate couture. Vous pouvez
« juger de la joie que me donne un si heureux succès, mais je
« puis vous assurer qu'elle est encore augmentée par celle que
« vous en ressentirez, par la tendresse et la reconnoissance que
« j'ai pour vous, qui vont au delà de tout ce que je puis vous
« dire (2). »

Une lettre du 2 mai donna tous les détails sur la bataille et sur ses conséquences; les Français et les Espagnols avaient fait 9,000 prisonniers, dont 800 officiers, pris 102 drapeaux ou étendards, tout le canon et presque tout le bagage; l'infanterie ennemie était détruite, la journée lui ayant coûté 15,000 hommes; la cavalerie en fuite. Les officiers français s'étaient admirablement conduits; Berwick, pour prix de sa victoire, avait demandé la grandesse avec la permission de la transmettre à

(1) A. E. Esp., t. 172, f° 238.
(2) Ibid., f° 260.

celui de ses fils qu'il voudrait; Philippe espérait que son aïeul n'y verrait pas d'objection, « malgré la peine qu'il avoit à voir multiplier ces sortes de grâces dans son royaume; » enfin « les fort beaux projets » du duc d'Orléans, à l'exécution desquels on allait s'adonner, ne manqueraient pas d'amener l'expulsion totale des ennemis (1).

Les résultats de la victoire furent, en effet, considérables, au moins dans les premiers temps; chaque lettre d'Espagne en annonçait quelqu'un : « Je ne me donne pas souvent l'honneur d'écrire à V. M. de crainte de l'importuner, écrit la reine à Louis XIV, et j'attends toujours quelque occasion de le faire. Le retour des royaumes de Valence et d'Aragon me la fournit aujourd'hui et c'est avec bien du plaisir que je viens m'en réjouir avec vous. Je vous assure que c'est une grande joie pour le roi votre petit-fils et pour moi d'avoir à vous mander de ce pays-ci des nouvelles qui puissent vous réjouir, après que l'Espagne vous a donné tant de peines. En vérité, nous ressentons les choses qui nous arrivent, tant heureuses que malheureuses, encore plus vivement par rapport à vous que par rapport à nous-mêmes. Après avoir remercié Dieu des heureux succès qu'il nous donne dans cette campagne, nous devons aussi en remercier V. M., puisque c'est à ses troupes à qui nous en avons l'obligation (2). » Et Louis XIV peut répondre le 13 juin : « Je vous dois à chaque réponse que je fais à vos lettres de nouveaux compliments sur le bon état de vos affaires. Ce style est bien différent de celui des années précédentes, et j'espère en la protection que Dieu nous accorde que je n'aurai plus d'occasion de le changer (3). »

IV.

Le lendemain même du jour où il avait appris la victoire d'Almanza, le roi de France marquait à son petit-fils que « la

(1) Philippe V à Louis XIV, le 2 mai 1707; A. E. Esp., t. 172, f° 276.
(2) La reine d'Espagne à Louis XIV, le 29 mai 1707, A. E. Esp., t. 172, f° 360.
(3) Louis XIV à Philippe V, le 13 juin 1707. Arch. d'Alcala, l. 2460.

perte des ennemis et la conjoncture où elle arrivoit lui donnoit les moyens de rétablir son autorité sur toutes les parties de l'Espagne (1); » il lui conseillait de supprimer les privilèges d'Aragon et de Valence, d'y établir un nouveau système de gouvernement, et d'en tirer désormais tous les secours que ces deux royaumes pouvaient fournir (2); n'était-il pas injuste que les peuples les plus fidèles restassent de beaucoup les plus chargés (3)? Amelot n'avait pas besoin d'être poussé dans cette voie, car il y marchait de lui-même sans la moindre hésitation; jamais, pensait-il, le roi d'Espagne ne serait plus en état de faire tout ce qui lui conviendrait; le moment était venu de mettre l'Espagne entière sur le pied de la Castille (4).

Un obstacle bien imprévu allait se dresser devant l'ambassadeur : l'attitude singulière du duc d'Orléans. Ce prince était arrivé à l'armée de l'Est, vingt-quatre heures après la victoire d'Almanza. Il avait poursuivi le cours des succès de Berwick, repris Valence et Saragosse, soumis rapidement les royaumes de Valence et d'Aragon, envahi la Catalogne, où la prise de Lérida devait bientôt achever de le mettre en évidence.

Avant même qu'il eût franchi la frontière d'Espagne, beaucoup de gens avaient conjecturé, voire espéré, qu'en dehors du commandement militaire, il jouerait un rôle considérable dans la Péninsule (5). Louis XIV, sensible aux inquiétudes d'Amelot et de la princesse des Ursins, avait exigé de son neveu la promesse « qu'il se renfermeroit simplement à la connoissance des affaires qui regardoient la guerre et qu'il n'entreroit dans aucun détail de celles de la cour et du gouvernement (6). »

Mais le duc d'Orléans ne faisait pas la guerre dans des conditions ordinaires; il la faisait dans un pays soulevé contre son maître légitime; il ne luttait pas seulement contre un ennemi

(1) Le même au même, 9 mai 1707. Arch. d'Alcala, l. 2460.
(2) Le même au même, 30 mai 1707. Ibid.
(3) Louis XIV à Amelot, 27 juin 1707. Girardot, t. I, p. 212.
(4) Amelot à Louis XIV, 13 juin 1707. A. E. Esp., t. 168, f° 222.
(5) Le même au même, 4 avril, 1707. Ibid., t. 167, f° 168.
(6) Louis XIV à Amelot, 18 avril 1707. Ibid., t. 175, f° 73.

national; il combattait un parti dans une guerre civile; chacune de ses actions militaires entraînait des conséquences politiques. Comment n'être pas tenté de les régler soi-même, de se poser en médiateur entre ceux au nom de qui on remportait la victoire et ceux sur qui on la remportait? Tentation pardonnable après tout chez un homme supérieur et dénué de partis pris, qui voyait les fautes où la rancune et l'esprit de vengeance entraînaient un gouvernement plein de bonne volonté sans doute, mais aussi de faiblesses.

A peine la campagne était-elle commencée que les questions politiques se posaient. Malgré quelques réserves de pure forme, le duc d'Orléans les tranchait en souverain. Entré à Saragosse, le 25 mai 1707, il recevait des magistrats un acte solennel de soumission au nom de la ville et de tout le royaume d'Aragon; le 26, il prenait sur lui de proclamer un pardon général de la part du roi d'Espagne, à la seule condition que les bourgeois apporteraient leurs armes au Fort de l'Inquisition. Il établissait une imposition générale et gardait l'argent recueilli pour faire subsister sa propre armée. Il cassait tous les tribunaux et suspendait tous les magistrats et officiers publics, pour les remplacer par des magistrats provisoires nommés par lui; il désignait jusqu'aux alcaldes des villages. Enfin, il autorisait ces révoltés de la veille à frapper leur monnaie aux coins de Philippe IV et de Charles II, sous prétexte qu'ils n'en avaient point de Philippe V (1)!

Même conduite à l'égard des Valenciens; même indépendance de sa part; pour eux, même douceur et mêmes espérances de pardon (2).

Le duc d'Orléans soutenait-il donc les fueros de Valence et d'Aragon? Allait-il s'en faire l'avocat auprès de Philippe V (3)? Non. Comme Louis XIV, comme Philippe V, comme Amelot,

(1) Le duc d'Orléans à Louis XIV, 25 mai 1707; à Chamillard, 5 juin 1707; à Philippe V, 25 mai 1707, 31 mai 1707, 9 juin 1707. Archives nationales, K. K. 1321-1322.

(2) Le duc d'Orléans à Amelot, 11 juin 1707; ibid. — Amelot, à Louis XIV, 13 juin 1707. A. E. Esp., t. 168, f° 222.

(3) Comme l'ont soutenu La Beaumelle et M. Combes.

comme la princesse des Ursins, il voulait qu'on les supprimât; nombre de textes décisifs sont là pour le prouver (1).

Le seul différend qu'il y eût entre lui et le gouvernement espagnol portait sur la date de la promulgation des mesures préparées contre les deux royaumes reconquis; il prétendait qu'on attendît, pour les faire connaître, la prise de Lérida ou la répartition des troupes dans leurs quartiers d'hiver (2), tandis que Philippe V voulait agir sur l'heure.

C'était se donner un rôle facile et agréable que de se promener en distribuant des pardons à travers des pays vaincus et de défendre tout haut, sous un prétexte, des privilèges qu'on attaquait tout bas dans des lettres secrètes. On s'acquérait ainsi une popularité dont on privait le gouvernement. « Les princes, sur tous les hommes, veulent être aimés, dit Saint-Simon (3). » Tout retentissait des louanges du duc d'Orléans; lui-même était flatté et séduit; aussi ne se gênait-il pas pour blâmer publiquement la conduite du gouvernement madrilène (4).

Celui-ci, à tort selon nous, mais en fin de compte dans la plénitude de son droit, n'avait pas cru devoir s'arrêter aux objections du duc d'Orléans. Sans attendre la soumission complète du pays, il avait, au commencement de juillet, promulgué à Valence et à Saragosse la Constitution de Castille, qui devait être désormais la loi unique et générale du royaume d'Espagne (5).

Tout en continuant à en porter le titre glorieux, l'Aragon et Valence cessèrent de former des royaumes particuliers, car ils

(1) Le duc d'Orléans à Amelot, 7 mai 1707 : « Je n'oublierai pas de brûler toutes les archives et les fueros. » Au même, 2 juin : « Il est absolument nécessaire de réduire l'Aragon sous les lois de la Castille. » A Chamillard, le 5 juin : « Je tiendrai bon pour la suppression des privilèges, mais il me paroît que la brigue est forte dans le conseil d'Espagne en faveur des Aragonais et des Valenciens. » A Philippe V, le 21 juin : « J'aurois craint de laisser aux Aragonais l'espérance de la conservation de leurs lois et de leur gouvernement qu'il est absolument nécessaire que V. M. change pour les mettre aux mêmes lois que la Castille, etc., etc. » Archives nationales, K. K. 1321-1322.

(2) Le duc d'Orléans à Philippe V, 31 mai 1707. Arch. nat., loc. cit.

(3) Saint-Simon, t. V, p. 2.

(4) Philippe V s'en plaint dans ses lettres à Mme de Maintenon.

(5) Le duc d'Orléans à Philippe V, 11 juillet 1707.

perdirent les institutions politiques, judiciaires et financières qui leur étaient propres.

Le *Conseil d'Aragon*, siégeant à Madrid, fut supprimé, le fameux *Tribunal de la Manifestation*, à Saragosse, fermé (1).

Tandis que jusqu'alors les vice-rois de ces deux pays, habitués à se voir opposer les privilèges et les immunités comme un rempart infranchissable, n'osaient rien entreprendre sans s'être au préalable assurés de l'assentiment du public, ils reçurent et possédèrent désormais une autorité despotique; ils purent ordonner tout ce qu'ils jugeaient nécessaire au service du roi et exercèrent, dans l'étendue de leur circonscription, la plénitude du pouvoir royal (2).

Le régimes des *audiences royales* fut étendu aux deux royaumes par l'établissement de celles de Saragosse et de Valence (3).

C'étaient des tribunaux comparables aux bailliages et aux sénéchaussées de France, présidés par un *Régent* et composés d'*alcal des mayors*, *de fiscaux*, *de procureurs*, *d'écrivains et d'alguazils*, de même que les autres tribunaux, mais qui comptaient moins de procureurs et d'écrivains que les tribunaux souverains.

Chaque audience jugeait en première instance de toutes les matières civiles et criminelles à cinq lieues à la ronde de l'endroit où elle résidait, à la réserve des affaires qu'on appelait *de cour*, et par appel de toutes les sentences des alcaldes ordinaires et des autres juges, bayles, corregidors, regidors (4).

Enfin, en matière de finances, les Aragonais et les Valenciens

(1) Abbé de Vayrac, *État présent de l'Espagne*, t. I, p. 97-98.

(2) Le titre de *vice-roi* ne se donnait qu'à celui qui commandait dans un royaume, excepté à celui de Barcelone, celui de *capitaine général* à celui qui commandait dans une province, celui de *gouverneur* à celui qui commandait dans une place. Quoique la qualité de vice-roi eût quelque chose de plus éclatant que celle de capitaine-général, ils étaient pourtant égaux en pouvoir et en juridiction et exerçaient une autorité absolue. Abbé de Vayrac, *État présent de l'Espagne*, t. III, p. 275.

(3) Avant le soulèvement de 1705, il n'y avait en Espagne que quatre *audiences royales* celles de Galice, de Séville, de Mayorque et des Canaries ; en 1707, on créa celles de Saragosse et de Valence, en 1715, celle de Barcelone. Abbé de Vayrac, *État présent de l'Espagne*, t. III, p. 270.

(4) Abbé de Vayrac, *État présent de l'Espagne*, t. III, p. 271.

furent soumis aux mêmes impôts que les Castillans, mais ils conservèrent leurs monnaies nationales (1).

Ainsi qu'il fallait s'y attendre, les partisans de l'ancien régime protestèrent énergiquement. Il est fâcheux pour l'honneur du duc d'Orléans, qu'au lieu de s'incliner devant le fait accompli, il ait jugé bon de prendre en main les réclamations des mécontents et de les porter à Philippe V. Dès le 11 juillet, il protestait dans une lettre adressée à Amelot contre l'iniquité d'un décret qui confondait dans un même traitement les bons et les mauvais, et demandait qu'on en rendît un second qui accordât quelque distinction à la noblesse fidèle, ainsi qu'aux parties du royaume qui n'avaient pas prêté obédience à l'archiduc (2). Bien plus, lui général français au service du roi d'Espagne, il osa se faire l'interprète de la noblesse d'Aragon, et transmettre à Philippe V ses plaintes et ses vœux (3). L'année suivante enfin, il rédigea sous forme de *mémoires* un plan de gouvernement pour les pays reconquis. Une partie de leurs *fueros* devait leur être rendue; les deux audiences de Valence et de Saragosse seraient fondues en un seul tribunal qu'on établirait à Tortose; les corregidors seraient supprimés, et l'on se contenterait de la magistrature des alcaldes; ceux-ci, chefs des officiers municipaux, dépendraient directement des vice-rois par qui ils seraient nommés. On tiendrait compte des vœux légitimes de la noblesse; pourquoi ne pas la gagner au lieu de la combattre? Elle serait un appui plus sûr que la masse du peuple (4).

Un tel projet était entièrement contraire aux vues d'Amelot; aussi n'en eut-il cure. Il maintint envers et contre tous sa *Pragmatique* de 1707. Par cet acte, la royauté espagnole se rapprocha sensiblement de la royauté française, une et centra-

(1) Abbé de Vayrac, *État présent de l'Espagne*, t. III, p. 271. — Cet ouvrage, bien qu'il se rapporte à l'état de l'Espagne en 1717, contient d'utiles détails sur la période précédente, notamment sur les réformes d'Amelot et d'Orry.

(2) Le duc d'Orléans à Amelot, 11 juillet 1707. Arch. nat., loc. cit.

(3) Le duc d'Orléans à Philippe V, 11 juillet 1707. Ibid.

(4) Le duc d'Orléans à Philippe V, 16 juillet 1708. Ibid.

lisée. C'est pourquoi les conséquences politiques de la bataille d'Almanza doivent être placées au rang des faits les plus importants qu'un travail comme celui-ci ait pour but de mettre en lumière.

CHAPITRE V.

Dissentiments entre les cours de France et d'Espagne au sujet des affaires de Rome et d'Italie. — La France abandonne l'Italie. — Politique religieuse d'Amelot.

(1707-1708.)

Après l'échec complet de la campagne de 1706, Louis XIV avait vu se préciser dans son esprit les lignes d'une politique nouvelle qui s'était déjà présentée à lui vers la fin de l'année 1705 et qui devait faire naître entre la cour de France et celle d'Espagne de regrettables divergences.

La France était épuisée par la guerre qu'elle soutenait au delà de toutes ses frontières, aux Pays-Bas, en Allemagne, en Italie, en Espagne et sur mer. Chamillard pouvait écrire dès 1707 que « la bonté naturelle des Français coûtoit au roi cent millions et cent mille hommes ».

Leurs sacrifices d'autre part et leur modération, loin de leur valoir la reconnaissance des Espagnols, étaient contestés et dépréciés; on pouvait se demander si cette fusion intime des deux peuples qu'on avait espérée en 1701 s'accomplirait jamais; si, par conséquent, il était à souhaiter pour la France que l'empire espagnol, rendu plus puissant par une meilleure organisation politique, demeurât aussi vaste qu'au temps de la Maison d'Autriche.

L'attitude de l'Europe enfin ne permettait pas de croire que la guerre finît sans un partage de la monarchie de Philippe V.

Dès lors pourquoi ne pas procéder immédiatement à ce partage? Pourquoi ne pas laisser l'Empereur prendre possession de l'Italie, tandis qu'on soutiendrait énergiquement Philippe V en Espagne? Peut-être déterminerait-on ainsi la Maison d'Autriche à traiter sur la base de l'*uti possidetis*: Louis XIV en

tout cas lui donnerait un gage important de ses intentions pacifiques; il la mettrait, par la concentration de ses troupes au delà des Pyrénées, hors d'état de conquérir la péninsule Espagnole; enfin la France dépenserait moins d'argent et sacrifierait moins d'hommes.

Cette politique avait un côté spécieux; elle reposait cependant sur une illusion. Rien n'est plus dangereux que de fournir des gages aux ennemis; c'est les exciter à demander quelque chose de plus. Si Louis XIV voulait donner l'Italie à l'Empereur, il ne fallait pas la lui laisser prendre; le roi de France lui-même n'avait-il pas écrit que « le seul moyen d'avoir une bonne paix, c'est de bien faire la guerre »?

On conçoit quels douloureux soupçons et quelles colères agitèrent l'âme du roi d'Espagne quand il devina, par les faits qui se déroulèrent en 1707, les intentions secrètes de son aïeul. Celui-ci ne les lui avoua jamais franchement, et courut toujours l'abandon de l'Italie de prétextes que l'affaiblissement et les défaites de la France ne rendaient hélas! que trop plausibles.

I.

L'évacuation du Milanais fut le premier pas fait par Louis XIV dans la voie qu'il s'était tracée. Craignant l'opposition de son petit-fils, il osa disposer sans son aveu et même sans son avis d'une province et d'une armée qui lui appartenaient.

Il résolut de négocier avec le duc de Savoie la libre sortie des troupes franco-espagnoles. A cet effet, il envoya directement ses ordres au prince de Vaudemont, gouverneur du Milanais : « Je suis persuadé que vous les approuverez, écrivit-il au roi d'Espagne, mais il est nécessaire qu'il en ait un témoignage assuré de la part de V. M. et qu'elle ratifie, par un pouvoir qu'elle m'enverra, ce qu'il a fait ou ce qu'il pourra faire encore en exécution de mes ordres (1). »

(1) Louis XIV à Philippe V, 27 février 1707. Arch. d'Alcala, I. 2400.

La seule explication que le roi de France donnât d'un parti aussi grave était l'impossibilité d'envoyer des armées en Italie et en Espagne; mieux valait retirer volontairement ses troupes du Milanais par une convention qui permît de s'en servir ailleurs, que de les laisser écraser par le duc de Savoie et par l'Empereur : « Il falloit, disait encore Louis XIV, choisir entre deux partis, ou celui d'envoyer une nouvelle armée assez supérieure à nos ennemis pour réparer les pertes de la campagne dernière, *ou celui de vous maintenir en Espagne*. Il était impossible de faire en même temps l'un et l'autre, *et je n'ai pas hésité à préférer votre conservation sur le trône à toute autre considération*. »

Philippe V ne pouvait pas laisser ses troupes, quand Louis XIV retirait les siennes; il envoya le pouvoir demandé; mais il fut peiné et blessé que son aïeul « ne lui eût fait part de la négociation qu'après que tout avoit été conclu (1) ». Il demeura près de six mois sans s'expliquer avec lui sur les sentiments qu'il avait éprouvés; il s'y décida seulement quand les bruits qui coururent sur Naples et la Sicile lui firent craindre pour ces deux royaumes le sort de Milan; encore s'excusa-t-il humblement de représenter à son grand-père ce qu'il se permettait de penser sur ses propres intérêts (2).

Il ne lui entrait même pas dans l'imagination, disait-il, que Louis XIV pût songer à les abandonner; mais il n'avait pas la même confiance dans les ministres français, « non qu'ils manquassent de fidélité ou d'affection, mais par la lassitude où ils étoient de soutenir la guerre au milieu de tant d'embarras, par la crainte d'être blâmés du public, par le désir enfin de redonner la tranquillité au roi leur maître en faisant la paix ». Aussi Philippe demandait-il en grâce que sa lettre ne leur fût point communiquée, que Louis XIV la gardât pour lui seul, en exceptant pourtant M^me^ de Maintenon, si sage et si désintéressée.

(1) Amelot à Louis XIV, le 21 mars 1707. A. E. Esp., t. 167, f° 98.

(2) Philippe V à Louis XIV, 18 juillet 1707. Arch. d'Alcala, l. 2460. Minute autographe (lettre secrète).

Quelle surprise avait été la sienne quand il avait appris tout à coup qu'il y avait un traité fait pour abandonner le Milanais sans qu'il sût seulement qu'il eût été commencé! La perte d'un État aussi considérable que celui-là le touchait d'assez près pour qu'il pût espérer d'être informé de ce qui le concernait. Il avait toujours craint qu'il fallût en venir à le céder; malgré sa répugnance, il l'aurait fait, il aurait obéi à la raison. Louis XIV en avait-il douté? ou bien avait-il cru son petit-fils incapable du secret nécessaire? « Vous pouvez juger si ces réflexions durent m'être sensibles et mesurer ma douleur à l'envie que j'ai de mériter votre estime, puisqu'il paroissoit en cette occasion que vous ne m'en jugiez pas digne. » Qu'à l'avenir du moins, Louis XIV consentît « à lui faire part de tout ce qui regarderoit ses royaumes ». Qu'il n'abandonnât pas à l'ennemi Naples et la Sicile, où il ne voulait pas même laisser passer des troupes espagnoles! qu'il pardonnât enfin à un petit-fils qui l'aimait avec tendresse de lui parler si librement : « J'ai cru que je ne pouvois mieux faire que de vous ouvrir mon cœur, et que j'y étois même obligé, vu la matière dont il s'agit, pour vous, pour moi, et pour mes propres sujets, qui seroient au désespoir s'ils voyoient faire une paix aussi contraire à leurs espérances qu'au zèle et à la fidélité qu'ils me témoignent, et dont je ne puis trop leur marquer ma reconnoissance. »

La réponse de Louis XIV est certainement une des lettres les plus belles qu'il ait jamais écrites; elle était confidentielle et tout entière de la main du roi.

Il entrait d'abord dans les sentiments de son petit-fils et l'approuvait d'être aussi touché qu'il l'était de la perte du Milanais : « Il y a des occasions, disait-il, où l'indifférence n'est pas permise et j'aurois été moins affligé de la perte de cet État que de vous y voir insensible. » Chaque fois que Philippe lui ouvrirait son cœur, « il n'y auroit rien dans le sien qu'il ne fût maître de pénétrer ». Il lui savait toutes les qualités d'un bon fils jointes à celles d'un roi sage et prudent. S'il ne

les avait pas mises à l'épreuve lors de l'évacuation du Milanais, « c'est qu'il ne convenoit pas, par rapport à l'avenir, que le roi d'Espagne parût avoir la moindre part à l'abandon de cet État ». Louis XIV avait cédé à la nécessité des temps en retirant ses troupes; mais Philippe avait conservé ses droits et l'on ne pourrait citer contre lui aucun consentement. Si le roi de France n'avait point envoyé d'armée en Italie, ce n'était pas par condescendance pour ses ministres, mais par l'extrême difficulté de satisfaire aux dépenses les plus essentielles : « J'en vois croître l'embarras et je suis assuré, connoissant vos sentiments, que vous ne pouvez désapprouver que je considère souvent ce que je dois à des sujets fidèles que leur zèle et les longues guerres que j'ai soutenues ont épuisés.

« *Vous connoissez les devoirs d'un roi et vous êtes touché* « *de l'amour des peuples que vous ne gouvernez que de-* « *puis sept ans; entrez aussi dans ce que je dois penser* « *pour une nation distinguée par son attachement à ses rois,* « *pour un pays qui nous a donné la naissance, où je règne* « *depuis un si grand nombre d'années, qui doit passer à* « *mes enfants, peut-être aux vôtres, ainsi que nos ancêtres* « *me l'ont laissé.*

« *Je vous assure que ces réflexions que vous devez faire* « *aussi me touchent infiniment davantage que les représen-* « *tations que vous craignez de la part de mes ministres.* « *Il m'est aisé, quand je veux, de leur imposer silence et de* « *les borner à la simple exécution de mes ordres, mais je* « *ne puis et ne dois pas faire taire la voix de mes peu-* « *ples qui s'élève devant Dieu, si je néglige de les soulager* « *dans leurs maux.* »

Ceux que la guerre leur faisait souffrir augmentaient tous les jours. L'entrée du duc de Savoie en Provence apportait une nouvelle désolation. S'il échouait dans ses desseins, le principal fruit que Louis XIV en attendait serait de voir ses ennemis plus disposés à la paix qu'ils ne l'avaient été jusqu'alors. « Il est temps de la conclure, disait-il en terminant, et vous-

même vous ne me conseilleriez pas d'en perdre l'occasion quand elle se présentera (1). »

Voilà ce qu'écrivait ce prince que tant de livres représentent encore comme sacrifiant sans scrupule les intérêts de la France à ceux de sa dynastie, ses sujets à son petit-fils!

Louis XIV avait opposé un refus inflexible à tout envoi de troupes dans le royaume de Naples; il n'avait pas même accordé à Philippe V les vaisseaux nécessaires pour y transporter un corps d'armée de 1,200 hommes, renfort insuffisant, disait-il, et dépense superflue (2). Les conséquences de cet abandon ne se firent pas attendre. Les Impériaux envahirent le royaume et le conquirent tout entier dans le courant du mois d'août 1707. On ne fit rien même pour sauver Gaëte où la résistance s'était concentrée; la Sicile se trouva par là même dangereusement menacée.

En même temps, le duc de Savoie venait mettre le siège devant Toulon : « Vous trouverez ci-joint, Monseigneur, écrit de son style pittoresque le duc de Gramont au duc d'Orléans, les nouvelles que j'ai de Toulon qui sont très bien détaillées, par lesquelles vous verrez que notre acharné beau-père fait la guerre à la manière du bonhomme Mahomet et qu'il n'est rien de sacré pour lui. Nous en voilà réduits à l'huile de lampe pour nos salades, car pour celle de Provence, il est bien sûr que nous n'en tâterons de nos jours. Ce que je vous mande là ne laisse pas d'être affreux, puisqu'il est impossible que l'État ne s'en ressente vivement (3). » L'affaire heureusement ne tourna pas si mal, et, dès le 4 septembre, Gramont pouvait écrire plus cavalièrement encore : « Le beau-père se retire

(1) Louis XIV à Philippe V, le 1er août 1707. Archives d'Alcala, l. 2460.

(2) Philippe V demande le 25 avril (A. E. Esp., t. 172, f° 255) que ses troupes de Lombardie soient envoyées à Naples, disant qu'il faut très peu d'hommes pour défendre ce royaume dont la fidélité est assurée; il réitère sa demande le 2 mai (ibid., f° 276). Louis XIV refuse le 11 avril et le 9 mai. (Arch. d'Alcala, 2460). Le 15 août, Philippe V demande qu'on défende Gaëte et la Sicile (A. E. Esp., t. 173, f° 204), le 10 octobre qu'on se mette en mesure de reprendre Naples où les Impériaux sont déjà menacés (ibid., t. 174, f° 26); le 31 octobre et le 7 novembre, après la perte de Gaëte, qu'on protège au moins la Sicile. Louis XIV refuse le 24 octobre et le 21 novembre.

(3) Le 28 août 1707. A. E. Esp., t. 177, f° 114.

un peu plus vite que le pas, un doigt au cul et l'autre à la bouche (1). » La Provence était sauvée et l'invasion repoussée sur toutes les frontières : on était si accoutumé aux revers, qu'on se réjouissait presque de n'avoir perdu en une année que Naples et Milan.

L'attitude du Souverain Pontife allait achever de ruiner la cause de Philippe V en Italie.

II.

Le pape Clément XI, timide, indécis, effrayé par la présence de l'armée impériale, avait, bien qu'au fond il fût favorable à la maison de Bourbon, donné passage aux Allemands lorsqu'ils avaient marché sur Naples. Aussi bien n'aurait-il pas pu le refuser impunément. Depuis que les Impériaux étaient maîtres de l'Italie, il cédait à toutes leurs volontés.

La peur n'était pas la seule raison de sa conduite. Le pape était inquiet, et non pas sans motif, des tendances gallicanes d'Amelot et d'Orry. Ce qu'il eût accordé à d'autres à titre de secours extraordinaires justifiés par une impérieuse nécessité, il le refusait à leur gouvernement, parce qu'il y voyait un empiètement du pouvoir civil sur les privilèges ecclésiastiques. Des raisons analogues à celles qui avaient amené la révolte de l'Aragon et de la Catalogne expliquaient la résistance du pontife aux désirs de Philippe V. C'était la grande difficulté, le grand danger même, de l'œuvre tentée par Amelot; transformer en pleine guerre le régime de l'Église et celui de l'État, c'était rejeter parmi les partisans de l'Archiduc tous ceux que le changement atteignait dans leurs principes ou dans leurs intérêts. Comment être surpris, quelque bien que l'on puisse penser par ailleurs des maximes gallicanes, que le pape fît tout ce qui dépendait de lui pour empêcher qu'elles ne s'introduisissent en Espagne? Or il faut reconnaître, — et Louis XIV lui-même l'a

(1) Le 4 septembre, A. E. Esp., t. 177, f° 148.

fait, — que, de 1705 à 1709, le saint siège eût très réellement lieu de craindre la destruction des prérogatives et des droits dont il jouissait traditionnellement dans la péninsule Ibérique.

Le duc d'Uzeda, ambassadeur de Philippe V auprès de la cour de Rome, avait demandé son rappel dès le mois d'octobre 1707, et Philippe très irrité contre Clément XI était tout prêt à le lui accorder. Louis XIV qui, dans cette affaire, ne cessa de recommander la modération, se hâta d'écrire à Amelot pour l'en détourner. Selon lui, le pape serait moins touché du rappel de l'ambassadeur que soulagé de n'avoir plus auprès de lui un témoin des ménagements sans bornes dont il usait à l'égard des ennemis du roi d'Espagne. Il était souvent retenu par la crainte des reproches, par l'ennui d'une audience où il était obligé de les essuyer, par la peine de voir sortir d'auprès de lui un ministre mécontent; ces petites considérations faisaient quelquefois plus sur lui que d'autres beaucoup plus importantes. S'il arrivait d'ailleurs que la dureté du gouvernement des Allemands produisît quelque mouvement dans le royaume de Naples, ne fallait-il pas qu'il y eût en Italie un Espagnol, homme de distinction et de confiance, à qui les gens bien intentionnés pussent s'adresser. Qui donc, mieux qu'un ambassadeur à Rome pourrait faire ce personnage (1)?

Loin de s'apaiser, la querelle du pape et du roi Catholique ne faisait pourtant que s'envenimer. Elle portait principalement sur la question des immunités ecclésiastiques. On se souvient qu'avant la bataille d'Almanza, on avait obtenu du clergé, exempt d'impôts, quelques subsides par voie d'emprunt, procédé qui sauvegardait le principe de l'immunité. Après la victoire, Amelot et la princesse des Ursins voulurent faire un pas de plus. Ils proposèrent de demander à tous, laïques et ecclésiastiques, un don, soi-disant volontaire, auquel pas un laïque imposé et pour ainsi dire aucun ecclésiastique ne pourrait se soustraire. C'était, pour le pouvoir civil, un ache-

(1) Louis XIV à Amelot, 15 novembre 1707. Girardot, t. I, p. 253.

minement vers le droit de taxer le clergé comme les autres ordres.

Le pape protesta et, par un bref adressé à l'archevêque de Saragosse, défendit aux clercs de rien donner sans son agrément. Comme le remarquent justement les *Mémoires de Noailles*, *c'était renouveler le différend de Boniface VIII et de Philippe-le-Bel* (1).

Ne pas rompre avec Rome, maintenir ses droits en principe, dissimuler la personne d'un roi Bourbon et par conséquent suspect, derrière un conseil espagnol, telle fut la ligne de conduite tracée par Louis XIV au gouvernement de Madrid : « Je suis très éloigné, disait-il, de donner au roi d'Espagne des conseils capables d'altérer la bonne intelligence qu'il souhaite avec raison d'entretenir avec Sa Sainteté, *mais je crois aussi que sa conscience ne doit jamais l'empêcher de soutenir avec fermeté les droits de sa couronne, qu'elle lui reprocheroit au contraire de les abandonner*, et que le respect dû au chef de l'Église n'est point incompatible avec la fermeté qu'on doit avoir pour s'opposer aux entreprises de la cour de Rome lorsqu'elles sont injustes. Si toutefois le conseil de Castille peut les arrêter en suivant les règles observées en Espagne, il est encore plus à propos de laisser agir ce tribunal que de faire intervenir le roi Catholique (2). »

Malheureusement, à Rome et à Madrid, on se montrait moins disposé à la conciliation. Le nonce se faisait fort d'obtenir du pape en six semaines l'autorisation de lever sur le clergé telle contribution que le roi voudrait pourvu que le gouvernement la demandât. Amelot répliquait avec aigreur « que la cour de Rome alloit perpétuellement à ses fins, qu'elle vouloit en cette occasion profiter des besoins du roi d'Espagne pour le faire renoncer à un droit naturel et légitime et l'assujettir à un nouveau joug moyennant une somme d'argent (3). »

(1) *Mémoires de Noailles*, p. 202.
(2) Louis XIV à Amelot, 8 janvier 1708. Girardot, t. I, p. 264.
(3) Amelot au roi, 26 mars 1708. A. E. Esp., t. 179, f° 159.

Louis XIV estimait avec Amelot que la prétention du pape était déraisonnable, mais il n'en concluait pas comme lui qu'elle fût contraire à l'usage d'Espagne :

« Il est certain, lui mandait-il, que jamais il ne s'est trouvé « de conjoncture où le clergé dût avec plus de raison, aider à « soutenir la guerre, et que les trésors de l'Église ne peuvent « être mieux employés que lorsqu'il s'agit de défendre non « seulement la patrie mais encore la religion; aussi, le roi « d'Espagne et ceux qui lui sont fidèlement attachés ont raison « d'être offensés des plaintes de la cour de Rome; mais avant « que de décider si elles sont absolument injustes et de prendre « un parti extrême sur ce fondement, il faut examiner l'usage « du royaume d'Espagne; chaque pays a les siens, *et si les « prétentions du Pape semblent blesser la raison, on ne doit « peut-être pas en conclure que ce soit une entreprise nouvelle « par rapport à l'Espagne.* Il me paroît donc que le meilleur « parti à prendre étoit celui que le roi mon petit-fils a pris de « renvoyer cette affaire au Conseil de Castille. Vous avez bien « fait d'en parler au nonce comme à votre ami; mais d'ailleurs « il est à propos de laisser aux Espagnols le soin de dis- « cuter cette affaire avec la cour de Rome, et de soutenir « leurs usages s'ils sont contraires aux prétentions de cette « cour.

« Il est aussi de la prudence du roi d'Espagne de défendre « ses droits, *sans en venir à faire rupture avec le pape. La « fermeté a ses bornes;* et je ne croirois pas qu'il fût présente- « ment de son intérêt de faire sortir de Madrid le nonce de Sa « Sainteté.

« Si l'on trouve dans les recherches que l'on fait présente- « ment *que la permission du pape soit nécessaire pour un « donatif volontaire, bien différent d'une imposition sur le « clergé, il vaudroit mieux, en ce cas, en demander la per- « mission*, que Sa Sainteté ne refuseroit pas, que de s'engager « dans une affaire difficile, où l'usage seroit contraire à la « prétention du roi Catholique; mais il doit se régler sur ce

« sujet suivant la réponse que lui rendra le Conseil de Cas-
« tille.

« *Je vous répéterai seulement, en général, que toute rup-*
« *ture avec la cour de Rome ne peut jamais produire aucune*
« *utilité;* je la croirois plus fâcheuse que jamais pour le roi d'Es-
« pagne; dans la conjoncture présente des affaires, et, par con-
« séquent, je lui conseille d'avoir toujours en vue de l'éviter;
« quoique extérieurement il fasse paroître toute la fermeté né-
« cessaire pour le maintien de ses droits.

« J'ordonne au cardinal de la Trémoille de se plaindre au
« pape des obstacles que S. S. semble apporter à la bonne vo-
« lonté du clergé d'Espagne. Je me remets cependant à votre
« sagesse de parler de manière que le pape n'eût pas lieu de
« croire que j'excite le roi mon petit-fils à se porter aux der-
« nières extrémités et à rompre avec Sa Sainteté (1). »

Le Conseil de Castille avait déjà pris sa résolution lorsque ces instructions parvinrent à Madrid et il s'était montré plus gallican que Louis XIV. Tous les ministres espagnols avaient été scandalisés d'une entreprise qui tendait à enlever aux ecclésiastiques la liberté de faire pour leur prince ce qu'ils pouvaient faire sans contredit pour de simples particuliers; le conseil engageait le roi à demander au pape l'approbation pure et simple de l'emprunt, à propos duquel il avait adressé des remontrances; sur l'autre point, il fut d'avis que le fiscal *supplât* contre les lettres circulaires adressées par la congrégation de l'immunité et par le nonce aux évêques d'Espagne (2). Philippe ne voulut pas décider sans savoir le sentiment de son confesseur, mais permit au duc d'Uzeda de quitter Rome.

Louis XIV écrivit sur-le-champ à Madrid et à Rome pour qu'on ne considérât point ce rappel comme l'effet du mécontentement du roi d'Espagne à l'égard du pape; il inclinait à croire que le souverain pontife avait raison sur le fond des

(1) Louis XIV à Amelot, 9 avril 1708. Girardot, t. II, p. 30.

(2) *Mémoires de Noailles*, p. 202. *Supplier* tenait lieu dans une certaine mesure de notre appel comme d'abus.

choses, parce que les évêques d'Espagne n'avaient pas eu une entière liberté sur le donatif, et que dès lors S. S. avait pu le regarder comme une véritable imposition (1). En outre, de l'aveu du duc d'Uzeda lui-même, les précédents étaient favorables aux prétentions de Clément XI. « Comme ce point de dispute, disait-il donc, regarde purement la coutume d'Espagne, il convient, ainsi que je vous l'ai déjà mandé, que vous le laissiez traiter suivant les usages de ce royaume. Il est certain que ceux de France sont différents; *mais je ne prétends pas les introduire en Espagne, et confirmer par les démarches que je ferois la crainte imaginaire que la cour de Rome s'est formée de mes desseins* (2). » Loin de là ajoutait Louis XIV, — et ceci sans doute n'était destiné qu'à Amelot tout seul : « *Il n'est d'aucun avantage, ni pour moi, ni pour mon royaume, que les rois d'Espagne reçoivent indépendamment du Pape les dons du clergé de leur État, et, quoique la cour de Rome soit persuadée que je prétends introduire en Espagne les maximes de France, il est, de toutes façons, plus avantageux à mes intérêts que mon royaume continue à jouir seul des prérogatives que les autres nations n'ont pas conservées* (3). »

On se conforma aux idées de Louis XIV; mais le conseil de Castille passa encore quelques mois à préparer une consulte sur la lettre du pape au nonce accordant la permission du don volontaire. « Si V. M., écrit Amelot, ne savoit pas déjà ce que c'est que la lenteur des conseils d'Espagne, elle en verroit ici un échantillon, et elle connoîtroit à quoi l'on s'expose quand on veut se gouverner par la voie des tribunaux (4). »

La question fut enfin réglée dans les derniers jours de juillet : ainsi la première tentative faite pour introduire en Espagne les principes de l'Église gallicane avait échoué; et

(1) Louis XIV à Amelot, 16 avril 1708. Girardot, t. II, p. 32.
(2) Le même au même, 28 mai. Ibid., p. 45.
(3) Le même au même, 11 juin. Ibid., p. 50.
(4) Amelot à Louis XIV. A. E. Esp., t. 181.

sur ce point Louis XIV avait combattu les vues particulières de son représentant à Madrid. Le ministre l'avait un moment emporté chez Amelot sur l'ambassadeur. Les affaires de Philippe V en Italie ne s'en étaient pas trouvées mieux (1).

III.

Tandis que Louis XIV ne faisait rien pour les rétablir, le roi d'Espagne au contraire cherchait tous les moyens de relever sa puissance en ce pays.

Jamais il n'avait complètement perdu l'espérance de détacher de la ligue son beau-père, le duc de Savoie; ce fut à lui qu'il s'adressa tout d'abord, au commencement de 1708. Marie-Louise, par la lettre la plus tendre et la plus touchante, essaya d'émouvoir le cœur, malheureusement impitoyable, de son père : « Pourquoi croyez-vous, mon cher papa, lui disait-elle, que je « n'ai plus d'amitié pour vous et que même je vous ai oublié... « J'en suis très offensée, étant aussi éloignée que je la suis d'une « pareille chose, car je puis vous assurer que je vous ai toujours « aimé tendrement.

« Il me semble que c'est bien plutôt à moi à vous faire des « reproches, puisque vous faites de votre mieux pour m'arracher « la couronne, et ainsi vous ne me donnez guère des marques de « la tendresse que vous devriez avoir pour moi. Jusqu'à quand, « mon cher papa, prétendez-vous persécuter vos filles en leur « faisant souffrir tout ce qu'on peut imaginer? Rien peut-il être « plus cruel que de se voir faire la guerre par un père qu'on « aime? Finissez mes malheurs, aimez un enfant qui le mérite : « il ne tient qu'à vous de me rendre la princesse du monde la « plus heureuse, me le refuserez-vous? Aurez-vous un cœur as- « sez dur pour cela? Non, mon cher papa, je ne puis croire une « pareille chose, et j'espère que vous vous laisserez à la fin tou-

(1) Amelot à Louis XIV, 6 août 1703, t. 181, p. 69.

« cher par une fille qui est pénétrée de douleur de tout ce qui se « passe, qui vous aime véritablement et qui souhaite vos avan- « tages. Vous les y trouverez si vous voulez être de nos « amis. »

Marie-Louise, en effet, promettait à son père de lui céder tout le Milanais, « qui seroit bien aisé à reprendre » dès que le duc de Savoie s'entendrait avec les Espagnols; elle se chargeait en outre de lui obtenir des deux rois le titre de roi de Lombardie; c'était toute la vengeance qu'elle voulait tirer des maux qu'elle avait soufferts à cause de lui.

« Faites que votre réponse, ajoutait-elle, soit ma consolation, « et qu'elle me marque votre tendresse que je mérite tant, mon « cher père, par celle que j'ai pour vous. Je crois que vous ne « laisserez pas que d'être étonné en songeant à votre Louison, « qui est le nom que j'ai eu longtemps, de lire une lettre comme « celle-ci, mais malgré moi vous me faites devenir sérieuse. « Je la suis tant parce que je vous mande aujourd'hui qu'il me « semble qu'il ne m'est plus permis de vous appeler mon cher « papa. Soyez-le pourtant et moi votre Louison et aimons-nous « comme deux bons amis (1). »

Cette lettre qui avait été écrite à l'insu des ministres, fut portée au duc de Savoie par un gentilhomme romain qui la lui remit en main propre. Ne fallait-il pas que ce prince fût, suivant l'expression du maréchal de Tessé, « un vrai fagot d'épines (2) »? Il ne jugea même point à propos de répondre aux vues politiques de « sa pauvre Louison ».

Philippe V alors se retourna vers son aïeul; il le supplia de lui envoyer quelques troupes et quelques vaisseaux pour garder la Sicile; il lui représenta avec insistance les dispositions plus favorables du royaume de Naples; il chargea le prince Pio qu'il destinait à surveiller, de Sicile, les intérêts espagnols en Italie, d'obtenir de Louis XIV « *qu'il voulût bien donner la*

(1) La minute autographe de cette lettre se trouve aux archives d'Alcala avec cette mention : « Cette lettre a été écrite le 31 janvier et est partie le 3 février à six heures du matin. »

(2) Tessé à M^me^ des Ursins, 24 septembre 1708. Ed. Rambuteau, p. 285.

moindre marque qui pût détromper les Italiens de la pernicieuse opinion où ils étoient que le roi de France les avoit abandonnés et peut-être même s'y étoit engagé (1). » Si Louis XIV, se fondant « sur le besoin qu'il avoit de toutes ses troupes en tant de différents endroits (2), » lui refusa encore une fois tout secours matériel; du moins, sensible à l'argumentation de son petit-fils, il commença à porter son attention sur le mécontentement du peuple et de la noblesse dans le royaume de Naples. C'est ainsi qu'il empêcha que cet État fût remis entre les mains du pape : « Il ne seroit pas prudent en cette conjoncture, disait-il, de faire oublier les mauvais traitements des Allemands et la haine qu'ils inspirent (3). »

Bientôt enfin il se laissa induire à ce projet de diversion en Italie, dont Saint-Simon a mis en lumière avec un rare bonheur les avantages probables; mais, comme Saint-Simon l'a parfaitement vu et montré, « *il ne fit que l'accepter tard et avec peine* (4) ». Ce projet, en effet, était contraire à la politique que Louis XIV avait inaugurée l'année précédente; s'il l'adopta momentanément, ce fut en partie pour condescendre aux vues de son petit-fils, sans qu'il en coûtât à la France autre chose que l'envoi d'un ambassadeur; en partie pour montrer aux ennemis qui venaient de rejeter ses propositions de paix, qu'il pouvait revenir sur des concessions déjà faites et les menacer de nouveau ailleurs qu'en Espagne. Ce revirement se produisit au mois de juin 1708 : « Le roi d'Espagne, écrit Louis XIV le 11 de ce mois, doit engager les princes d'Italie à désirer, pour leurs propres intérêts, que les États dépendant de la monarchie d'Espagne ne changent pas de maître (5). » Et le 17, il ajoute qu'il faut s'efforcer de gagner le pape par des grâces faites à sa famille, et surtout ne pas se brouiller avec lui au sujet des affaires ec-

(1) Philippe V à Louis XIV, 13 mai 1708. A. E. Esp., t. 184, f° 316.
(2) Louis XIV donne la preuve qu'il disait vrai dans ses lettres des 4 et 11 juin. Arch. d'Alcala, l. 2460.
(3) Louis XIV à Amelot, 11 juin 1708. Girardot, t. II, p. 49.
(4) Saint-Simon, t. IV, p. 211-212.
(5) Louis XIV à Amelot, 11 juin 1708. Girardot, t. II, p. 49; voir aussi lettre du 4 juin.

clésiastiques de l'Espagne, « alors qu'il est le seul prince italien qui ne reconnoisse pas la qualité que l'Archiduc a prise (1) ».

Cependant l'Empereur faisait passer à la diète de Ratisbonne un décret qu'il faisait bientôt afficher dans Rome et par toute l'Italie. Il y déclarait que l'hommage du royaume de Naples au saint-siège était abusif; que Naples et la Sicile n'en relevaient point; que le pape n'avait aucun droit à la nomination des bénéfices dans ces royaumes; qu'il voulait, lui Empereur, rentrer dans tous les droits de l'Empire en l'Italie, reprendre les fiefs usurpés et examiner l'aliénation des autres; bref, y redevenir le maître (2). On se repentit alors d'avoir tant fait contre la puissance française et si peu contre l'Autriche; Venise fut la première à exciter le pape sur le danger commun, et celui-ci protesta qu'il se ferait moine plutôt que de reconnaître l'Archiduc (3). Bien plus, ce fut Rome qui fit des ouvertures au roi de France. Louis XIV montra d'abord de la défiance (4). « Dans cette situation des affaires, écrit-il à Amelot, le roi d'Espagne devroit trouver en Italie autant d'amis qu'il y a de princes, que leurs intérêts unissent naturellement aux siens; mais leur foiblesse est si grande qu'ils aimeront mieux se laisser ruiner par les contributions continuelles que les Allemands leur imposent, que d'employer comme ils auroient pu le faire ces mêmes sommes à leur défense commune. » Toutefois, il recommanda l'entente du roi d'Espagne et du souverain pontife : « Ils ont tous deux les mêmes ennemis à combattre, par conséquent l'union doit être sincère entre eux, et comme la perte que l'Espagne a faite du royaume de Naples et du duché de Milan a donné à l'Empereur les moyens d'attaquer les États du saint-siège, Sa Sainteté doit être persuadée qu'elle perdroit le reste sans que le respect dû à l'Église pût arrêter les Allemands, si le roi Catholique

(1) Louis XIV à Amelot, 17 juin. Ibid., p. 53. — 25 juin, p. 56.
(2) Saint-Simon, t. IV, p. 210.
(3) Amelot à Louis XIV, 23 juillet 1708.
(4) Louis XIV à Amelot, 25 juin 1708. Girardot, t. II p. 57.

achevoit de perdre les États qu'il possède encore en Italie. Il est donc de leur intérêt commun d'agir de concert pour se défendre contre les mêmes ennemis, et de prévenir toute sorte de contestation pour s'attacher uniquement au bien essentiel de leurs États (1). » Enfin, le prince de Vaudemont ayant rédigé secrètement un mémoire sur la ligue d'Italie, « qui ne laissoit rien à désirer sur son utilité, sa possibilité et son exécution prompte (2), » le maréchal de Tessé se chargea de le présenter à Torcy qui le lut au conseil ; « il y fut applaudi et détermina le roi (3). » Celui-ci reçut aussitôt le nonce et l'ambassadeur de Venise; au bout de quelques jours, Tessé était déclaré plénipotentiaire du roi à Rome et pour toute l'Italie, avec pouvoir de prendre le caractère d'ambassadeur et au besoin de général en chef; il était autorisé à offrir aux princes d'Italie vingt mille hommes de pied et quatre mille chevaux.

Louis XIV fit part de cette résolution à son ambassadeur à Madrid : « Des lettres continuent de me faire voir que l'aversion contre les Allemands augmente en Italie, et par conséquent les dispositions que les Gènois témoignoient à se défendre augmentent aussi à proportion. Comme le pape persiste à donner des marques de fermeté, j'ai cru qu'il convenoit à mes intérêts et à ceux du roi mon petit-fils de fortifier ces premières démonstrations, et de faire connoître aux princes d'Italie qui voudront songer véritablement à leur défense, qu'ils recevront de ma part les secours que la situation présente des affaires me permettra de leur donner.

« J'ai jugé qu'il étoit nécessaire de leur faire porter ces assurances par une personne distinguée et capable par son expérience de traiter les plus grandes affaires; aussi j'ai choisi le maréchal de Tessé pour l'envoyer de ma part auprès des princes d'Italie. Il doit partir dans le commencement du mois prochain, et comme, me servant, il servira le roi mon petit-fils, il est à

(1) Louis XIV à Amelot, 9 juillet 1708. Girardot, t. II, p. 60.
(2) Saint-Simon, t. IV, p. 211.
(3) Ibid.

propos que les ministres d'Espagne en Italie aient ordre d'agir de concert avec lui pour le succès des affaires dont il sera chargé (1). »

L'événement ne tarde pas à prouver combien le roi de France avait raison de ne pas faire fond sur l'énergie des Italiens. Tessé devait aller à Gênes, à Florence et à Rome : dès les premiers pas de sa mission il prévit les déceptions qui l'attendaient. « Toutes les puissances de l'Italie, écrit-il à la princesse des Ursins, dont vous connoissez la léthargie, l'incertitude et l'impuissance, ne laissent pas de voir le précipice où elles sont prêtes de tomber, mais cela ne veut pas dire qu'elles veuillent faire tout ce qu'il faudroit pour s'en tirer (2). » A Gênes, il est surpris « de la fureur des partis qui occupent tous les particuliers, les uns pour la France, les autres pour la maison d'Autriche, pour la Hollande, l'Angleterre, et toutes les parties du monde ; l'on est toujours prêt de s'étrangler comme si chaque particulier y avoit son propre intérêt (3). » Il voudrait bien détacher de la coalition le duc de Savoie, c'est là le morceau capital ; « mais un prince qui n'a ni confesseur, ni ministre, ni maîtresse, ne laisse pas d'être un fagot d'épines que l'on ne sait par où aborder (4). » Il a cependant l'ordre de lui offrir une couronne; mais le duc de Savoie ne se laissera pas plus séduire par les promesses du premier écuyer de sa fille aînée que par les cajoleries de sa fille cadette. A Florence, Tessé a menti tant de fois en vingt-quatre heures pour le service de la duchesse de Bourgogne, qu'elle en devroit demander pour lui pardon à Dieu; il a prodigué tant d'assurances d'attachement passionné à M. le grand-duc et à M^me^ la grande princesse, « qu'il a été tenté à la fin de les désabuser et de les assurer qu'en France ce n'étoit point l'usage de s'aimer tant (5). » Toutes les fois que le grand-duc a parlé du roi ou que Tessé lui en a parlé, ce vieillard plein de di-

(1) Louis XIV à Amelot, 20 août 1708. Girardot, t. II, p. 74.
(2) Tessé à la princesse des Ursins, 24 septembre 1708, Rambuteau, p. 285.
(3) Tessé à M. de Caumartin, 24 septembre 1708. Ibid., p. 288.
(4) Tessé à la princesse des Ursins, lettre citée.
(5) Tessé à la duchesse de Bourgogne, 9 octobre 1708. Rambuteau, p. 291.

gnité a ôté d'une main son chapeau et de l'autre sa calotte (1); mais, en dehors de ces respects, on n'a rien obtenu. Enfin à Rome « ce labyrinthe de politique (2), » on va, pour gagner du temps, lui créer mille difficultés sur le cérémonial : « J'ai deux maîtres de cérémonie, Madame, qui me font enrager. Ils se sont rendus maîtres de moi au point que, pour faire un pas de plus ou de moins, ce sont des querelles qui recommencent toujours (3). »

Qu'attendait-on? Tout simplement que les affaires militaires de Flandre et d'Italie eussent tourné dans un sens ou dans l'autre. Or, la Sardaigne tombe aux mains des Impériaux, « par l'infidélité de ceux qui devoient être les plus attachés au roi d'Espagne (4) »; la Sicile est menacée par les vaisseaux anglais, dès le mois de septembre (5); Lille capitule en octobre; Minorque est enlevée presque au même moment; bref les échecs les plus graves se succèdent, « autant de prétextes pour se soumettre aux volontés de l'Empereur (6) ».

Aussi, vers le milieu de septembre, Amelot ne croit déjà plus que le pape veuille entrer dans la ligue; et le 8 octobre, il dit que les nouvelles qui lui arrivent d'Italie ne donnent pas lieu de compter sur le succès des négociations du maréchal de Tessé (7). Cependant Louis XIV espérait encore (8).

Deux mois se passèrent en vains pourparlers : « La grande

(1) Tessé à Pont chartrain, 9 octobre 1708; ibid., p. 293.

(2) Tessé à Mme des Ursins, 14 octobre 1708; id., p. 293.

(3) Tessé à la duchesse de Bourgogne, 23 octobre; ibid., p. 298. — Cette lettre donne les détails les plus amusants sur la réception de Tessé à Rome.

(4) Louis XIV à Amelot, 8 octobre 1708. Girardot, t. II, p. 82.

(5) Louis XIV à Amelot, 24 septembre 1708. Girardot, t. II, p. 79, fo 28.

(6) Même lettre : « La perte de la Sicile, si elle arrive, apportera de grands changements aux projets du pape, et les autres princes d'Italie peu disposés à se liguer pour leur défense commune, prendront encore ce nouveau prétexte pour se soumettre aux volontés de l'empereur. »

(7) Amelot à Louis XIV, 17 septembre et 8 octobre 1708. A. E. Esp., t. 182, fos 44 et 124.

(8) « J'ai prévu toutes les difficultés que le maréchal de Tessé trouveroit, soit de la part du pape, soit de celle des princes d'Italie, à les unir ensemble par une ligue nécessaire à leurs intérêts communs; mais la connoissance des difficultés ne doit pas empêcher qu'on ne tente de les surmonter, et quand j'essaierois inutilement d'associer les princes d'Italie pour leur défense mutuelle, il n'y auroit nul inconvénient à leur faire ouvrir les yeux sur leurs véritables intérêts. » — Louis XIV à Amelot, 1er octobre 1708. Girardot, t. II, p. 81.

affaire, écrit Tessé à la princesse des Ursins, seroit de faire prendre un parti à la République de Venise, ou au père de nos maîtresses. La première dont vous connoissez l'incertitude et les maximes paroît reculer au lieu d'avancer, et l'autre ne donne nul signe de vie, quoiqu'au fond il soit mécontent de l'Empereur. Mais en se boudant et se chagrinant, ne s'aimant ni peut-être ne s'estimant, ils se réconcilient toutes les fois qu'il s'agit de nous nuire. Quant aux Gênois, au grand-duc et au duc de Parme, ils feront ce que les autres princes d'Italie voudront; cependant le temps presse, et le marquis de Prié plénipotentiaire de l'Empereur, est attendu dans cette cour; s'il venoit seul, nous essaierions de combattre ses raisons, *mais l'armée le suit, et il ne faut qu'un brouillard pour dissiper celle du pape* (1). »

L'Empereur, qui avait compris le danger, avait donc envoyé sur-le-champ une armée considérable en Italie : il ne restait au roi de France qu'à en faire autant et le plus vite possible, sans quoi il était clair que les Italiens n'entreraient pas dans une alliance qui n'aurait d'autre résultat que de les faire maltraiter et écraser par l'armée impériale. C'est ce que Tessé dit sans détour à Pontchartrain, mais il sent bien qu'il se heurte contre cette mauvaise volonté dont parle Saint-Simon : « L'on voit les choses de loin si différemment de ce qu'elles sont, que je ne suis pas surpris *que ceux qui ont tant travaillé à perdre l'Italie n'aient pas présentement grand goût à y reporter des forces.*

« Mais, comme dit la comédie, il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée : il est certain que le pape a présentement sur pied entre vingt-deux et vingt-quatre mille hommes, et qu'il est résolu de pousser cela jusqu'à trente. Il est encore certain que cette levée est aussi belle qu'une nouvelle levée peut l'être; *il ne s'agit que de fortifier par douze ou quinze mille François cette levée qui est faite ;* auquel cas, outre la certitude

(1) Tessé à Mme des Ursins, 14 octobre 1708. Rambuteau, p. 294.

du recouvrement du royaume de Naples, je n'ai que faire de demander de ligue ni aux Vénitiens, ni aux Gênois, ni aux autres puissances d'Italie, *car elles seront trop heureuses d'y entrer.*

« Mais, si l'on attend à envoyer ce secours que la ligue soit faite, *il vaut mieux dire au Pape et à l'Église entière de se tirer d'embarras comme ils pourront*, et de ne jamais penser à remettre le pied en Italie, *car le Pape tout seul ne fera rien que se faire donner les étrivières.*

« *Je sais qu'il est au désespoir qu'on lui refuse des armes*, et la proposition qu'il avoit faite de soudoyer à ses dépens douze mille hommes des troupes du roi paroissoit un projet raisonnable; en un mot il n'y a qu'un parti à prendre, et le temps presse : c'est ou de faire passer des troupes pour joindre à celles du Pape, auquel cas l'on voit dans l'avenir un succès au moins très apparent, ou renoncer à jamais à l'Italie, et laisser le Pape, l'Église et ladite Italie à son peu de mérite, sans jamais songer à y mettre les pieds (1). »

Louis XIV n'envoya pas les troupes ; il arriva ce que Tessé avait prévu; l'armée impériale occupa le territoire pontifical, y exerça toutes les violences, et le pape n'eut d'autre ressource que de reconnaître l'Archiduc comme *roi Catholique;* encore ne voulut-il pas lui donner le titre de *roi d'Espagne.* Tessé, outré de voir sa mission aboutir à un si pitoyable résultat, se répandit alors en grossières invectives contre le souverain pontife et lui adressa même trois lettres de la dernière insolence auxquelles il se plut à donner la plus grande publicité (1). Oubliait-il donc qu'il avait écrit lui-même « *que le pape tout seul ne pouvoit que se faire donner* les étrivières, » et que sans auxiliaires français « *un brouillard suffiroit à dissiper son armée?* Pourquoi d'ailleurs s'indigner que Clément XI, contraint par l'occupation totale de ses États, reconnût l'Archiduc comme roi catholique, alors que le chef de la maison de Bourbon, l'aïeul de Philippe V, Louis XIV, de qui les provinces fron-

(1) Tessé à Pontchartrain, 19 octobre. Rambuteau, p. 295.
(2) *Lettres de Tessé;* éd. Rambuteau. Introduction, p. XXIII.

tières seules avaient vu l'ennemi, était, nous le verrons bientôt, décidé à en faire autant pour obtenir la paix?

Aussi ce prince, plus juste et moins personnellement atteint que son petit-fils, admettait-il les excuses du pape : « Les négociations de l'Empereur à Rome, écrivit-il à Amelot, ont été soutenues de tant d'exactions et de violences dans l'État ecclésiastique, qu'il y a lieu de croire que le pape a cédé à la force, comme plusieurs lettres le portent, et que S. S. a fait son accommodement aux conditions que ce prince a voulu lui imposer (1). » Prévoyant même le cas où Clément XI serait obligé d'envoyer un nonce à Barcelone, il dissuadait d'avance son petit-fils de chasser celui qu'il avait auprès de lui : « Ce seroit un avantage pour ses ennemis d'avoir un ministre du pape auprès de l'Archiduc, dans le temps qu'il n'y en auroit pas auprès du légitime roi d'Espagne. Les peuples en tireroient des conséquences fâcheuses, et je crois, par la même raison, qu'il doit examiner avec beaucoup d'attention s'il retirera de Rome le duc d'Uzeda, ou plutôt s'il ne convient pas à son service de le faire demeurer en cette cour pour ne pas laisser la place entièrement libre à celui que l'Archiduc nommeroit comme ambassadeur auprès du pape (2). » La seule politique que, selon le roi de France, il fallut suivre était de répandre dans toute l'Espagne que le pape n'était pas libre, qu'il ne cèdait qu'à la force, de faire faire au besoin des prières publiques pour sa délivrance; et de ne pas donner surtout aux Espagnols un prétexte de croire que le pape les eût relevés du serment de fidélité : « Rien ne seroit plus dangereux dans un pays où l'on a laissé introduire la pernicieuse maxime que les papes ont le pouvoir de dégager les sujets de cette obligation essentielle envers leur suzerain (3). »

Ces conseils modérés ne furent pas du goût de Philippe V; il réunit une junte dont l'avis unanime fut de faire sortir du royaume le nonce du pape, de fermer le tribunal de la noncia-

(1) Louis XIV à Amelot, 7 janvier 1709. Girardot, t. II.
(2) Même lettre.
(3) Louis XIV à Amelot, 28 janvier et 20 février 1709. Girardot, t. II, p. 113 et 122.

ture, et de ne plus envoyer d'argent à Rome pour l'expédition des bénéfices. Tout s'exécuta, malgré les représentations de Louis XIV qui craignait que les Espagnols, accoutumés à recourir à la juridiction du nonce, n'aimassent mieux s'adresser à la nonciature de Barcelone que de s'en passer tout à fait (1). Il semble que le public approuva la conduite du monarque espagnol; mais le roi de France se borna à accepter le fait accompli, sans vouloir rompre lui-même avec le pape, pour faire l'office de médiateur au jour voulu : « Les temps viendront, dit-il, où l'on en connoîtra l'utilité (2). »

En attendant, la divergence des vues demeurait complète entre les deux cours de France et d'Espagne, au sujet des affaires de Rome et des affaires générales de l'Italie.

Il faut en conclure que, dans l'esprit de Louis XIV, l'Italie était, quoi qu'il arrivât, irrévocablement perdue pour l'Espagne : il le lui fit bien voir lors des négociations d'Utrecht.

(1) *Mémoires de Noailles*, p. 211; même lettre de Louis XIV, 20 février.
(2) Louis XIV à Amelot, 11 mars et 22 avril, Girardot, t. II, p. 125 et 134.

CHAPITRE VI.

Revers et découragement de la France ; ses concessions aux alliés. — État de la France et de l'Espagne en 1709. — Louis XIV se résout à abandonner l'Espagne. — Fin de l'ambassade d'Amelot.

(1708-1709.)

L'année 1708 n'avait été marquée pour la France que par des échecs : échecs politiques, échecs militaires.

Ses plans, en apparence les mieux conçus, n'avaient abouti qu'à des désastres. Telle cette expédition du prétendant Stuart en Écosse, soigneusement préparée, acceptée avec joie par tous les Français, accueillie avec enthousiasme par Philippe V, et qui, par la maladie impossible à prévoir de Jacques III, avorta misérablement, sans que la flotte eût perdu de vue les côtes de France (1). Telle surtout cette lamentable campagne de Flandre, faite par les plus belles troupes que Louis XIV eût levées depuis 1701, dirigée par deux grands généraux, Vendôme et Berwick, et qui n'eut d'autres résultats que la défaite d'Oudenarde, la prise de Lille, l'invasion de la France, le déshonneur immérité et presque la disgrâce d'un héritier du trône, jusque-là populaire (2).

(1) Outre les sources françaises connues sur cette expédition d'Écosse, nous devons citer les lettres du duc d'Albe pendant le mois de mars 1708; arch. de Simancas. Est. 4305; celle du 13 donne des détails curieux sur les bonnes dispositions des Écossais. Celles du 26 mars et du 2 avril se bornent à raconter les faits tels que les présentent Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, Louis XIV et le duc de Bourgogne dans leurs lettres. Pour l'approbation du roi d'Espagne, lettre du 19 mars 1708; A. E. Esp., t. 184, f° 186 : « J'ai reçu avec autant de joie que d'admiration la nouvelle de la résolution que V. M. a prise de secourir le roi d'Angleterre et de le faire passer en Écosse; il ne se pouvoit rien de plus glorieux que de songer à renverser les vastes projets de nos ennemis par une entreprise aussi éclatante que l'est celle de remettre sur le trône un roi qu'ils ont eux-mêmes dépossédé si injustement, et j'espère que Dieu voudra bien bénir des desseins qui tendent si fort à sa gloire. »

(2) Sur cette campagne, qu'il n'est pas de notre sujet de raconter, la correspondance du duc de Bourgogne et de Philippe V fournit des documents intéressants qui permettent de préciser les responsabilités du prince français. Archives d'Alcala, l. 2514.

I.

Après tant de revers, il ne restait plus à Louis XIV qu'à demander la paix.

Déjà, dans le courant de 1708, il l'avait implorée, le mot n'est pas trop fort, par l'intermédiaire peu glorieux d'un individu nommé Pettekum, résident du duc de Holstein-Gottorp. Mais, quelque canal qu'on employât, les Hollandais faisaient même réponse : il fallait avant tout, *et pour conditions préliminaires*, qu'on rendît l'Espagne, les Indes, le Milanais, les Pays-Bas et qu'on acceptât le traité de commerce.

Louis XIV avait consenti à ouvrir des conférences sur ce fondement; il avait envoyé le président Rouillé avec mission d'obtenir une suspension d'armes pendant laquelle on traiterait. Il devait demander pour le partage de Philippe V Naples, la Sicile, la Sardaigne et les présides de Toscane : encore sur la Sardaigne et les présides pourrait-il céder; les Hollandais auraient pour leur barrière les conditions les plus avantageuses et pour leur commerce ils seraient mieux traités que les Français eux-mêmes. On ferait la part large aux alliés : le traité de Ryswick servirait de base aux négociations avec l'Empereur; la succession protestante serait reconnue en Angleterre.

Arrivé le 17 mars au Mœrdick, Rouillé y avait rencontré deux Hollandais sans pouvoirs; il passa outre, croyant qu'on allait traiter sur les bases contenues dans la réponse transmise par Pettekum. Erreur : les Hollandais demandèrent si Louis XIV était bien assuré que Philippe V ratifierait le traité? D'ailleurs eux ne s'engageaient nullement à fournir un dédommagement au duc d'Anjou. En Allemagne, ils voulaient remonter au traité de Westphalie; peut-être reprendrait-on l'Alsace. L'Angleterre demandait Dunkerque; le Portugal quelques districts et villes frontières; l'Électeur de Brandebourg le titre de roi, Neufchâtel et Valengin; le duc de Savoie, tout ce qu'il avait conquis; la Hollande, un traité de commerce écrasant pour la France

et une barrière de la Meuse à la mer, comprenant Lille. Enfin, on laissait entrevoir comme probables la cession de Toul et de Verdun au duc de Lorraine et la réintégration des protestants réfugiés.

Ces conditions inouïes, Louis XIV les avait acceptées presque toutes : seulement, en Allemagne il ne voulait point revenir au delà du traité de Ryswick; il réclamait Lille pour la France; Naples et la Sicile pour Philippe V. Les Hollandais ne voulurent rien entendre; ils exigeaient l'abandon de toute la monarchie d'Espagne, avant d'accorder aucune suspension d'armes. Qu'allaient être leurs exigences après les désastres de 1708 (1)?

Dès le mois d'août, Philippe V avait eu vent des concessions faites par Louis XIV, et, sans les bien connaître, il protestait contre toute politique d'abandon, jurant de ne quitter le trône d'Espagne qu'avec la vie : « Je vous avoue, écrit-il à son grand-père, que je ne puis désirer la paix que conforme à notre gloire et à nos intérêts. Les sentiments qu'on a toujours admirés en vous me persuadent assez que vous ne la voulez non plus qu'à ces conditions, et je me flatte trop de plus de vos bontés pour moi pour pouvoir seulement m'imaginer que vous voulussiez m'abandonner. Ainsi, j'ai une entière confiance en vous; mais je n'ai pas la même en bien des gens qui désirent la paix à quelque prix que ce soit et je crains fort qu'ils se servent de l'occasion du contre-temps que nous venons d'avoir en Flandre pour en augmenter la nécessité. (Je vous ouvre mon cœur comme je l'ai déjà fait plusieurs fois et je ne crois pas que vous le trouviez mauvais puisque je ne puis mieux avoir recours qu'à vous qui avez tant de bonté pour moi et en qui j'ai toute ma confiance.) J'espère que vous écouterez plutôt la grandeur et la bonté de votre cœur qui vous parle pour moi; mais, quoi qu'il arrive, je crois que vous me rendez assez justice *pour croire que je ne quitterai l'Espagne*

(1) Fr. Masson, *Journal de Torcy*, Introduction, pages XXV-XXVII.

qu'avec la vie, que je ne suis point capable de redescendre du trône où Dieu a daigné me faire monter, et qui m'appartient si légitimement, tant qu'il me restera une goutte de sang dans les veines, et que je mourrai plutôt à la tête de mes troupes en défendant mes États que de les abandonner lâchement. Je ne serois pas digne de l'honneur que j'ai d'être votre petit-fils si je ne le faisois, et je suis persuadé que vous ne me conseillerez pas le contraire. Aussi est-ce bien, je vous assure, ma résolution (1). »

A ce moment, la partie était engagée en Flandre; Louis XIV attendait un combat « qui devoit vraisemblablement décider du sort et de la durée de la guerre; » aussi pût-il répondre quoiqu'en termes vagues d'une manière assez rassurante (2).

Mais quand tout fut accompli, quand les malheurs se furent accumulés sur les malheurs, il fallut bien que l'ambassadeur fît part à Philippe V d'une résolution presque inévitable. Le prince écouta cette communication douloureuse avec un courage impassible; il se borna à renouveler sa réponse *qu'il ne cesserait pas vivant de régner sur l'Espagne :* « Ce que je puis dire à V. M., ajoute Amelot, après l'avoir rapportée, c'est que le roi d'Espagne est si éloigné de toute ostentation et si ferme dans ce qu'il a résolu que V. M. doit compter que, si le cas arrivoit, il feroit certainement ce qu'il a dit (3). »

Sur ces entrefaites, on apprit à Madrid la prise de Lille. La reine parut fort abattue, mais le courage du roi ne diminua pas (4). Il essaya même de relever celui de Louis XIV. La situation des ennemis, n'était pas, disait-il, aussi avantageuse qu'elle le paraissait, et il s'efforçait de le prouver. Préoccupé surtout des divisions qui avaient éclaté entre les généraux français et qui étaient effectivement la cause de nos revers pendant cette campagne, il prenait sur lui de conseiller au

(1) Philippe V à Louis XIV, le 6 août 1708. Arch. d'Alcala, l. 2460.
(2) Louis XIV à Philippe V, 3 septembre 1708. Arch. d'Alcala, l. 2460.
(3) Amelot à Louis XIV, 8 octobre et 5 novembre 1708. A. E. Esp., t. 182, f° 124 et t. 183, f° 10.
(4) Le même au même, 12 novembre. Ibid., f° 57.

Roi son grand-père de les rappeler tous et de les remplacer soit par le prince de Conti « fort capable de commander une armée et très aimé du peuple, » soit par le prince de Vaudemont « qui connaissoit bien la Flandre, et en Italie s'étoit montré très bon général. » Il n'y avait pas, au surplus, « d'autre moyen pour rabattre l'orgueil des ennemis et l'insolence avec laquelle ils parloient, que de continuer la guerre avec la dernière vigueur. » Avait-on jamais vu préliminaires de paix pareils à ceux que les Anglais et les Hollandais avaient osé proposer? « *Je ne veux pas seulement croire*, marquait encore Philippe à son aïeul, *que vous puissiez les écouter, vous qui par vos actions vous êtes rendu le plus glorieux Roi du monde. Mais je suis outré qu'on puisse seulement s'imaginer qu'on m'obligera à sortir d'Espagne, tant que j'aurai une goutte de sang dans les veines. Cela n'arrivera certainement pas; le sang qui y coule n'est pas capable de souffrir une pareille honte.* Je ferai tous mes efforts pour me maintenir sur un trône où Dieu m'a placé et où vous m'avez mis après lui, et rien ne pourra m'en arracher ni me le faire céder que la mort. Je ne doute pas que vous n'approuviez ces sentiments..... mais souffrez, je vous supplie, que je vous prie instamment d'écouter votre cœur, l'amour que vous avez pour la gloire, et même celui que vous avez pour le bien de la France, qui vous parlent en ma faveur, et de penser que ceux qui vous conseillent le contraire ne connoissent pas ses véritables intérêts, puisqu'il ne peut y avoir de plus grand malheur pour elle que de perdre l'union de l'Espagne. Ce qu'il y a de certain, c'est que, quelque chose qui arrive, je ne verrai pas ce malheur, puisque, ou je me maintiendrai sur le trône, ou je le quitterai avec la vie (1). »

Amelot et la princesse des Ursins pensaient comme Philippe V qu'on pouvait encore se défendre et que tout était préférable aux conditions honteuses faites par les ennemis.

(1) Philippe V à Louis XIV le 12 novembre 1708. Archives d'Alcala, I. 2460.

M^me^ des Ursins, dont l'énergie s'éleva alors jusqu'à l'héroïsme, soutenait par ses lettres le courage de Torcy, tâchait d'en redonner à M^me^ de Maintenon, et gagnait à sa cause le duc de Noailles pour qu'il l'appuyât à Versailles. Elle l'exhortait à s'y rendre au plus tôt : « M^me^ de Maintenon n'a pas moins besoin de vous. Elle vous ouvrira son cœur sur tout ce qui se passe et ce lui sera un soulagement. Je suis très aise en mon particulier de vous y avoir pour le bien public, car un homme qui le désire autant que vous faites, qui aimez tant Leurs Majestés et qui êtes si jaloux de leur gloire, parlerez plus franchement qu'un autre à Madame votre tante. Par tout ce qui me revient de votre cour, on y est dans un découragement affreux et il semble que l'on soit prêt à tout sacrifier pour avoir une paix, d'où l'on croit tirer du repos, mais, Monsieur, je ne puis m'empêcher de croire tout le contraire. Je suis persuadée que le Roi seroit tourmenté tout le reste de sa vie, s'il voyoit son petit-fils détrôné, par avoir fait un traité avec des ennemis assez insolents pour lui avoir imposé une pareille loi. Il peut se ressouvenir qu'il y a déjà longtemps qu'on lui représentoit tout perdu s'il n'en venoit là, et qu'il n'y avoit plus d'argent dans le royaume pour soutenir la guerre. S. M. a connu le contraire et elle peut juger si de si mauvais avis que j'apprends que l'on répète continuellement doivent être crus et suivis; ce qui est de très vrai, c'est que la Ligue, qui est bien informée de tous les mauvais discours que tiennent les François sur la situation où ils disent qu'est le royaume, croit pouvoir mettre le pied sur la gorge. Enfin, Monsieur, il faudroit changer les craintes en vigueur pour faire aussi changer la conduite de nos ennemis. A quoi sert une armée de cent mille hommes, si on ne se fait pas respecter (1)? »

Amelot, de son côté, affirmait à Louis XIV qu'il avait encore

(1) La princesse des Ursins au duc de Noailles, 4 novembre 1708. A. E. Esp. Mémoires et documents, t. 125, f° 139. — Toutes les lettres de la princesse des Ursins au duc de Noailles pendant cette période de crise sont fort belles et d'une vraie femme d'État. — Voir également, une lettre d'elle à Torcy, 26 novembre. A. E. Esp., t. 183, f° 101.

des ressources suffisantes pour une campagne (1); enfin, par une démarche bien rare de sa part, il prenait sur lui d'écrire directement à M^me^ de Maintenon et de lui soumettre un mémoire où il représentait que la paix, aux conditions voulues par les alliés, était pour la France plus dangereuse que la continuation de la guerre. Il reconnaissait d'abord que la France avait, depuis huit ans, fait des efforts prodigieux pour l'Espagne, et que le Roi était en droit de traiter, à quelque condition que ce fût, pourvu que la France y trouvât son avantage; mais c'était la sûreté même et l'intégrité du royaume qui seraient compromises si l'Archiduc montait sur le trône d'Espagne. Sans doute, il fut un temps où la France soutint victorieusement la lutte contre toutes les puissances de l'Europe coalisées y compris l'Espagne; mais l'Espagne n'était pas alors ce qu'elle est aujourd'hui : « Les soins que le Roi s'est donné par ses généraux et par ses ministres pour tirer les Espagnols de leur indolence, ou pour mieux dire de leur léthargie, et pour les mettre en état de l'aider à les défendre n'ont pas produit à la vérité tout ce que S. M. en devoit raisonnablement attendre; mais il y a cependant un grand changement. »

Si la ligue se trouvait fortifiée par l'Espagne, si les Anglais et les Hollandais, devenus maîtres des richesses des Indes, animaient tout ce grand corps et le faisaient mouvoir avec l'argent du Mexique et du Pérou, il était visible que la France aurait plus à craindre alors qu'elle n'avait sujet d'appréhender aujourd'hui. La paix mettrait fin à la querelle présente, mais n'éteindrait pas la haine des ennemis qui prendraient le premier prétexte pour recommencer la guerre, afin de réduire la France sur le pied du traité des Pyrénées, ou peut-être de Westphalie. En tout cas, on serait à leur merci, réduit à briguer les suffrages des membres de la République de Hollande et de chaque prince de l'Empire, pour détourner l'orage dont on serait toujours menacé.

(1) Lettre déjà citée du 2 novembre 1708.

Et quand on devrait céder l'Espagne par un traité, le devait-on faire par des préliminaires? « Cela s'appeloit commencer par juger le plus grand procès du monde avant même que d'en parler... Quelle figure feroit ici le roi d'Espagne, si l'on savoit qu'il étoit décidé qu'il cèderoit l'Espagne et les Indes à l'Archiduc? De quel air pourroit-il regarder ses sujets, comment pourroit-il leur commander, et comment pourroient-ils lui obéir? Quel parti prendre pour ce prince? Que deviendroient ceux qui lui sont affectionnés? Que deviendroient ses troupes? Quels ministres voudroient s'attacher à sa fortune?... A quoi ne seroit point exposée la famille royale? »

Enfin, même un traité signé, que ferait-on si Philippe persévérait dans les sentiments généreux qu'il témoignait tous les jours? Quelles mesures y aurait-il à prendre? A quoi S. M. se déterminerait-elle (1)?

Tels étaient les arguments d'Amelot, tels les sentiments de la cour d'Espagne; et cependant les lettres de France continuaient à ne parler que de la paix. Louis XIV ne répondait aux insinuations de son petit-fils que par des considérations générales (2); et si l'élévation des sentiments que manifestait Philippe V augmentait l'affection qu'il lui portait, elle ne le déterminait point à modifier sa politique. Le 10 décembre, après la prise de la citadelle de Lille, il écrivit positivement à Amelot : « Je dois songer plus que jamais à rendre enfin la paix à mon royaume. Conduisez-vous sur ce principe, et, sans alarmer inutilement le roi et la reine d'Espagne, évitez aussi de leur donner de fausses espérances dont ils pourroient dans la suite

(1) Girardot, t. II, p. 101-105. 7 décembre 1708.

(2) « Les mauvais succès sont ordinairement attribués aux généraux chargés de la conduite des armées; et l'on oublie ce qu'ils ont fait de mieux dans les temps précédents, pour les condamner plus aisément sur les fautes présentes. Mais le public se trompe souvent dans ses jugements; et la prévention le porte aussi facilement à blâmer ceux qui sont en place qu'à louer ceux qu'il n'a point vus occuper des emplois propres à faire connoître leurs talents. Vous avez dû remarquer cette vérité depuis que vous régnez. Il y a longtemps que j'en fais l'expérience, et je souhaite que la vôtre devienne aussi longue. Je n'oublierai rien pour y contribuer, et pour vous donner de nouvelles preuves de la tendre amitié que j'ai pour vous. Louis XIV à Philippe V, le 26 novembre 1708, Arch. d'Alcala, l. 2460.

me faire de justes reproches. Les sentiments qu'ils témoignent l'un et l'autre sont très louables, mais il s'agit de voir s'il sera possible de les soutenir (1). »

La France était-elle donc bien incapable d'un suprême effort? Était-elle résolue à abandonner le roi qu'elle avait fait et soutenu durant tant d'années?

II.

Le marquis de Saint-Philippe affirme dans ses Mémoires que Louis XIV ne voulut jamais sincèrement abandonner l'Espagne, ni faire la paix aux conditions que les alliés prétendaient lui imposer en 1708 et 1709 : « Louis XIV, dit-il, ne désirait pas la paix dans la conjoncture présente, et jamais il n'eut véritablement envie d'y entendre; mais il feignait de la vouloir pour tromper les ennemis et se délivrer des importunes sollicitations de ses courtisans, interprètes des vœux publics. Ce prince ne fit part de ce secret à personne qu'au Dauphin et à son petit-fils, en les prévenant que, quelques apparences qu'ils vissent d'une paix prochaine et d'un dessein formé d'abandonner l'Espagne, ils devaient être persuadés de la résolution contraire où il était de continuer la guerre (2). » Sur cette seule autorité, corroborée des défiances de Stahremberg et de Marlborough, M. Combes, dans son *Histoire de la princesse des Ursins*, a édifié tout un chapitre destiné à prouver que Louis XIV n'a pas eu un instant l'idée de sacrifier son petit-fils et le fruit de huit années de souffrances et de combats (3).

Nous sommes d'un avis tout opposé; ces lettres secrètes, faites pour détromper Philippe V des assurances officielles

(1) Louis XIV à Amelot, le 10 décembre 1708. Girardot, t. II, p. 106.
(2) *Mémoires de Saint-Philippe*, t. II, p. 262-263.
(3) Combes, *la Princesse des Ursins*, ch. XXVI.

données aux ennemis et à la France, nous les avons eues entre les mains; elles disent le contraire de ce qu'on leur fait dire; elles ferment à l'espérance la porte étroite que les lettres destinées à être lues par les ministres laissent entr'ouverte; et cela par la raison très simple que, si l'on ne voulait point placer Philippe V dans la situation la plus cruellement embarrassante vis-à-vis de ses propres sujets, on entendait cependant ne lui laisser à lui aucune illusion.

Tous les développements qui vont suivre serviront à rendre cette vérité certaine (1).

Quelle était, au mois de janvier 1709, la situation de la France? Nous n'entreprendrons pas de le dire avec tous les détails qu'un pareil sujet comporterait s'il n'avait été déjà traité ailleurs avec succès (2). Il nous suffira de rappeler ici que ce ne fut pas seulement sur les champs de bataille que Louis XIV eut à combattre pour surmonter les rudes épreuves dont son règne finissant faillit être accablé. Les *Mémoires de Noailles* nous le disent : « Tout devenait cabale autour du trône, tandis que la France était déchirée par la guerre la plus affreuse. Les intrigants et les fanatiques semblaient réunis, quoique divisés entre eux, pour agrandir et envenimer les plaies de l'État; les bons citoyens se rongeaient le cœur en silence, à la vue de mille désordres, présages de nouvelles calamités. On peut s'en rapporter à M^me^ de Maintenon qui écrivait au duc de Noailles (12 août 1708) : « Tout est affliction d'esprit, dans les affaires temporelles, dans celles de l'Église, dans les grands, dans les petits, dans les hommes, dans les femmes, dans les biens, dans le repos, dans les amitiés, dans

(1) Telle est, d'ailleurs, l'opinion de l'abbé Millot dans les *Mémoires de Noailles;* il a eu entre les mains la plupart des documents que nous avons consultés nous-même. Comme toujours l'abbé Millot, s'en tient à l'opinion la plus sûre; il ne juge qu'après avoir lu consciencieusement des pièces très nombreuses et très diverses. Saint-Philippe et Saint-Simon parlent bien souvent sur des ouï-dire.

(2) Tous les historiens de la succession d'Espagne l'ont fait. Le plus récent d'entre eux, M. le marquis de Courcy, a su tirer de Saint-Simon, qu'il suit peut-être trop aveuglément, un tableau vivant et généralement exact des dernières années du règne de Louis XIV. *La Coalition de* 1701 *contre la France*, t. I, liv. II, chap. I.

les sociétés, dans les familles : tout est affliction d'esprit (1). »

« Oui, Madame, écrivait-elle encore à la princesse des Ursins; il y a une discorde insupportable pour les gens de bien et une liberté de parler qui n'a plus de bornes. M. de Chamillard ne peut revenir de celle qu'il a trouvée à l'armée, et, quoique je sois presque toujours enfermée ici, je suis très étonnée de celle qui règne à la cour : il n'y a pas une jeune femme qui ne décide sur la guerre, qui ne juge de tous les partis qu'on prend, qui ne blâme toutes les démarches qu'on fait, et qui ne touche toutes sortes de cordes, quelque délicates qu'elles soient et quelque respectables que soient les personnes; on passe pour *collet monté* quand on y trouve à redire, ou qu'on donne quelques avis à celles à qui on s'intéresse (2). »

Le ministère, Beauvilliers, Pontchartrain, Torcy, Chamillard, avait de rudes adversaires : d'abord cette cabale que Saint-Simon appelle « des seigneurs » et qui comptait le duc du Maine, les maréchaux de Boufflers, d'Huxelles, d'Harcourt, de Villeroy, parmi ses membres les plus actifs. M^me^ de Maintenon, la duchesse de Bourgogne, et par suite le roi, la voyaient, disait-on, d'un œil assez favorable. Puis la cabale de Meudon, « sous le patronage plus ou moins avoué du dauphin; » le duc de Vendôme et son frère le grand Prieur, le prince de Conti, la duchesse de Bourbon, le marquis d'Antin, les princes et princesses de la maison de Lorraine, en étaient les plus ardents meneurs. « Fort peu de ces personnages, dit Saint-Simon, paroissoient à découvert. Un très petit nombre n'avoit en vue que le bien de l'État dont la situation chancelante étoit donnée par tous comme leur seul objet, tandis que la plupart n'en avoient point d'autres que soi-même... Tout cela entretenoit la guerre civile des langues. »

Elles n'épargnoient point les ministres; Chamillard était devenu le bouc émissaire chargé de toutes les fautes et de tous les revers. Comme le duc de Beauvilliers, qu'inspiraient Fé-

(1) *Mémoires de Noailles*, p. 208.
(2) M^me^ de Maintenon à M^me^ des Ursins, 23 septembre 1708. Bossange, t. I, p. 325.

nelon et le duc de Chevreuse, Chamillard voulait la paix à tout prix. Il y avait longtemps que l'Espagne lui était à charge, et, quand une victoire y était remportée, il ne trouvait point un mot de félicitations ni pour Amelot, ni pour la princesse des Ursins, comme s'il eût désiré au fond de l'âme quelque défaite décisive qui le débarrassât du fardeau trop lourd dont Louis XIV avait chargé ses faibles épaules. Ses lettres ne sont ni d'un homme d'État, ni d'un vaillant cœur; elles semblent de pitoyables complaintes, à côté de celles d'Amelot ou même de Torcy.

Reconnaissons d'ailleurs qu'un Colbert n'eût point envisagé sans frémir les travaux et les responsabilités d'une fonction qu'en des temps bien moins difficiles il avait partagée avec Louvois : la guerre et les finances, quand la France était épuisée et l'Europe unie contre elle, c'eût été trop pour tout le monde, à plus forte raison pour un Chamillard, qui ne dépassait pas la moyenne d'un administrateur subalterne. Les difficultés financières étaient les plus pesantes. « On pouvait, dit M. de Courcy, avoir beaucoup de bons soldats en leur procurant des uniformes, des vivres en suffisance, des armes et quelques douceurs pour alléger le poids de leur rude service; mais on ne savait où trouver de l'argent pour payer tout cela, et le contrôleur général, toujours en quête de charges nouvelles, était sans cesse aux abois (1). » Chamillard avait créé des privilèges, des emplois personnels ou héréditaires, lucratifs ou honorifiques, dont la vente avait produit de grosses sommes; institué des loteries sous le patronage de la duchesse de Bourgogne, et invité les fonctionnaires à prendre des billets; rétabli la capitation pour toute la durée de la guerre; refondu les monnaies cinq fois en six ans; contracté des emprunts; exigé des anticipations de paiement; imposé lourdement les maisons de campagne; taxé les baptêmes et les mariages, etc., etc. « L'état de mes finances, s'était écrié Louis XIV, ne me permet pas de continuer une

(1) De Courcy, op. cit., t. I, p. 111.

pareille guerre. » Par toutes les recherches que j'ai pu faire, écrit Vauban dans *la Dîme royale*, « j'ai fort bien remarqué que dans ces derniers temps, près de la dixième partie du peuple est réduite à la mendicité et mendie effectivement; que, des neuf autres parties, il y en a cinq qui ne sont pas en état de faire l'aumône, parce que eux-mêmes sont réduits, à très peu de chose près, à cette malheureuse condition; que, des quatre autres parties qui restent, trois sont fort malaisées et embarrassées de dettes et de procès, et que, dans le dernier dixième..., on ne peut pas compter sur cent mille familles. »

Enfin Chamillard fut remplacé au contrôle général : « Il est difficile, écrit-il lui-même, de comprendre qu'un homme qui a été bien des années en Purgatoire puisse se trouver en un quart d'heure dans une situation aussi différente; lorsque vous en serez pleinement convaincu, vous ajouterez à ce que vous avez vu par vous-même un nouveau mérite de ce que j'ai soutenu pendant tant d'années le sacrifice de mon repos et de ma liberté qui n'avoit d'autre motif que celui de ne point abandonner un maître à qui je dois tout dans une conjoncture aussi embarrassante que celle dans laquelle S. M. se trouvoit (1). » Il n'était pas d'ailleurs trop mécontent de son œuvre : « C'est un grand miracle comment en ma qualité de contrôleur-général j'ai pu fournir à S. M. les moyens de soutenir sept années et demie de guerre et les dépenses de huit années et demie, après avoir été chargé des finances dans un état qui ne donnait aucune espérance d'arriver jusques en l'année 1708. »

La nomination de Desmarets au contrôle général avait rendu quelque crédit au gouvernement et facilité certaines opérations. Mais, comme le dit M^me^ de Maintenon, si habile qu'il fût, il ne pouvait pas faire de miracles. Car les billets de monnaie avaient perdu 80 pour 100 de leur valeur primitive; le Trésor avait émis pour 423 millions de bons qui arrivaient à échéance et qu'on ne voyait aucun moyen de rembourser. Desmarets ne

(1) Chamillard à Amelot, 6 avril 1709. A. E. Esp., t. 184, f° 209.

savait plus de quel bois faire flèche; en 1710 seulement, par des mesures hardies, voire même violentes, il ouvrira au Trésor de nouvelles sources de revenus; en 1709, la paix devait paraître indispensable à quiconque connaissait l'état de nos finances.

Le souci des affaires religieuses n'était guère moindre, par la division funeste qu'elles entretenaient dans les esprits, quoiqu'elles eussent une influence moins directe sur les résolutions à prendre à l'égard de l'Espagne. Pendant des années, la guerre civile des Camisards, soutenue par l'étranger, avait ensanglanté le Midi; et voici qu'à leur tour les difficultés nées du jansénisme touchaient à leur paroxysme; comme au temps de sa minorité, Louis XIV allait voir un archevêque de Paris en lutte ouverte contre l'autorité royale.

Enfin la nature même se déclarait contre la France; l'hiver fut impitoyable: « Une gelée qui dura près de deux mois, avait dès les premiers jours rendu les rivières solides jusqu'à leur embouchure et les bords de la mer capables de porter des charrettes qui y voituraient les plus grands fardeaux. Un faux dégel fondit les neiges... Il fut suivi d'un subit renouvellement de gelée aussi forte, trois autres semaines durant... Cette seconde gelée perdit tout. Les arbres fruitiers périrent... et tous les grains dans la terre. On ne peut comprendre la désolation de cette ruine générale (1). »

Après l'hiver, la famine et les insurrections : « Je croyois la guerre le plus grand de tous les fléaux, peut écrire M^me^ de Maintenon; et la peste dont on nous menace m'effraie moins que la famine présente; si vous voyiez notre état de près, vous nous plaindriez davantage et nous blâmeriez moins : y a-t-il quelque courage, Madame, quand on voit l'armée et les peuples mourir de faim?... Le pain enchérit tous les jours à Versailles et à Paris, et toutes les petites villes se révoltent quand on leur demande un grain de blé pour Paris (2). »

(1) Saint-Simon, t. IV, p. 230.
(2) M^me^ de Maintenon à M^me^ des Ursins, 19 mai 1709.

La multitude criait : « Du pain! » jusque sous les fenêtres du roi; des placards insolents couvraient les socles de ses statues ; des lettres anonymes lui signifiaient qu'il existait encore des Ravaillac et des Brutus; et on lui adressait la paraphrase célèbre de l'oraison dominicale appelée le *Pater Noster* de Louis XIV : « Notre Père qui êtes à Versailles, votre nom n'est plus glorifié! votre royaume n'est plus si grand! votre volonté n'est plus faite sur la terre ni sur l'onde! Donnez-nous notre pain qui nous manque de tous côtés! Pardonnez à nos ennemis qui nous ont battus et non à vos généraux qui les ont laissés faire! Ne succombez pas à toutes les tentations de la Maintenon ; mais délivrez-nous de Chamillard (1) ! »

De toutes parts arrivaient d'effrayantes nouvelles, « dont la malveillance et la crédulité augmentaient en les exagérant la gravité douloureuse (2). » On racontait que la place manquait dans les hôpitaux; que les routes étaient semées des cadavres de paysans morts d'inanition; qu'on s'entretuait pour se disputer un morceau de pain. Fénelon traduisait, avec plus de justesse peut-être que de patriotisme, les sentiments du grand nombre dans les réflexions suivantes : « Le gouvernement est une vieille machine qui va encore de l'ancien branle et qui achèvera de se briser au premier choc... Les peuples craignent autant les troupes qui doivent les défendre que celles des ennemis qui veulent les attaquer... et il n'est plus permis de compter sur leur patience, tant elle est mise à une épreuve outrée... Les fonds de toutes les villes sont épuisés, on en a pris pour le roi le revenu de dix ans d'avance... On tue tous les chevaux des paysans; c'est détruire le labourage pour les années prochaines, et ne laisser aucune espérance pour faire vivre ni les peuples, ni les troupes... Les intendants font autant de ravages que les maraudeurs; ils enlèvent jusqu'aux dépôts publics... On ne peut plus faire le service qu'en escroquant de tous côtés; c'est une vie de bohêmes et non pas de gens qui

(1) Courcy, op. cit., t. I, p. 138-139.
(2) Ibid., p. 140.

gouvernent. Il paraît une banqueroute universelle de la nation;... elle tombe dans l'opprobre. Les ennemis disent hautement que le gouvernement d'Espagne que nous avons tant méprisé n'est jamais tombé aussi bas que le nôtre! »

Louis XIV, cependant ne sentait diminuer en lui ni l'intelligence, ni le courage. A soixante-dix ans, il travaillait chaque jour comme il avait promis de le faire à vingt-trois. Ses ministres nous disent qu'il lisait non seulement les lettres qui lui étaient adressées, mais jusqu'aux dépêches qui l'étaient à chacun d'entre eux et que rien ne lui échappait (1). « Notre roi, disait Mme de Maintenon aux Dames de Saint-Cyr, est le seul qui se possède toujours avec la même égalité d'humeur, d'esprit et d'occupation... Sa piété, son courage augmentent avec les revers : il ne transpire rien de la douleur dont il est déchiré... Et si vous pouviez voir quels sont ses travaux et ses chagrins! Il est toute la journée dans son cabinet à faire des comptes; il ne les quitte point qu'il ne les ait achevés, et il ne s'en décharge point sur ses ministres. Il ne se repose sur personne du règlement de ses armées, il possède le nombre de ses troupes et de ses régiments en détail comme je possède les bandes de vos classes. Il tient plusieurs conseils par jour où l'on traite d'affaires fâcheuses, de la guerre, de la famine et d'autres afflictions, etc., etc. (2). » Certes l'abbé Millot a raison lorsqu'il avance dans les *Mémoires de Noailles* que Louis XIV « méritait alors, soit pour la France, soit pour l'Espagne, des succès plus heureux qu'on n'en avait eus aux époques les plus brillantes de son règne. » Mais, quelle que fût son énergie personnelle, pouvait-il être insensible aux souffrances de ses sujets, ou demeurer sourd aux clameurs de l'opinion publique? Quelque idée qu'il eût de l'importance politique dont était pour la France l'établissement d'une dynastie française en Espagne, ne devait-il pas parfois être saisi de scrupules et se demander avec anxiété s'il avait en vue le bien

(1) Lettre autogr. de Chamillard au duc d'Orléans, 18 juin 1708. A. E. Esp., t. 177, f° 219.
(2) Extraits cités par Lavallée : *Histoire de Saint-Cyr*, p. 213.

de l'État ou celui de sa famille, s'il n'était point aveuglé par son affection pour ses petits enfants? Cette douleur des maux de la France et de ceux des particuliers, il la ressentait vive et poignante. Les Mémoires des Dames de Saint-Cyr nous ont conservé le souvenir de la sensibilité que montrait ce prince, si impassible devant sa cour, lorsqu'il voyait sous ses yeux les filles de tant d'officiers tués à son service. Qui peut lire sans en être touché le récit de ses visites à la royale maison de Saint-Louis et des consolations qu'il savait donner de sa propre bouche à ces orphelines de jour en jour plus nombreuses (1)? Saint-Simon l'a dit : « Ses ministres virent couler ses larmes; » et l'oratoire de Saint-Cyr a été le témoin de ses pleurs en même temps que de ses prières (2). Ne sont-ce point là des preuves suffisantes et de l'extrême misère de la France, et de la sincérité des intentions pacifiques du roi?

III.

L'Espagne, si désolée qu'elle fût, était cependant moins profondément atteinte que la France. Elle avait d'ailleurs sur ce dernier royaume la supériorité d'une nation habituellement pauvre sur une nation subitement appauvrie : elle était plus rude et plus résistante. Surtout elle savait pourquoi elle combattait : elle ne faisait pas la guerre pour un intérêt politique plus ou moins intelligible aux masses; elle luttait pour avoir un roi de son choix et pour maintenir l'intégrité de son territoire; c'était à son service enfin que la France s'épuisait.

Cependant Louis XIV, alarmé par les bruits que semaient les alliés, en était venu à se demander si la Castille et l'Andalousie n'étaient pas au fond aussi mal disposées que la Catalogne et l'Aragon, si les grands et la noblesse n'étaient pas unanimes à désirer un changement, si Philippe V en un mot n'était pas

(1) Lavallée, *Histoire de la maison de Saint-Cyr*, p. 210, 271.
(2) Saint-Simon, Parallèle, et Lavallée, op. cit., 218.

abandonné d'avance par ses sujets au cas où lui-même viendrait à retirer sa main. Il prétendait qu'Amelot négligeait de l'informer et peut-être lui cachait sciemment la vérité; plusieurs dépêches signées de lui ou de Torcy sommèrent l'ambassadeur de rendre un compte exact de tout ce qu'il savait ou conjecturait sur la situation de l'Espagne : Amelot le fit dans trois longues lettres du 7, du 14 et du 21 janvier 1709 (1); elles nous aideront, nous aussi, à mieux connaître l'état où cet ambassadeur premier ministre avait amené ce royaume qu'il administrait depuis quatre ans.

Quand il était arrivé à Madrid, il n'avait trouvé ni troupes, ni armes, ni artillerie; à peine avait-on pu mettre en campagne au mois de septembre 1705 six bataillons complets; la maison du roi était réduite à une telle pauvreté que les domestiques n'étaient pas payés et que les gardes du corps allaient manger la soupe qu'on distribuait aux portes des couvents. A l'heure présente, S. M. pouvait disposer de 73 bataillons et de 135 escadrons, vêtus, armés et soldés. Sa maison ne manquait plus de rien; ses finances, quoique fort au-dessous du besoin, étaient dans un ordre qui n'avait pas encore été connu en Espagne; n'avait-on pas pu, l'année même, soulager le trésor français d'une dépense de trois millions?

L'autorité royale était mieux établie qu'elle ne l'avait été depuis Philippe II. Le pouvoir des conseils avait été réduit à de justes bornes. Les grands avaient été soumis. Ils croyaient autrefois pouvoir tout faire impunément; Philippe V leur avait montré « que la justice est également faite pour les grands et pour les petits (2); » le châtiment du comte de Pinto qui, dans un accès de colère, avait blessé un homme du peuple, en avait

(1) Torcy à la princesse des Ursins, 7 janvier 1709 : « M. l'ambassadeur en instruit le roi très superficiellement pendant que de la part des ennemis il revient de tous côtés que toute l'Espagne est disposée à la révolte, etc. » Torcy à Amelot, 11 février 1709 : « lui explique qu'on s'est plaint qu'il ne dit rien dans ses dépêches, qu'elles ne ressembloient pas à celles qu'il envoyoit de Suisse, etc. » A. E. Esp., t. 182, f° 212; et t. 189, f° 100. Louis XIV à Amelot, 24 décembre 1708. Girardot, t. II, p. 109; et Amelot à Louis XIV, 21 janvier, A. E. Esp., t. 189, f° 55. Amelot se montre très blessé de ce reproche.

(2) Philippe V à Louis XIV, 27 février 1708. A. E. Esp., t. 184, f° 122.

fourni une preuve éclatante. L'Église elle-même avait dû contribuer de ses ressources pécuniaires au salut de la monarchie.

Les provinces, quoi qu'on pût dire, étaient fidèles. Sans doute des pays déjà pauvres par eux-mêmes avaient singulièrement souffert de la guerre, des contributions et de la disette; s'il se manifestait çà et là quelque mécontentement particulier, fallait-il en être surpris? Et jamais le mécontentement n'allait jusqu'à la désobéissance.

Sans doute aussi quelques seigneurs, outrés de n'être plus les maîtres, se plaignaient sans cesse, criant qu'on ne respectait ni les usages, ni les lois, ni les tribunaux, et que tout périrait si l'on ne prenait d'autres mesures. Ils avaient rebattu de toutes ces plaintes les oreilles du duc d'Orléans qui malheureusement ne les avait écoutés que trop favorablement; ils avaient même été sur le point de dépêcher à Louis XIV un homme de leur confiance. Mais quoi? fallait-il en revenir à l'ancien régime, et se remettre à la discrétion de gens qui, en temps de paix ne laissaient pas à Charles II de quoi s'aller promener à Aranjuez ou à l'Escurial? Les grands et les conseils gouvernaient tout alors.

Qu'il y eût des choses à reprendre dans le gouvernement, cela était certain; pouvait-il en être autrement après tant d'années d'anarchie et au milieu d'une crise aussi terrible? Mais la plupart des plaintes de ceux qui le censuraient étaient faciles à réfuter.

N'avait-on pas un roi, trop faible peut-être, mais équitable jusqu'au scrupule? Il décidait toujours contre lui-même dans les cas douteux; il soulageait ses peuples autant que le permettaient les circonstances; il déchargeait d'impôts tous les lieux qui avaient été atteints par l'invasion; il récompensait ceux de ses sujets d'Aragon, de Valence et de Catalogne qui étaient restés fidèles dans la révolte générale; il répandait justement ses grâces, sans avoir de favoris; il était dévoué à ses sujets jusqu'à vouloir mourir à leur tête, plutôt que de les abandonner.

Quelle reine pouvait être comparée à Marie-Louise? Qui était moins soucieuse de ses intérêts et de ses plaisirs? Qui les sacrifiait aussi volontiers au bien de l'État? Bienfaisante pour les autres, acceptait-elle pour elle-même le moindre présent, même du roi son mari?

Et la princesse des Ursins? Quelle femme avait jamais montré autant de courage? Quelle favorite autant de désintéressement? Elle ne se laissait même pas payer de ses appointements et elle était si généreuse qu'elle faisait du bien même à ses ennemis.

Quant à lui, Amelot, il avait supporté un travail excessif; il était entré dans toutes les affaires, celles de l'ambassade, celles de l'intérieur, celles de la guerre; jamais il ne s'était accordé un instant de relâche. Et cependant il n'y avait eu sorte de discours, de tentatives et d'artifices qu'on n'employât pour l'intimider et pour l'obliger à changer de conduite. Mais quand on agit avec des intentions pures, qu'on n'a d'intérêt et de règle que son devoir, qu'on peut se flatter d'avoir acquis quelque connaissance par un long usage, et que l'on suit les ordres d'un maître à qui l'on est pleinement dévoué, on ne se laisse point ébranler par la crainte, ni par le faux espoir de contenter tout le monde, et l'on suit son objet avec courage, malgré les obstacles qui se présentent.

Aujourd'hui, S. M. C. était entourée de conseillers en majeure partie intelligents et sûrs. Le président de Castille, Don Francisco Ronquillo, était toujours animé d'un grand zèle; il avait plus de connaissance que n'importe qui du détail des tribunaux de Madrid et de la police générale parce qu'il avait été pendant quatorze ans corregidor de la capitale; bien qu'il manquât de souplesse et de largeur d'esprit, il faisait sa charge dans toute son étendue et était inébranlable dans son devoir.

Le duc de Medina-Sidonia, grand écuyer, servait son maître avec une rare exactitude; le duc de San-Juan, secrétaire d'État de la guerre, avec une ardeur passionnée; c'était un esprit médiocre, mais capable des détails dont il était chargé, les plans de campagne roulant sur les généraux. Le duc de Veraguas,

dont le génie était fort supérieur à celui de tous ces personnages, les égalait par son dévouement à Leurs Majestés.

Deux membres du Despacho seulement se signalaient par leur esprit de contradiction : le comte d'Aguilar et le duc de Montellano. Le premier avait beaucoup de connaissances et une réelle valeur, mais il voulait qu'on le crût comme un oracle, n'écoutait jamais ce qu'on lui répondait et ne pouvait pas souffrir que les Français se mêlassent des affaires d'Espagne. Le second, qui ne manquait ni d'esprit ni de finesse, blâmait souvent le gouvernement dont il faisait partie et prétendait que c'était par zèle, dans l'espérance que ses discours reviendraient aux oreilles du roi, comme s'il n'était pas plus simple de parler au Despacho.

Ces deux ministres, le duc de Montalto et le comte de Monterey, formaient toute la cabale opposante. Leur principal grief était la suppression des privilèges de l'Aragon. Mais n'était-il pas inévitable qu'il y eût une opposition, surtout tant que l'ambassadeur de France gouvernait l'Espagne? Bien que devenue plus forte depuis la malheureuse campagne de Flandre, cette opposition n'était pas, en somme, très redoutable. En dehors de la cour, elle ne s'appuyait que sur les grands. Les dispositions du peuple et de la moyenne noblesse étaient toujours favorables à la dynastie; aucun soulèvement n'était à craindre pour le présent.

Seulement si Louis XIV retirait ses troupes, les Espagnols les plus fidèles croiraient qu'il abandonnait définitivement leur roi, et, quoique avec douleur, se détacheraient d'un prince qu'ils verraient hors d'état de se maintenir (1).

Amelot ne se trompait pas; le gouvernement dont il était l'âme avait assez de vigueur, de prévoyance et d'activité pour braver de nouveaux orages, pourvu que, d'une manière ou d'une autre, la France continuât à le secourir. Les alliés le comprenaient si bien que, se bornant à une faible défensive en Ca-

(1) Amelot à Louis XIV, 7, 14 et 21 janvier 1709. A. E. Esp., t. 189, f^os 2, 36 et 55.

talogne, ils rassemblaient leurs plus grandes forces dans les Pays-Bas, persuadés qu'ils accableraient l'Espagne par leurs efforts contre la France.

IV.

Peu s'en fallut qu'ils ne réussissent. C'est en avril 1709 que Louis XIV prit la résolution formelle d'abandonner Philippe V. Dès le 1er, il l'avertit que « les prétentions des ennemis étoient bien hautes et que les difficultés de conclure la paix n'étoient pas moindres que celles de soutenir la guerre (1). » Le 15, il ajouta qu'il fallait la conclure *à tout prix*, et que par conséquent son petit-fils ne devait point être surpris de *tout ce qu'il entendrait dire des conditions proposées* dans les conférences de Hollande; plus la paix serait retardée, plus sa situation deviendrait mauvaise (2). Ces phrases menaçantes, Louis XIV les développait dans ses lettres à Amelot. Les ennemis, plus que jamais enflés de leur bonheur, continuaient à demander pour fondement du traité que l'Espagne, les Indes et les Pays-Bas fussent cédés à l'Archiduc. Au moment où la négociation semblait rompue, ils avaient averti le président Rouillé de passer plus avant dans le pays, de sorte qu'il y avait lieu de croire qu'ils voulaient traiter sérieusement. Rien ne serait plus difficile que la position du roi d'Espagne pendant la négociation d'un pareil traité; mais il fallait qu'il comprît « qu'il étoit plus sage de conserver une partie de ses États que de les perdre entièrement par une résistance mal placée (3). »

Ni ces avis, ni ces réflexions ne firent la moindre impression sur l'âme du roi d'Espagne. Il déclara que « loin de souhaiter la paix aux conditions honteuses qu'on la publioit, il l'envisageoit avec horreur, et que les difficultés de la conclure n'étant pas moindres, suivant l'expression de Louis XIV, que celles de sou-

(1) Louis XIV à Philippe V, 1er avril 1709. Arch. d'Alcala, l. 2460.
(2) Le même au même, 15 avril 1709. Ibid.
(3) Louis XIV à Amelot, 1er avril 1709. Girardot, t. II, p. 130.

tenir la guerre, il lui sembloit qu'il n'y avoit pas à balancer à prendre ce dernier parti ». « Le mien est pris il y a longtemps, ajoutait-il, et rien au monde n'est capable de m'en faire changer. Dieu m'a mis la couronne d'Espagne sur la tête ; je la soutiendrai tant que j'aurai une goutte de sang dans mes veines : je le dois à ma conscience, à mon honneur et à l'amour de mes sujets. Je suis sûr qu'ils ne m'abandonneront pas, quelque chose qui m'arrive, et que, si j'expose ma vie à leur tête, comme j'y suis résolu, jusqu'à la dernière extrémité pour ne les pas quitter, ils répandront aussi volontiers leur sang pour ne me pas perdre. Si j'étois d'une lâcheté pareille à celle de céder mon royaume, je suis certain que vous me désavoueriez pour votre petit-fils : je brûle d'envie de le paroître par mes actions comme j'ai l'honneur de l'être par mon sang. Ainsi je ne signerai jamais, quoi qu'il m'arrive, de traité indigne de moi. Je connois trop votre grandeur d'âme pour pouvoir douter que vous n'approuviez ces sentiments, et je suis persuadé que je ne puis mieux vous marquer ma tendresse pour vous qu'en tâchant de me rendre digne de l'honneur que j'ai d'être sorti de vous. Je ne quitterai jamais l'Espagne qu'avec la vie, et j'aime sans comparaison mieux périr en y disputant le terrain pied à pied, à la tête de mes troupes, que de prendre aucun autre parti indigne de moi et qui terniroit, si je l'ose dire, la gloire de notre maison que je ne déshonorerai certainement pas si je puis, avec la consolation qu'en travaillant pour mes intérêts je travaillerai aussi pour les vôtres et pour ceux de la France à qui la conservation de l'Espagne est absolument nécessaire (1). »

Cette lettre si noble était bien l'œuvre de Philippe V ; voici en quels termes Amelot, à qui quelques auteurs ont cru pouvoir l'attribuer, en annonce l'envoi : « Il est dix heures du soir, Sire, et j'arrive du Buen-Retiro. Le roi d'Espagne m'a fait voir une lettre qu'il écrit à V. M. sur ce qui regarde les conférences de la paix, dont j'avoue que je n'ai pu m'empêcher d'être surpris. J'ai

(1) Philippe V à Louis XIV, 17 avril 1709. Minute autogr. Arch. d'Alcala, l. 2460.

pris la liberté de lui marquer qu'elle me paroissoit extrêmement forte. Il m'a dit que c'étoit là ses véritables sentiments; qu'il ne croyoit pas en honneur et en conscience devoir les déguiser à V. M. (1). »

Louis XIV admirait de tels sentiments, mais il craignait qu'ils n'eussent d'autre résultat que d'empêcher les alliés d'accorder aucune compensation à Philippe V. Aussi ne cessait-il de lui répéter que les changements de la part des peuples n'étaient que trop fréquents, qu'il n'acceptait les conditions douloureuses qui lui étaient faites à lui-même que dans la vue de conserver à son petit-fils quelques-uns de ses États, que ses sujets enfin étaient réduits par la disette à un point où il n'était plus guère permis de délibérer (2). L'heure était venue de céder ou de tout perdre (3).

Le doute n'était plus possible; Philippe V se voyait abandonné par la France. Ce prince alors, par une résolution spontanée, digne de celles qu'il avait prises en 1706, décida de se jeter dans les bras des Espagnols. Et ce peuple, de son côté, eut un de ces réveils héroïques qui prouvent que si indifférent, si engourdi, si usé qu'il paraisse, si accablé qu'il soit par la succession des mauvais gouvernements, il garde à travers les révolutions et les intrigues politiques, assez de vigueur, de vaillance et de fierté nationale, pour se dévouer tout entier au salut de la patrie, au triomphe de celui, quel qu'il soit, qui la personnifie à une heure donnée de l'histoire. A cent ans de distance, Philippe V et Ferdinand VII en ont fait la plus décisive expérience, sans avoir par eux-mêmes rien de ce qui peut exciter l'enthousiasme des peuples. Du moins le premier méritait-il leur estime.

Déjà le bruit s'était répandu à Madrid que le roi de France traitait pour la paix et qu'il cédait à l'Archiduc l'Espagne et les Indes. La plupart des seigneurs éclataient en plaintes véhémentes contre Louis XIV et se montraient, comme le duc d'Arcos, d'au-

(1) Amelot à Louis XIV, 17 avril 1709. A. E. Esp., t. 190, f° 186.
(2) Louis XIV à Philippe V, 29 avril 1709. Arch. d'Alcala, l. 2460.
(3) Louis XIV à Amelot, même date; Girardot, t. II, p. 136.

tant plus disposés à se sacrifier pour leur maître légitime, qu'en le faisant ils agiraient contre les intentions de la France. Jamais on ne vit les grands plus assidus au palais; jamais il n'y eut dans Madrid tant de démonstrations de joie et d'amour, tant d'applaudissements pour Leurs Majestés Catholiques (1). Philippe parla en particulier à plusieurs, ministres ou grands; il leur exposa l'inquiétude où le jetaient les bruits publics et sa ferme résolution de ne point renoncer au trône d'Espagne; il leur déclara qu'il comptait sur leur fidélité comme sur celle du peuple; puis il leur demanda conseil. Tous protestèrent qu'indépendamment de leur devoir et de leur affection pour sa personne, ils ne souffriraient point que l'Angleterre et la Hollande disposassent de la monarchie espagnole; que si le roi de France était forcé de retirer ses troupes, on s'efforcerait d'y suppléer; et que la nation entière, les grands comme les petits, prendrait les armes pour défendre son honneur et son roi (2).

Philippe V n'avait pas consulté son grand-père sur cette démarche, mais il se hâta de la lui annoncer.

A Madrid, ce 29e avril 1709.

« J'ai vu dans la lettre que V. M. m'a fait l'honneur de m'é-
« crire le 15 de ce mois, avec une peine que je ne puis assez lui
« exprimer, que l'état où la France se trouve présentement ne
« lui permet pas d'aspirer à une paix glorieuse, et ma tendresse
« et ma reconnoissance pour vous me font ressentir vivement
« le chagrin que je ne doute pas que vous n'en ayez. J'envisage
« avec une vive douleur que la nécessité de faire la paix vous
« puisse obliger à ne pas suivre les mouvements de votre cœur
« qui vous parlent en faveur du plus tendre et du plus recon-
« noissant de vos enfants, mais je ne saurois douter en même
« temps que vous ne souhaitiez toujours que je reste sur le trône
« d'Espagne où c'est vous, après Dieu, qui m'avez placé et où

(1) Amelot à Louis XIV, 22 et 30 avril 1709. A. E. Esp., t. 193 et 202.
(2) Même dépêche du 30 avril, analysée dans les *Mémoires de Noailles*, p. 212.

« vous m'avez soutenu jusques ici si généreusement contre tous « les efforts de nos ennemis. Ces raisons me font croire que si la « force vous oblige à m'abandonner, ce que j'ai pourtant encore « bien de la peine à m'imaginer dans la vue des bontés que vous « avez pour moi et de votre grandeur d'âme, vous ne pourrez « qu'approuver que je cherche par moi-même les moyens de « soutenir la résolution que je vous ai déjà mandé que j'ai prise « et dont rien ne sera jamais capable de me faire changer.

« C'est dans ces vues que j'ai commencé ces jours-ci à pren- « dre mes mesures pour m'assurer de l'esprit et des dispositions « de mes sujets et que j'ai parlé sur cette matière à quelques- « uns de mes ministres. Je continuerai à prendre toutes les « précautions possibles pour me parer du coup qui me menace « et j'espère que les ennemis verront qu'il ne dépend pas de « leur volonté de m'arracher la couronne, ni d'ôter aux Espa- « gnols leur roi légitime, puisque je vois tous les jours avec « plaisir que leur zèle et leur affection pour moi augmentent « au lieu de diminuer. Je me flatte que vous me rendez assez « de justice pour être bien persuadé que la juste envie de régner « ne me fera jamais rien faire qui ne soit selon ce que je vous « dois aussi bien qu'à la France, puisque rien ne pourra jamais « effacer de mon cœur les sentiments que j'y ai si profondé- « ment gravés pour vous, non plus que le souvenir de toutes « les obligations que j'ai à votre royaume, et qu'une des sa- « tisfactions que j'aurai en me maintenant sur le trône sera de « pouvoir vous marquer un jour et à vos sujets jusques où « vont ma tendresse et ma reconnoissance (1). »

Amelot lui-même n'avait été instruit qu'après coup et par la princesse des Ursins de la conversation du roi avec les seigneurs espagnols; mais bientôt la reine lui donna une audience en présence de Philippe et lui parla à cœur ouvert. Elle dit qu'ils avaient agi comme ils l'avaient fait en prévision d'un abandon par la France; que les seigneurs avaient paru sincères, puisqu'en nom-

(1) Minute autographe. Arch. d'Alcala, l. 2460.

mant les sujets qu'on pourrait charger du gouvernement, ils avaient proposé, chacun séparément, des hommes qui n'étaient point de leurs amis; elle témoigna la plus vive reconnaissance à l'égard de Louis XIV et la plus grande satisfaction des services qu'ils avaient reçus de l'ambassadeur, assurant « qu'ils n'oublieroient jamais l'obligation qu'ils lui avoient d'avoir mis les affaires dans l'état où elles étoient dans le continent de l'Espagne. » Le lendemain, Philippe et Marie-Louise appelèrent de nouveau Amelot et lui dirent qu'ils comptaient se remettre entre les mains des Espagnols, que cette nécessité rompait les anciennes mesures et entraînerait des changements dans le gouvernement. Amelot répondit « qu'il pouvoit s'assurer d'avoir bien servi son maître puisque ses petits-enfants étoient contents de lui »; il rappela avec éloquence tout ce qu'il avait fait depuis 1705, montrant en peu de mots combien sous son administration l'Espagne s'était transformée; il ajouta qu'il avait toujours compté que le travail immense dont il avait été forcé de se charger par la nécessité du temps s'achèverait avec la guerre et qu'il serait l'homme du monde le plus satisfait si cela finissait par une paix solide qui les laissât tranquilles sur le trône; il les supplia enfin de prendre garde au choix de leurs nouveaux ministres; ils connaissaient le génie des principaux seigneurs, leurs idées, leurs passions et leurs intérêts; le temps était venu de s'en souvenir et d'en faire un juste discernement.

La reine s'attendrit lorsque l'ambassadeur parla du roi de France et de l'union qui devait être perpétuelle entre les branches de la maison royale.

Le roi prenant à son tour la parole dit « qu'il craignoit plutôt d'avoir trop attendu à suivre le parti qu'il prenoit aujourd'hui, mais que, comme il l'avoit fait par respect pour son aïeul, il n'avoit pas lieu de s'en repentir ». Il finit en demandant à l'ambassadeur l'état de ses revenus et des forces dont il pouvait disposer (1).

(1) Amelot à Louis XIV, 30 avril 1709. A. E. Esp., t. 190, f^os^ 202-221.

Amelot comprit qu'il allait être exclu du Despacho et réduit aux fonctions de l'ambassade; aussi représenta-t-il à Louis XIV que le bien du service et la dignité de la couronne demandaient qu'on lui accordât d'avance son congé pour cause de maladie, congé dont il n'userait qu'au temps convenable; d'ailleurs il ne se sentait pas le courage de présider à l'abandon de l'Espagne après avoir durant quatre années soutenu les Espagnols fidèles par la promesse qu'on ne se résoudrait jamais à une telle extrémité (1).

Amelot ne devait cependant quitter Madrid que quatre mois plus tard, sans que Philippe V lui eût permis de déposer aucune de ses multiples fonctions. Il partit dans les premiers jours de septembre 1709, accompagné des témoignages de regrets et de reconnaissance que lui avaient prodigués ceux à qu'il s'était dévoué sans réserve. Philippe et Marie-Louise auraient voulu pour le récompenser, alors qu'il n'acceptait rien pour lui-même, décerner la grandesse au prince de Chalais qui allait devenir son gendre. Louis XIV n'y voulut jamais consentir, malgré les prières, aussi pressantes que réitérées, de ses petits-enfants.

Peut-être ne voulait-il pas approuver publiquement par une distinction aussi éclatante la conduite de celui qui incarnait alors la politique de l'union entre la France et l'Espagne. Peut-être était-il réellement irrité de la façon dont Amelot avait jusqu'à la dernière heure et malgré ses ordres soutenu son rôle de

(1) Dès le 15 février, lorsque les bruits d'abandon avaient commencé à se répandre, Amelot avait écrit à Torcy (A. E. Esp., t. 189, f° 184) que ce qui pouvait lui arriver de plus heureux c'était d'être rappelé : « Il est certain que ma vue est extrêmement affaiblie, que je commence à devenir sourd, et que mes jambes sont très souvent enflées. Je ne suis point payé depuis très longtemps de mes appointements, et comme le sieur Bernard m'en fournit ici la valeur, je lui dois actuellement plus de 160 m. livres pour lesquelles, s'il voulait me traiter à la rigueur, lorsque je retournerai à Paris, il faudrait que je vendisse mes terres et mes maisons pour le satisfaire. » Amelot dit en confidence à Torcy que si le roi veut abandonner l'Espagne, il le supplie d'envoyer un autre ambassadeur : « J'ai considéré que l'ambassadeur du roi travaille depuis près de quatre ans à rétablir les affaires du roi d'Espagne dans ce pays-ci, qui s'est fait un point principal d'assurer que la France n'abandonneroit jamais l'Espagne et qui s'est efforcé d'engager mille gens par toutes les voies praticables à s'attacher à la fortune de leur roi légitime seroit bien moins propre qu'un autre à exécuter le plan d'une retraite pour laquelle il faudroit tenir des langages tout opposés. »

conseiller du roi d'Espagne, parfois au détriment de ses devoirs d'ambassadeur. Peut-être enfin Amelot fut-il desservi par Torcy, mécontent de l'opposition évidente d'un de ses agents et, serait-il défendu de le soupçonner, jaloux comme ses collègues d'un homme qui pouvait aspirer à le remplacer si jamais Louis XIV revenait à l'idée de maintenir coûte que coûte une dynastie française à Madrid? Quoi qu'il en soit de ces hypothèses, cet homme si intelligent, si actif, si énergique, « dont on pouvoit dire sans le flatter qu'il avoit conservé l'Espagne (1) », cet ambassadeur qui doit garder devant l'histoire l'honneur d'avoir fondé l'union séculaire de deux grandes nations, ne fut reçu que quelques minutes par le roi qu'il avait glorieusement servi et se vit réduit à l'emploi de simple conseiller d'État, lui qui avait véritablement régné sur un vaste royaume, lui dont le retour à Paris avait fait trembler tous les ministres français (2)!

(1) Mme des Ursins à Mme de Maintenon, 26 août 1709. Bossange, t. IV, p. 315.

(2) Saint-Simon (t. V, p. 23-24) dit que tous les ministres s'attendaient à voir Amelot prendre leur place et qu'on le perdît en l'accusant de jansénisme. Il n'est pas vraisemblable que Louis XIV ait songé à prendre Amelot pour ministre en un moment où ce choix eût suffi à rendre vaines toutes les promesses qu'il avait faites aux ennemis relativement à l'Espagne.

LIVRE TROISIÈME.

LOUIS XIV ABANDONNE L'ESPAGNE ET CESSE DE LA GOUVERNER, MAIS IL REFUSE DE LUI FAIRE LA GUERRE. — LÉGATION DE BLÉCOURT; MISSIONS EXTRAORDINAIRES DES DUCS DE NOAILLES ET DE VENDOME.

(1709-1710.)

CHAPITRE PREMIER.

Louis XIV abandonne l'Espagne à ses propres forces.

(1709.)

La séparation de la France et de l'Espagne, décidée en principe depuis le mois d'avril 1709, alla s'accomplissant peu à peu. Chacun des deux rois s'efforça par des motifs et par des moyens différents de prouver aux alliés qu'elle était réelle et définitive.

Tandis que Louis XIV se préparait à retirer ses troupes de la Péninsule, Philippe prenait, avec l'autorisation de son grand-père, l'initiative d'une négociation secrète et séparée avec les Hollandais. Il en confiait la direction à un homme intelligent et sage, le compte de Bergeick, surintendant général de ses finances aux Bays-Bas (1). La France ne devait avoir aucune

(1) Don Juan de Bœckhove, comte de Bergeick, conseiller et ministre des guerres, surintendant général des finances du roi d'Espagne en Flandre. Saint-Simon fait de lui le plus grand éloge, que confirment toutes les lettres de Bergeick trouvées par nous à Alcala. Elles prouvent autant d'intelligence que de sagesse.

part à ces pourparlers qui furent longtemps cachés même à Amelot (1).

I.

A partir du mois d'avril une véritable animosité contre la France et ses ministres semble inspirer les instructions du roi d'Espagne à son agent. Peut-être faut-il supposer que certaines de ces lettres étaient destinées à passer sous les yeux des négociateurs hollandais. On demeure cependant surpris de quelques-unes des expressions dont se sert Philippe V.

« Comte de Bergeick, lui écrit-il le 15 avril, comme je vois « toutes les lettres que vous écrivez ici à votre correspondant « ordinaire, j'ai appris par celle du 30e mars avec quelle im- « prudence le président Rouillé a fait usage de ce que vous lui « aviez confié dans votre entrevue à Hall et le mauvais succès « qu'ont eu ses propositions. Après cette démarche que je ne dois « attribuer qu'à l'envie qu'il a eue de se rendre maître de toute « la négociation ou à la fureur qu'ont les ministres de France « de faire la paix aux dépens de l'Espagne, je me sens obligé « de vous ordonner encore plus précisément de ne communi- « quer qu'au roi mon grand père en adressant vos lettres à « Mme de Maintenon (2), *les choses que vous ne pourrez abso- « lument vous dispenser de lui faire savoir.*

(1) Dans sa lettre du 25 février 1709 (A. E. Esp., t. 195, f° 143), Philippe écrit à Louis XIV : « J'ai vu avec beaucoup de plaisir que V. M. avoit approuvé les ordres secrets que j'avois donnés au comte de Bergeick. Je me flatte qu'elle sera bien persuadée que j'ai eu en les lui donnant autant en vue ses intérêts que les miens propres et que je n'ai cherché en cela que les moyens de pouvoir la soulager des peines qu'elle souffre pour l'amour de moi. » Le 25 février, Louis XIV met Amelot au courant de la négociation de Bergeick qui doit offrir aux Hollandais tous les avantages possibles pour leur commerce. Bergeick a fait part de cette mission à Louis XIV, jugeant bien que, sans son nom, rien ne pourrait se faire. Amelot doit garder le silence jusqu'à ce que Philippe lui ait parlé (A. E. Esp., t. 138, f° 241). Le 1er avril 1709, Louis XIV écrit à Amelot : « J'ai été bien aise d'apprendre que le Roi m. p. f. vous eût expliqué lui-même ce qui regardoit les ordres qu'il avait envoyés au comte de Bergeick. Il ne convenoit pas, après les marques qu'il vous a données de sa confiance depuis que vous êtes auprès de lui, qu'il vous fît plus longtemps un mystère d'une démarche aussi importante que celle qu'il a faite pour entamer une négociation avec mes ennemis sans ma participation. » Girardot, t. II, p. 130.

(2) Constatons une fois de plus que c'est par ce canal qu'on fait parvenir à Louis XIV ce qu'on veut cacher aux ministres.

« Je voudrois même en suivant mes premières idées que « vous pussiez persuader aux Hollandois que mes intérêts au- « jourd'hui sont différents de ceux de la France, que les pro- « positions que vous leur avez faites viennent de moi et que, « si elles leur paroissent aussi avantageuses pour leur sureté « et pour leur commerce que j'ai eu intention de les rendre, « ils doivent compter que rien au monde ne m'empêchera « jamais de leur tenir la parole que je leur donnerai.

« Tâchez donc, conformément à mes intentions, d'entrer dans « un traité avec eux qui ne soit su que de moi et de vous. « Faites leur comprendre qu'après la paix je serai leur plus « fidèle ami, s'ils m'y engagent en répondant comme ils doi- « vent aux avances que je leur fais et qu'une parfaite intelli- « gence entre nous est le plus sûr moyen d'établir le repos de « l'Europe et leurs convenances particulières, puisque le roi « des Romains n'a point d'enfants et qu'on ne sait encore si « l'Archiduc en aura, au lieu que mon fils ayant été reconnu « pour héritier présomptif de l'Espagne par un concours una- « nime de tous les États du royaume, son titre est désormais « ineffaçable et pourroit être par conséquent dans la suite des « temps la juste cause d'une nouvelle guerre.

« Ajoutez à ces raisons qui me paroissent assez solides pour « mériter l'attention d'une République éclairée et judicieuse « que la France en m'abandonnant ne me fera point consentir « à quitter une couronne que Dieu seul me peut ôter, qu'on « se trompe très fort si l'on croit que je ne puisse pas soute- « nir la guerre en Espagne plusieurs années aidé de mes seuls « sujets, que je suis sûr de l'amour de mes peuples, que ce « sera certainement un nouveau motif pour eux de redoubler « de fidélité et de courage quand ils verront que le roi mon « grand-père m'abandonne et qu'en un mot *les Espagnols « peuvent bien désirer que la France n'ait aucune part au « gouvernement d'Espagne, en quoi je suis fort d'accord « avec eux*, mais qu'ils ne veulent point d'autre roi que « moi.

« Votre habileté et votre zèle pour mon service me dispen-
« sant d'entrer dans un plus grand détail, il ne me reste qu'à
« souhaiter que vous ayez une occasion assez favorable pour
« exécuter ce que je vous ordonne et pour faire un bon usage
« des pouvoirs que je vous ai envoyés (1). »

Il paraît même que Philippe chercha à étendre sa négociation séparée et qu'il songea à traiter aussi avec l'Autriche, car à cette lettre du 15 avril en était jointe une seconde de même date ainsi conçue :

« Comte de Bergeick, ayant lu dans votre lettre du 30e mars
« que le roi des Romains aimeroit peut-être moins l'Espagne
« et les Indes pour son frère que les États d'Italie qui sont
« beaucoup plus à sa bienséance et la même chose m'étant
« revenue d'ailleurs, je ne sais si vous ne devriez point tâcher
« d'engager le prince Eugène à le fortifier dans cette disposi-
« tion. C'est une idée que je me contenterai de vous donner
« laissant à votre bon esprit le soin d'en trouver les moyens
« et vous assurant que j'approuverai tout ce que vous ferez
« pour y réussir. Il est certain qu'un Prince pouvant être en
« même temps Empereur et roi de Naples, la maison d'Autri-
« che ne sauroit prendre l'alternatif sans préjudicier à ses in-
« térêts (2). »

Le roi d'Espagne consentait donc alors à cette cession des États d'Italie, contre laquelle il devait plus tard protester avec tant d'énergie.

Il ressort des lettres du comte de Bergeick que le président Rouillé fit une première fois échouer le plan de Philippe V en déclarant maladroitement que l'agent espagnol était d'accord avec lui; cependant, les Hollandais lui avaient avoué que les avantages proposés par le roi d'Espagne étaient trop grands pour n'être pas pris en sérieuse considération; ils avaient seulement demandé du temps, parce que, disaient-ils, dans une République on ne pouvait changer d'avis du jour au lendemain;

(1) Arch. d'Acala, l. 2460.
(2) Ibid.

il fallait se donner le loisir de retourner l'opinion publique. « Il importe, ajoute Bergeick, de leur bien faire comprendre le détachement de V. M. d'avec la France. » D'ailleurs il se montrait beaucoup moins vif que son maître à l'égard des Français; il avait été à Versailles; il avait vu de près l'état des finances et la misère populaire; et il en concluait « que la France était hors d'état de continuer la guerre, que des ministres français avaient parfaitement raison de vouloir faire la paix, et qu'il les comprenait d'autant mieux qu'il succombait lui-même à cette affreuse situation (1) ».

II.

Louis XIV était prêt en effet à passer par toutes les volontés des alliés : « *Il désiroit la paix si sincèrement*, écrit Torcy dans ses Mémoires, *que la relation du président Rouillé ne fut pas capable de le rebuter* (2). » Bien plus, il consentit à laisser partir Torcy pour La Haye, avec pleins pouvoirs pour signer la paix aux conditions suivantes : rétablissement des traités de Westphalie; abandon aux Hollandais d'Ypres, Menin, Furnes, Condé, Maubeuge, Tournay; démolition de Dunkerque; restitution de Lille à la France; cession du royaume de Naples à Philippe V. Sur tous les autres points, les alliés décideraient comme ils voudraient. « Du 6 au 28 mai, la destinée de l'Europe s'agita à La Haye. A Heinsius étaient venus se joindre Marlborough et Eugène de Savoie. Le trio des ennemis de la France était au complet. Derrière eux, âpres à la curée inattendue, jappaient les ministres de tous les petits princes achetés par la grande alliance. C'était comme un vol de corbeaux sur le généreux cadavre de la France. Chaque jour une prétention nouvelle surgissait; chaque jour on tentait d'arracher une nouvelle ville ou une nouvelle province (3). » On

(1) Bergeick à Philippe V, 26 avril 1709. Arch. d'Alcala, I. 2460.
(2) *Mémoires de Torcy*, Ed. Michaud, p. 560.
(3) F. Masson, *Journal de Torcy*, Introduction, p. xxix.

voulait que Louis XIV fît la guerre à son petit-fils, et en échange de tout cela que lui promettait-on? Un armistice de deux mois! Écoutons-en le douloureux récit fait par Louis XIV lui-même à son ambassadeur Amelot : « J'ai différé de répondre aux plus importants articles de vos lettres du 30 avril, du 6 et 13e de mai, attendant que je susse certainement l'effet que produiroient les propositions de paix que je faisois faire à mes ennemis. Elles ne pouvoient demeurer secrètes; je ne l'ai pas même demandé, étant nécessaire que toutes les puissances engagées à me faire la guerre soient convaincues qu'il ne tient pas à moi de la terminer. Je ne suis donc pas étonné qu'on ait bientôt appris à Madrid que j'offrois de retirer mes troupes d'Espagne et que je consentois à la cession que le roi mon petit-fils feroit de cette monarchie et des Indes, réservant pour son partage les royaumes de Naples et de Sicile. J'ajoutois à cette offre celle d'un grand nombre de mes places que les Hollandois me demandoient dans les Pays-Bas sous le nom de barrière, nécessaire selon eux pour la sureté de leur État. Je leur accordois tous les avantages qu'ils me demandoient pour leur commerce.

« Je consentois à toutes les prétentions formées par les Anglois, et contenues dans les dernières adresses du parlement d'Angleterre, même à démolir Dunkerque, aussi bien qu'à combler le port de cette ville.

« J'accordois enfin à l'Empire Strasbourg, fortifié comme il est, pour être rétabli dans l'état de ville libre et impériale.

Jugez par ces offres combien je jugeois la paix nécessaire à mon royaume. Je ne doutois pas aussi qu'elles ne fussent acceptées, car elles surpassoient infiniment les espérances que mes ennemis devoient raisonnablement former en commençant la guerre. Toutefois la confiance qu'ils ont eue en leurs forces est telle qu'après avoir constamment rejeté la proposition de laisser au roi d'Espagne le royaume de Naples et de Sicile, ils ont enfin donné un projet d'articles préliminaires dont le fondement est que le roi mon petit-fils abandonnera dans l'espace de

deux mois la monarchie entière, sans réserver pour lui le moindre partage; que l'Archiduc la possèdera ainsi réunie et sans autre démembrement que ceux qu'ils ont eux-mêmes accordés au duc de Savoie et promis au roi de Portugal.

« Pendant cet intervalle, ils ont demandé d'être mis en possession des places que j'offrois de céder en France, et la démolition de celles que je consentois de raser, s'engageant seulement pendant ces deux mois à suspendre les hostilités qu'ils prétendent recommencer après l'expiration de ce terme, si pour lors le Roi Catholique n'est pas encore sorti de l'Espagne. Ils fondent ces injustes demandes sur le motif qu'ils ont eu lorsqu'ils se sont unis pour me faire la guerre. Leur unique but étoit, ainsi qu'ils le disent, d'empêcher qu'un prince mon petit-fils demeurât maître de la monarchie d'Espagne. Ils en tirent la conséquence qu'ils ne doivent pas déposer les armes lorsqu'ils sont prêts de parvenir au terme, et de recueillir le fruit de tant de dépenses qu'ils ont faites.

« Celles que j'ai faites de mon côté pour soutenir le roi mon petit-fils ont été si excessives, qu'étant désormais impossible de les continuer, je promettois de retirer mes troupes et d'abandonner absolument l'Espagne à ses propres forces. Mais ces offres n'ont pas suffi pour conclure la paix.

Les ministres de l'Empereur, ceux d'Angleterre, ceux de Hollande ont unanimement répondu que leurs maîtres ne vouloient pas demeurer engagés dans la guerre, quoiqu'ils fissent peu de cas de celle d'Espagne, pendant que mon royaume jouiroit de la paix; qu'elle devoit être générale et que par conséquent je devois répondre du consentement que le roi mon petit-fils donneroit à renoncer à sa couronne dans l'espace de deux mois, ou bien promettre de me joindre à eux pour l'y contraindre par la force.

« Il n'y a point de situation si pressante qui puisse être capable de m'obliger à prendre un tel parti. Celui d'accepter la suspension d'armes pendant deux mois étoit aussi impraticable, puisque si le Roi Catholique se maintient en Espagne pendant

cet intervalle, j'aurai cédé et démoli mes places, et que le troisième mois commençant, mes ennemis recommenceront à me faire la guerre avec les nouveaux avantages qu'ils auront acquis. Car il m'est impossible de croire qu'aucune raison puisse engager le roi mon petit-fils à sortir volontairement hors de son royaume. »

Mais, tout en refusant de telles conditions, Louis XIV était résolu à prouver à tous la sincérité de ses intentions pacifiques et surtout à montrer qu'il était vrai dans sa promesse d'abandonner l'Espagne; il terminait donc sa dépêche en annonçant le rappel de ses troupes : « Je vois par vos lettres, principalement par votre dépêche du 20e de ce mois, que les Espagnols s'attendent à cette résolution et qu'ils n'en seront pas étonnés. Je crois même que leur zèle en sera plus animé lorsqu'ils se verront chargés seuls de la défense du roi leur maître, de la reine sa femme et de leurs enfants. Mais je doute comme vous que les effets répondent à la bonne volonté de la nation. Quoique ceux qu'elle veut tenter empêchent la conclusion de la paix, je ne puis m'opposer à son zèle, ni presser le roi mon petit-fils de sacrifier ses intérêts et sa couronne au bien et au repos d'un pays où il a reçu la naissance. Je ne puis aussi condamner le parti qu'il prend de se livrer entièrement aux Espagnols et de se gouverner uniquement par leurs conseils, puisque c'est désormais d'eux seuls qu'il doit attendre des secours pour se maintenir sur le trône (1). »

Un mot personnel du roi de France à son petit-fils confirmait ces tristes nouvelles; on y sent, comme dans beaucoup d'autres du même temps, que Louis XIV n'a plus le courage de développer ses raisons devant Philippe V et qu'il ne peut que lui donner, avec une apparente sécheresse, les résultats de ses désolantes réflexions (2).

(1) Louis XIV à Amelot, 3 juin 1709. Girardot, t. II, p. 142.
(2) Louis XIV à Philippe V, 3 juin. Arch. d'Alcala, l. 2460.

III.

Il était vrai que l'Espagne s'attendait à être abandonnée par la France et que la conduite du maréchal de Bezons en Aragon lui avait fait prévoir le départ prochain des troupes françaises. Philippe V suppliait son grand-père de l'en avertir au moins à temps pour qu'il pût prendre ses mesures et garnir ses places de régiments espagnols (1). Ne recevant même pas de ce côté des assurances assez certaines, il avait envoyé des ordres au comte d'Aguilar qui lui enjoignaient de prendre le commandement de toutes les troupes indigènes et d'en disposer, sans se conformer nécessairement aux instructions du maréchal de Bezons. « Le roi d'Espagne, écrivait Amelot à Bezons, se trouve dans une situation si cruelle qu'il ne faut pas s'étonner de ses inquiétudes... Nous sommes dans des conjonctures bien épineuses dont il faut que nous tâchions de sortir avec honneur s'il est possible et sans commettre le service et la réputation du roi notre maître... Si nous nous séparons des Espagnols par la nécessité des conjonctures, tâchons d'avoir raison dans les procédés et dans l'exécution de ce que le roi notre maître aura été forcé de promettre à ses ennemis (2). »

Ces conseils n'étaient pas de trop; le maréchal de Bezons, ami du duc d'Orléans et mécontent des soupçons que l'on élevait alors sur l'attitude de ce prince, n'était guère disposé à adoucir dans l'exécution les ordres pénibles qu'il recevait de France.

Cependant Philippe V se voyait très embarrassé par le rappel des régiments français; n'ayant point d'infanterie à mettre en campagne, il conjurait Louis XIV de lui laisser une vingtaine de bataillons; il ne demandait ce secours que le temps d'assembler de ce côté-là un corps d'infanterie espagnole et se

(1) Philippe V à Louis XIV, 29 mai 1709. A. E. Esp., t. 196, f° 66; et Amelot à Louis XIV 6 mai. A. E. Esp., t. 191. La princesse des Ursins au duc de Noailles, 19 mai et 10 juin. A. E. Esp. Mém. et doc., t. 125.

(2) Amelot au maréchal de Bezons, 10 juin 1709. A. E. Esp., t. 191, f° 153.

chargeait de le payer (1). Amelot jugeait que l'intérêt même de la France exigeait cette concession. Selon lui, l'Espagne risquait d'être perdue avant six mois si toutes les troupes se retiraient, parce que les ordres pour de nouvelles levées s'exécuteraient mal; l'Espagne perdue avant la conclusion de la paix, il fallait s'attendre que l'armée de l'Archiduc renforcée par les troupes espagnoles tomberait aussitôt sur nos frontières : alors on aurait besoin contre elle d'un plus grand nombre de bataillons que n'en demandait Philippe V pour continuer une diversion utile à notre défense (2).

Louis XIV sentit la force de ces raisons, y ajouta tout ce que la tendresse paternelle pouvait lui inspirer, mais ne se rendit point (3). « Il n'est plus question, répondit-il, de consulter mon amitié pour le roi mon petit-fils et de la prendre pour la règle de ma conduite. L'état de mon royaume ne me le permet pas... Au milieu de tant de fléaux dont il plaît à Dieu de l'affliger, la guerre me devient absolument impossible à soutenir. Il ne s'agit plus de ma volonté, et, *comme je tiens lieu de père à mes sujets, je dois préférablement à toute autre considération songer à leur conservation. Elle dépend de la paix*, et je sais que je ne puis parvenir à la conclure aussi longtemps que le roi mon petit-fils demeurera maître de l'Espagne. J'ai rejeté la proposition odieuse de contribuer à le déposséder de son royaume; *mais si je continue à lui donner les moyens de s'y maintenir, je rends la paix impossible, et j'autorise les faux bruits répandus, pour faire douter de la sincérité de mes intentions... C'est seulement en rappelant mes troupes que je puis détruire cette opinion. Je suis obligé de la détruire pour avoir la paix, et la paix est absolument nécessaire à mon royaume.* »

Toute la politique de Louis XIV en 1709 tient dans ces quelques lignes.

(1) Philippe V à Louis XIV, 16 juin 1709. A. E. Esp., t. 196, f° 110.
(2) Amelot à Louis XIV, 13, 17 et 24 juin 1709. Ibid., t. 191, f°s 164 et 208.
(3) *Mémoires de Noailles*, p. 215.

« Il falloit des motifs aussi puissants, conclut-il, pour me déterminer à rappeler toutes mes troupes. Je m'attendois dès lors aux représentations que le roi d'Espagne me vient de faire. Plût à Dieu qu'il eût eu pour les appuyer des raisons que je n'avois pas prévues, ou qu'étant soutenues par des faits nouveaux, j'eusse été obligé de céder. Je me serois laissé persuader avec un extrême plaisir et certainement il en seroit bien convaincu s'il voyait avec quelle répugnance je vous écris cette dépêche et combien j'ai résisté à prendre une résolution aussi contraire aux mouvements du sang et à la manière dont j'ai toujours pensé. Mais il y a des conjonctures où il faut sacrifier ses sentiments au bien public : celle où je me trouve l'exige. Je confirme donc les ordres que j'ai déjà donnés au maréchal de Bezons de ramener généralement toutes mes troupes dans mon royaume (1). »

A peine le courrier chargé de cette lettre venait-il de partir que Louis en reçut deux du roi et de la reine d'Espagne qui l'attendrirent au point de lui faire changer une résolution si fortement motivée. Marie-Louise lui marquait que les ennemis arriveraient indubitablement à Madrid, qu'elle devait accoucher en juillet ou au commencement d'août, qu'elle était hors d'état de se déplacer : « Que deviendrois-je, moi et mes enfants? Cela ne seroit-il pas capable de nous faire mourir? et pourriez-vous me mettre dans un tel risque, quand il dépend de vous de ne m'y pas hasarder (2)? » Une lettre de l'ambassadeur, écrite le même jour, affirmait que le danger était réel et pressant.

Cette considération frappa tellement Louis XIV qu'il rétracta ses ordres deux jours après les avoir renouvelés : « J'avois pris ce parti, écrit-il à son petit-fils, malgré moi et par la seule nécessité. Mais, quelque pressante qu'elle soit, votre sûreté l'emporte encore sur toute autre considération (3). » Il ne faut pas croire cependant qu'il changea de politique. Il est

(1) Louis XIV à Amelot, 24 juin 1709. Girardot, t. II, p. 147; et Louis XIV à Philippe V même jour ; Arch. d'Alcala, l. 2460.

(2) La reine d'Espagne à Louis XIV, 17 juin 1709. A. E. Esp., t. 96, f° 129.

(3) Louis XIV à Philippe V, 26 juin 1709. Arch. d'Alcala, l. 2460.

dit, en effet, aussi formellement que possible, dans la réponse adressée à Amelot : 1° que les troupes ne resteront en Espagne qu'un mois ou six semaines au plus : « *Comme je ne le fais que par rapport à sa personne*, je ne prétends lui laisser les troupes qu'il me demande, que pour lui donner le temps de pourvoir à sa sûreté; » 2° que cette marque d'amitié doit déterminer Philippe V à en donner une plus grande à son aïeul, à sa maison et au pays de sa naissance; qu'il fasse réflexion « qu'il est impossible que cette guerre finisse tant qu'il demeurera sur le trône d'Espagne. La déclaration est dure à faire, mais elle est véritable, et il est nécessaire qu'il soit informé de cette vérité (1) ».

La mesure prise par Louis XIV ne lui était donc inspirée que par des raisons purement personnelles. Elle n'avait pour but que la sûreté de ses petits-enfants. Loin qu'on en puisse inférer que le roi de France était au fond de l'âme résolu à soutenir quand même le trône à demi-renversé de Philippe V, on pourrait plus légitimement en conclure qu'il offrait à son petit-fils, en lui laissant ses troupes pour six semaines, un moyen de se retirer en France sans risquer de tomber entre les mains de ses ennemis (2).

(1) Louis XIV à Amelot, 26 juin; Girardot, t. II, p. 152.

(2) Nous sommes sur ce point d'une opinion tout opposée à celle qu'a soutenue M. Combes.

CHAPITRE II.

Louis XIV cesse de gouverner l'Espagne. — Légation de Blécourt.

(1709-1710.)

L'abandon de l'Espagne à ses propres forces au point de vue militaire, devait être nécessairement complété par un abandon politique. Il n'eût été ni juste, ni sensé, de vouloir la conduire, du moment qu'on cessait de la défendre. Amelot l'avait dit à Louis XIV et celui-ci en était tombé d'accord (1).

I.

Tel n'était point l'avis de la princesse des Ursins. Même après le départ d'Amelot, elle devait rester auprès de Leurs Majestés Catholiques pour contrebalancer l'effet des discours de certains Espagnols trop animés contre la France et leur ouvrir les yeux sur les pièges qu'on leur tendait (2). Tel était du moins le motif qu'avait fait valoir l'ambassadeur pour que Louis XIV la laissât à Madrid. En réalité elle se servit beaucoup plutôt de son influence pour battre en brèche les exhortations du roi de France dont l'attitude, trop faible à son gré,

(1) Le 6 mai 1709, Amelot écrit au roi (A. E. Esp., t. 191), que de quelque manière que les choses tournent, il faut établir une nouvelle forme de gouvernement. « Si le roi d'Espagne demeure sur le trône, on a toujours dit et il convient qu'il établisse un gouvernement certain, composé de ministres espagnols, et qu'on connoisse que V. M. n'est entrée par son ambassadeur dans le détail et la direction des affaires que par la nécessité indispensable d'une guerre dont V. M. supportoit presque tout le poids. Si au contraire S. M. C. est forcée d'abandonner l'Espagne ou qu'elle exécute la résolution qu'elle a prise de se défendre jusqu'à l'extrémité avec ses seules forces, en cas que V. M. retire ses troupes, il y a beaucoup plus de raison encore de mettre dès à présent le ministère sur un autre pied. » Le 3 juin 1709, Louis XIV convient de cette nécessité.

(2) Amelot au roi, 30 avril 1709 ; loc. cit.

l'indignait littéralement. Si dans ses lettres à Mme de Maintenon elle laissait percer sous sa douleur une ironie souvent amère, elle se contenait moins encore avec le duc de Noailles : « Vous voyez donc, Monsieur, lui écrit-elle le 19 mai, que le roi d'Espagne est bien servi par tout ce qui dépend de lui. Cependant cela ne suffit pas pour nous tranquilliser, puisque nous devons tout craindre d'ailleurs. S. M. C. en est pénétrée de douleur, mais elle est bien résolue, quoi qu'il puisse arriver, de périr plutôt en défendant l'Espagne que d'en sortir par un traité qu'elle trouveroit honteux pour sa gloire. Le voyage de M. de Torcy en Hollande produit ici un très mauvais effet, *parce qu'on croit que lui et tous les autres ministres veulent une paix à quelque prix que ce puisse être* (1). » Et le 10 juin : « Le voyage de M. de Torcy et tout ce qui nous revient de la Cour de France ne donne plus lieu de douter à celle-ci qu'elle sera bientôt abandonnée. Les démarches de M. le maréchal de Besons qui sépare les troupes espagnoles et qui laisse les françoises dans l'inaction ne le confirme que trop. Il est vrai que ce maréchal prend le prétexte de ne pouvoir agir à cause que le prêt manque absolument et qu'il ne peut mettre ses troupes en quartier en les avançant dans la Catalogne, comme elles sont en Aragon, de crainte qu'elles ne mourussent de faim, ou qu'elles ne désertassent; nos magasins sont très bien remplis et on auroit de bonnes raisons pour le convaincre s'il vouloit l'être. On perd néanmoins une occasion infiniment favorable de presser l'Archiduc, quand de votre côté, Monsieur, vous pourriez agir; et rien n'est plus mortifiant que de manquer à une pareille conjoncture, quand on se voit le plus fort (2). » Quinze jours plus tard, quand le rappel est décidé, elle proteste encore plus haut, et en termes plus durs : « Vous n'avez pas été le premier, Monsieur, à m'apprendre que vous étiez à Madrid, ayant vu par plusieurs lettres *qu'on vous y envoyoit de Versailles pour persuader le roi d'Espagne d'abandonner sa*

(1) A. E. Esp., Mémoires et Documents, t. 125, f° 147.
(2) Ibid., f° 149.

monarchie en signant le traité de paix par une si juste et si glorieuse condition pour lui que celle-là. Je n'ai pas ajouté grande foi à cette nouvelle, non pas que j'ignorasse les prétentions des ennemis *qui ont su mettre une si forte terreur en France qu'on se croit comme obligé de subir leurs lois*, mais persuadée qu'on ne voudroit pas vous charger d'une commission aussi odieuse et si peu de votre goût, s'il étoit possible qu'on pût penser assez mal de S. M. C. pour la croire capable de perdre sa couronne que l'épée à la main. »

L'ordre que le roi avait donné de retirer toutes ses troupes et qui allait laisser les frontières de Catalogne sans infanterie espagnole, parce qu'on s'était reposé sur la française, ne pouvait manquer disait-elle encore, de provoquer de ce côté une nouvelle invasion, à moins que S. M. C. ne trouvât dans les bataillons qu'elle formait présentement, assez de valeur et de fidélité pour suppléer à leur inexpérience. Le bâton de maréchal de France que venait de recevoir M. de Besons pour faire repasser l'armée qu'il commandait lui coûtait cher; quoi de plus désagréable, en effet, pour un honnête homme, que d'être employé à se rendre odieux à toute une nation. « Car vous pouvez facilement vous imaginer, Monsieur, que l'ancienne antipathie se réveillera dans celle-ci et qu'elle regardera désormais la nôtre comme une ennemie dont elle se défiera éternellement. Vous m'avouerez que chacun eût bien mieux trouvé son compte à s'accorder ensemble en supportant ses défauts, puisque cette union (que toute l'Europe craignoit si fort) a formé cette terrible ligue et que, si elle eût duré, nous n'eussions rien eu à craindre. Je vous avoue que j'ai souvent souhaité qu'on voulût écouter plutôt vos conseils sages et sincères *que ceux de gens qui représentoient au roi la nécessité de faire une honteuse paix et qui ont empêché qu'on ne s'appliquât comme on le devoit à chasser l'Archiduc de Barcelone. Je n'ose m'expliquer davantage, mon cher neveu, sur le passé, le présent et moins encore sur l'avenir. Votre esprit pénétrant ne vous en fera que trop voir...* Dieu veuille, à l'avenir, inspirer tout ce qui sera

de mieux et que nos malheurs puissent être diminués par une conduite uniforme *et opposée à celle qui nous précipite* (1). » La princesse des Ursins était persuadée que la politique suivie par la cour de Versailles était aussi fatale à la France qu'à l'Espagne : « On nous perdra, disait-elle, et je crains que notre perte ne fasse celle de la France (2). » Aussi elle lutta jusqu'au bout afin d'obtenir qu'on changeât de maxime : « En vérité, nous sommes tous bien malheureux, avec cette différence toutefois que nous nous roidissons contre le malheur, au lieu de nous en laisser accabler. On a perdu vingt occasions de vous donner des moyens pour pouvoir agir, et en vous les refusant vous avez perdu des conjonctures si favorables, que vous eussiez selon toute apparence obligé l'Archiduc à repasser les mers. *On n'a point voulu comprendre que c'étoit le véritable moyen de tout finir.* Il n'a pas tenu à vous, Monsieur, *ni à tant que nous sommes ici d'en faire connoître l'importance à Versailles* où il semble que la fatalité ait voulu la perte des deux monarchies ou du moins de la plus grande partie. *Si l'on vouloit encore à présent prendre d'autres maximes, les ennemis seroient moins fiers et moins injustes* (3). »

Elle n'hésita même pas à faire connaître ses sentiments au roi Louis XIV (4), et déclara « qu'elle perdroit plutôt la vie que de donner au roi et à la reine d'Espagne un conseil contre ce qui lui paraissoit de leur gloire (5). » L'événement a donné raison à la princesse des Ursins; les historiens auraient beau jeu aujourd'hui à se prononcer pour elle et contre Louis XIV. Et cependant, si la princesse des Ursins avait été à Versailles, il est infiniment probable qu'elle aurait parlé comme tous ceux qui y voyaient alors les choses de près et qu'elle aurait conclu à la nécessité de la paix. Ce n'est pas la France qui par ses pro-

(1) La princesse des Ursins au duc de Noailles, 24 juin 1709. A. E. Esp., t. 125, f° 153.
(2) La même au même, 3 juillet.
(3) La même au même, 29 juillet. Ibid., f° 161.
(4) La même au même, 24 août. Ibid., f° 175.
(5) M^me^ des Ursins à M^me^ de Maintenon, 18 juillet. Bossange, t. IV, p. 301.

pres forces a maintenu Philippe V sur le trône d'Espagne : ce sont les alliés qui, par leurs folles exigences, ont prolongé la guerre de telle sorte qu'ils ont laissé à des circonstances politiques nouvelles le temps de se produire; et ces circonstances étaient telles que la dépossession de Philippe V eût été plus dangereuse à la sûreté de l'Europe que nuisible à la grandeur de la France. Sans la mort de l'Empereur Joseph I^er^, la princesse des Ursins aurait pu s'honorer par un courage indomptable : elle n'aurait pas sauvé la cause de ses maîtres.

II.

Cependant Louis XIV avait désigné Blécourt, jadis l'humble collaborateur du duc d'Harcourt, pour succéder à Amelot, avec la qualité de simple envoyé. L'état des affaires, disaient ses Instructions, exigeait que les fonctions de principal ministre du roi d'Espagne et d'ambassadeur du roi de France qu'Amelot avait réunies en sa personne, fussent entièrement séparées. Comme il fallait avant tout dissiper la jalousie que les ennemis avaient toujours eue de l'union trop étroite des deux monarchies, le rôle du représentant de la France devait se borner à *observer et à faire savoir l'exacte vérité.*

Blécourt pouvait s'en rapporter à Amelot sur les personnes qui allaient composer le nouveau gouvernement; mais il ne devait pas, quant à la politique générale, suivre ses conseils. Amelot n'avait pas perdu l'espoir de maintenir le roi d'Espagne sur le trône; or, ce n'était plus de cela qu'il s'agissait maintenant, mais uniquement de faire la paix; Blécourt n'aurait pas d'autre vue; par conséquent il se bornerait à répéter *tels quels et mot pour mot*, les ordres qu'il recevrait de Louis XIV, si pénibles qu'ils pussent être pour Leurs Majestés Catholiques. Tant que la princesse des Ursins serait à Madrid, Blécourt devrait vivre dans la plus grande union avec elle;

mais tout faisait prévoir qu'elle n'y resterait pas longtemps (1). Le maréchal de Bezons reçut en même temps l'ordre de sortir d'Espagne sans plus tarder.

Le duc d'Uzeda ayant formé un projet qui semblait assurer le retour du royaume de Naples à l'obéissance, Louis XIV refusa énergiquement d'y prêter les mains.

En revanche, il enjoignit à son petit-fils de faire évacuer et de livrer au duc de Bavière cinq places que les Espagnols occupaient encore aux Pays-Bas (2).

Blécourt prit possession de sa charge au commencement de septembre 1709.

On conçoit que les ordres qu'il apportait avec lui ne fussent pas de nature à calmer le mécontentement des Espagnols. A vrai dire, leur haine contre les Français s'était partout réveillée; ils menaçaient de les égorger et de saccager leurs maisons; les moindres prétextes étaient mis en avant pour justifier les actes les plus violents. Les ministres jusque-là les plus dévoués à la France se laissaient entraîner par ce mouvement populaire, ou comme Bedmar et Ronquillo, réagissaient de toutes leurs forces contre le système politique d'Amelot, dont ils détruisaient l'œuvre pièce à pièce. La princesse des Ursins, qui avait demandé sans l'obtenir l'autorisation de se retirer (3), assistait navrée à ce travail de désorganisation; elle se tenait à l'écart, au point de passer plusieurs semaines sans voir Blécourt (4); néanmoins, on continuait à la tenir pour

(1) Instructions remises à Blécourt, 21 juillet 1709, A. E. Esp., t. 192, f° 79. Instructions complémentaires au même, 9 septembre. Ibid., f° 258.

(2) Louis XIV à Amelot, 19 août 1709; Girardot, t. II, p. 164; en réponse à une lettre d'Amelot du 5 août, A. E. Esp., t. 192, f° 171.

(3) M^me^ des Ursins à M^me^ de Maintenon, 26 août 1709. Bossange, t. IV, p. 313.

(4) Blécourt à Torcy, 11 novembre 1709, A. E. Esp., t. 194, f° 14. — Dans un Mémoire d'Amelot à Blécourt (Ibid., t. 193, f° 9), il est dit : « Si M^me^ la princesse des Ursins demeure à Madrid il n'y aura rien de mieux que d'agir de concert avec elle, de commencer par lui donner part de tout, et de profiter de ses conseils et de l'extrême confiance que L. L. M M. C C. ont justement en elle. Si M. de Blécourt ne connoît pas à fond M^me^ des Ursins, il s'apercevra bientôt que rien n'est plus éloigné de la vérité que les idées qu'on a voulu donner du génie et de la conduite de cette dame. Il trouvera qu'on ne peut penser plus noblement qu'elle fait, agir avec plus de désintéressement, ni se conduire en tout avec plus de zèle pour le service du roi, etc. Si M^me^ la princesse des Ursins se retire, M. de Blécourt sera certainement privé d'un grand secours et d'une grande consolation. »

responsable de tout; ceux même à qui elle avait rendu les plus grands services se déchaînaient contre elle (1).

Quant à Louis XIV, il disait qu'à ce régime on n'en avait plus pour longtemps et que Philippe V tomberait du trône sans qu'il fût besoin de lui faire la guerre (2). Ce malheur, il en était réduit à le désirer; il avait avoué au comte de Bergeick, venu à Versailles en juillet 1709, que *tous ses ministres* (3) l'avaient poussé à retirer *brusquement* d'Espagne ses troupes et son ambassadeur, de manière à rendre la chute de Philippe V certaine et immédiate. Torcy avait déclaré au même personnage « que les alliés ne feroient jamais la paix tant que Philippe V seroit sur le trône », et qu'il lui fallait bien souhaiter maintenant ce qui jadis l'eût mis au désespoir. Tous, écrivait Bergeick, aiment Philippe V, mais ils sont convaincus qu'en continuant la guerre ils perdront non seulement lui, mais la France, et il ajoutait ce mot décisif : « *J'avoue à V. M. que je serois dans le même esprit si j'étois François.* »

La situation financière de la France paraissait si grave à ce ministre de Philippe V, qu'il n'avait su que répondre aux arguments de Louis XIV et de Torcy; il s'était borné à les prier de traiter séparément en laissant le roi d'Espagne se tirer d'affaire comme il le pourrait.

Bergeick, en effet, persistait à croire qu'à force de privilèges commerciaux aux Indes, l'Angleterre et la Hollande consentiraient à faire la paix avec le roi son maître. « Vous savez combien je le souhaite, lui avait dit Louis XIV, et ce que je voudrois faire pour cela! »

Afin de convaincre les étrangers de la séparation des deux nations, le roi de France avait permis que les agents de Phi-

(1) Blécourt à Torcy, 11 novembre 1709. A. E. Esp., t. 4, f° 14.

(2) *Mémoires de Noailles*, p. 213; — Amelot à Louis XIV, 26 août 1709, A. E. Esp., t. 192, f° 242. — Lettres de Louis XIV à Blécourt, octobre et novembre 1709, notamment celle du 4 novembre. Ibid., t. 193, f° 158.

(3) C'est donc à tort que M. Masson, dans son *Introduction* au journal de Torcy, semble distinguer la conduite de Torcy de celle de Beauvilliers et de Chevreuse qu'il qualifie de *trembleurs*.

lippe V usassent dans leurs dépêches d'expressions blessantes à l'égard de son gouvernement (1).

Bergeick avait alors écrit aux États-généraux de Hollande, à Marlborough et au grand pensionnaire Heinsius; il avait excédé encore les offres convenues avec son maître; et malgré tout cela il craignait que les alliés ne répondissent que cette lettre avait été dictée à Versailles, que la nation espagnole n'y avait aucune part, qu'ils n'en voulaient point à l'Espagne et qu'au contraire ils faisaient la guerre en sa faveur pour réunir toute la monarchie et la délivrer de l'oppression où elle gémissait sous un gouvernement français : « C'est sur cela, Sire, marquait Bergeick à Philippe V, qu'on auroit dû guérir et rectifier leur impression, il y a longtemps; mais ceux que S. M. T. C. a envoyés auprès de V. M. ont tenu jusqu'à présent une conduite fort opposée à cela, *même contre l'intention de S. M.* (2). »

Aussi croyait-il nécessaire que tous les Français fussent renvoyés de Madrid *avec une animosité extérieure;* que la princesse des Ursins se retirât elle-même au moins jusqu'à la conclusion de la paix; que le roi d'Espagne enfin se confiât exclusivement à ses sujets. Pour mieux tromper les ennemis, il avait prié Louis XIV de témoigner après son départ quelque mécontentement de la conduite peu française de Bergeick (3); Louis XIV s'y était prêté : « Enfin, disait encore Bergeick, quoique V. M. trouvera dans cette lettre et dans celle que j'écris au pensionnaire d'Hollande, les termes les plus forts contre la France, *tout a été, Sire, vu et approuvé par S. M. T. C. et son Conseil, et M. de Torcy en a tenu copie* (4).

Vraiment les alliés n'avaient pas tout à fait tort de croire que

(1) Bergeick à Philippe V, 13 juillet 1709. Arch. d'Alcala, l. 2460.

(2) Ceci nous confirme dans notre opinion sur les causes de la demi-disgrâce d'Amelot.

(3) Louis XIV écrit le même jour, 14 août, à Philippe V : Le Cte de Bergeick exécute les ordres que vous lui avez donnés..... Soyez persuadé qu'il est nécessaire pour vous qu'il paroisse que votre cause est uniquement celle de la nation espagnole et que mes intérêts sont entièrement séparés de ceux de V. M. » Arch. d'Alcala, l. 2460.

(4) La lettre à Heinsius contient en effet nombre d'expressions comme celle-ci : « Je dois à présent servir l'Espagne contre la France, etc., etc. » Bergeick à Philippe V, 12 août 1709. Arch. d'Alcala, l. 2460.